

Courrier de Rome

ANNÉE 2009

• Janvier 2009, n° 318

G.F.

Le modernisme politique : la négation de la royauté de Jésus-Christ.

Préambule | La cause du mal qui enveloppe le monde moderne : le laïcisme | Le Christ est Roi | Règne principalement mais non exclusivement spirituel | L'humanité a besoin du Christ-Roi | Le Christ, Roi des intelligences et des cœurs | Comment restaurer le règne social du Christ ? | Devoirs communs aux intellectuels et aux gouvernants | La menace qui pèse sur l'humanité.

Hirpinus

Les gloires de Marie sacrifiées aux faux œcuménisme.

Avvenire du 9 juillet 2008 | Titre et doctrine | Données bibliques et patristiques et leur développement théologique | Le magistère pontifical | L'année zéro | Mentalité protestante.

Don L. Moncalero

***Navigare necesse est...* Réflexions morales sur l'utilisation d'internet**

Nous sommes tous théologiens | Copier oulier, ou... couper et découdre ? | *Iudico... ergo sum* | Avertissement destiné à tous | Effet transparence | Le temps s'en va et l'homme ne le voit pas.

Ab. Du Chalard

Ouverture du VIII^e Congrès théologique de *Sì Sì No No*.

Citation du Père Cavalcoli O.P. sur la situation actuelle de l'Église | Pourquoi ces réactions : on peut tenter une double réponse | Que devons-nous faire ? | Conclusion.

• Février 2009, n° 319

Sì Sì No No

Romano Amerio et le crise de l'Église catholique au XX^e siècle.

La crise de l'Église est un fait | Les causes de la crise de l'Église dans l'analyse de *Iota unum* : Le pyrrhonisme ; Le mobilisme dogmatique ; Le principe du dialogue et l'œcuménisme | La démocratie dans l'Église. L'irruption dans l'Église des principes de 1789 | La défaillance de l'autorité | Conclusions.

Sì Sì No No

Romano Amerio : la question du *Filioque* ou la distorsion de la monothéisme.

Transcription d'une conversation privée avec des amis, en 1994.

• Mars 2009, n° 320

Franco Adessa

La Vierge condamne la franc-maçonnerie. Notre-Dame du Bon Succès.

Apparition de la Sainte Trinité | Première apparition de la Vierge | Deuxième apparition de la Vierge | Troisième apparition de la Vierge | Quatrième apparition de la Vierge | Cinquième apparition de la Vierge | La statue achevée par les anges | La consécration de la statue | Vision de la furie du démon | Sixième apparition de la Vierge | Apparition de Jésus | Septième apparition de la Vierge | Mort de Mère Mariana | Le testament de Mère Mariana.

• Avril 2009, n° 321

Sì Sì No No

Lettre ouverte à Don Nicola Bux (sur sa publication : *La réforme de Benoît XVI. La liturgie entre innovation et tradition*).

Le principe conducteur | Une réforme résolument radicale | La messe, véritable sacrifice, et la transsubstantiation ; 1. Le remplacement de l'offertoire ; 2. Du canon aux prières eucharistiques ; 3. L'abomination dans le lieu saint : la modification de la formule de consécration ; 4. D'autres modifications | La glorification de Dieu | La propitiation et l'expiation | La sacré | Le sacerdoce | La forme de la ré-forme | Une observation concrète et un souhait.

Don Mancinella

1962 : Révolution dans l'Église : Extrait de cette étude.

• Mai 2009, n° 322

Abbé Gleize

Pour une juste réévaluation de Vatican II : la Tradition et le magistère clairement définis.

Les raisons profondes d'un antagonisme | La récente déclaration du Pape Benoît XVI.

Première partie : la définition du Magistère ordinaire et universel | 1.1 Recherche des éléments de la définition ; a. Quelques précisions autorisées ; b. Les deux éléments spécifiques du magistère ordinaire universel ; c. Les modes concrets d'exercice | 1.2 Définition ; 1.2.1 Première différence accidentelle du côté de l'intention de l'auteur de l'acte ; 1.2.2 Deuxième différence essentielle du côté de l'objet formel de l'acte ; 1.2.3 Troisième différence essentielle du côté du sujet qui exerce l'acte | Conclusion.

Deuxième partie : le magistère ordinaire universel est infaillible | 2.1 Valeur de cette infaillibilité ; 2.2 Quel est le fondement de l'infaillibilité du magistère ordinaire universel ? ; 2.2.1 Qu'est-ce qui fonde cette infaillibilité en soi ? ; 2.2.2 Qu'est-ce qui fonde cette infaillibilité par rapport à nous ?

Troisième partie : le magistère conciliaire selon Benoît XVI | 3.1 Une nouvelle optique ; 3.2 De la Tradition de l'Église à la nouvelle tradition vivante ; 3.3 Un postulat historiciste.

Épilogue | 4.1 Un dilemme inchangé ; 4.2 Geler le magistère ? ; 4.3 La vrai solution appelle la vraie question.

• Juin 2009, n° 323

Sì Sì No No

Le Concile Vatican II (Présentation de l'ouvrage de Mgr Gherardini : *Concilio ecumenico Vaticano II – Un discorso da fare*)

Premier aspect du dilemme : La contradiction ne permet pas... | Encore sur le premier aspect : quand ceux qui doivent éclaircir n'éclaircissent pas | Le second aspect du dilemme : l'autorité de Vatican II | La solution du dilemme : prendre le Concile au sérieux | Un discours à faire... mais à quelles conditions ? | Annexe : lettre de S.E. Mgr Mario Oliveri.

Fides catholica

Un cardinal dans les ténèbres et une foi à risque. Entretien avec Georg Sporschill sur la foi, les jeunes et l'Église, de Carlo Maria Martini.

• Juillet-Août 2009, n° 324

Abbé Gleize

Du magistère vivant et de la Tradition – Pour une réception thomiste de Vatican II ?

Première partie : la valeur magistérielle de Vatican II ; A. Quelques distinctions élémentaires ; B. Le magistère entendu au deuxième sens : l'acte ou l'exercice du pouvoir de magistère ; C. Le magistère entendu au troisième sens : l'objet propre de la prédication ecclésiastique ; D. Une conséquence : Le magistère ecclésiastique est un magistère traditionnel ; E. Le magistère de Vatican II : en quel sens ? ; F. Les avantages de ces distinctions : une critique fondée sur de sérieuses raisons doctrinales.

Seconde partie : Le discours du 22 décembre 2005 ; A. Benoît XVI et l'herméneutique de la réforme | B. La véritable intention du Concile | C. Rupture ou continuité ? | D. Relativité et relativisme ; E. Continuité de la foi et de la raison chez saint Thomas ; F. La rupture du relativisme chez Benoît XVI ; G. La véritable portée du Discours du 22 décembre 20005.

Troisième partie : le nouveau relativisme de la Tradition vivante ; A. La Tradition redéfinie ; B. Un discours cohérent, mais aux antipodes des enseignements de l'Église ; C. une Tradition immuable et un magistère vivant ; D. Du magistère vivant à la nouvelle Tradition vivante.

Épilogue : Pour une réception fructueuse et réaliste.

• Septembre 2009, n° 325

Mgr Mario Oliveri

La redécouverte de Romano Amerio.

Une œuvre passée sous silence | Un raisonnement toujours linéaire | Continuité dans la Tradition | Pas seulement des interprétations | Du phénomène au fondement.

Canonicus

L'autorité du Concile Vatican II.

1. Vatican II : une expression du magistère suprême, dont dépendrait la pleine communion avec l'Église.
2. Vatican II : un organe du magistère suprême, véritablement infaillible ? ; 2.1 L'infaillibilité du magistère selon la doctrine catholique traditionnelle ; 2.2 L'infaillibilité du magistère selon l'abbé Lucien ; a. Corps épiscopal rassemblé ou dispersé : Une nouvelle terminologie – ... qui prête à équivoque - De l'équivoque au postulat ; b. Définir ou transmettre : Une double différence réelle : deux sujets et deux objets – La confusion de l'abbé Lucien – Vatican II n'est pas l'expression d'un magistère infaillible.
3. Vatican II : un organe du magistère suprême, simplement authentique ; 3.1 Les déclarations de Jean XXIII ; 3.2 L'intention pastorale n'exclut pas l'enseignement doctrinal ; 3.3 Une mauvaise tautologie.
4. Un texte qui n'a pas vieilli.

• Octobre 2009, n° 326

Le Glaneur

Cardinal Martini.

- I. La contre-théologie du cardinal Martini.
- II. La contre-éthique du cardinal Martini.
- III. L'exégèse néo-moderniste du cardinal Martini.

• Novembre 2009, n° 327

Catholicus Dédié aux prêtres en l'année du sacerdoce catholique. Souvenir du saint Curé d'Ars. *Une initiative très opportune, mais qui n'est pas bien accueillie par tous.*

La vie et la personnalité du saint Curé d'Ars | Des pensées du saint Curé d'Ars.

Marcel de Corte **L'intelligence en péril de mort.** Extrait de la préface de la première édition (14 août 1968) | Extrait de la préface de la nouvelle édition (avril 1987) | Premier extrait du livre *L'intelligence en péril de mort* | Second extrait du livre *L'intelligence en péril de mort.*

• Décembre 2009, n° 328

Don P. Petrucci Faux œcuménisme et vraie charité.

Don D. Pagliarani ***Anglicanorum confusio.*** Réflexions en marge de la promulgation de la Constitution apostolique ***Anglicanorum coetibus*** ; Une étrange tradition | Le problème du célibat ecclésiastique | Le risque du libre examen | Le dynamisme de l'Église du Christ | Oecuménisme : l'embarras du cardinal Kasper.

Don D. Pagliarani Le mécontentement du primat de l'Église anglicane.

Fulton J. Sheen Le sacrifice de la messe. *Offertoire ; Consécration ; Communion.*

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLI n° 318 (508)

Mensuel - Nouvelle Série

Janvier 2009

Le numéro 3 €

LE MODERNISME POLITIQUE : LA NÉGATION DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST

PRÉAMBULE

Nous allons nous intéresser dans cet article au modernisme politique, ou catholiberalisme, qui veut la séparation entre État et Église, à l'encontre de l'enseignement de l'Église sur la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le modernisme politique, en effet, voudrait que Dieu n'ait qu'un rapport individuel et intime avec l'humanité. L'Église, au contraire, enseigne que l'homme, étant par nature un animal sociable, doit, entre autres, rendre à Dieu un culte social, et que la société (union de plusieurs familles), étant une « créature morale » de Dieu, lui doit un culte et une adoration publics. Hélas, le Concile Vatican II (*Dignitatis Humanae*, 8 déc. 1965) a nié l'aspect social de la vraie religion, c'est-à-dire l'État confessionnel catholique. Le dernier voyage de Benoît XVI aux États-Unis (avril 2008) a été l'apothéose de cette erreur, car il a présenté comme idéal et comme modèle la séparation entre État et vraie religion.

LA CAUSE DU MAL QUI ENVELOPPE LE MONDE MODERNE : LE LAÏCISME

Le 11 décembre 1925, Pie XI promulguait l'encyclique *Quas Primas* sur le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ ; ce texte faisait entrer la royauté sociale du Christ dans la liturgie universelle (*fête du Christ Roi*) et dans la catégorie des vérités déclarées par le Magistère ecclésiastique.

Dans son encyclique, Pie XI enseigne que la cause du mal qui envahit aujourd'hui le monde est le *laïcisme*, véritable *peste de l'ère moderne*. Ce laïcisme a en effet éloigné le Christ de la vie de l'individu, des familles et de la société civile, avec des conséquences catastrophiques, et c'est pourquoi la paix individuelle, familiale et sociale ne pourra être rétablie que par la restauration du règne du Christ.

Le 24 mars 1960, l'Épiscopat italien, sous

la présidence du cardinal Siri, écrivait à son tour une intéressante « *Lettre pastorale sur le Laïcisme* », qui en expliquait bien la nature et la malice.

Étymologiquement, le mot grec *laòs*, d'où vient le mot *laïcisme*, désigne le fidèle et, dans le langage biblique néotestamentaire, le chrétien, le saint; mais le terme « *laïcisme* », au XIX^e siècle, comme le dénote le suffixe « *isme* », a pris un sens négatif purement anticlérical et antireligieux. Le laïcisme, en effet, est « un état d'esprit complexe... toutefois il est possible d'y observer une ligne constante... une mentalité d'opposition systématique et alarmiste envers toute influence que pourraient exercer la religion et la hiérarchie catholique sur les hommes et sur les institutions » (*Lettre pastorale sur le Laïcisme*, cit.).

Le laïcisme peut être radical ou modéré : il est radical quand il fait complètement abstraction de la Révélation et de la grâce ; il est modéré quand il considère la foi comme quelque chose de privé et d'individuel qui fait que l'Église ne doit pas intervenir dans la vie publique. Le laïcisme modéré est lui aussi anticatholique : c'est le catholicisme libéral, que Pie IX jugeait plus dangereux que la « Commune de Paris ».

Une des causes du laïcisme peut être la « *carence de certains membres du clergé, dont l'attitude d'autoritarisme excessif et de méfiance vis-à-vis des laïcs... peut entraîner... des défiances et des oppositions réciproques* (ibidem) ». Le prêtre, au contraire, doit former doctrinalement les laïcs, les diriger spirituellement, leur fournir les moyens de la grâce, et les laïcs doivent ensuite porter Jésus et l'esprit de l'Église dans leur milieu social, dans leur environnement de travail.

Saint Pie X répétait que pour *Instaurare omnia in Christo*, il fallait de bons laïcs qui, dans une collaboration subordonnée au clergé, portent l'Évangile dans la société sécularisée et rechristianisent le monde. *L'Ami*

du Clergé du 20 janvier 1921 rapportait un dialogue entre saint Pie X et un groupe de cardinaux : « Quelle est, dit le Pape, la chose la plus nécessaire aujourd'hui au salut de la société ? – Fonder des écoles catholiques, répondit l'un. – Non. – Multiplier les églises, répondit un autre. – Non plus. – Promouvoir les vocations, dit un troisième. – Non, répliqua saint Pie X. Ce qui est actuellement le plus nécessaire, c'est d'avoir dans chaque paroisse un groupe de laïcs très vertueux, éclairés, résolus et véritablement apôtres. »

LE CHRIST EST ROI

Le Christ est roi, affirme le Pape Pie XI, et il se demande : Quelle est la nature de sa royauté ?

En tant que Dieu, le Fils est consubstantiel au Père, il est roi de l'univers comme le Père et le Saint-Esprit. En tant qu'homme, il est roi par *droit de naissance*, son humanité appartenant à la personne du Verbe divin (union hypostatique), il est roi par *droit acquis*, ayant, par son sang, racheté le genre humain du péché. Par conséquent, le Christ a aussi en tant qu'homme pouvoir sur toutes les créatures, qui doivent l'adorer et lui obéir. C'est de cette royauté qui réside dans la nature humaine du Christ que Pie XI parle dans son encyclique.

En tant que roi, le Christ a une *primaute d'honneur ou d'excellence* et une *primaute*

Des retards dans l'envoi du journal ont été provoqués par la demande de renouvellement de notre autorisation auprès de la commission paritaire nous octroyant les tarifs postaux de la presse. Nous nous en excusons auprès des abonnés.

de domination, c'est-à-dire qu'il a les pouvoirs qui reviennent au roi pour diriger (*regere*) la société vers sa fin. Il a donc le triple pouvoir législatif (il promulgue les dix commandements), judiciaire (jugement particulier et universel) et exécutif (il récompense et châtie en cette vie et dans l'autre).

Dans la Sainte Écriture, nous trouvons annoncée à plusieurs reprises la royauté du Christ, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Dans le Nouveau Testament, l'Ange de l'Annonciation dit à Marie : « *Et son règne n'aura pas de fin* », et le vendredi saint, à Pilate qui lui demande « *Tu es donc roi ?* », Jésus répond : « *Je le suis.* » Mais les catholiques libéraux objectent : - Dans l'Évangile, Jésus dit : « *Mon royaume n'est pas de ce monde* » : donc le Christ règne seulement dans l'au-delà (et c'est la raison pour laquelle la fête du Christ Roi, dans le *Novus Ordo*, a été placée à la fin de l'année liturgique). La réponse donnée par tous les Pères et les Docteurs est que le verset signifie : *mon royaume n'est pas selon le genre de ce monde, ce n'est pas un royaume terrestre; mais il est déjà dans ce monde, en germe, pour fleurir parfaitement dans l'autre.*

RÈGNE PRINCIPALEMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT SPIRITUEL

Le règne du Christ est par nature essentiellement et principalement *spirituel*, mais il n'exclut pas l'extension aux choses *temporelles*; il est aussi *social*, et non seulement *individuel*.

La royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ est principalement spirituelle : il gouverne les âmes et les dirige vers le Paradis, « *se tromperait gravement* – écrit saint Pie X – *celui qui retirerait au Christ Dieu et homme le pouvoir sur toutes les choses temporelles* ».

En tant que Dieu, il a en effet un droit absolu sur toutes les choses créées. Mais cette royauté appliquée aux choses temporelles, le Christ ne voulut et ne veut pas l'exercer, et il la laisse à l'autorité humaine (« *non eripit mortalia, Qui regnat dat cælestia* »). Ce pouvoir, il le communique dans les mêmes termes à l'Église en la personne du Pape : pouvoir direct et exercé *dans les choses spirituelles*; pouvoir direct mais non exercé *dans les choses temporelles*, que le Pape, comme le Christ, laisse aux princes, n'exerçant le pouvoir que dans la mesure où les choses temporelles gênent l'homme dans la poursuite de sa fin dernière spirituelle (*ratione peccati*)¹.

Le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ est un règne non seulement individuel mais aussi social. La société est la réunion de plusieurs familles ou plusieurs individus par droit naturel, et comme le Christ est roi de l'individu, il l'est aussi des nations, qui lui doivent adoration et soumission. L'État, en outre, doit coopérer avec l'Église au moyen

de bonnes lois, afin que les citoyens atteignent le bonheur éternel; tout cela par la subordination des fins : *le bien temporel est inférieur au bien spirituel, il lui est donc subordonné.*

La négation de la royauté sociale du Christ a des conséquences catastrophiques parce qu'elle mène à l'anarchie et au totalitarisme. Si l'autorité ne vient pas de Dieu, mais de l'homme, se pose la question : pourquoi l'un devrait-il obéir et l'autre commander? C'est le principe de la révolution, de l'anarchie. Par ailleurs, si les citoyens refusent d'obéir à une autorité dont ils voient qu'elle est exclusivement humaine, l'État n'a pas d'autre moyen que la force pour les forcer à l'obéissance. Et voilà le totalitarisme. Au contraire, si l'on accepte le principe que l'autorité vient de Dieu, les citoyens seront plus obéissants, parce qu'ils savent qu'en obéissant à l'autorité humaine, ils obéissent à Dieu, et les chefs, à leur tour, seront plus justes, voyant en la royauté du Christ le modèle auquel ils doivent s'efforcer de se conformer.

Ne pas tenir compte de la royauté du Christ mène à la destruction de la société civile, en la faisant osciller entre l'anarchie et l'État policier, qui, pour se faire respecter, doit inspirer la terreur et écraser toute opposition. Le Pape a institué la fête liturgique du Christ Roi dans le but d'aider les individus et les nations à revenir sous le tendre joug du Rédempteur².

L'HUMANITÉ A BESOIN DU CHRIST ROI

Le monde, égaré après la grande guerre, cherchait un roi de paix. En 1925, le Pape le désigna à tous en disant : le Christ est le *Princeps pacifer*.

Tous les êtres qui ne vont pas nécessairement vers leur fin, mais qui doivent s'y diriger d'eux-mêmes librement, avec l'aide de leur intelligence et de leur volonté, ont besoin que quelqu'un les gouverne ou les guide (un *rector* ou *rex*, de *regere*, c'est-à-dire diriger quelqu'un vers un but) comme le bateau a besoin d'un timonier (timon = *gubernaculum*). Ce roi est le Christ, et l'homme doit être disposé à observer ses lois et ses ordres pour parcourir le chemin qui le mènera au port; c'est-à-dire la Loi qui, observée avec l'aide de la grâce, le conduira au Ciel. S'il refuse, étant libre, il demeurera privé de sa fin dernière qui est la vie éternelle.

En outre, l'homme est un animal social, et toute société a besoin d'une autorité qui la maintienne dans l'unité et qui la gouverne, en vue de sa fin : *ubi non est gubernator, populus corruet*. Le monde issu de la première guerre mondiale sentait la nécessité

d'un guide qui le mette à l'abri des conséquences de ce massacre, et cherchait un roi; le Pape le lui a montré, mais le monde n'a pas voulu que le Christ règne sur lui, et voici une seconde guerre mondiale encore plus terrible, à la fin de laquelle le dernier « Empire » qui restait debout en Europe, encerclé d'Est en Ouest, était l'Église romaine, avec le Pape Pie XII pour pasteur, qui indiquait encore une fois le seul remède à tant de maux : le retour au Christ Roi. Le monde n'a pas voulu obéir alors non plus, et c'est pourquoi nous nous trouvons au seuil d'une époque de chaos, de désordre, d'anarchie, qui nous effraie.

LE CHRIST ROI DES INTELLIGENCES ET DES CŒURS

Il y a un seul vrai « Roi par essence », et c'est de son pouvoir que participent les rois humains. Ceux-ci sont rois « par participation » et ils ne se comportent pas toujours comme tels; que l'on pense au roi d'Italie qui, le 8 septembre 1943, s'enfuya sans donner de directives militaires, et laissait son armée et son peuple livrés à eux-mêmes.

L'homme est un animal rationnel, pourvu d'une intelligence et d'une volonté ordonnées à la vérité et au bien. Le roi de l'intelligence est le Christ, qui seul révèle la plénitude de la vérité. Il est aussi le roi des cœurs, parce qu'il est le Souverain Bien infini, le seul capable de combler les désirs de l'âme humaine qui est ouverte à l'infini.

L'intelligence humaine peut, avec la seule lumière de la raison naturelle, connaître l'existence de la Vérité infinie, en remontant des effets à la Cause, mais elle est incapable de voir l'essence, la nature ou le visage de cet Être Suprême; elle a donc besoin que celui-ci lui révèle (*révéler* = enlever le voile qui cache une certaine chose ou vérité) sa nature intime, ses mystères. L'homme a besoin d'un roi de son intelligence, qui l'éclaire et la conduise au port de la vérité, pour éviter qu'elle ne s'égare. Ce roi est le Christ, qui a dit : « *Je suis la Voie, la Vérité, la Vie* » et nous a prévenus : « *ne vous faites pas appeler Seigneur, entre vous; vous n'avez qu'un Seigneur, le Christ.* » (Mt. 23, 10.)

De plus, l'homme est fait pour aimer, mais il ne trouve aucune créature capable de combler les désirs de son cœur. Saint Augustin disait : « *Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in Te, Domine.* » (Tu nous as faits pour Toi, ô Dieu, et notre cœur et sans repos tant qu'il ne repose pas en Toi, ô Seigneur). C'est une expérience que nous faisons chaque jour. Mais notre cœur est aussi « *Pravum et inscrutabile* », comme l'enseigne Jérémie (XVII, 9), et il peut tourner le dos à Dieu et lui préférer les créatures, qu'il devra pourtant abandonner un jour, qu'il le veuille ou non. C'est pourquoi le cœur humain (*nutantia corda*, dit la liturgie) a besoin d'un remède, d'un médecin, d'un guide sûr, qui le préserve de ses atermoiements. Seul Jésus, vrai Dieu et vrai Homme, a le pouvoir de guérir nos cœurs

1. P. PARENTE, A. PIOLANTI, S. GAROFALO, *Dictionnaire de Théologie Dogmatique*, Studium, Rome, 4^e éd., 1957.

2. Cf. T. DE SAINT JUST, *La royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ*, éd. de Chiré, Chiré en Montreuil, 1988, pp. 23-42; J. DE MONLÉON O.S.B., *Le Christ Roi*, Téqui, Paris 1933; F. SARDÀ Y SALVANY, *Le libéralisme est un péché*, éd. Nouvelle Aurore, Paris, 1975, pp. 239-245; J. OUSSET, *Pour qu'Il Règne*, Office, Paris, 1970, pp. 11-30.

hésitants et il nous dit : « *Venez à moi, vous tous qui peinez et portez un fardeau accablant, je vous soulagerai... Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du soulagement pour vos âmes.* » (Mt. 11, 28-29.) Voilà le seul vrai remède aux maux qui affligen l'homme et risquent de lui faire perdre sa route : le Christ, roi de l'intelligence, du cœur et de la société, parce que l'homme n'est pas seulement un animal rationnel, mais aussi social, et la société, qui n'est pas autre chose qu'une union des hommes en cherchent d'une fin, a besoin elle aussi d'un guide qui l'empêche de tomber dans toutes les déviations et les tragédies auxquelles l'histoire nous a hélas habitués.

COMMENT RESTAURER LE RÈGNE SOCIAL DU CHRIST ?

Le cardinal Pie a beaucoup écrit sur la royauté sociale du Christ, et il nous a aussi donné de sages conseils pour la restaurer. Écoutons ses conseils.

Les fidèles doivent faire régner Jésus dans leur intelligence et ensuite dans leur cœur (*nihil volitum nisi præcognitum*) par l'instruction religieuse ; « La seule espérance de la régénération sociale dépend de l'étude de notre religion... Le premier pas de retour à la paix et au bonheur sera le retour à la science du christianisme³. »

Éloigner son esprit de la vérité, lui être indifférent, est - selon le cardinal Pie - le crime que Dieu punira le plus sévèrement et le plus justement. L'instruction religieuse des fidèles doit être solide et doit alimenter en eux une foi intégrale et complète, qui confesse non seulement la divinité et l'humanité de Jésus-Christ, mais aussi sa royauté sociale. Le catholique, s'il veut être tel intégralement, doit croire que Jésus a le droit de régner sur les institutions sociales. Le fidèle manifestera sa foi intégrale surtout en pratiquant sans respect humain la religion catholique, apostolique et romaine : « La religion chrétienne est une religion publique, et les fidèles ont l'obligation de la pratiquer publiquement,... d'où la nécessité de rendre au Christ le culte public de l'Église⁴. »

Il ne faut pas rougir du Christ devant les hommes, et il ne faut pas se résigner si le milieu dans lequel on vit et dans lequel on travaille est antichrétien ; ceci serait une circonstance aggravante et non pas atténuante, car dans l'apostasie générale dans laquelle nous vivons, nous devons déclarer à voix haute notre foi, et être des exemples ; si quelqu'un a honte de Jésus devant les hommes, Jésus aura honte de lui lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts : « comme aujourd'hui le Dieu du ciel et de la terre est devenu impopulaire, et que vous risquez comme lui d'être méprisé par une génération corrompue, vous vous croyez libres de tout devoir public à son égard... Au contraire ! Si nous lui sommes fidèles,

nous régnerons avec lui, si nous le renions, il nous reniera⁵. »

Les prêtres doivent consacrer leur vie à la cause du règne social du Christ. Comme le premier obstacle à sa restauration est l'ignorance religieuse, « *le devoir principal du prêtre est d'instruire... c'est sa mission...* Si le prêtre est un homme de doctrine, ce programme sera réalisé, *il doit savoir donner aux fidèles et aux gouvernants l'enseignement complet de l'Église sur la royauté sociale du Christ*⁶. »

Mais qui réalisera et mettra en pratique l'enseignement doctrinal donné par le prêtre ? se demande le cardinal ; et il répond : le savoir et le pouvoir, c'est-à-dire les intellectuels (*le savoir*) et les gouvernants (*le pouvoir*).

DEVOIRS COMMUNS AUX INTELLECTUELS ET AUX GOUVERNANTS

Les laïcs, qui ne sont ni les laïcistes ni les anticléricaux, car le mot « laïc » désigne le fidèle qui n'est pas clerc, doivent avoir une instruction solide, complète, supérieure : « ils devraient suivre un cours de philosophie thomiste, d'éthique naturelle, de doctrine sociale catholique, de droit public ecclésiastique ; ainsi la nation changera d'aspect⁷. »

Le cardinal Pie écrit : « la science sacrée, aujourd'hui, seul le prêtre la connaît, on n'en a plus la moindre idée. *Une trentaine d'hommes supérieurs, fortement nourris de science sacrée, auraient une très forte influence tant sur un parlement national que sur la gestion des différentes charges publiques*⁸. » Le prélat insiste surtout sur la nécessité d'une bonne philosophie, car « la fausse philosophie subjectiviste a engendré la mauvaise politique, en effet *la mauvaise politique est seulement la mauvaise philosophie qui érige ses principes en maximes de droit public*⁹. »

Les professeurs, qui ont la mission délicate de former intellectuellement et moralement la jeunesse, ont le devoir particulier de lui enseigner les principes du christianisme et la nécessité de la royauté sociale de Jésus-Christ, à l'inverse des intellectuels du siècle des lumières qui ont profité de leur rôle pour faire le vide autour du Christ, discréder l'Église et le clergé, éloignant ainsi les masses de Jésus.

Il faut en outre que les gouvernants prennent part officiellement et sincèrement au culte public de l'Église. Le retour en masse du peuple à la liturgie et à la vie chrétienne ne pourra pas se réaliser si les chefs intellectuels et politiques ne montrent pas l'exemple : l'élite intellectuelle (*le savoir*) doit donner un enseignement intégralement catholique et les gouvernants (*le pouvoir*)

doivent s'efforcer de réaliser en politique un programme intégralement chrétien.

Il ne faut pas oublier que saint Pie X disait : « *La civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtrir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renais-santes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété*¹⁰. » Et Léon XIII a décret en ces termes la société chrétienne, ou chrétienté médiévale : « *Il fut un temps où la philosophie de l'Évangile gouvernait les États. À cette époque, l'influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu péné- traient les lois, les institutions, les mœurs des peuples... alors la religion instituée par Jésus-Christ... était partout florissante, grâce à la faveur des princes et à la protection légitime des magistrats. Alors le sacer- doce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde... Organisée de la sorte, la société civile donna des fruits supé- rieurs à toute attente, dont la mémoire sub- siste et subsistera consignée qu'elle est dans d'innombrables documents que nul artifice des adversaires ne pourra corrompre ou obscurcir*¹¹. » Et encore saint Pie X : « *Tout restaurer dans le Christ a toujours été la devise de l'Église... Restaurer toutes choses, non d'une manière quelconque, mais dans le Christ... mais encore la civilisation chrétienne*¹². » Et « *pour restaurer toutes choses dans le Christ, il est nécessai- re, avant tout, de connaître la doctrine de Jésus-Christ, en lisant non pas les grands livres destinés aux savants, mais un petit livre qui sous un humble aspect contient toute la sagesse répandue dans les grands livres : le Catéchisme*¹³. »

Enfin, Pie XII constatait : « *C'est tout un monde qu'il faut reconstruire depuis ses fondations, c'est l'ordre universel qu'il faut rétablir. Ordre matériel, ordre intellectuel, ordre moral, ordre social, ordre internatio- nal : tout est à refaire et à remettre dans un mouvement régulier et constant. Cette tran- quillité de l'ordre, qui est la paix, la seule vraie paix, ne peut renaitre et perdurer qu'à la condition de faire reposer la société humaine sur le Christ, pour tout rassembler, récapituler et reconjuguer en Lui : instaura-re omnia in Christo*¹⁴. »

LA MENACE QUI PÈSE SUR L'HUMANITÉ

Le monde est de plus en plus déchristianisé ; il n'existe plus aujourd'hui une seule nation dans laquelle le Christ règne publiquement ; on fait même tout ce que l'on peut pour effacer toute trace de son règne. Humainement parlant, la lutte est inégale. Si

5. L. PIE, *Instruction pastorale sur l'obligation de confesser publiquement la foi chrétienne (Carême 1874)*, H. Oudin-J Ledday, Paris, 1891.

6. T. de Saint Just, op. cit., p. 94.

7. *Ibidem*, p. 103.

8. *Oeuvres sacerdotales*, cit. vol. IX, pp. 216-217.

9. *Ibidem*, vol. II, p. 437.

10. Lettre sur le Sillon « *Notre charge aposto-lique* », 25 août 1910.

11. *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885.

12. *Le ferme propos*, 11 juin 1905.

13. *Allocution aux pélerins toscans*, 12 octobre 1908.

14. *Exhortation aux fidèles de Rome*, 10 février 1952.

3. H. OUDIN-J. LEDAY, *Oeuvres sacerdotales*, Paris, 1891, vol. I., p. 137.

4. T. DE SAINT JUST, op. cit., p. 87.

quelqu'un pense pouvoir vaincre par des moyens purement humains, qu'il écoute ce que saint Pie X enseigne : « *Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! Vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu* ¹⁵. »

Mais le bras de Dieu n'a pas perdu sa force, et « *omnia quæcumque voluit, fecit* », bien que l'ennemi de l'ordre social chrétien

LES GLOIRES DE MARIE SACRIFIÉES AU FAUX œCUMÉNISME

AVENIRE DU 9 JUILLET 2008

Interview de l'archevêque Angelo Amato, à cette date encore secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

On lui demande entre autres : « *Quelques cardinaux ont récemment souhaité que soit proclamé un nouveau dogme marial, qui proclame la Vierge "corédemptrice" et "médiatrice de toutes les grâces". Est-ce une possibilité ?* »

Réponse de son excellence Mgr Amato : « *C'est une demande ancienne [sic]. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le titre de "corédemptrice" n'est ni biblique, ni patristique, ni théologique, et il n'a été que rarement employé par certains pontifes, et seulement dans des allocutions mineures. Le Concile Vatican II l'a volontairement évité. Il est utile de rappeler qu'en théologie, on peut utiliser le principe de l'analogie mais non pas celui de l'équivocité. Et dans le cas présent il n'y a pas analogie, mais seulement équivocité. En réalité Marie est la "plus parfaitement rachetée", elle est le premier fruit de la rédemption de son Fils unique Rédempteur de l'humanité. Vouloir aller au-delà me semble peu prudent [sic !].* »

TITRE ET DOCTRINE

C'est étrange, mais Mgr Amato semble ignorer que, jusqu'au dernier Concile, l'écrasante majorité des théologiens étaient d'avis concordant sur la corédemption (mais soyons clairs : subordonnée et secondaire) de Marie, ainsi que sur sa médiation dans la distribution de toutes les grâces, et qu'ils considéraient ce jugement solidement fondé sur les données bibliques, patristiques et théologiques comme sur les textes pontificaux. Peu importe, en effet, que le titre de « corédemptrice » sur lequel semble s'arrêter formellement Mgr Amato se trouve ou non dans la Sainte Écriture, dans le témoignage des Pères, dans la tradition théologique et dans le magistère de l'Église. Le titre résume la doctrine et celle-ci est aussi ancienne que le Christianisme. Rien

ait fait des pas de géant, de l'humanisme et de la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, atteignant son sommet en Italie avec le *Risorgimento*, et devenant phénomène de masse avec la *Démocratie Chrétienne*. Cet ennemi est admirablement décrit par saint Pie X : « *Il est partout et parmi tous ; il sait être violent et sournois. Au cours de ces derniers siècles, il a tenté de réaliser la désagréation intellectuelle, morale, sociale de l'unité dans l'organisme mystérieux du Christ. Il a voulu la nature sans la grâce ; la raison sans la foi ; la liberté sans l'autorité ; parfois l'autorité sans la liberté. C'est un ennemi de plus en plus concret, avec une absence de préjugés qui laisse stupéfait : le Christ*

oui, l'Église non. Puis : Dieu oui, le Christ non. Finalement le cri impie : Dieu est mort ; et même : Dieu n'a jamais existé. Et voici la tentative de construire la structure du monde sur des fondements... qui [sont les] principaux responsables de la menace qui pèse sur l'humanité : une économie sans Dieu, un droit sans Dieu, une politique sans Dieu ¹⁶. »

G.F.

15. *E supremi apostolatus cathedra*, 4 octobre 1903.

16. *Nel contemplare*

d'étonnant, donc, à ce que la demande renouvelée récemment soit, comme l'admet Mgr Amato, « ancienne ».

DONNÉES BIBLIQUES ET PATRISTIQUES, ET LEUR DÉVELOPPEMENT THÉOLOGIQUE

La corédemption de Marie est prophétisée dans l'**Ancien Testament**, tout d'abord dans le Protoévangile ou première annonce du salut (*Gen. 3, 14-15*), où Dieu associe étroitement Marie au Christ dans l'œuvre de notre rédemption : « *Je mettrai une inimitié entre toi et la Femme, entre sa descendance et ta descendance. Elle t'écrasera la tête.* » Cette prophétie « *est à la fois générique et globale* » (Mgr Spadafora, *Sujets d'exégèse*, I.P.A.G., Rovigo). En effet le Nouveau Testament, les Pères de l'Église, les théologiens et les Pontifes romains n'ont fait qu'en expliquer le contenu, dans une tradition ininterrompue.

Le **Nouveau Testament** nous en présente la réalisation de l'Annonciation (*Lc. 1, 38*) à la prophétie du saint vieillard Siméon : « *Et toi aussi un glaive de douleur transpercera ton âme* » (*Lc. 1, 34-35*) et à *Jn. 19, 25* : « *près de la Croix de Jésus se tenait sa Mère.* »

Les pères de l'Église et les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles (Saint Justin, saint Irénée, Tertullien...) ont inclus la doctrine de la corédemption dans l'idée fondamentale de Marie « nouvelle Ève » opposée à l'ancienne Ève : « *De même que tous meurent en Adam et Ève, de même tous ressuscitent dans le Christ et Marie.* » Le Christ est le « *nouvel Adam* » (saint Paul) et Marie la « *nouvelle Ève* ».

La théologie mariale du II^e au XX^e siècle a développé et approfondi de façon homogène (c'est-à-dire avec cohérence et sans contradictions) ces données bibliques et patristiques. Quelques noms : Jean Géomètre, saint Bernard, Eadmer de Canterbury, (« *La bienheureuse Marie, protégeant tous par ses mérites, est Mère et Maîtresse des choses* »), Arnauld de Chartres (« *Elle obtint, avec le Christ, le commun effet du salut du monde* ») et, avec une égale

vigueur saint Albert le Grand, saint Bonaventure, Ambroise Catarino, Alonso Salmerón, Laurent de Brindes, Olier, etc. Sans parler de certaines hymnes liturgiques du XIV^e siècle, où apparaît non seulement la doctrine de la corédemption mariale, mais aussi pour la première fois le titre « corédemptrice » (à la place de « rédemptrice » utilisé auparavant) : « *Afin que, souffrant avec le Rédempteur, tu deviennes corédemptrice.* » (*ut compassa redemptori, coredentrix fieres.*)

LE MAGISTÈRE PONTIFICAL

Quand la réflexion théologique semble avoir atteint sa maturité, au point de ne plus rien avoir à ajouter sur le sujet, les Pontifes romains, par une série de textes officiels (magistère ordinaire, et non « simples allocutions mineures »), à moins que S.E. Mgr Amato ne veuille considérer comme mineure aussi la bulle dogmatique *Ineffabilis Deus* sur l'Immaculée Conception de Pie IX, et la dogmatique *Munificientissimus Deus* de Pie XII sur l'Assomption) interviennent de plus en plus fréquemment (et non « *rarement* ») sur la coopération de Marie à l'œuvre de notre Rédemption :

• Pie IX, bulle dogmatique *Ineffabilis Deus* : « *la Très Sainte Vierge, unie étroitement, unie inseparablement avec lui [Jésus-Christ], fut, par lui et avec lui, l'éternelle ennemie du serpent venimeux, le vainquit, le terrassa sous son pied virginal et sans tache, et lui brisa la tête.* »

• Léon XIII, encyclique *Iucunda semper*. Marie fut associée à la douloureuse expiation de son Fils par « *un dessein spécial de Dieu* » ; encyclique *Adiutricem populi* : Marie fut « *coopératrice dans le mystère de la rédemption humaine* » et elle l'est « *dans la distribution des grâces* », et la première coopération est la raison de la seconde.

• Pie X, encyclique *Ad diem illum* : « *Parce que Marie a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite de congruo, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno.* » (dans le mérite

« de condigno », la récompense est due par justice, le mérite étant proportionné à la récompense ; dans le mérite « de congruo », il n'y a pas cette proportion, mais la récompense est requise par la convenance et accordée par la divine bienveillance ; il reste que Marie, fût-ce à un titre différent, nous a mérité ce que nous a mérité le Christ).

• Benoît XV, Lettre Apostolique *Inter sodalicia* : Marie au pied de la Croix « souffrit tellement et mourut avec son Fils souffrant et mourant [...] que c'est avec raison que l'on peut dire qu'elle a racheté le genre humain avec le Christ » ;

• Pie XI, message radiophonique pour la clôture de l'année jubilaire de la Rédemption : « Ô mère [...] combien souffrante et corédemptrice vous fûtes auprès de votre très doux Fils... » (*L'Osservatore Romano* 23-30 avril 1935).

• Pie XII, encycliques *Mystici corporis*, *Ad cœli Reginam* (où - comme par hasard - le Pape fait appel à l'« analogie » entre le Christ et Marie) et *Haurietis aquas* : « le peuple chrétien [...] a reçu la vie divine du Christ et de Marie. » Enfin, dans la bulle dogmatique *Munificentissimus Deus* sur l'Assomption, Pie XII résume ainsi la tradition catholique sur la coopération de Marie à l'œuvre de notre rédemption : « Tous ces arguments et considérations des saints Pères et des théologiens reposent sur l'Écriture comme sur leur dernier fondement ; celle-ci nous fait voir en quelque sorte l'auguste mère de Dieu très intimement unie à son divin Fils et partageant toujours son sort. [...] Il faut surtout se rappeler que, depuis le II^e siècle, la Vierge Marie est présentée par les saints Pères comme la nouvelle Ève, soumise sans doute au second Adam, mais très intimement unie à lui, dans le combat contre l'ennemi infernal, combat qui, tel qu'il est préfiguré dans le Protoévangile (Gen. 3, 15), devait aboutir à la victoire totale sur le péché et la mort. »

À ces affirmations publiques et répétées des Papes font écho les affirmations publiques et répétées de l'épiscopat mondial.

L'« ANNÉE ZÉRO »

Mais Mgr Amato déclare tout le monde dans l'erreur, ou du moins reproche à tout le monde un « manque de prudence » : auteurs inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, Saints Pères et auteurs ecclésiastiques, Papes et évêques. Seul le Concile Vatican II aurait été dans le juste et aurait fait preuve de « prudence », ayant « volontairement » évité le titre de « corédemptrice » (et éclipsé - ajoutons-nous - de nombreuses autres gloires de Marie), et chacun sait que c'est à Vatican II que l'on doit faire commencer toute la tradition doctrinale de l'Église.

Mais pourquoi le Concile Vatican II a-t-il « volontairement » évité le titre de « corédemptrice » ? Mgr Amato ne nous le dit pas, mais il n'est pas difficile de le

deviner. Comme Mgr De Smet le souligna avec chaleur dans la 22^e Congrégation du Concile (19 novembre 1962), un Secrétariat spécial pour l'Union des Chrétiens, à la tête duquel se trouvait De Smet, avait, par la volonté de Jean XXIII, le devoir, pendant les travaux conciliaires, « d'examiner les différents textes [...] du point de vue de l'œcuménisme » (F. Spadafora *La tradition contre le Concile*, p. 45). Or, que pouvait-il y avoir de plus anti-œcuménique, de plus désagréable pour les protestants qu'un accroissement du culte marital ? Et en effet, les « raisons » avancées par Mgr Amato n'ont - elles - aucun fondement « ni biblique, ni patristique, ni théologique », mais sont empruntées aux « frères séparés ».

Mgr Amato dit qu'il y a dans le cas présent « équivocité », c'est-à-dire que l'on donnerait le même nom à deux réalités totalement différentes : Marie est « la plus parfaitement rachetée », et son Fils est l'« unique Rédempteur de l'humanité ». Or 1) si elle est rachetée, Marie ne peut pas être corédemptrice ; 2) sa corédition porterait préjudice à l'unicité du Rédempteur.

À Mgr Amato, comme aux « frères » protestants, il a toutefois échappé qu'une chose est la rédemption de soi-même, une autre chose est la rédemption d'autrui. Quant à elle-même, Marie est « rachetée » (d'une rédemption singulière qui la préservait, mais ne la libérait pas, comme tous les autres hommes, du péché originel) ; quant aux autres hommes, Marie est corédemptrice. Et sa corédition ne porte pas de préjudice à l'unicité du Rédempteur, parce que Marie collabora efficacement avec son divin Fils, mais dans un rapport de dépendance et de subordination. C'est Adam qui nous a perdus, car, même si Ève avait obéi, la faute d'Adam nous aurait tout de même perdus, alors que si Adam avait obéi, la faute d'Ève n'aurait pas suffi à nous perdre. Mais Ève n'en coopéra pas moins activement à notre perte, bien que d'une façon secondaire et subordonnée par rapport à Adam. De même c'est Jésus, et non Marie, qui nous a sauvés, parce que le mérite de Jésus aurait suffi à nous sauver même sans le mérite de Marie, tandis que Marie, sans Jésus, n'aurait pu ni se racheter ni coopérer à la rédemption des autres hommes. Mais elle n'en a pas moins coopéré activement à l'œuvre de notre salut dans laquelle Dieu - « en rétorsion » contre satan (Tertullien) - la voulut « nouvelle Ève » aux côtés du « nouvel Adam ». Donc, « dans le cas présent », il n'y a aucune « équivocité », mais précisément cette « analogie » dont Mgr Amato exclut la présence : par deux mots identiques (Rédempteur - corédemptrice) on désigne deux réalités semblables, mais substantiellement différentes. Il y aurait « équivocité » si les catholiques attribuaient à Marie le titre et la fonction de corédemptrice au même degré et au sens où le Christ est Rédempteur. Mais ce n'est

pas cela : le Christ est le seul Rédempteur, indépendant, se suffisant à lui-même et, dans l'ordre actuel, absolument nécessaire ; Marie, au contraire, est corédemptrice secondaire, dépendante, non efficace en elle-même, hypothétiquement nécessaire (c'est-à-dire nécessaire à la suite de la libre décision de Dieu).

Pour nous limiter aux citations des grands théologiens, nous n'en rappellerons que deux. Ambroise Catarino (†1552) écrit que « c'est un jugement très constant de tous les anciens » que Marie fut d'abord rachetée par le Christ puis, avec le Christ, qu'elle a racheté tous les hommes (*Disputatio pro Immaculata Dei Gen. Concept.* 3, c.14) : rachetée, donc et corédemptrice. Alfonso Salmerón s.j. (†1565), théologien du Concile de Trente, écrit qu'« ici [dans la rédemption] se produit l'envers [du péché originel]. L'homme [le Christ] goûte d'abord le bois amer de la croix et le donne à goûter à la femme afin que, comme de deux, mais surtout de l'homme, vint la chute du monde, ainsi de deux, mais surtout du Christ, vienne le salut et la rédemption. Puisque, quelque efficacité que puisse avoir Marie, celle-ci lui vient du Christ... » (*Commentarii in evangelicam historiam*... tract. 41, vol. 10).

MENTALITÉ « PROTESTANTE »

Nous le disons clairement, non pas pour manquer de respect à l'autorité de Mgr Amato, mais pour l'honneur de la Mère de Dieu et notre mère : il ne nous semble aucunement « peu prudent » de vouloir « aller au-delà » de la rédemption personnelle de Marie ; il nous semble au contraire très protestant de refuser d'aller là où les Textes Sacrés, les Pères de l'Église, les grands théologiens et les Pontifes romains sont déjà allés, désignant en Marie non seulement « la plus parfaitement rachetée » et « le premier fruit de la rédemption de son Fils », mais aussi la principale corédemptrice, subordonnée au Christ et dépendante de Lui. À un degré différent, mais ressemblant à Marie, sont aussi coréempteurs les grands saints, comme le Padre Pio, à qui son directeur spirituel écrivait justement que Dieu le voulait « racheté et coréempteur ». C'est effectivement sous ce même prétexte de l'atteinte à l'« unique Rédempteur » que les protestants nient aussi la médiation des saints, diminuant ainsi, alors qu'ils prétendent la sauvegarder, la gloire du Rédempteur qui nous a mérité toute une chaîne de « coréempteurs » qui lui sont subordonnés, à partir de Sa sainte Mère.

Est-il possible que, pour « favoriser » les protestants, comme le veut aujourd'hui l'œcuménisme, les catholiques doivent avoir eux aussi une mentalité « protestante » ? Et est-ce la meilleure façon de convertir les « frères » dans l'erreur que de les suivre (ou feindre de les suivre) dans l'erreur ?

NAVIGARE NECESSA EST...

RÉFLEXIONS MORALES SUR L'UTILISATION D'INTERNET

« C'est une grande sagesse que de ne point agir avec précipitation, et de ne pas s'attacher obstinément à son propre sens ».

(Imitation de Jésus-Christ, L. 1, c. 4, 2)

La diffusion d'Internet est désormais sous les yeux de tous, et les foyers des traditionnalistes n'en sont pas exempts, même les prieurés sont concernés... Il me semble que le moment est venu de parler de la moralité de l'utilisation d'Internet. Je laisse volontairement de côté l'aspect lié aux obséquiosités dont cet instrument peut être le véhicule: je rappelle seulement aux parents que laisser un accès libre à Internet aux enfants est une imprudence colossale: s'il doit vraiment y avoir une connexion à la maison, que l'ordinateur soit situé dans une pièce commune (... et donc jamais dans la chambre des enfants).

Dans ces quelques lignes, je voudrais considérer l'utilisation d'Internet sous un autre point de vue, toujours moral mais d'un autre genre: je pense aux divers *forums* et autres *mailing-lists* qui encombrent nos adresses de courrier électronique.

Nous sommes tous théologiens

Internet, en plus des avantages que tous connaissent, en présente un qui est digne d'attention: le fait de se trouver à l'abri d'un écran, et mieux encore si on est protégé par un *pseudo* (un nom de code qui cache la véritable identité), fait devenir immédiatement... théologien. C'est extraordinaire, mais c'est ainsi. Il y a des gens qui étudient pendant des années pour avoir un diplôme en théologie; d'autres, au contraire, s'inscrivent à un *forum* ou à une *mailing-list*, et les voilà prêts à répandre leurs jugements éclairés et éclairants parmi les internautes assoiffés de vérité. Ils dissident à qui mieux mieux, avec force citations d'illustres théologiens, sur l'inaffabilité pontificale, les canonisations, la validité des sacrements, la liturgie, le magistère ordinaire universel. Et ce, bien évidemment, avec moult anathèmes réservés à ceux qui osent mettre en doute leur enseignement. *Anathème... clic.*

Il est beau de voir se multiplier ces théologiens qui osent s'aventurer là où d'autres, - manifestement moins doués qu'eux - n'ont jamais osé s'aventurer.

Or, toute ironie mise à part, je voudrais faire ici une réflexion: la théologie est une chose sérieuse, tellement sérieuse qu'on ne peut pas la pratiquer derrière son écran, *en temps réel*. La théologie est le sommet du savoir. S'il est vrai que la métaphysique est la plus élevée des sciences humaines - c'est-à-dire des sciences qui connaissent la réalité à la seule lumière de la raison - la théologie est encore plus élevée, car la lumière qui l'éclaire est la lumière même de Dieu.

Dieu peut être connu par les forces naturelles de la raison, au moyen des créatures, comme Auteur de l'ordre naturel. Mais il y a une « science de Dieu » que l'on ne peut pas acquérir par les seules forces de la raison, car elle presuppose que Dieu même se soit manifesté aux hommes par l'intermédiaire de la Révélation. Telle est la théologie au sens strict. On comprend alors que le théologien doive posséder parfaitement tant la théologie que les données de la Révélation, telles qu'elles sont proposées par le Magistère, pour pouvoir effectuer cette synthèse - opportunément nourrie par la prière - qui distingue la vraie théologie de la discussion de café du commerce.

Le théologien doit avant tout être humble. Puis, il doit être docile aux inspirations de Dieu, le sujet qu'il étudie étant le plus élevé et le plus sublime. De l'union entre humilité et docilité naît le don de la sagesse.

Toutes choses absolument absentes des *forums* et *mailing-lists*. Je mets au défi qui-conque de me prouver le contraire.

Mu par le don de sagesse, une théologie du calibre de saint Thomas d'Aquin, face à une question particulièrement difficile, ne trouvait pas mieux à faire que de se mettre en face du tabernacle.

Le tabernacle. Et non un écran d'ordinateur.

Copier coller, ou... couper et coudre?

L'autre énorme avantage d'Internet sur tout autre moyen de communication est le fait de pouvoir répandre à une vitesse vertigineuse, sans effort et gratuitement, la Bonne Nouvelle.

Si ce n'est que, avec la même facilité et avec des conséquences cent mille fois plus importantes, on peut aussi répandre l'erreur, ou ne serait-ce que l'imprécision; la calomnie, ou même le doute sur une personne; la médisance, etc.

Cette simple constatation devrait faire réfléchir l'internaute avant d'effectuer le fatidique clic et répandre une nouvelle, un jugement, etc. Tant pis pour celui qui ne se pose aucune question morale, mais pour ce qui est de l'internaute catholique, il doit toujours avoir cette réflexion salutaire avant de cliquer.

Et au contraire, un tour rapide sur les *forums* catholiques qui gravitent autour de la Tradition nous fait découvrir avec horreur que ceux-ci pullulent de méchancetés, médisances et insinuations gratuites. On se demande vraiment si ceux qui écrivent - ou répandent - ces choses ont réfléchi sérieusement à la portée du huitième Commandement « tu ne feras pas de faux témoignage ».

JUDICO... ERGO SUM

Que dire ensuite de la démangeaison des commentaires? Avec un clavier et une sou-

ris certains deviennent éditorialistes, chroniqueurs, sages inspirés qui considèrent que leur jugement apporte à la pauvre humanité cette lumière qui jusqu'alors lui manquait. Et alors - même si on ne leur a rien demandé - ils répandent, à longueur de mails, leur avis sur tous les sujets: actualité, politique, vie ecclésiale, etc. Rien ni personne n'échappe à leur jugement. Même si c'est un jugement téméraire...

S'il est vrai que l'opération appelée « jugement » est propre à l'homme en tant qu'être rationnel, il n'y a pas d'obligation de porter un jugement sur tout et sur tous, à plus forte raison s'il n'est pas demandé, et surtout si on n'est pas vraiment sûr des faits.

« Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés [...], car de la mesure dont vous vous serez servis, on se servira envers vous » (Lc. 6, 37).

AVERTISSEMENT DESTINÉ À TOUS

Tout le monde se souvient de la singulière pénitence que saint Philippe Néri imposa à cette femme venue se confesser d'avoir l'habitude de dire du mal de son prochain. Le saint, pour lui faire comprendre les terribles effets de ce péché, lui imposa de plumer une poule par les rues de Rome, puis de revenir le voir. La femme s'exécuta et - revenue auprès du saint - lui demanda ce qu'elle devait faire ensuite.

« Maintenant vous allez retourner dans les rues par lesquelles vous êtes passée et vous ramasserez une à une toutes les plumes de la poule, sans en laisser une seule par terre. »

« Mais, mon Père, vous me demandez une chose impossible! - s'exclama la pauvre pénitente désespérée - Il y avait tellement de vent que je ne pourrai jamais retrouver toutes ces plumes. »

« Je le sais - conclut le saint - mais je voulais vous faire comprendre par là que vos médisances ressemblent à ces plumes. »

Il faudrait un autre *Pippo Buono*¹ pour imaginer une pénitence proportionnée destinée à tous ceux qui répandent des kilobits de médisances malveillantes et de jugements perfides.

EFFET TRANSPARENCE

Enfin, Internet permet de partager ses propres connaissances, expériences, etc. avec d'autres utilisateurs. Non seulement entre amis, mais aussi avec des inconnus. Finie l'époque du journal intime fermé par un petit cadenas. Maintenant il y a le *blog*, dans lequel on se raconte au grand public: vices et vertus. Il y en a pour tous.

Les discussions prennent elles aussi un caractère public de dimension planétaire: il est beaucoup plus savoureux de se disputer en ligne devant un plateau d'utilisateurs

1. Surnom donné à saint Philippe Néri - ndt.

connectés. Comme ces belles bagarres entre voisins : deux personnes se disputent d'un balcon à l'autre, et tout le voisinage en profite, apprenant un tas de choses intéressantes sur les deux protagonistes et leurs mères respectives.

Très bien. L'avantage d'Internet est que le voisinage qui assiste peut être constitué de plusieurs dizaines d'utilisateurs mis « en copie », qui reçoivent un va-et-vient de mails de réponses, dans un crescendo wagnérien. Édifiant. Très, très catholique...

« *LE TEMPS S'EN VA ET L'HOMME NE LE VOIT PAS...* » (DANTE, *LA DIVINE COMÉDIE*, PURG. 4, 9)

Pour conclure, je voudrais souligner un autre aspect. L'ordinateur nous a habitués à

raisonner, agir, communiquer, etc. à une vitesse inimaginable. Tout se mesure en nanosecondes, c'est-à-dire en milliardièmes de seconde : il en passe quelques milliers sans que l'on ait eu le temps d'écrire un mot. Le processeur de l'ordinateur, quant à lui, utilise bien le temps : il ne perd même pas une nanoseconde. En revanche, combien de temps (non plus en fractions de seconde, mais en *heures* de soixante *minutes*) les hommes passent-ils à *poster* des commentaires sur des *forums* ou à écrire des mails interminables ? On se demande vraiment comment ils trouvent le temps pour cela. Et avez-vous déjà remarqué l'heure de certains *posts* ou mails ? Minuit, deux heures du matin, quatre heures et demie... ! Mais le lendemain, au travail (ou à l'école), que font-ils ? Cela ne me semble

pas être la bonne façon de « mettre le temps à profit », comme dit saint Paul, ajoutant «... *quoniam dies mali sunt* - parce que les jours sont mauvais » (*Éph. 5, 16*) : précisément parce qu'ils sont mauvais, les jours doivent être employés à faire le bien en accomplissant avec diligence son devoir d'état, et en ne gaspillant pas inutilement son temps.

« *Serva tempus* - ne gaspille pas le temps », écrivaient sagement les anciens sur les cadrans solaires.

Il faudrait l'écrire aussi sur les écrans (éteints) des ordinateurs.

Don Luigi Moncalero
(*La Tradizione Cattolica* n° 2, 2008)

OUVERTURE DU VIII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO (2 - 4 janvier 2009)

Ce VIII^e Congrès théologique de Sì Sì No No se situe à un moment particulièrement délicat et difficile de la crise de l'Église.

Pour commencer voici une longue citation du Père Cavalcoli O.P. qui décrit la situation actuelle de l'Église, ce texte est extrait d'une publication de 2008. Ce qui fait la force et la valeur de cette citation est que le Père Cavalcoli n'est pas ce qu'on appelle « un traditionnaliste » et qu'il fait ici et là dans son ouvrage des critiques aux dits « lefebvristes ». Voici ce qu'il écrit :

« Peut-être, jamais comme aujourd'hui, il n'a existé dans l'histoire de l'Église autant de confusion doctrinale et une telle diffusion de l'hérésie, à tous les niveaux et dans tous les domaines. [...] La situation pourrait faire penser à celle décrite dans les prophéties eschatologiques du Nouveau Testament. Jamais, de fait, à l'intérieur de l'Église catholique, n'ont été diffusées autant d'erreurs dans le domaine de la foi. [...] C'est une lutte titanique de la lumière contre les ténèbres, du Christ contre Bézial, de l'Église contre le Dragon, [...] C'est une lutte très difficile, qui occasionne beaucoup de découragement et d'amertume, beaucoup de troubles et d'épreuves, beaucoup de déceptions et d'insuccès, beaucoup d'amis qui se retirent et trahissent. Les néomodernistes sont souvent des personnes cultivées et capables, avec de grandes qualités, ayant acquis un immense pouvoir et une autorité certaine, ayant choisi depuis longtemps une tactique souple et aimable, mais inexorable et déterminée : Ils veulent, en effet se faire passer pour des esprits libéraux et tolérants, mais en même temps ils sont bien organisés et ont des objectifs précis. Ils cherchent à marginaliser les vrais fidèles d'une manière indolore, quasiment sans qu'ils s'en rendent compte, et avec leurs sophismes, ils n'exercent pas la violence mais la séduction, et ainsi ils peuvent apparaître charitables et compréhensifs, et ouverts à tous. [...] leur but est de faire en sorte que le vrai fidèle se

trouve marginalisé, pratiquement exclu de la communion ecclésiale. [...] En réalité, que ce sont eux les vrais exclus. Le vrai fidèle peut résister à ces embûches, se rappelant en quoi consiste l'Église. Les modernistes sont des ambitieux, des vantards, ils cherchent le succès et les postes de responsabilité : ceci est pour eux la manière d'être de l'Église, ainsi ils espèrent avoir la victoire sur les vrais fidèles, faisant de manière à ce que ceux-ci soient ignorés et que leurs œuvres tombent dans le vide.

[...] Le vrai fidèle devant ces mesquines machinations ne se décourage pas et se sent plus que jamais au cœur de l'Église, [...], en communion avec ses frères dans la foi, bien que cachés et isolés, parce qu'il sait que l'Église est avant tout la communion invisible des saints, [...], il sait qu'être avec l'Église veut surtout dire être fidèle au dogme, souffrir à cause du Christ crucifié et abandonné.

[...]

La situation actuelle donne de très bonnes occasions aux fidèles de bonne volonté d'être avec le Christ et de se sanctifier, même si cela coûte, sans doute, à cause du légitime désir de recevoir l'appui et la reconnaissance dans les fatigues et les risques pour propager la vérité de la foi et défendre le Magistère de l'Église. [...] cependant le vrai fidèle n'attend pas une reconnaissance et un appui, sachant que les supérieurs ne sont pas sans faiblesses humaines. [...] La consolation de sa propre conscience, illuminée par l'Écriture et par les documents infaillibles lui suffit. Contrairement aux modernistes, il ne désire pas le succès, même pas dans l'Église visible, mais seulement dans l'Église invisible. » (*La questione dell'eresia oggi*, Giovanni Cavalcoli, *Edizioni Viverein*, 2008). »

Il ne serait pas difficile de continuer à citer ce Père Dominicain qui ne se contente pas de considérations générales, mais critique aussi ouvertement des théologiens

modernes comme Schillebeecks, Kasper ou Bruno Forte.

Pourquoi avoir cité ce bon Père ? On pourrait citer d'autres auteurs qui analysent la situation actuelle en critiquant la doctrine de certains théologiens néomodernistes, même si ceux-ci sont arrivés à avoir de grandes responsabilités dans la hiérarchie. Ici et là, apparaissent des réserves, des critiques, non seulement sur l'interprétation du concile, mais sur ses textes mêmes.

C'est là, la nouveauté de la situation actuelle. Ces publications qui ne viennent pas de nos milieux, étaient même tout à fait impensables, il y a encore trois ou quatre ans.

Il est clair que ces considérations ne veulent pas dire que la crise est finie, loin de là. La confusion et le désastre continuent plus que jamais et les effets du concile se font sentir d'une manière toujours plus catastrophique.

**Alors pourquoi ces réactions ?
D'où viennent-elles ?**

ON PEUT TENTER UNE DOUBLE RÉPONSE

Tout d'abord, cela peut être une réaction quasi « physiologique » de l'Église qui est le corps mystique du Christ. Quand on touche le fond, cela provoque un rebondissement. Phénomène analogue à ce qui se passe dans la société : lors qu'une société se laisse aller à tous les débordements jusqu'à détruire la famille, on note à un moment une réaction pour redécouvrir certaines valeurs. Est-ce seulement une réaction de la société ou de l'Église qui se sentent blessées dans leur nature profonde ? Difficile à dire. Il est sûr que si ces saines réactions ne sont pas soutenues par l'autorité compétente, elles ne dureront pas longtemps et ne porteront que des fruits limités.

Ensuite, elles viennent, il faut avoir l'honnêteté et le courage de le dire de l'effet Ratzinger: L'élection de Benoît XVI a provoqué comme une secousse même si elle est difficile à définir. Est-ce un climat nouveau ? Sont-ce les prémisses d'un changement de cap, d'un redressement ? Difficile à dire ! Il

faudra un certain recul pour pouvoir analyser notre époque. À propos de ces réactions ne pensons pas seulement au Motu Proprio, mais à beaucoup d'autres domaines ; bien que ce soit le Motu Proprio qui ait rompu le tabou que tout ce qui pouvait venir du Concile ou de la période postconciliaire était intouchable comme des acquis absolument définitifs. Ce qui est certain, c'est que quelque chose a bougé, même s'il est difficile d'être plus précis.

Cette nouvelle situation dans le monde religieux officiel permet certainement une plus grande liberté de critique de la part de professeurs ou théologiens ou ecclésiastiques. Les critiques du document conciliaire *Gaudium et Spes* sont toujours plus fréquentes. Certes, ce n'est pas le document le plus important du Concile, mais peut-être le plus représentatif de ce qu'on appelle *l'esprit du concile*, en tant qu'il a fait sienne la pensée moderne, en recevant les principes libéraux du Protestantisme, de l'Illuminisme et de la Révolution, même si la critique est encore insuffisante sur beaucoup de points. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour trouver pleine satisfaction dans ses critiques. En attendant, une brèche est ouverte.

Ces réactions sont des signes qui ne doivent pas nous laisser indifférents.

ALORS QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Les condamner parce qu'elles sont faibles et incomplètes ?

Ne pas en tenir compte car la crise continue et que ses effets se font sentir d'une manière toujours plus dramatique ?

Arrêter notre combat pour soutenir ces réactions ?

Notre attitude doit être sur deux fronts.

Premièrement

Continuer plus que jamais une analyse profonde et forte des problèmes doctrinaux, avec sérénité et sans amertume, dans le seul but de défendre et mettre en évidence la vérité pour la mieux faire connaître. Il s'agit de « procéder avec très grande charité et délicatesse, comme un chirurgien qui doit faire attention à ne pas blesser les parties vitales ; et lorsqu'il est bon de se servir d'un ton sévère, la sévérité doit être dictée par la charité, comme l'a fait certainement Jésus lors qu'il lançait ses invectives contre les scribes, les pharisiens et les docteurs de la loi » (op. cit. p.37).

Avec la patience, ces études finissent par porter des fruits, à condition de ne pas chercher d'abord un résultat, mais surtout la vérité. Défendre la vérité théologique, c'est défendre la foi et en définitive c'est défendre Notre Seigneur Jésus-Christ.

Deuxièmement

Vis-à-vis de ceux qui réagissent dans la bonne direction, même si cette réaction n'est pas complète et ne donne pas pleine satisfaction, évitons des critiques déplacées et soyons patients. Notre rôle est plutôt de les encourager à poursuivre dans le bon sens et de les éclairer pour qu'ils aillent plus à fond dans les problèmes. Dans la mesure où le permet le Seigneur, nous devrions être un point de référence pour ces personnes de

bonne volonté, non pas pour ce que nous sommes mais pour ce que nous représentons et défendons. Certes nous ne pouvons pas faire notre position, car la vérité est totale ou elle n'est pas. Mais nous ne pouvons pas non plus, par une attitude déplacée être un frein à cette tentative de réaction, ce serait triste et malheureux de notre part alors que notre devoir est de tout faire pour que triomphe la vérité.

Il est indéniable qu'on ne passera pas d'un jour à l'autre des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité, il y aura certainement une période clair-obscur, de flou, c'est inévitable. Cette période n'est pas acceptable en soi, mais est inévitable. On ne peut pas ne pas en tenir compte.

Notre vocation n'est pas de prétendre résoudre les problèmes de l'Église, mais de faire simplement notre devoir, ce qui ne veut pas dire que cela est toujours facile, sachant que le reste est dans les mains de Dieu.

Ceci dit, dans un pareil contexte, notre congrès va consacrer ses études d'abord sur un problème clef de ce pontificat : la question de l'herméneutique qui a joué et joue un rôle important dans la pensée du Pape Benoît XVI. Ensuite seront abordées les conséquences de l'herméneutique dans des documents officiels du Saint-Siège ou dans des questions tout à fait actuelles, et enfin quelques considérations sur les principes qui doivent guider notre combat dans la situation concrète tel qu'elle est aujourd'hui.

CONCLUSION

En guise de conclusion de cette brève introduction, deux mots sur la question de Fatima qui reste très certainement la clef de tous nos problèmes. Lors de notre dernier congrès, il avait été brièvement question d'un livre d'Antonio Socci, intitulé *Le Quatrième secret de Fatima*, où l'auteur cherchait à démontrer que ce que le Vatican avait publié en l'an 2000 était incomplet.

Depuis il y a eu des réactions à cet ouvrage de la part du Vatican ou plus précisément du Cardinal Bertone, Secrétaire d'État, pour défendre la position « officielle » qui veut que tout ait été publié. Il est intervenu par la publication d'un livre sur le sujet, un débat télévisé, une interview à radio Vatican et une présentation solennelle et très médiatique de son livre. Dans ces quatre interventions publiques, le Cardinal n'a pas répondu à une seule objection de Socci, mais certains silences et contradictions à l'occasion de ses interventions ne font que renforcer la thèse de Socci. L'écrivain et avocat Christofer Ferrara, américain, a analysé avec beaucoup de pertinence toutes les interventions du Cardinal Bertone pour les confronter avec les arguments de Socci. Le livre est intitulé : *Le secret encore caché (Il segreto ancora nascosto)*, Christofer A. Ferrara, Associazione Madonna di Fatima). Le résultat de cette excellente étude ne vient que renforcer le fait qu'il manque l'explication de la vision de la part de la Très Sainte Vierge, qui n'est autre que le fameux troisième secret. Le cardinal Ciappi qui fut Maître des Sacrés Palais pendant quarante ans, de Pie XII à Jean-Paul II l'a résumé ainsi : « Dans le troisième secret

il est prédit, entre autre chose, que la grande apostasie dans l'Église arrivera par son sommet ». Il est difficile d'être plus clair.

La situation de l'Église aujourd'hui, « est un peu le problème des tumeurs - comme écrit le Père Cavalcoli - si la tumeur est isolée et non diffuse, l'opération chirurgicale peut réussir ; mais si la tumeur a déjà des métastases, il est inutile d'opérer. Eh bien, aujourd'hui nous nous trouvons devant une espèce de métastase hérétique, vécue tranquillement, avec aussi des structures juridico-institutionnelles, comme un fait ecclésial normal. Dans cette situation il est impensable de pouvoir guérir avec des opérations chirurgicales, c'est-à-dire coercitives. Il y a une différence cependant entre les maux du corps et ceux de l'esprit : les premiers sont mortels et irrémédiables, les seconds, même s'ils sont péchés mortels, sont toujours remédiés avec la grâce divine qui change les cœurs. »

On peut résumer ainsi le propos du bon Père dominicain : pour sortir de cette crise désastreuse, l'unique voie possible est la sainteté et les moyens surnaturels, comme on peut le voir dans la solution des différentes crises de l'Église ; ce qui, certes, ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir et donc justifie pleinement le déroulement de notre congrès.

Abbé du Chalard

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement, Secrétariat

B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

Fax : 01 49 62 85 91

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction
B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €,

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

sì sì no no

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 319 (509)

Mensuel - Nouvelle Série

Février 2009

Le numéro 3€

ROMANO AMERIO ET LA CRISE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU XX^E SIECLE

LA CRISE DE L'ÉGLISE EST UN FAIT

Tout *Iota Unum*, le chef-d'œuvre de Romano Amerio, et l'un des ouvrages les plus importants de la théologie catholique du XX^e siècle, tire sa justification, aux yeux de son auteur, d'un fait incontestable : la crise très grave que traverse l'Église, crise que le philosophe de Lugano n'hésite pas à définir comme la plus grave que l'Église ait jamais vécue, dans la mesure où l'attaque, venant essentiellement d'hommes qui appartiennent à la hiérarchie épiscopale elle-même, vient donc de l'intérieur, et non de l'extérieur.

Or pour Amerio, la crise de l'Église catholique est un fait d'une évidence absolue, qu'il est insensé de chercher à nier, et qui de plus, comme tout fait, ne peut pas être démontré, mais seulement montré : il ne s'agit pas de le déduire d'une suite d'étapes logiques, mais de voir la réalité telle qu'elle est et de s'éduquer à l'honnêteté intellectuelle qui permet d'appeler toute chose par son nom, par le nom qui lui revient et qui en exprime la véritable essence.

Conformément à son principe méthodologique le plus important, qui est de ne jamais plaquer sa pensée ou ses opinions personnelles sur la réalité, Amerio préfère s'appuyer sur les paroles des pontifes qui ont à plusieurs reprises dénoncé la gravité de la crise. Voici donc les passages, tous célèbres que nous trouvons cités dans *Iota* :

Paul VI, discours au *Seminario lombardo* de Rome le 7 décembre 1968 : « *L'Église se trouve à une heure inquiète d'autocritique, mieux vaudrait dire d'autodémolition. C'est comme un retourement à angle aigu et compliqué auquel personne ne se serait attendu après le Concile. L'Église en vient pour ainsi dire* »

à se porter des coups elle-même¹. »

Paul VI, discours du 30 juin 1970 : « *quelque part la fumée de Satan est entrée dans le temple de Dieu. [...] Même dans l'Église règne le même état d'incertitude. On croyait qu'après le Concile une journée ensoleillée aurait lieu sur l'histoire de l'Église. C'est au contraire une journée de nuages, de tempête, d'obscurité qui est venue*². »

Jean-Paul II, Congrès pour les Missions (OR, 8 février 1981) : « *Il faut admettre avec réalisme et avec une sensibilité attentive que de nombreux chrétiens se sentent perdus, confus, perplexes et même déçus ; des idées contredisant la vérité révélée et enseignée depuis toujours ont été propagées dans le domaine dogmatique et moral, créant des doutes, des confusions, des rébellions ; même la liturgie a été manipulée ; plongés dans le "relativisme" intellectuel et moral et jusque dans le "permissivisme" où tout est permis, les chrétiens sont tentés par l'athéisme, par l'agnosticisme, par l'illuminisme vaguement moraliste, par un christianisme sociologique sans dogmes définis et sans morale objective*³. »

Quant à la cause de la crise, Paul VI la relie sans hésiter aux problèmes internes à l'Église elle-même : « *Une grande part de ces maux ne vient pas du dehors, c'est du dedans qu'ils afflagent, affaiblissent et épuisent l'Église. Le cœur se remplit d'amertume*⁴. »

Encore une citation par Amerio du dis-

cours de Paul VI le 16 novembre 1970 : « *C'est pour tout le monde un motif de stupeur, de douleur, de scandale de voir que c'est justement de l'intérieur de l'Église que naissent les inquiétudes et les infidélités, et souvent venant de ceux qui devraient, en raison de l'engagement pris et du charisme reçu, être plus constants et plus exemplaires. » Et puis « *les aberrations doctrinales... l'affranchissement à l'égard de l'autorité de l'Église* », le libertinage général des mœurs, « *le refus de la discipline dans le clergé*⁵. »*

Enfin, l'auteur cite un texte exemplaire et d'une extraordinaire importance, de celui qui était alors le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le cardinal Ratzinger, publié par l'*Osservatore Romano* du 9 novembre 1984 : « *Les résultats qui ont suivi le Concile semblent cruellement opposés à l'attente de tous, à commencer par celle du Pape Jean XXIII puis de Paul VI... [Tous] s'attendaient à une nouvelle unité catholique et, au contraire, on est allé vers une dissension qui semble être passée de l'autocritique à l'autodestruction... On s'attendait à un bond en avant et l'on s'est trouvé au contraire face à un processus progressif de décadence qui s'est développé dans une large mesure en se réclamant du Concile et qui, de cette manière, l'a de plus en plus discrédité... Le bilan semble donc être négatif : il est incontestable que les dix dernières années ont été décidément défavorables pour l'Église catholique*⁶. »

Outre les aspect théologiques et plus strictement doctrinaux de la crise, Amerio

1. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, pp. 13-14.

2. *Op. cit.* p. 14.

3. *Op. cit.* pp. 14-15.

4. *Op. cit.* p. 153.

5. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987 p. 154.

6. *Op. cit.* p. 593.

ne se lasse pas de souligner que le caractère essentiel de la crise qui a accompagné l'après Concile repose sur deux éléments étroitement liés : a) la crise vient d'une attaque menée par des forces internes à l'Église, en particulier au sein de la Hiérarchie, par des Conférences épiscopales entières ; b) l'attaque contre la doctrine de l'Église est conduite par des clercs qui demeurent au sein de l'Église.

Dans *Iota Unum*, Amerio se fonde non seulement sur les paroles des pontifes qui ont reconnu et condamné la crise avec le plus de lucidité, cherchant à en comprendre les causes, mais il recense aussi d'autres éléments démontrant l'état de grave souffrance de l'Église catholique, et que nous résumons rapidement :

- a) la défection des clercs par dizaines de milliers, avec un très grand nombre de prêtres réduits à l'état laïc par Paul VI ;
- b) la défection sans précédent de religieux et de religieuses, avec des ordres entiers, chargés de mérites et de gloire, drastiquement réduits dans le nombre de leurs membres ;
- c) l'effondrement des vocations religieuses féminines ;
- d) l'effondrement de l'assistance à la Messe dominicale ;
- e) le référendum sur l'avortement, qui en 1981 à Rome ne vit que 22 % de votants s'opposer à son introduction ;
- f) la crise doctrinale : un sondage publié par l'Osservatore Romano en novembre 1970 affirmait que 50 % des personnes se disant catholiques ne croient ni au paradis ni à l'enfer ;
- g) l'effondrement des conversions des protestants et de juifs, après des années pendant lesquelles leur nombre avait beaucoup augmenté, surtout aux États-Unis.

LES CAUSES DE LA CRISE DE L'ÉGLISE DANS L'ANALYSE DE « IOTA UNUM »

Le pyrrhonisme

Iota Unum est un texte asystématique : ses nombreux chapitres ne se succèdent pas suivant une hiérarchie précise d'importance ou de priorité méthodologique, philosophique ou théologique. Mais il y a, à notre avis, cinq grands thèmes porteurs, étroitement liés entre eux, qui peuvent guider le lecteur : *le pyrrhonisme, le mobilisme dogmatique, le principe du dialogue et l'œcuménisme, la démocratie dans l'Église, la défaillance de l'autorité*.

Commençons par le thème du « pyrrhonisme ». Celui-ci, qui vient du nom de Pyrrhon, le philosophe sceptique le plus important de l'âge hellénistique, est fondé sur la constatation du fait qu'à partir de Vatican II, le cœur de tout aspect de la crise se trouve dans une *crise de la foi* générale, dans la présence diffuse parmi les membres de l'Église et de la Hiérarchie elle-même d'un scepticisme à l'égard

des vérités de foi.

Amerio affirme avec clarté qu'un scepticisme diffus, qui envahit le sentiment des hommes d'Église, est à la racine de la crise :

« *À la base du bouleversement actuel, il y a une attaque contre les facultés de connaître dont dispose l'homme : attaque qui renvoie à la constitution métaphysique de l'être, et, en suprême instance à la constitution métaphysique de l'Être premier, c'est-à-dire à la Sainte-Trinité. Cette attaque contre la faculté cognitive de l'homme, nous la désignons par le terme historiquement expressif de pyrrhonisme, car elle ne s'en prend pas à telle ou telle certitude de raison ou de foi, mais au principe même de toute certitude, à la capacité que l'homme a de connaître quelque chose* ⁷. »

C'est le Romano Amerio profond connaisseur de la pensée moderne qui parle ici, pensée dont il identifie la faiblesse gnoséologique de fond : l'incapacité, en vertu du *présupposé naturaliste*, qui en est le vrai fondement, de maintenir le lien entre sujet connaissant et objet connu à l'intérieur des limites du réalisme métaphysique, débouchant sur une antiméta-physique, un scepticisme, un immanentisme et un subjectivisme. De fait, le *zeitgeist* qui domina la pensée philosophique du XX^e siècle a envahi aussi la pensée catholique : cette défection d'une idée forte, réaliste, rigoureuse, de la capacité cognitive de l'homme – en un mot : ne plus enracer la réflexion théologique dans un solide socle conceptuel thomiste, scolastique – a rendu, depuis cinquante ans, beaucoup plus difficile pour l'Église la tâche d'enseigner avec autorité, en l'enfermant dans une sorte de ghetto intellectuel, où l'enseignement ne peut être proposé que s'il est accompagné de formules interrogatives et dubitatives qui en diminuent la valeur et la portée.

C'est ici, pour Amerio, le point le plus profond et le plus délicat de toute la crise ; on peut dire que dans son analyse tous les autres éléments de crise viennent de ce premier et décisif affaiblissement, pour ne pas dire effondrement, d'une saine vision métaphysique.

En effet les conséquences du scepticisme qui se répand dans la pensée catholique de l'après Concile, à tous les niveaux, des Papes aux simples prêtres et aux fidèles, ont une très grande portée, car le phénomène constitue une *dislocation* de la Sainte-Trinité.

Ce pyrrhonisme gnoséologique et métaphysique explique, dans l'analyse d'Amerio, la primauté de la *praxis*, c'est-à-dire de la volonté et de l'action, dans la pensée moderne. Du reste, si le doute sur notre faculté de connaître est déjà, implicitement, un *athéisme*, il est évident que la

pensée catholique ne peut pas accepter d'être contaminée par la pensée moderne sans se corrompre : en d'autres termes, soit le catholicisme est *réaliste* en métaphysique, soit il dévie.

Si « *le fond de l'égarement actuel, mondial et ecclésial, est le pyrrhonisme, c'est-à-dire la négation de la raison* », aucune « amitié » ou « sympathie » ne sera possible avec les systèmes philosophiques modernes, ni aucune incorporation de ces systèmes dans la théologique catholique.

En effet, comment la Hiérarchie catholique pourra-t-elle enseigner avec la fermeté nécessaire, si elle a intériorisé le doute sceptique propre au moderne quant à la capacité de l'homme à connaître ?

Une des preuves les plus claires qu'Amerio apporte de la nouvelle attitude relativiste, et du style dominé par l'incertitude utilisé par la hiérarchie, est la façon dont les catéchismes rapportent la doctrine de l'Église : tandis que le Catéchisme de saint Pie X (ou tout autre catéchisme précédent) affirme avec autorité les articles de foi à croire (par exemple : art. 104 : « *Combien de temps dureront le paradis et l'enfer ? Le paradis et l'enfer dureront éternellement* ») ; le catéchisme postérieur à Vatican II expose non pas ce qu'il faut croire, mais l'enseignement de l'Église sur ce qu'il faut croire (par exemple : art. 1035 : « *L'Église, dans son enseignement, affirme l'existence de l'enfer et son éternité.* ») Il est inutile de souligner la différence extraordinaire entre les deux façons d'exprimer la même vérité : dans le premier cas on présente une vérité objective en tant que telle, en exprimant la nature des choses ; dans le second cas on présente un contenu en soulignant qu'il est un élément de l'enseignement de l'Église, et pour ainsi dire en le relativisant et en le revêtant – ne serait-ce qu'implicite – d'une patine de scepticisme.

Enfin, Amerio remarque : « *Et tout comme on nie l'aptitude de notre intelligence à former des concepts ayant une similitude avec le réel voici que plus l'esprit est incapable d'apprendre et de concevoir (prendre avec soi) le réel, plus il développe à partir de lui-même sa propre opération, produisant (c'est-à-dire "extériorisant") de pures inventions [...]. Si la pensée n'a pas de relation essentielle avec l'être, elle ne subit pas la*

8. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, p. 288. L'essai d'Amerio dans lequel ce thème est le plus largement développé s'intitule : *La question du Filioque ou la distorsion de la Monotriade*, in *Principes catholiques pour rester fidèles à l'Église en ces temps extraordinaires de crise*, Actes du Congrès théologique de Si Si No No, (Albano Laziale, 8-10 décembre 1994), Publications du Courrier de Rome, 1995, pp. 137-144. Ce texte figure à la suite de cet article. Il s'agit de la transcription d'une conversation privée que le professeur Amerio eut avec

7. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, p. 287.

loi des choses et n'est pas mesurée, mais elle est la mesure ⁸.

Le mobilisme dogmatique

Une conséquence immédiate et inévitable du pyrrhonisme philosophique est le mobilisme dogmatique : si l'on ne peut plus rien connaître avec certitude, il est évident que même les vérités possédées et enseignées depuis toujours ne pourront pas se soustraire au doute sceptique de fond, avec la pensée moderne pour horizon infranchissable. Puisqu'il n'y a plus, désormais, même chez de nombreux hommes d'Église et chez les croyants, la capacité de se reporter au *depositum fidei*, au dogme, à son immuabilité, on est passé en une cinquantaine d'années de l'ordre de la certitude à l'ordre de la probabilité en matière de foi : le dogme n'est pas nié formellement, mais l'adhésion intérieure à celui-ci, l'assentiment de la raison et de la volonté, sont comme mutilés du caractère radical et absolu qui doit caractériser la foi du croyant en la Vérité immuable. Amerio appelle *mobilisme dogmatique* cette nouvelle attitude de théologiens et de fidèles à l'égard des articles de la doctrine catholique. Chez le moderne, dans son analyse, il y a l'émergence d'une philosophie d'extraction « héraclitienne », avec la nette primauté du devenir et de l'histoire sur l'être ; mais « *la primauté du devenir porte avec elle la primauté de l'action et l'insignifiance du but* » ⁹, et tant du point de vue théologique que de la vie de piété, la primauté des vertus actives sur les vertus contemplatives ¹⁰.

Un grand nombre de citations à l'appui, Amerio démontre l'importance croissante et de plus en plus enracinée même dans le monde catholique de cette vision de la vérité de foi, et de l'être en général comme une réalité *in fieri*, jusqu'à introduire le devenir de Dieu lui-même, et jusqu'à nier le Verbe, « *c'est-à-dire l'existence éternelle en Dieu des formes des choses créées et créables* ».

Amerio nous montre que la destruction de l'idée même de l'immuabilité du dogme bouleverse aussi le domaine de la théologie morale, en ouvrant la porte à la négation, ou la subversion progressive, de

quelques amis, envoyée comme message au congrès cité ci-dessus, organisé par la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, et plus spécifiquement par l'abbé Emmanuel du Chalard. C'est dans ce splendide essai que se trouve l'affirmation fulgurante qui synthétise toute l'analyse du pyrrhonisme que nous exposons : « *La pensée moderne est une négation implicite de la raison* » (p. 140).

9. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, p. 309. Et aussitôt après : « *Or cette idée que la mutabilité est une valeur positive à accueillir, a pénétré même dans l'Église de façon diffuse. Le précepte de la religion est pourtant clair : "Soyez fermes, immuables"* » (*I Cor., XV, 58*) ¹¹.

10. Ce que l'on pourrait définir comme un retour arrogant de l'américanisme.

l'idée clé du système catholique : l'éternité et l'immuabilité de la loi morale.

Une fois le dogme dissout dans une vision historiciste de celui-ci, une foi la loi naturelle dissoute, le mobilisme dogmatique débouche, selon Amerio, sur la primauté de la *praxis*, c'est-à-dire sur ce que nous pourrions à bon droit considérer comme une forme d'*athéisme implicite*. La conciliation avec le monde moderne, qui s'est philosophiquement modelée sur la dialectique hégélienne, ne peut que mener à une crise très grave de l'Église, parce que la modernité se fonde justement sur l'*indépendance impossible du dépendant*, sur le fini que l'on pense – absurdement – comme infini, comme *causa sui*. Cette dérive est ce qu'Amerio appelle « *perte ou renversement des essences* », débouchant sur « *la dislocation de la divine Monotriade* » c'est-à-dire sur la violation conceptuelle de la Trinité elle-même.

Parmi les nombreuses violations de la Tradition catholique opérées à partir de Vatican II par de nombreux théologiens et hommes d'Église, aucune n'a peut-être eu des conséquences plus graves que celle-là, car elle a pesé sur la défense et sur la transmission intacte du *depositum fidei* lui-même, qui n'est plus pensé à la lumière des principes immortels établis par saint Vincent de Lérins. L'historicisation du dogme, sa lente érosion et altération menée sur la base d'une herméneutique illégitime et hétérodoxe, ont enfin porté à ce que l'on pourrait appeler une *foi sans dogmes*, une fois toujours plus vidée de contenus doctrinaux stables, fermes, certains. Cela revient à dire que le vécu de nombreux catholiques est désormais marqué par un rapport avec la vie de foi de type protestant, décliné de façon sentimentale et subjective.

Amerio est catégorique : « *Or cette idée que la mutabilité est une valeur positive à accueillir, a pénétré même dans l'Église de façon diffuse. Le précepte de la religion est pourtant clair : "Soyez fermes, immuables"* » (*I Cor., XV, 58*) ¹¹.

Le principe du dialogue et l'œcuménisme

Scepticisme gnoséologique et métaphysique : on ne peut affirmer connaître quoi que ce soit avec une certitude absolue ; la vérité, même dans le domaine religieux et doctrinal, ne peut donc jamais être pensée comme pleinement possédée, et tout doit être considéré comme devenant, comme historique, comme précaire et incertain : *mobilisme dogmatique* ; mais si même l'Église catholique ne possède pas la vérité de façon stable et immuable, si sur le plan moral seule la *recherche de la vérité* n'a de valeur et de dignité, et si l'on présente presque avec mépris l'idée même que soit possible, en général, la possession stable de cette vérité, il s'ensuit que seule

11. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, 1987, p. 309.

sera culturellement acceptée une Église *dialogante*, qui avec les catholiques ne cherche pas la vérité, rediscutant sans cesse, problématisant elle-même et la doctrine toujours enseignée, et surtout renonçant à condamner l'erreur (la condamnation de l'erreur est en effet essentielle dans l'enseignement, mais elle est exclue du dialogue) : « *La mentalité novatrice a horreur de la polémique, tenue pour incompatible avec la charité, alors que c'est au contraire un acte de charité. Le concept de polémique est en réalité inseparable de l'opposition entre le vrai et le faux. La polémique vise précisément à abattre l'équivalence que l'on tentait de mettre entre une position vraie et une position fausse. Sous cet aspect, la polémique est connaturelle à la pensée, qui, lorsqu'elle ne détruit pas le faux en dialoguant avec un adversaire, le détruit en monologuant en elle-même. La fin du dialogue, de la part du catholique qui y prend part, ne peut être heuristique, car, en fait de vérité religieuse, il est en possession et non en recherche* » ¹².

Amerio, de même que sur tous les sujets, abonde, à propos du dialogue, en citations de valeur incontestable, et il ne faut jamais oublier que sa collecte d'informations s'arrête à la moitié des années quatre-vingt (quand le thème du dialogue n'était pas encore arrivé à son plus grand développement dans le praxis ecclésiale).

Avec le génie linguistique qui lui est propre, le philosophe parle du « *discussions* » qui a pénétré dans l'Église catholique, et qui s'y est répandu à une vitesse impressionnante ; bien que le principe du dialogue ne puisse revendiquer aucune tradition ni aucun support dans la Sainte Écriture, mais qu'il surgisse à l'improviste avec Vatican II, Amerio nous montre qu'il est désormais le dénominateur commun à tout acte ecclésial, au point que le dialogue avec les hérétiques ou les schismatiques semble être plus important que l'action pastorale tournée vers les fidèles catholiques (ou mieux, la dimension pastorale est comme absorbée et réduite à la recherche continue du dialogue et de la confrontation avec toute forme d'hétérodoxie), contredisant la parole de l'Évangile « *Erat docens eos sicut potestatem habens* » (*Mt. 7, 29*).

L'*enseignement* – et non le dialogue – nous rappelle Amerio, est la figure normale du rapport entre l'Église et le monde, et l'on ne peut pas avancer que le dialogue serait une forme modernisée et codée, cachée, d'*enseignement*, un *enseignement* sous le masque plus bienveillant et conciliant de la discussion sereine sur les différents thèmes qui s'opposent. En effet, dans l'analyse américaine, la doctrine catholique n'est pas l'équivalent d'une philosophie, d'une science, d'une activité humai-

12. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, pp. 301-302.

ne, pour laquelle il est naturel de chercher avec les autres à travers un processus progressif d'argumentation, de dialogue et de réfutation, car elle est fondée sur la Révélation divine elle-même, et qu'elle a en la personne du Souverain Pontife et dans l'Église un guide assisté du charisme de l'inaffabilité.

Outre cette observation de fond, Amerio fait aussi remarquer que le dialogue avec l'hérétique est sans issue en tant que tel, pour la simple raison que les deux interlocuteurs ne partagent pas les mêmes principes : « *En second lieu, il faut considérer la situation où le dialogue, loin d'aider ceux qui le pratiquent, les réduit à une impossibilité. C'est le cas, envisagé par saint Thomas, où il manque aux deux interlocuteurs un principe commun à partir duquel raisonner : dès lors il devient impossible de prouver la vérité à celui qui récuse le moyen de démontrer* ¹³. » S'il est vrai que *principia negantibus non est disputandum*, Amerio a raison de souligner la stérilité du dialogue œcuménique, l'impossibilité que celui-ci débouche sur un résultat concret, se traduisant par un processus à l'infini, que l'on rouvre sans cesse, mais en rongeant la conviction avec laquelle le peuple catholique pense sa foi (en effet, comment peut-on croire fermement ce qui est sans arrêt, pendant des décennies, soumis au feu de l'échange critique et dialogique avec ceux qui appartiennent, par exemple, à une secte protestante, à une autre confession ?).

En outre, Amerio fait magistralement remarquer que le dialogue de la part d'un catholique (puisque il est impossible, si un seul des interlocuteurs se place dans la position d'avoir des certitudes absolues et inaliénables, d'avoir un dialogue efficace sur le plan euristique) implique le fait qu'il se met dans une position de doute réel au sujet de sa propre foi, ou de simulation de l'état de doute, uniquement dans le but d'ouvrir et de conduire le « dialogue ». Mais dans ces deux cas, il y a de graves conséquences. En effet : « *Or la difficulté réapparaît : si le doute ou le refus de la foi sont réels, ils impliquent chez l'interlocuteur croyant la perte de la foi, et c'est un péché. Si au contraire le doute ou le refus est imaginaire et simulé, le dialogue est vicié par une simulation et a une base immorale* ¹⁴. »

Dans l'analyse du philosophe de Lugano, il y a surtout des objections morales au dialogue œcuménique, fondées sur le fait que lorsqu'on choisit la méthode du dialogue, on renonce à la conversion de celui qui est dans l'erreur ou de l'hérétique, en n'accomplissant pas les œuvres de charité spirituelle qui consistent à enseigner à l'ignorant et à reprendre le pécheur.

« Pour conclure sur le goût du dialogue dans l'Église post-conciliaire, nous disons

que le dialogue des novateurs n'est pas le dialogue catholique. 1°) Parce qu'il a une fonction purement heuristique, un rôle de recherche, comme si l'Église dialogante ne possédait pas la vérité mais la cherchait, ou comme si en dialoguant elle pouvait faire abstraction de la possession de la vérité. 2°) Parce qu'elle ne reconnaît pas la position supérieure de la vérité révélée comme si la distinction de valeur entre nature et révélation était tombée. 3°) Parce qu'elle suppose une égalité, ne serait-ce que méthodique, entre les interlocuteurs, comme si faire abstraction des avantages de la foi divine, même seulement par fiction dialectique, n'était pas pécher contre la foi. 4°) Parce qu'elle postule que toutes les positions de la philosophie humaine sont indéfiniment soutenables, comme s'il n'existe pas des points de contradiction de principe, qui tranchent le dialogue et ne laissent place qu'à la réfutation. 5°) parce qu'elle suppose que le dialogue est toujours fructueux, et que "nul ne doit rien sacrifier" (OR, 19 novembre 1971), comme s'il n'y avait pas un dialogue corrupteur, qui déplante la vérité et implante l'erreur, et que l'on ne dût, en ce cas, rejeter l'erreur d'abord professée ¹⁵. »

Il faut noter par ailleurs que, dans l'analyse d'Amerio, le principe du dialogue et le « discussionisme » ne sont pas tant vus comme des buts que comme des moyens, le véritable but étant l'œcuménisme, qui, dans sa lecture, est la variation la plus importante et la plus grave qui soit intervenue dans l'Église catholique pendant et après le Concile, et qui découle directement de la « perte des essences », cœur de la théologie novatrice.

La critique d'Amerio se fonde, de façon particulière, sur l'acte magistériel qui synthétise la doctrine traditionnelle de l'Église sur le rapport avec les confessions non catholiques ; l'*Instructio de motione œcumonica* de décembre 1949, dans laquelle sont rappelés les quatre principes qui doivent guider les catholiques dans cette matière : 1°) L'Église catholique possède la plénitude du Christ; 2°) On ne doit pas rechercher l'union par voie d'assimilation progressive ou en accommodant le dogme catholique; 3°) La véritable union ne peut se faire que *per reditum* des frères séparés à la vraie Église de Dieu, qui est l'Église catholique; 4°) Les séparés qui reviennent ne perdent rien d'essentiel en entrant dans l'Église catholique.

Si l'on abandonne ces principes, comme cela s'est largement produit pendant l'après Concile, on active selon Amerio un processus d'aggravation des maux dont souffre l'Église, parce que l'œcuménisme au sens nouveau (Église catholique et confessions non catholiques) sont porteurs de vérités partielles et doivent marcher

ensemble vers l'*Una Sancta*, vers une nouvelle église pneumatique dans laquelle elles se compléteront réciproquement) est l'anti-principe du catholicisme, et en réalité de la foi en général, qui est l'adhésion pleine à une vérité posée et affirmée comme absolue.

C'est dans la suite à *Iota Unum*, l'ouvrage *Stat Veritas* publié en 1997, qu'Amerio, avec encore davantage de clarté et de fermeté, fait le bilan de l'œcuménisme des dernières décennies : « *Pour signifier que l'œcuménisme conciliaire et post-conciliaire est un œcuménisme faux, ou du moins incomplet, il suffit de voir que les actes des frères séparés n'ont pas été des actes qui les faisaient avancer sur la voie du catholicisme, mais des actes qui ne tenaient aucun compte de la foi, qui contredisaient la foi : certains sont des actes retentissants, comme le sacerdoce accordé aux femmes. Ces faits contredisent l'optimisme de tous ceux qui veulent aujourd'hui considérer que le mouvement œcuménique a porté des fruits. Il n'a porté aucun fruit. Au contraire, il a semé la confusion dans la multitude des fidèles* ¹⁶. »

Du reste, comment ne pas reconnaître la solidité des raisons sur lesquelles repose le scepticisme d'Amerio ? Il souligne à plusieurs reprises que le problème peut être ramené à celui de l'*habitus* de l'hérétique : croire seulement ce que ma raison ou mon sentiment considère comme digne d'être cru ; tandis que c'est un principe catholique de croire en vertu de l'Autorité propre à celui qui m'enjoint de croire : l'Église, et donc en dernière instance le Christ lui-même. C'est une évidence de rappeler que si l'hérétique n'abandonne pas le principe qui le rend hérétique, tout dialogue œcuménique – aussi long soit-il – sera infructueux.

LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉGLISE. L'IRRUPPTION DANS L'ÉGLISE DES PRINCIPES DE 1789

Tout le chapitre XXXIII de *Iota Unum* est consacré à ce sujet, lui-même étroitement lié aux sujets analysés jusqu'alors, et conséquence de ceux-ci : pyrrhonisme, mobilisme dogmatique et primauté du dialogue exigeant, comme leur corollaire et leur achèvement, l'adhésion au démocratisme idéologique.

Le problème de fond est le rapport de l'Église avec la Révolution française, avec les principes qui inspirèrent 1789 : liberté, égalité, fraternité. Amerio fait remarquer que l'idée de fond qui gouverne la Révolution française et, dans son sillage, la philosophie de la politique moderne, est dans son essence antimonarchique. On a donc vu se répandre et devenir commune l'idée que « *l'exercice par un seul du droit d'ordonner la société selon la justice cesse d'être une espèce légitime de la forme de gouvernement, et* »

13. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, NEL, Paris, p. 303.
14. *Op. cit.* p. 304.

16. ROMANO AMERIO, *Stat Veritas. Suite à Iota Unum*, Ricciardi Editore, Milan-Naples, 1997.

s'identifie aux formes illégitimes de gouvernement»; mais naturellement il s'agit d'un sophisme, démolé, entre autres, dans la grande encyclique de saint Pie X, *Notre charge apostolique*, dans le *Sillon* (c'est-à-dire sur la démocratie chrétienne, sur le catholicisme libéral)¹⁷.

Pour Amerio cette idée – antichrétienne en soi – que la démocratie serait la seule forme de gouvernement légitime, qu'elle serait le type de tout gouvernement légitime, a pénétré dans l'Église et l'a infectée à tous les niveaux de l'échelle hiérarchique.

Mais contre cette dérive *démocratiste*, Amerio fait remarquer que l'Église, en tant que *société parfaite de droit divin*, est une monarchie et le restera éternellement, parce que telle est la *forme* que Notre-Seigneur lui-même a voulu lui donner. *Iota Unum* nous rappelle en outre que l'atteinte à l'autorité monarchique suprême du Souverain Pontife romain passe par le rôle exorbitant donné aux Conférences épiscopales nationales, qui toutefois entravent, lorsqu'elles n'annulent pas complètement, l'autonomie décisionnelle et le pouvoir de chaque évêque, pour qui il devient très difficile d'agir et de décider contre l'orientation donnée par sa Conférence épiscopale.

Les lignes de la critique d'Amerio se développent suivant une double direction: en première instance montrer la faiblesse intrinsèque et l'absence de fondement de l'idée démocratique en tant que telle, en se rattachant à la polémique catholique du XIX^e siècle; en second lieu, il entre dans le détail du fonctionnement des Conférences épiscopales, et montre qu'elles altèrent irrémédiablement le rôle traditionnel (et d'institution divine) de l'évêque: « *La seconde conséquence* [de l'introduction des Conférences épiscopales – ndr] est la perte d'autorité de chaque évêque *pris séparément en tant que tel. Ils ne sont plus responsables devant leur propre peuple ni devant le Saint-Siège, car à leur responsabilité personnelle s'est substituée une responsabilité collégiale qui, appartenant au corps tout entier, ne peut plus s'imputer aux différents éléments composant ce corps. Dans les Conférences épiscopales, les décisions se prennent à la majorité des deux tiers; mais la majorité qualifiée, si elle donne peut-être plus de facilité d'exécution, ne fait pas disparaître l'oppression que la majorité vient à exercer sur la minorité*¹⁸. »

Dans la vision d'Amerio, l'acceptation

17. Sur la démocratie, la Révolution française et la persécution de l'Église pendant la Révolution, voir A. REYNE, D. BREHIER, *Les martyrs d'Orange. La persécution des catholiques dans la France jacobine*.

18. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, cit. pp.433-434.

19. Romano Amerio parle de « *situation présegeant le schisme* » des Conférences épiscopales (op. cit. p. 434).

des sophismes de la démocratie moderne comme normatifs même pour la hiérarchie catholique a certainement affaibli l'unité de l'Église, plaçant plus d'une Conférence épiscopale dans un état pré-schismatique¹⁹ (dans la mesure où des affirmations du Pape en matière de foi sont continuellement discutées, saisies, soumises aux jugements des Conférences elles-mêmes (comme si la validité d'un acte magistériel pontifical dépendait ou avait besoin de l'approbation du corps épiscopal). Mais d'un autre côté, le démocratisme et le parlementarisme ont affaibli l'autorité à tous les autres niveaux, puisque chaque prêtre, *monsignore*, expert, vicaire épiscopal, théologien, professeur d'université catholique, abbé, etc. trouve son autorité entravée par un filet aux mailles étroites de conseils, synodes, réunions, assemblées, rencontres, scrutins, indications, délibérations, etc. qui finissent par ronger, consumer et épuiser les qualités morales et intellectuelles qui sont nécessaires pour décider (et la *décision* étant l'un des gestes suprêmes de l'intelligence et de la volonté, c'est-à-dire de la liberté, que peut accomplir l'homme, le démocratisme brise avant tout l'humanité des hommes d'Église).

La défaillance de l'autorité

Tous les éléments analysés jusqu'ici ont comme fondement commun et comme issue une seule réalité: *la destruction du principe d'autorité*; nous ne parlons pas d'un élément quelconque, mais du cœur même de la modernité, depuis Luther. Si l'on pense le moderne comme *révolution*, c'est-à-dire comme *guerre civile européenne* contre *Christianitas*, son essence consiste précisément en l'agression idéologique, et en la destruction pratique du principe d'autorité.

Et c'est à bon droit, à notre avis, qu'Amerio voit dans cette démolition de l'idée traditionnelle d'autorité, telle qu'elle était conçue depuis toujours dans le monde catholique, la clé de voûte de la crise de l'Église. En effet l'Église est hiérarchique et fondée sur le principe d'autorité par sa nature même, en tant qu'elle se fonde non sur l'homme, mais sur Dieu et sur sa Révélation, sur sa Loi et sur sa Parole. C'est *d'en haut*, de Dieu même que descend le pouvoir que l'Église possède de gouverner, enseigner, former les peuples, prêcher, sanctifier individus et peuples. S'en prendre à l'idée d'autorité et de hiérarchie signifie enlever la pierre angulaire qui soutient tout l'édifice: une Église catholique avec un Pontife privé ne serait-ce que d'une partie de son autorité, ou qui renonce à utiliser la plénitude de ses pouvoirs, est blessée en son cœur même.

Hélas, les dernières décennies de vie de l'Église catholique ont été marquées en profondeur justement par une mise en crise radicale de l'autorité pontificale: le processus, qu'Amerio appelle à plusieurs reprises « *breviarius manus* », a consisté dans l'épuisement du pouvoir du Vicaire

du Christ, avec la renonciation, ou l'impossibilité pratique pour celui-ci de prononcer des sanctions, punir les délits, reprendre avec sévérité, dénoncer publiquement le mal.

Mais Amerio, avec une grande simplicité et sa clarté habituelle, nous rappelle qu'une société ne peut pas subsister sans le pouvoir d'infliger des sanctions, et l'Église, Corps mystique du Christ, est et reste une société, même si elle est divinement fondée et assistée. La défaillance de l'autorité est le problème suprême parce que l'erreur, si elle n'est pas combattue avec la plus grande fermeté, ne peut que se répandre²⁰. Mais dans la perspective américaine, après le Concile a disparu la possibilité même de définir l'erreur comme telle, l'hérésie comme hérésie: les paroles mêmes utilisées pendant des siècles pour condamner, ont disparu, soumises à une sorte de *génocide linguistique* sans précédent²¹. Amerio énumère certains de ces termes disparus: orthodoxe, orthodoxie, hérétique, erreur, péché, enfer, etc. Mais la liste complète est bien plus longue et comprend des dizaines de mots.

Dans *Iota Unum*, la défaillance de l'autorité est aussi étroitement liée au problème du caractère et de la psychologie de Montini ou, si l'on préfère, à sa façon

20. Il faut rappeler ici que le désistement de l'autorité, compris comme renonciation à la condamnation de l'erreur, était déjà implicite, et même annoncé dans le célèbre discours inaugural de JEAN XXIII à l'ouverture du Concile Vatican II: « *L'Église n'a jamais cessé de s'opposer à ces erreurs. Elles les a même souvent condamnées, et très sévèrement. Mais aujourd'hui, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. Certes, il ne manque pas de doctrines et d'opinions fausses, de dangers dont il faut se mettre en garde et que l'on doit écarter; mais tout cela est si manifestement opposé aux principes d'honnêteté et porte des fruits si amers, qu'aujourd'hui les hommes semblent commencer à les condamner d'eux-mêmes. C'est le cas particulièrement pour ces manières de vivre au mépris de Dieu et de ses lois, en mettant une confiance exagérée dans le progrès technique, en faisant consister la prospérité uniquement dans le confort de l'existence. Les hommes sont de plus en plus convaincus que la dignité et la perfection de la personne humaine sont des valeurs très importantes qui exigent de rudes efforts* » (Discours d'ouverture du Concile Vatican II, 11 oct. 1962).

21. Pour un approfondissement du thème de la destruction du langage de la théologie catholique traditionnelle, cf. M. D'AMICO, *Typologie de la crise présente. Le principe du dialogue et l'Église catholique: la catastrophe de la raison*, in *Les crises dans l'Église. Les causes, effets et remèdes*, Actes du VII^e Congrès Théologique de Si Si No No, Publications du Courrier de Rome, 2007, pp. 285-356.

particulière d'interpréter son rôle. « *Or le caractère singulier du pontificat de Paul VI est la propension à transférer le rôle du Souverain Pontife du gouvernement à l'admonition, ou, pour le dire en termes scolastiques, à restreindre le domaine de la loi préceptive qui crée une obligation et à élargir celui de la loi directive qui formule une loi sans y attacher obligation de la suivre. De cette façon le gouvernement de l'Église se trouve réduit de moitié et, pour le dire en langage biblique, la main du Seigneur est abrégée (Isaïe, 59, 1)* ²². »

Amerio cite des cas exemplaires, et justement célèbres, de défaillance de l'autorité: l'opposition sur les catéchismes hollandais et français, avec le flétrissement de Rome, et l'opposition sur Kung, et sa conclusion très « légère » pour le théologien sur la foi et l'orthodoxie duquel de sérieux doutes étaient – et sont – permis.

Enfin, Amerio fait les observations suivantes sur la crise de l'idée même d'autorité et de l'idée du Pontife romain en particulier: « *La défaillance de l'autorité n'est pas l'adaptation occasionnelle d'un principe à la force des situations historiques, elle est elle-même un principe. Il a été énoncé par le cardinal Silvio Oddi, préfet de la Congrégation du Clergé, au cours de sa visite aux États-Unis en juillet 1983, dans une conférence donnée à l'université d'Arlington devant huit cents membres de l'association Catholics United for the Faith, Catholiques Unis pour la Foi. Le cardinal avouait la désagrégation de la foi: beaucoup de catéchistes sélectionnent aujourd'hui dans le dépôt de la foi quelques articles à croire, et désavouent tous les autres. Des dogmes comme la divinité du Christ, la virginité de la Mère de Dieu, le péché originel, la présence réelle dans l'Eucharistie, l'absolu de l'impératif*

moral, l'enfer, la primauté de saint Pierre, sont publiquement réfutés du haut des chaires d'églises et d'universités par des théologiens et des évêques ²³. »

Ce passage, qui est avant tout une preuve du fait qu'Amerio a vraiment construit son *Iota Unum* en ne s'appuyant que sur des éléments tirés des discours et des actes des représentants les plus importants de la Hiérarchie, est suivi d'un lapidaire commentaire, qui mérite d'être cité: « *On fait coïncider l'idée de charité avec celle de tolérance, on fait prévaloir la voie de l'indulgence sur celle de la sévérité, on néglige le bien de la communauté ecclésiale par respect pour la liberté du particulier qui en abuse, on perd le sens de la logique et la vertu de courage propres à l'Église. En effet, l'Église doit préserver et défendre la vérité avec tous les moyens d'une société parfaite* ²⁴. »

CONCLUSIONS

Quelle est la vraie, la grande leçon que nous donnent *Iota Unum* et la vie de catholique exemplaire de son auteur? Nous pouvons la résumer ainsi: d'un côté, en des temps extrêmes de crise très grave comme ceux que nous vivons, la nécessité de la critique, d'une vie de foi vigilante et attentive, circonspecte et prudente, pour éviter d'être dévorés par ces pasteurs qui ne sont pas « bons », mais sont des « mercenaires »; de l'autre côté, la nécessité que cette instance critico-prudentielle soit unie à la plus intense charité, à une ferveur sincère: est vaine toute réflexion sur la crise de l'Église qui ne soit pas nourrie de la plus intense volonté de sanctification personnelle.

Peut-être l'Église, pour employer les paroles inquiétantes de Paul VI, « sera une poignée de vaincus »; peut-être Amerio a-t-il raison quand, dans le majestueux et terrible épilogue de *Iota*, il parle d'une « *nanification* » de l'Église, c'est-à-dire d'une Église presque revenue aux cata-

combes et réduite à des termes humainement décourageants. Une Église qui se condamne à une extinction pratique, dans les limites du *non prævalebunt*, et qui met au défi la foi des croyants les plus sincères et les plus fervents, les plus désireux de se sanctifier, de reconnaître dans son visage défiguré par le péché et par la trahison de beaucoup, le visage intact de l'épouse mystique du Christ, vivant ainsi la même épreuve que celle vécue par Marie et par saint Jean sur le Calvaire, reconnaissant dans le visage défiguré du Crucifié le visage du Sauveur, le visage de l'Homme-Dieu.

Contre toute espérance humaine, espérer; contre toute incrédulité, croire; dans la solitude extrême, se sentir confortés par la paix que donne le Seigneur, qui n'est pas la paix que donne le monde, mais une paix mystérieuse et secrète, qui creuse dans les cœurs la place dans laquelle peut resplendir une lumière qui ne faiblit jamais et qui, seule, éclaire et fortifie.

Quand l'Église resplendira-t-elle de nouveau dans toute sa force et sa pureté? Nous ne le savons pas. Mais nous savons quelle est la séduction qui a causé et conduit toute la crise, laborieusement résumée et décrite ici en suivant la trame de *Iota Unum*: c'est la séduction que l'on peut placer dans la catégorie américaine de *christianisme secondaire*, c'est-à-dire l'idée que la foi chrétienne tirerait sa légitimité de sa capacité à produire la culture et le progrès sur le plan civil et simplement humain: « *L'Église en vient donc à*

22. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, p. 127.

23. *Op. cit.* pp. 134-135.

24. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, pp. 135-136.

25. ROMANO AMERIO, *Iota Unum*, p. 543

ROMANO AMERIO : LA QUESTION DU FILIOQUE OU LA DISTORSION DE LA MONOTRIADE

Ce texte est la transcription d'une conversation privée que le professeur Amerio eut, en septembre 1994, avec des amis qui l'enregistèrent. Il a donc la spontanéité et la fraîcheur de l'improvisation, et l'on y trouve des imprécisions et des répétitions. Mais le professeur Amerio a accepté que nous le publions sans modification.

La célébration indiscrète que l'Église et

la théologie moderne font de l'amour est une perversion du dogme trinitaire, puisque notre foi enseigne qu'au commencement est le Père, que le Père engendre le Fils, qui est le Verbe et que, du Père et du Fils, procède le Saint-Esprit qui est l'Amour. (Concile de Florence, Bulle *Laetantur cœli et exultet terra*). L'Amour est précédé du Verbe, il est précédé de la Connaissance et l'on ne peut faire de l'Amour un absolu : en en

faisant un absolu l'on tombe dans l'erreur des Orientaux, qui n'acceptent pas le Filioque de notre Credo.

Les Orientaux disent que le Saint-Esprit procède du Père mais non du Fils, tandis que la foi catholique dit que l'Amour procède du Père et du Fils. De fait l'amour procède de la connaissance : quand on dit que l'amour ne procède pas de la connaissance on réduit l'amour à une valeur sans précédent, tandis qu'il y a une valeur qui

précède l'amour : c'est la connaissance. Donc cette mise en valeur excessive et indiscrète de l'amour implique une distorsion du dogme trinitaire.

Il faut dire que le **développement dogmatique** de l'Église dans les premiers siècles fut fortement influencé par les raisons politiques : à un certain moment toute la chrétienté se retrouva arienne, parce que certains empereurs soutenaient les ariens ; puis, presque à l'improviste la chrétienté revint au dogme trinitaire correct.

Pourquoi ? Parce que les opinions des empereurs avaient changé. Dans tout le développement doctrinal il y eut une très grande influence politique ; d'ailleurs, les conciles étaient convoqués par les empereurs ; ils n'y souscrivaient pas parce qu'ils ne faisaient pas partie du concile, mais c'étaient eux qui en décidaient la convocation, le transfert, la fermeture...

Que le Filioque paraisse pour la première fois à Jérusalem dans une certaine communauté monastique ne m'impressionne nullement parce que le mouvement progressif du dogme est un fait historique. Durant des siècles et des siècles certains dogmes de l'Église furent combattus par certains courants théologiques : pendant de nombreux siècles, d'importants courants théologiques niaient le dogme de l'Immaculée Conception.

Saint Thomas lui-même nie l'Immaculée Conception, parce que les théologiens orthodoxes disaient que la Sainte Vierge n'avait pas même « *la dette* » du péché, tandis que quelques-uns d'entre eux soutenaient qu'elle n'avait pas le péché originel mais qu'elle avait « *la dette* » du péché originel ; et cette dissension (entre les **maculistes** et les **immaculistes**) dura des siècles. Saint Thomas était du côté de ceux qui soutenaient que la Sainte Vierge n'était pas Immaculée ; les dominicains en général, étaient contre l'Immaculée Conception ; les franciscains étaient pour. Le grand maître franciscain qui a défendu l'Immaculée Conception c'est Duns Scot, de peu postérieur à saint Thomas.

Il ne faut pas en être étonné car les données de la foi sont fournies à l'intellect et la vie de l'intellect suit ce progrès. Il faut toutefois que ce progrès ait lieu à l'intérieur des données de la foi.

Dans « *Iota Unum* » je crois avoir fait cette observation : nous, chrétiens du XX^e siècle, nous en savons beaucoup plus que les Pères de l'Église ; – prenons un exemple : **Ils ne savaient rien de l'Immaculée Conception** parce que le dogme procède non parce qu'il change de substance, non parce qu'à un moment donné il dit une chose et ultérieurement en dit une autre, mais parce qu'il dit plus clairement la même chose, il la comprend avec plus de détermination.

Le dogme du Filioque qui semble être

un théorème de théologie abstraite, est en fait une attitude très pratique, parce que le monde est submergé par l'idée que la vraie valeur est dans l'action, dans le dynamisme.

Au contraire, en soutenant ainsi fallacieusement la priorité de l'amour, on tombe facilement dans un irénisme qui veut embrasser toutes les doctrines, toutes les religions. Cet embrasement est possible dans la mesure où l'on fait abstraction du Verbe, qui est vérité et loi.

Les nazis étaient contre le Filioque, les communistes sont contre le Filioque ; et le dynamisme moderne qui place toutes ses valeurs dans la seule action, l'enthousiasme, l'impétueux, ne veut pas du Filioque.

Quand je parle de l'action je pense à l'énorme phénomène du dynamisme et du technicisme qui caractérise le monde moderne.

Les communistes ne soutiennent pas le Filioque parce qu'ils répudient la raison. Le communisme est un système qui manipule l'homme sans égards pour sa nature ; or la nature de l'homme c'est quelque chose qui ne peut être lu qu'avec la raison. L'action dans ces systèmes totalitaires – nazisme et bolchévisme – ne connaît aucune loi en dehors de cette même action parce qu'ils répudient le Filioque. Ils disent : l'action et l'amour sont une valeur qui précède tout ; notez bien ; il ne disent pas : *procède* mais seulement *précède*.

Par contre si l'amour *procède* il faut nécessairement qu'il *procède* de quelque chose, de qui il reçoit ordre et loi. Donc, le Filioque est une question intrinsèque au problème du totalitarisme.

Je me souviens d'une affirmation de Paul VI, que je crois avoir citée dans « *Iota Unum* ». À un certain moment Paul VI a dit : « *Nous sommes aujourd'hui les seuls défenseurs de la raison. Quand l'Église catholique défend la loi naturelle, elle défend la raison. Les vrais rationalistes ce sont les hommes d'Église, parce qu'ils placent la raison, c'est-à-dire le Verbe, au fond de toute chose et au début de toute chose. Par contre la pensée moderne y met l'amour ; y met une force qui n'a en soi aucune direction et aucune destination car l'amour crée les enfants de l'amour* ».

La pensée moderne est une négation implicite de la raison ; ceci se voit également dans l'imposant phénomène de la politique. Quels sont les États qui règlent la politique d'après la raison ? Les États émettent des ordres destinés à soumettre la vie humaine mais la raison et la justification de ces ordres est l'ordination en soi. Toute la politique actuelle est un système de négation de la raison ; un système qui nie qu'il y ait quelque chose d'antérieur à l'amour, à la volonté et à la force de l'action, parce que c'est l'État qui se donne sa propre destinée. Toute

destinée que l'amour se donne à soi-même est une destinée plausible, c'est une destinée qui devient devoir. Non parce qu'il y aurait une référence au Verbe mais parce que c'est une référence à la force de l'État, à la force de l'amour.

Il y a enfin l'assertion définitive de l'Évangile de saint Jean « *In Principio erat Verbum* ».

Dans le *Faust* de Goethe, il y a une scène dans laquelle le docteur Faust lit la Bible et trouve ce passage « *In Principio erat Verbum* ». Il s'exclame : « Non, ce ne peut être le Verbe ! Mais : « *Au commencement était l'Action !* » Le docteur Faust de Goethe refuse le Filioque. C'est une scène très significative du Faust, il y est affirmé le principe moderne du dynamisme, de l'impétueux, du mouvement et de la philanthropie, cette charité privée de la raison à laquelle elle est ordonnée.

Il y a encore la déclaration d'un évêque américain à Vérone, – rapportée également au n. 439 de mon III^e « *Zibaldone* » de Pires. Cet évêque a déclaré :

« *La prostitution est une mission d'amour auprès des pauvres, c'est un service de charité ; et une religieuse, dans certaines circonstances, doit la préférer à sa profession religieuse.* » Une religieuse peut se prostituer pourvu que ce soit par charité, parce qu'il n'y a rien qui précède l'amour, l'amour est commencement et fin.

Je voudrais presque dire qu'au fond du **problème moderne** il y a le Filioque, car celui qui nie le Filioque donne la primauté, indiscrète et absolue, à l'amour. L'amour n'a pas de limites, il n'a pas de freins, quelle que soit l'action, si elle est faite « avec amour », cette action est bonne.

C'était d'ailleurs, l'argument des théologiens hollandais qui en 1964-1965 prêchaient la bonté de l'union sodomique. En Hollande il y eut un très grand mouvement pour mettre en valeur la sodomie. Ils déclaraient : « *La sodomie n'est pas un acte contre nature, ce n'est pas l'un des quatre péchés très graves qui crient vengeance devant Dieu. Non ; la sodomie est une des manières par laquelle s'exprime l'amour.* » Comme je l'ai écrit dans « *Iota Unum* », les Hollandais en sont arrivés au point qu'ils célèbrent des mariages entre homosexuels, créant un rite propre pour la messe de ces « mariages » ; ils ont créé une *Missa pro homophilis*.

Messe que l'on peut lire dans le bulletin de la fameuse *Commission pour la Réforme Liturgique*. Dans un numéro de ce bulletin, Mgr Bugnini parlait de cette Messe avec horreur, en termes effrayés, en termes d'abomination.

Séparer l'amour, séparer la charité de la vérité ce n'est pas catholique. On nous dit que « le vouloir » ne dépend pas du connaître. Qu'il est une valeur en soi :

c'est l'action pour l'action ; et ceci est également visible en théologie puisqu'on nous dit que l'action a valeur par elle-même ; les actions n'auraient donc pas de valeur selon la fin pour lesquelles elles sont accomplies. Ce qui compte c'est l'action pour elle-même, c'est-à-dire l'action séparée de tout principe rationnel : le Saint-Esprit sans le Verbe.

C'est un nouvel acharnement contre le Christ, justement parce que le Christ est la Raison : le Christ est la Raison divine, qui, incarnée, est une personne historique individuelle. Le Christ est la Raison divine incarnée et individuée.

Les choses qui paraissent être les plus abstraites, les plus détachées de la vie, ce sont justement celles qui sont le plus au cœur de la vie.

Si l'on dit que l'action vaut pour elle-même, que l'amour n'a aucune règle, aucun précepte ni aucun précédent, on touche le point le plus intime de notre expérience humaine, parce que nous vivons pour une vérité. Selon notre catéchisme, la fin de l'homme est de connaître et aimer Dieu. Il y a d'abord le « connaître » et ensuite l'« aimer ». Mais en quoi consiste la jouissance ? En une intellection, une vision, et c'est cette vision seule qui peut être suivie de l'acte d'amour.

La charité dont jouissent les bienheureux dans la bénédiction du ciel est l'effet de la vision bénédicte, à mesure que grandit la vision grandit en eux la charité.

La charité, l'ardeur des bienheureux est proportionnée à la vision de l'intellect et de la connaissance. Cette vision enfin grandit par une lumière surnaturelle *la lumen gloriae*.

Donc, selon la théologie catholique, et particulièrement celle de saint Thomas, notre bénédiction est proportionnée à notre connaissance, et cette connaissance ainsi valorisée s'enflamme tout naturellement.

Cette doctrine, classique dans la théologie catholique, est exposée magnifiquement par Dante, dans le chant XIV du Paradis : « *Lorsque de la chair glorieuse et sanctifiée nous serons revêtus, pour être toute entière, notre personne sera plus joyeuse, car s'accroîtra la lumière et la connaissance, qu'en pure charité donne le Bien suprême. Lumière, qui seule nous rend capables de Le voir.* » C'est ce que les théologiens appellent *lumière de gloire* : c'est un surplus de connaissance et de capacité de connaître, au-dessus de la nature. Il dit encore : « *Parce qu'il convient que la vision s'accroisse. Et par cette vision l'ardeur s'enflamme.* » C'est-à-dire, l'ardeur, la charité, l'amour, s'enflamme en proportion de la vision. La vision de l'essence divine est conditionnée par la lumière de gloire et, autant grandit la lumière de gloire, autant grandit la vision, et par conséquent autant grandit la charité, car la charité dépend directement de la

vision.

La question du Filioque en est la racine, et cette célébration inappropriée, de l'amour est une destruction implicite du dogme de la Monothéisme. Ainsi l'Esprit-Saint ne procède pas du Verbe mais il le précède, et même, il précède tout. Cette opinion est devenue populaire parce qu'aujourd'hui on ne dit pas « L'action est bonne si elle est conforme à la loi du Verbe », mais on dit :

« L'action est bonne si elle est faite avec amour. »

Et même dans la vie quotidienne nous péchons quand nous « voulons », acte volontif, sans consulter la loi de la connaissance : « d'abord le vouloir et ensuite le savoir » disons-nous, renversant ainsi l'ordre de procédure.

Je crois que, dans la foi catholique, l'Esprit-Saint a toujours « procédé » : et en effet dans l'Évangile c'est le Verbe qui dit : « *Je vous enverrai l'Esprit !* »

C'est le Christ, le Verbe, la Seconde Personne qui annonce : « *Je vous enverrai l'Esprit-Saint lequel vous enseignera toute chose.* » Et, après la Résurrection du Seigneur, les Apôtres attendent l'Esprit-Saint promis par le Christ, et qui est né du Christ.

L'Esprit-Saint ne procède pas du Père. Non. L'Esprit-Saint est envoyé à l'Église par le Verbe.

Regardons aussi les théories théologiques du cardinal Martini, dans ses interviews au *Sunday Times* et à *Elkann*. Changer le cœur – le fond des erreurs est toujours le même : « *Notre religion n'est pas encore dans le Verbe, notre religion est fondée sur l'amour.* »

Après ces affirmations l'on peut dire du cardinal Martini que c'est un incroyant : un incroyant sur la chaire de saint Ambroise. Il met une équivalence entre toutes les religions parce que toutes les religions, toutes les doctrines, toutes les hérésies, servent à développer le sens religieux dans le genre humain, et à le maintenir ; et ce sens se trouve aussi bien dans l'Église catholique, dans la confession protestante, dans le bouddhisme, ou dans l'Islam. Le sens est celui-ci : la religion catholique a perdu sa particularité, elle est mise sur le même plan que toutes les autres religions, parce que toutes les religions remplissent cette condition primaire qu'est le sens religieux. La seule chose qui compte c'est d'être tourné vers Dieu.

De ce point de vue, l'être le plus religieux c'est Satan, car Satan était tendu au maximum vers la divinité puisqu'il voulait être Dieu.

Or, dans la créature, nous ne pouvons imaginer une tension plus forte que celle de vouloir être Dieu. De plus, non seulement le démon vivait cette tension désordonnée, mais il suggère la même chose à nos premiers parents. :

« Vous serez comme des dieux. »

Alors quand on dit que notre religion signifie : être tendu vers Dieu, on dit une chose erronée, on reçoit la suggestion de Satan, qui est ainsi tourné pour anéantir le Christ, seule raison de toute tension.

Ce n'est donc pas la doctrine qui serait importante mais le fait d'être tendu, ce dynamisme spirituel ; et cette théorie avait déjà été développée dans l' « *Osservatore Romano* » par Mgr Rossano. Je les ai soigneusement examinés et critiqués dans *Iota Unum*.

Mgr Rossano soutenait la thèse que cette tension vers la divinité se trouve aussi dans les autres religions, qu'elle est le fondement de notre religion et de toutes les religions. Ces tendances ont été sanctionnées par l'événement d'Assise en 1986. Le faux œcuménisme enseigne que

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No
Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 320 (510)

Mensuel - Nouvelle Série

Mars 2009

Le numéro 3€

LA VIERGE CONDAMNE LA FRANC-MAÇONNERIE NOTRE-DAME DU BON SUCCÈS

C'était en 1563. Dans la province basque de Viscaya, près de la frontière française, dans une famille de l'aristocratie espagnole, naissait Mariana Francisca de Jesus Torres y Berriochoa, première fille de Diego Torres et Maria Berriochoa, tous deux pieux catholiques.

D'une rare beauté et douée d'une intelligence rapide, de nature douce et inclinée à la vertu, Mariana, dès l'enfance, évitait les jeux des enfants de son âge pour se réfugier à l'église adjacente à sa maison, dans laquelle elle avait été baptisée, et où sa mère la retrouvait souvent prosternée devant le tabernacle.

À l'âge de sept ans, un incendie détruisit l'église, endommageant aussi gravement la maison et la propriété paternelles, et précipitant dans la misère toute la famille, qui dut déménager dans la petite ville de Santiago de Galicie, dans le nord-ouest de l'Espagne.

Un jour, agenouillée devant le tabernacle, Mariana s'exclama à haute voix : « Oh mon aimé ! Quand viendra le jour où je pourrai m'unir à Toi dans la sainte communion ? » Aussitôt après, elle entendit ces paroles venant du tabernacle : « Le jour que tu voudras, ma fille, parce que ton cœur est déjà prêt ! »

Ayant dévoilé le secret de ce dialogue à un frère franciscain, elle commença aussitôt sa préparation, et le 8 décembre 1572, à l'âge de neuf ans, Mariana recevait sa première communion.

Dans cette première étreinte avec Jésus, le torrent de la grâce divine inonda son cœur, la faisant tomber en extase. Elle vit pour la première fois la Mère Immaculée qui, après lui avoir expliqué la grandeur du vœu de chasteté, lui enseigna la formule et la signification de ce vœu, en lui demandant de le prononcer un jour, dans l'Ordre religieux de l'Immaculée Conception. Elle vit ensuite, dans le tabernacle, les trois personnes de la Sainte-Trinité et Saint Joseph. Elle prononça alors les paroles entendues de la Mère Immaculée et, à la fin, le Père éternel bénit l'union entre Mariana et son Fils, qui lui demanda de commencer sa marche sur le chemin de l'amour et du sacrifice.

À la demande des familles les plus influentes et d'une grande partie de la population de la ville de

Quito, le roi d'Espagne, Philippe II, en 1566, émit un décret pour la fondation du Couvent Royal de l'Immaculée Conception, qui fut érigé sur la place principale de Quito. Son but était la prière de l'Office divin pour l'éducation et la formation religieuse des filles des familles espagnoles et créoles de la Colonie espagnole dont Quito était la capitale.

Le roi envoya en Espagne le premier groupe des Mères fondatrices du couvent, à la tête desquelles il plaça Mère Maria de Jesus Taboada, une de ses parentes et tante de Mariana Francisca de Jesus Torres. Lorsque Mariana apprit la nouvelle de la fondation de ce nouveau couvent, elle comprit les paroles de Jésus qui l'invitait à abandonner la maison paternelle pour s'unir à Lui.

Mère Maria décida d'emmener avec elle la petite Mariana et, quelques jours avant le départ, ayant reçu la communion, elle eut une vision de Notre-Seigneur qui lui dit : « Mon épouse, le temps est venu d'abandonner la maison paternelle et ta patrie. Je t'emmènerai dans ma maison où, derrière de solides murs, tu vivras loin de la chair et du sang, cachée et oubliée de toutes les créatures. [...] À mon imitation, tu porteras la croix et tu connaîtras de grandes souffrances. La force et le courage ne te manqueront pas. Je désire seulement que ta volonté soit toujours prête à accomplir la mienne. »

En 1576, Mère Maria, cinq autres fondatrices et Mariana embarquèrent pour l'Équateur. En pleine mer, le ciel s'obscurcit subitement, un ouragan d'une violence inouïe se déchaîna, si effrayant que les marins crurent qu'il n'y avait plus aucun espoir de salut. Pensant qu'elle était la cause de cet ouragan, Mariana s'unît à sa tante pour prier et invoquer la miséricorde de Dieu. C'est alors qu'elles virent, dans les eaux déchaînées, un gigantesque serpent à sept têtes, qui cherchait à détruire et à faire sombrer leur bateau. Mariana s'évanouit et, tout à coup, la lumière du jour apparut dans cette effrayante obscurité et l'ouragan se calma. Lorsque Mariana revint à elle, elle raconta à sa tante qu'elle avait vu un serpent plus grand que la mer qui se tordait et ensuite une femme, d'une incomparable beauté, vêtue de soleil, couronnée d'étoiles, avec dans ses bras un enfant merveilleux, et sur le cœur une image du Saint Sacrement. D'une main elle brandissait une grande croix d'or terminée en forme de

lance. La femme, avec l'aide du Saint Sacrement et de la main de l'enfant, frappa le serpent avec une telle force que celui-ci fut réduit en pièces.

Deux ans plus tard, Mère Maria fit frapper un médaillon sur lequel était représentée la scène décrite par Mariana dans sa vision et, à partir de ce jour, la médaille fut portée par toutes les sœurs du Couvent de l'Immaculée Conception de Quito.

Les fondatrices arrivèrent à Quito le 30 décembre, et le 13 janvier 1577, le Vicaire provincial de l'Ordre franciscain reçut les vœux d'obéissance des fondatrices, avec le gouvernement spirituel et temporel du père Antonio Jurado O.F.M. La célébration de la fondation du Couvent royal de l'Immaculée Conception fut grande et solennelle.

À l'âge de 15 ans, le 8 septembre 1577, Mariana entra au noviciat, et passa la première année sous la conduite de sa tante, la Mère Maria. Après deux ans de vie religieuse, de pratique des vertus et de stricte observance de la Règle, le 4 octobre 1579, Mariana prononça ses vœux solennels devant la Mère Abbesse, la Mère Maria.

À peine avait-elle fini de prononcer ses vœux qu'elle tomba en extase et entendit le Père éternel répéter les paroles prononcées par sa tante : « Si tu es fidèle en ceci, Je te promets la vie éternelle. » Puis elle vit Notre-Seigneur qui, avec une majesté et une douceur ineffables, l'épousa, passant à l'annulaire de sa main droite un merveilleux anneau orné de quatre pierres précieuses, sur chacune desquelles était inscrit l'un des quatre vœux : pauvreté, obéissance, chasteté et clôture. Notre-Seigneur lui dit : « Mon épouse, Je désire pour toi une vie d'immolation. Ta vie sera un continual martyre... ».

Apparition de la Sainte-Trinité

C'était en 1582. Un jour, alors qu'elle était en train de prier dans le Chœur de la chapelle du Couvent au pied du tabernacle, après un incident survenu parmi les sœurs, sœur Mariana, après un bref dialogue avec Notre-Seigneur, entendit un grondement terrifiant et vit l'église tout entière plongée dans l'obscurité, dans la poussière et la fumée. Levant les yeux, elle vit le maître-autel éclairé. Le tabernacle s'ouvrit et Jésus apparut, comme sur le

Golgotha dans son agonie, avec à ses pieds la Vierge Marie, Saint Jean et Marie-Madeleine.

Craignant d'avoir été la cause de tout ceci, Sœur Mariana, se prosternant à terre avec les bras en croix, s'écria : « Seigneur, c'est moi la coupable ! Punis-moi et pardonne à ton peuple. » Mais son ange gardien la souleva de terre et lui dit : « Non ! Ce n'est pas toi la coupable. Lève-toi, car Dieu désire te révéler un grand secret. » Voyant les larmes de la Vierge Marie, elle s'adressa à elle en disant : « Notre-Dame, est-ce moi qui suis la cause de votre tristesse ? » « Non, ce n'est pas toi, mais le monde criminel ! ».

Alors Notre-Seigneur commença son agonie et sœur Mariana entendit la voix de Dieu le Père qui lui dit : « Ce châtiment sera pour le XX^e siècle ! » Tout à coup, au-dessus de la tête du Christ agonissant, apparurent trois épées sur lesquelles était écrit : « Je punirai l'hérésie », « Je punirai l'impiété », « Je punirai l'impureté », et elle comprit que cela se passerait au XX^e siècle. La Vierge Marie lui demanda : « Ma fille, veux-tu te sacrifier pour les hommes de cette époque ? » « Oui, je le veux ! » répondit sœur Mariana.

Alors tout à coup les trois épées au-dessus de la tête du Christ agonisant transpercèrent le cœur de sœur Mariana, lui faisant subir une mort mystique. Elle parut devant le jugement de Dieu. Notre-Seigneur lui présenta deux couronnes : l'une de gloire immortelle, d'une beauté indescriptible, l'autre de lys blancs entourés d'épines, et il lui dit : « Mon épouse, choisis l'une de ces couronnes. » Elle devait choisir entre la gloire du paradis et la gloire de son retour sur terre, pour souffrir comme victime sacrificielle pour apaiser la divine justice envers les hérésies, les impiétés et les impuretés qui seraient commises au XX^e siècle. Rassurée par les paroles de la Vierge et par la promesse de son aide dans cette terrible épreuve, sœur Mariana répondit : « Notre-Dame et ma Mère, que soit faite en moi la divine volonté ! » Après ces paroles, elle reçut avec humilité et résignation la couronne de lys entourés d'épines, et retourna sur la terre pour souffrir.

Elle devint ainsi une victime expiatoire pour les hérésies, les impiétés et les impuretés de notre temps.

Première apparition de la Vierge

Le 17 septembre 1588, sœur Mariana était en train de réciter les prières de minuit lorsque son corps tout entier ressentit subitement un frisson si violent qu'elle ne put retenir un cri de douleur. On la porta dans son lit, on l'examina et l'on découvrit que ses mains et ses pieds présentaient des blessures profondes, et qu'elle avait au côté une blessure semblable à celle causée par un coup d'épée. Le lendemain matin, le médecin constata qu'elle était complètement affaiblie, et son corps paralysé. Le seul mouvement perceptible de son corps était celui des battements de son cœur qui étaient si forts qu'on pouvait les entendre à distance.

Cette infirmité contraint sœur Mariana à garder le lit pendant environ un an, mais au cours des premiers mois, aux souffrances physiques vinrent s'ajouter les souffrances spirituelles. Un jour, alitée et incapable de bouger à cause de la douleur, elle entendit un bruit épouvantable dans sa cellule. Ouvrant les yeux, elle vit un horrible serpent qui, se débattant et se tordant, cherchait frénétiquement, tout en rampant, à grimper le long des murs, comme s'il était poursuivi par quelqu'un qui le chassait.

La peine que sœur Mariana ressentit fut si aiguë qu'elle fut plongée dans le désespoir. Tous les actes héroïques de sa vie lui semblaient criminels ; ses bonnes œuvres lui apparaissent comme des œuvres de perdition ; sa vocation comme une illusion et une honte par laquelle elle s'était dirigée vers la damnation éternelle. Dans ce malheureux état intérieur, dans lequel il lui semblait que son âme se séparait de son corps par la violence de la douleur et qu'elle était précipitée en enfer, elle rassembla toutes ses forces et gémit à voix haute : « Étoile de la mer, Marie Immaculée, le pauvre voilier de mon âme est en train de sombrer. Les eaux de la tribulation me noient. Sauvez-moi, car je meurs ! » Avant qu'elle ait fini sa phrase, elle vit une lumière céleste l'entourer et elle sentit une main affectueuse lui toucher la tête. En même temps, sœur Mariana entendit une voix douce qui lui dit : « Pourquoi as-tu peur, ma fille ? Ne sais-tu pas que je suis avec toi dans les tribulations ? Lève-toi et regarde-moi ! » L'humble religieuse se leva et vit une femme d'une grande majesté et d'une grande splendeur, dont émanaient la douceur et l'amour. Elle lui demanda : « Qui êtes-vous, splendide Dame ? » « Je suis la Mère du Ciel que tu as invoquée. Je suis venue dissiper les ténèbres de la nuit de ton âme [...] parce que ton Seigneur et Dieu t'a destinée à de grandes choses pendant ta vie. [...] À présent je redonnerai la vie à tes muscles, à tes veines et à tes artères, et je chasseras le serpent infernal » À peine la femme eut-elle fini de parler que l'énorme serpent émit un effrayant sifflement de désespoir, s'élançant vers l'enfer dans un terrible grondement qui fit trembler la terre sous le Couvent et toute la ville de Quito.

Mariana demeura alitée et sa santé continua d'empirer jusqu'au mois de septembre 1589. Le second mercredi du mois, à neuf heures du matin, commença son agonie. La messe du matin fut célébrée en sa présence. Elle reçut l'extrême-onction. Son agonie continua jusqu'au vendredi. À 3h30 de l'après-midi, sœur Mariana rendit son dernier soupir. Ses obsèques étaient prévues pour le lundi suivant, mais le dimanche à trois heures du matin (la même heure que celle de la résurrection de notre seigneur Jésus-Christ) lorsque les sœurs du Couvent se rendirent au chœur pour le petit office, elles trouvèrent stupéfaites sœur Mariana en train de prier.

En 1592, mère Maria, abbesse du Couvent depuis 15 ans, tomba malade et sœur Mariana fut élue à sa place. Toutefois, à la mort de mère Maria (1593), un groupe de sœurs rebelles complotèrent pour que la juridiction du Couvent soit transférée des frères mineurs à l'Évêque de Quito. Ce climat détériora la vie conventuelle qui déboucha sur des accusations personnelles et sur l'institution de procès à l'égard des présumées coupables.

Deuxième apparition de la Vierge

Le 2 février 1594, le cœur rempli d'amertume et de peine, sœur Mariana pria, prosternée sur le sol du chœur du Couvent. Elle suppliait Notre-Seigneur, par l'intercession de sa Mère bénie, pour que cessent les procès continuels qui avaient lieu dans son Couvent bien-aimé et pour la fin de tous les péchés qui étaient commis dans le monde.

Pendant cette longue pénitence, mère Mariana perçut la présence de quelqu'un en face d'elle. Son cœur était troublé, mais une voix douce l'appela par son nom. Elle se releva, et vit en face d'elle une femme merveilleuse qui portait Jésus Enfant sur son bras gauche, et qui tenait dans sa main droite

un Pastoral d'or brillant et orné de pierres précieuses d'une beauté indescriptible. Le cœur rempli de joie et de bonheur, elle dit : « Dame merveilleuse, qui êtes-vous et que voulez-vous ? Ne savez-vous pas que je suis une pauvre sœur, certainement pleine d'amour pour Dieu, mais aussi débordante de douleur et de souffrance ? » La Femme répondit : « Je suis Marie du Bon Succès, la Reine du ciel et de la terre. C'est précisément parce que tu es une âme religieuse remplie d'amour pour Dieu et pour sa Mère, que je te parle. Je suis venue du ciel pour consoler ton cœur affligé. Tes prières, tes larmes et tes pénitences sont très appréciées par notre Père céleste. L'Esprit Saint, qui console ton esprit et te soutient dans toutes tes justes tribulations, a formé, avec trois gouttes du sang de mon cœur, l'Enfant le plus excellent de l'humanité. Pendant neuf mois, Vierge et Mère, je l'ai porté dans mon sein très pur. Dans l'étable de Bethléem, je l'ai couché sur la paille froide. Moi, sa Mère, je l'ai placé ici, sur mon bras gauche, pour qu'en ensemble, nous puissions retenir la main de la Justice divine, qui est toujours prête à châtier ce monde malheureux et criminel. Dans ma main droite, je porte le Pastoral que tu vois, parce que je désire gouverner ce Couvent comme abbesse et Mère. Dans peu de temps, les frères franciscains ne gouverneront plus ce Couvent et, à cause de cela, mon patronage et ma protection seront plus nécessaires que jamais, car cette épreuve durera pendant des siècles. Par cette séparation, Satan tentera de détruire cette œuvre de Dieu, en se servant de mes filles ingrates. Mais il n'aura pas de succès, parce que je suis la Reine des Victoires et la Mère du Bon Succès, et c'est sous cette invocation que je désire être connue pour tous les temps, pour la préservation de mon Couvent et de ses habitants. Maintenant, je désire te donner force et encouragement. Ne permets pas à la souffrance de te décourager, car tu vivras longtemps sur cette terre pour la gloire de Dieu et de sa Mère qui te parle en ce moment. Mon très saint Fils désire te donner toutes sortes de souffrances et, pour te donner le courage dont tu auras besoin, je le prends de mes bras et... reçois-le dans les tiens ! Serre-le contre ton cœur faible et imparfait ! »

La très sainte Vierge posa l'enfant divin dans les bras de l'heureuse Mère Mariana, qui le serra contre son cœur, le caressant tendrement. Après avoir fait cela, elle sentit en elle un fort désir de souffrance.

L'esprit de rébellion et de non-observance de la Règle se retourna contre Mère Mariana. Les sœurs rebelles, en 1595, s'opposèrent à sa réélection comme abbesse et firent élire mère Maddalena. Leurs rapports avec les frères mineurs s'étant détériorés, elles obtinrent en 1598 leur séparation du Couvent qui passa sous la juridiction de l'évêque de Quito. La période qui va de 1599 à 1610 fut la période la plus troublée et la plus dramatique pour le Couvent. Mère Mariana et les fondatrices furent calomniées, humiliées, persécutées, poursuivies en justice et à plusieurs reprises trainées en prison.

Troisième apparition de la Vierge

Ce fut précisément dans la prison du Couvent que la Vierge choisit d'apparaître de nouveau. Cela arriva le 16 janvier 1599. Dans une lumière brillante, Mère Mariana vit apparaître une femme merveilleuse qui se présenta : « Je suis Marie du Bon Succès, une invocation bien connue en Espagne et à laquelle tu as recouru plusieurs fois [...]. Les tribulations que mon très saint Fils t'a données sont un don du ciel pour embellir ton cœur et pour rete-

nir la colère divine, tellement prête à déchaîner un terrible châtiment sur cette ingrate colonie. Comme bien de crimes cachés y sont commis! [...].

Dans peu de temps, le pays dans lequel tu vis cessera d'être une colonie et deviendra une République libre¹. Alors, connue sous le nom d'Équateur, elle aura besoin d'âmes héroïques pour affronter les nombreuses calamités publiques et privées. Ici, dans le Couvent, Dieu trouvera toujours des âmes comme des fleurs cachées. Quito serait maudite sans ce Couvent! Le roi le plus puissant de la Terre, avec toutes ses richesses, ne pourrait pas construire de nouveaux édifices sur ce lieu, parce que ce lieu appartient à Dieu. Au XIX^e siècle, il y aura un vrai président chrétien (Garcia Moreno – ndr), un homme de caractère auquel Dieu donnera la palme du martyre sur la place adjacente à mon Couvent². Il consacrera la République au Sacré-Cœur de mon très saint Fils et cette consécration soutiendra la religion catholique dans les années qui suivront; années qui seront funestes pour l'Église. Ces années, pendant lesquelles la secte maudite de la franc-maçonnerie aura le contrôle du gouvernement civil, verront une cruelle persécution de toutes les communautés religieuses, qui frapperont aussi violemment mon Couvent bien-aimé. Des hommes penseront pouvoir détruire le Couvent, mais Dieu existe et j'existe, et nous ferons se dresser de puissants défenseurs, et nous placerons face à ces ennemis des difficultés impossibles à surmonter, et nous triompherons. [...]

Donc, c'est le désir de mon très saint Fils que tu commandes la construction d'une statue me représentant telle que tu me vois maintenant, et que tu la fasses placer sur le siège de l'abbesse, afin que je puisse gouverner mon Couvent. Dans ma main droite, fais placer le Pastoral et les clés du cloître comme signe de ma propriété et autorité. Sur mon bras gauche, place mon Enfant divin, afin que les hommes comprennent que je suis puissante pour apaiser la Justice divine et obtenir la miséricorde et le pardon pour tout pécheur qui vient à moi avec un cœur contrit, parce que je suis la Mère de Miséricorde et il n'y a en moi que bonté et amour; et afin que de tous les temps, mes filles comprennent que je leur montre et leur donne mon très saint fils et leur Dieu comme modèle de perfection religieuse. Elles devront venir à moi, pour que je les conduise à Lui. »

Mère Mariana doutait que même le sculpteur le plus expérimenté puisse sculpter une telle statue, mais la Vierge répondit : « Ma fille, je suis d'accord avec ce que tu dis. Mon serviteur

François, avec ses mains blessées, sculptera ma statue, et les esprits angéliques l'assisteront. Il me ceindra avec sa ceinture, symbole de tous ses fils et de ses filles dont je suis si proche. Pour la hauteur de ma statue, tu me mesureras toi-même avec le cordon séraphique qui te ceint : porte-moi ton cordon et place une de ses extrémités dans ma main. Puis tu placeras l'autre extrémité sur mon pied. [...] Ainsi, ma fille, tu as la hauteur de ta Mère céleste. Transmets-la à mon serviteur Francisco del Castillo, et décris-lui mes traits et mon allure. Il exécutera le travail extérieur de ma statue... »

La même année, l'évêque de Quito, après une enquête faite sur les faits de la vie du Couvent, ayant regretté les erreurs commises à l'égard de Mère Mariana et des fondatrices, envoya un ordre écrit à Mère Mariana dans lequel il était affirmé que c'était à elle que revenait le gouvernement du Couvent, avant même l'abbesse en charge, qui la consultait, écoutait ses conseils en toutes choses parce qu'elle était Mère fondatrice.

La charité de Mère Mariana, à l'égard des sœurs rebelles et en particulier de la sœur qui était à leur tête, la poussa à demander à Notre-Seigneur de lui donner les souffrances nécessaires pour obtenir le salut de son âme. C'est ainsi que commença, en 1601, une période de cinq années d'expiation pour la sœur rebelle qui, tombée gravement malade, fut soignée personnellement par Mère Mariana. Cette période terminée, la sœur rebelle mourut, et peu après Mère Mariana fut élue abbesse pour la troisième fois (1606-1609), puis une quatrième fois (1609-1612).

[...]

Quatrième apparition de la Vierge

Le 21 janvier 1610, Mère Mariana était en train de prier quand, tout à coup, le choeur fut inondé d'une splendeur céleste. Au milieu de cette lumière éblouissante, elle vit arriver les trois archanges, Saint Gabriel, Saint Michel et Saint Raphaël qui avaient précédé l'apparition de la Vierge pour éclairer l'intelligence, renforcer le cœur et soigner la cécité d'esprit de Mère Mariana. Une fois les messagers célestes partis, Mère Mariana demeura prostrée à terre jusqu'à deux heures du matin, lorsque la Reine du ciel lui apparut, portant dans ses bras l'enfant, et s'adressant à elle par ces mots : « Lève-toi de la terre où tu gis, fille bien-aimée de mon cœur maternel et épouse aimée de mon divin Fils. Ton humilité a attiré mon cœur, comme l'orgueil qui règne dans cette colonie s'éloigne de moi. Mais puisque j'ai des filles fidèles et aimantes dans ce Couvent, et parmi elles toi, ma préférée, je viens comme toujours te confier mes secrets. »

Après lui avoir parlé des religieuses infidèles qui vivaient dans le Couvent dans les temps à venir, de leur tiédeur obstinée et de leur surdité à toute grâce, à tout conseil charitable, avertissement ou châtiment qui pourrait leur être envoyé, la Vierge lui dit : « Je t'apprends qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, dans ce qui est aujourd'hui la Colonie et qui sera un jour la République de l'Équateur, exploseront les passions et il y aura une totale corruption des mœurs, car Satan régnera presque complètement au moyen des sectes maçonniques. Celles-ci se concentreront principalement sur les enfants pour maintenir cette corruption générale. Malheur aux enfants de cette époque! Il sera difficile de recevoir le sacrement du baptême et aussi celui de la confirmation. Les enfants ne recevront le sacrement de confession que s'ils restent dans les écoles catholiques, car le diable s'efforcera de le

détruire au moyen de personnes en position d'autorité. La même chose arrivera pour le sacrement de la sainte communion. Hélas! Comme cela m'afflige de te parler des énormes sacrilèges publics et privés qui surviendront en profanation de la sainte eucharistie! Souvent, pendant cette époque, les ennemis de Jésus-Christ, poussés par le diable, voleront des hosties consacrées dans les églises pour profaner les espèces eucharistiques. Mon très saint Fils sera jeté à terre et piétiné [...]. Mais à cette époque, tu seras déjà connue, ainsi que les faveurs que je t'accorde. Combien j'aime les heureux habitants de ce saint lieu! Et cette connaissance stimulera l'amour et la dévotion à ma sainte statue. Pour cette raison, aujourd'hui, avec autorité, je t'ordonne de faire faire cette statue : qu'elle soit sculptée exactement comme tu me vois, et fais-la placer sur le siège de l'abbesse, afin que de là je puisse gouverner et diriger mes filles et défendre mon Couvent; parce que Satan, se servant tant du bien que du mal, engagera une bataille féroce pour le détruire. [...] Comme ce pauvre pays sera privé de l'esprit catholique, le sacrement de l'extrême-onction sera peu considéré. Beaucoup de personnes mourront sans le recevoir – par négligence de leurs familles, ou à cause d'une affection mal comprise envers les malades. D'autres, poussés par le diable, se révolteront contre l'esprit de l'Église catholique et priveront un grand nombre d'âmes d'innombrables grâces, consolations et de la force dont ils ont besoin pour faire le grand saut au temps de l'éternité. Mais certaines personnes mourront sans recevoir ce sacrement par un châtiment juste et secret de Dieu.

Pour le sacrement du mariage, qui symbolise l'union du Christ avec son Église, celui-ci sera attaqué et profondément profané. La franc-maçonnerie, alors au pouvoir, approuvera des lois iniques dans le but de s'affranchir de ce sacrement, rendant facile pour chacun de vivre dans le péché, et encourageant la procréation d'enfants illégitimes, nés sans la bénédiction de l'Église. L'esprit catholique disparaîtra très rapidement, éteignant la précieuse lumière de la foi, jusqu'à ce que l'on arrive à une presque totale corruption des mœurs. À cela s'ajouteront les effets de l'éducation séculière qui sera une des raisons de la mort des vocations sacerdotales et religieuses.

Le sacrement de l'ordre sera moqué, opprimé et méprisé, parce que dans ce sacrement, l'Église de Dieu et Dieu lui-même sont rejetés et méprisés, car c'est Dieu qui est représenté par les prêtres. Le démon cherchera à persécuter les ministres du Seigneur de toutes les façons possibles, et il agira avec astuce et cruauté pour les détourner de l'esprit de leurs vocations, en corrompant beaucoup d'entre eux. Ces prêtres corrompus, qui seront motif de scandale pour les catholiques, feront en sorte que la haine des mauvais catholiques et des ennemis de l'Église catholique apostolique et romaine retombe sur tous les prêtres.

Ce triomphe apparent de Satan causera d'immenses souffrances aux bons pasteurs de l'Église, aux bons prêtres, et au Vicaire suprême du Christ sur terre qui, comme un prisonnier au Vatican, versera des larmes amères et secrètes en présence de son Dieu et Seigneur, implorant la lumière, la sainteté et la perfection pour le clergé du monde entier, dont il est roi et père.

Dans ce suprême moment de besoin de l'Église, ceux qui devraient parler garderont le silence! Tu verras tout cela du ciel, ma fille bien-aimée, où tu

1 En effet, la République d'Équateur fut fondée le 19 août 1809. Les années suivantes furent témoins de terribles massacres de la noblesse, au cours desquels les femmes et les enfants furent passés au fil de l'épée. L'indépendance fut obtenue le 22 mai 1820, après la bataille de Pinchincha et, depuis, l'Équateur a toujours été déchiré par des dissensions internes.

2 Le président catholique Gabriel Garcia Moreno fut président de l'Équateur au cours des périodes 1861-1865 et 1869-1875, pendant lesquelles il transforma son pays, en le libérant des révoltes continues et de la dette publique. En 1873, Garcia Moreno fit consacrer publiquement l'Équateur au Sacré-Cœur de Jésus. Cet acte rendit les francs-maçons furieux, et la Grande loge d'Allemagne décréta sa mort. Le 6 août 1875, alors qu'il se dirigeait vers la cathédrale de Quito sur la place à proximité du Couvent royal de l'Immaculée Conception, il fut brutalement attaqué et assassiné par une bande à la solde de la franc-maçonnerie.

ne souffriras plus, mais tes filles et celles qui les suivront souffriront, et apaiseront la colère divine. Elles recourront à moi par l'invocation de Notre-Dame du Bon Succès, dont je te commande de faire faire la statue pour la consolation et la préservation de mon Couvent et pour les âmes fidèles de ce temps, une époque où il y aura une grande dévotion envers moi, parce que je suis la Reine du ciel sous de nombreuses invocations.

Cette dévotion sera le bouclier entre la Justice divine et le monde prévaricateur, pour empêcher la réalisation de la terrible punition de Dieu, que cette terre coupable mérite. Aujourd'hui même, tu devras aller chez l'évêque et lui dire que je t'ai ordonné de me faire représenter par une statue qu'il faudra sculpter et placer à la tête de mon couvent afin que, sous ce titre, je puisse prendre possession de ce qui m'appartient. Comme preuve que tu dis la vérité, dis-lui qu'il mourra dans deux ans et deux mois et qu'il doit commencer à se préparer pour le jour de l'éternité, parce que sa mort sera violente. Il devra consacrer ma statue avec le saint chrême et lui donner le nom de « Marie du Bon Succès de la Purification, où Chandeleur ». Dans cette occasion solennelle, lui-même devra placer les clés du Cloître, avec le Pastoral, dans la main droite de ma statue, comme preuve que le gouvernement des épouses de mon très saint Fils m'a été confié et qu'elles devront remettre toutes leurs préoccupations à ma protection aimante et maternelle. Puis, à ce moment, je prendrai complète possession du Couvent, ma maison, et je le protégerai et le libérerai de tous les désordres jusqu'à la fin des temps, en demandant à mes filles à un continual esprit de charité et de sacrifice. Ainsi, par l'humilité, l'obéissance, la patience, et la prière continue, cette maison et cette communauté seront soutenues. [...] Toutes leurs nécessités et leurs demandes seront accueillies, grâce à la pratique quotidienne de ces vertus. Ceci vaut pour chacune de mes filles qui vivront dans ce cloître bien-aimé jusqu'à la fin des temps [...].

Sois docile à mes exhortations, et demande que ma statue soit sculptée sans retard, telle que tu me vois, et demande à la placer dans le lieu que je t'ai indiqué [...]. Je pourvoirai à la perfection de cette œuvre. Les archanges Gabriel, Michel et Raphaël prendront soin d'exécuter secrètement ma statue. Tu devras appeler Francisco del Castillo, qui connaît bien cet art, et lui donner une succincte description de mes traits, exactement comme tu les vois aujourd'hui et toujours, car c'est pour cette raison que je te suis apparue plusieurs fois. »

Mère Mariana mesura de nouveau la hauteur de l'apparition avec son cordon.

Cinquième apparition de la Vierge

Le 2 février 1610 à 1h30 du matin, Mère Mariana, après avoir prié dans le chœur, méditant sur l'humilité et l'obéissance de Marie, allait se retirer lorsqu'elle se sentit soudain envahie d'une joie mêlée de crainte, et elle se vit aussitôt en présence de Notre-Dame du Bon Succès, qui la regardait avec une aimable sévérité, sans dire un mot.

Aux inquiétudes de Mère Mariana, Notre-Dame répondit :

« Créature au cœur dur et lent à agir [...], par la construction de ma statue, ce n'est pas seulement à toi et à mon couvent que je donne mes faveurs, mais aussi aux gens et au vaste public, à travers les siècles. Parce que ce Couvent est une forteresse, et portera le salut à beaucoup d'âmes, tirant de

l'abîme du péché celles qui s'y trouvent, Dieu sera glorifié dans ces âmes. Si tu savais combien de conversions il provoquera ! Veux-tu être responsable de la perte de tant d'âmes, en restant sourde à ma voix et à ma demande ? »

« Notre-Dame – répondit mère Mariana – votre reproche est très juste et je l'accepte humblement devant Dieu [...] mais permettez-moi de vous confier mes craintes et de vous demander une grâce que, comme mère, vous ne pourrez pas me refuser. La crainte que je vous expose est celle-ci : comme les gens de ce pays sont enclins à l'idolâtrie, ceci pourrait être une occasion de les pousser à cette pratique. La grâce que je vous demande est que vous ne fassiez pas apparaître mon nom, afin que vous seule, comme souveraine et reine que vous êtes, puissiez être glorifiée, et moi au contraire, toujours inconnue. En outre, je vous demande de pouvoir mesurer votre hauteur encore une fois, car il est impossible de vous représenter exactement telle que vous êtes, même si votre sainte statue et sculptée par des esprits angéliques. »

La reine du ciel répondit : « Fille bien-aimée de mon cœur, ton humilité m'est agréable. Dès que possible, va parler à l'évêque et dis-lui de ma part ce que je t'ai dit et demandé la dernière fois. Hâte-toi de demander la sculpture de ma statue, car le temps passe et il ne reste que deux années de vie à l'évêque, qui a été choisi pour consacrer ma statue avec le saint chrême et la placer dans le lieu que je t'ai désigné. Dis-lui en outre qu'au terme de son agonie, nous – toi et moi – serons à ses côtés pour l'assister dans son passage final. S'il te demande comment tu pourras te trouver là, réponds-lui que rien n'est impossible à Dieu et à sa très sainte Mère, parce qu'ils sont les maîtres absolus de toutes les créatures.

Ta demande de rester inconnue m'est agréable, et je ferai comme tu me l'as demandé. Dis à l'évêque que c'est ma volonté et la volonté de mon très saint Fils que ton nom soit inconnu à tout prix, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Couvent, parce qu'il n'est utile pour personne, à l'heure actuelle, de connaître les détails et l'origine de la façon dont cette statue a été réalisée. Tout ceci ne sera connu du vaste public qu'au XX^e siècle. Pendant cette période, l'Église se trouvera attaquée par de terribles hordes de la secte maçonnique, et cette pauvre terre de l'Équateur sera agonisante à cause de la corruption des moeurs, de la luxure effrénée, de la presse impie et de l'éducation séculière. Les vices d'impureté, d'impiété et de sacrilège domineront, en ces temps de désolation dépravée, et ceux qui devraient parler garderont le silence !

Sache, fille bien-aimée, que quand ton nom sera connu au XX^e siècle, beaucoup ne croiront pas, disant que cette dévotion n'est pas agréable à Dieu. Mais les grandes souffrances de mes filles, et tes souffrances présentes, seront comme un mélodieux concert d'humilité et de pénitence cachée pour mon très saint Fils et pour moi. L'Époux divin et moi, sa Mère, et toi aussi, nous prendrons soin de nos filles depuis le ciel, et nous les conduirons sur la juste voie qui mène au paradis. Ce qui causera la plus grande peine à ces filles, ce seront les doutes de leurs conseurs, qui augmenteront leurs souffrances et aussi leurs mérites.

Une foi simple et humble dans la véracité de mes apparitions à toi, ma fille bien-aimée, sera réservée aux âmes humbles et ferventes qui sont dociles aux inspirations de la grâce, parce que notre

Père céleste communique aux simples de cœur, et non à ceux qui ont le cœur gonflé d'orgueil et qui font semblant de savoir ce qu'ils ne savent pas, ou qui sont infatigés d'une science vide.

Ne t'inquiète pas pour les traits de ma statue, car elle sera faite comme je le désire pour les buts sublimes auxquels elle est destinée. Donne-moi l'extrémité du cordon que tu as autour de la taille, symbole de la pureté de l'épouse du divin Jésus, afin que je puisse la porter à mon front. Mets l'autre extrémité sur mon pied droit, et tu auras la mesure de ma hauteur, marquée par la longueur de ce cordon ».

L'humble religieuse, pleine de confiance et de gratitude envers la Vierge, dénoua le cordon qu'elle portait autour de la taille et tendit l'une de ses extrémités à la bienheureuse Mère, puis plaça l'autre extrémité aux pieds de Notre-Dame. Le cordon s'allongea, comme s'il était élastique, jusqu'à atteindre la hauteur de la Reine du ciel et de la terre. Quand elle leva les yeux pour observer le front de sa Mère, elle vit l'Enfant divin debout qui tenait l'extrémité du cordon touchant le front de sa Mère. [...] Puis, levant sa petite main gracieuse, il tendit le cordon à Mère Mariana en disant : « Mon épouse bien-aimée, maintenant tu as la mesure de la hauteur de ma très sainte Mère, comme tu le souhaitais. Conserve ce cordon avec révérence, car je désire que les nombreuses épouses que j'aurai à travers les siècles se mesurent avec lui. La mesure a déjà été donnée. Et sais-tu comment je désire qu'elles soient mesurées ? Je mesurerai leur humilité, leur silence, leur charité, leur patience et leur amour pour moi et pour ma bienheureuse Mère, que toutes doivent prendre pour modèle. Comme chrétiennes, et encore plus comme religieuses, je désire qu'elles aient mon esprit dans chacun des actes de leur vie. Mon esprit de patience, de douceur, d'abnégation et de total abandon à la volonté divine. Fais qu'elles me servent avec diligence, abandonnant même leur bonheur éternel à l'amoureuse volonté de mon Cœur divin [...]. »

Le lendemain, Mère Mariana s'employa immédiatement à faire réaliser la statue de Notre-Dame du Bon succès. Elle parla avec son père spirituel P. Juan de la Mère de Dieu, puis avec l'évêque de Quito, qui s'engagea à faire faire les clés du Couvent pour la Statue, tandis que la couronne fut offerte par le chapitre de la cathédrale.

Le sculpteur Francisco del Castillo, appelé au Couvent deux jours plus tard, honoré de la charge qu'on lui attribuait, l'accepta, et chercha aussitôt un bois spécial qui puisse durer le plus longtemps possible. À la fin du mois d'août, il retourna au Couvent avec ce bois de prix, et s'engagea à commencer le travail le 15 septembre. Lorsqu'il commença de sculpter la statue, il sembla transformé et, souvent, on le trouva au travail avec les larmes aux yeux. L'évêque lui rendit visite plusieurs fois, et chaque fois, il le quittait très ému.

À la fin du mois de septembre, Mère Mariana appela la marquise Maria de Yolanda, qui assuma la charge de faire faire le Pastoral d'or en Espagne par sa famille. Ayant su ensuite que la hauteur de Notre-Dame avait été mesurée avec le cordon de l'abbesse, la marquise demanda la faveur de le voir. Elle le reçut entre ses mains, et à peine l'avait-elle rendu que son bras gauche, infirme depuis plusieurs jours à cause d'une chute, fut guéri.

La statue achevée par les anges

Le matin du 16 janvier 1611, les ferventes reli-

gieuses du Couvent se levèrent tôt comme à leur habitude. S'approchant de la chapelle, elles entendirent une musique mélodieuse. Hâtant le pas, elles virent là, avec émerveillement, tout le chœur rempli d'une lumière céleste, et elles entendirent les voix des anges, accompagnées d'une musique divine, entonner le Salve Sancta Parens.

La sainte statue avait déjà été finie par les anges! De son visage émanaient d'intenses rayons de lumière qui se répandaient dans le chœur et dans l'église. Petit à petit, ces rayons perdirent de leur intensité et les sœurs purent s'approcher et contempler de plus près le miracle opéré par Dieu pour son Couvent et pour l'humanité, avec l'achèvement de la sainte et vénérable statue par les anges. Entouré d'un halo de lumière brillante, le visage de la statue n'était pas sévère, mais majestueux, serein, doux, aimable, attirant, comme si elle invitait ses filles à s'approcher de leur Mère céleste avec confiance, pour les embrasser en signe de remerciement et de bienvenue. L'enfant Jésus était un chef-d'œuvre. Il exprimait l'amour et la tendresse pour les épouses tant aimées de son Cœur et si chères à sa Mère. [...] Débordantes d'amour pour Dieu et pour sa bienheureuse Mère, les sœurs récitaient l'Office en redoublant de ferveur.

À l'heure prévue, le sculpteur, Francisco del Castillo, arriva au Couvent pour poser la dernière couche de couleur à sa grande œuvre, apportant avec lui les couleurs les plus précieuses qu'il ait pu trouver. Arrivé à la chapelle, il regarda la statue avec stupéfaction et avec une grande émotion, et s'écria : « Mères, que s'est-il passé? Cette splendide statue n'est pas mon œuvre! Je n'arrive pas à exprimer ce que je ressens dans mon cœur. C'est une œuvre angélique, car elle n'a pas pu être faite sur cette terre, par une main humaine! Aucun sculpteur, aussi expert qu'il soit, ne peut imiter une telle perfection et une telle beauté. »

Il tomba au pied de la statue, le cœur inondé de sentiments de foi et de piété, et un flot de larmes coula de ses yeux. S'étant relevé, il demanda du papier et une plume pour pouvoir faire un témoignage écrit, jurant que cette statue n'était pas son œuvre, mais celle des anges. Dans ce témoignage, il déclara qu'il avait retrouvé une statue différente de celle qu'il avait laissée dans le chœur supérieur du Couvent, six jours plus tôt.

L'évêque, informé de ce prodige, se rendit immédiatement au Couvent pour voir en personne la merveille de l'achèvement de la statue et, après avoir constaté cet événement extraordinaire, il invita Mère Mariana à se rendre au confessionnal, pour apprendre d'elle ce qui s'était réellement passé.

« Excellence, dit Mère Mariana, pendant la prière de l'après-midi du 15 de ce mois, Dieu m'a avertie que pendant les premières heures du lendemain matin, je serais témoin de sa miséricorde envers le Couvent et envers l'humanité. Il m'a demandé de me préparer à recevoir ses grâces par une pénitence nocturne et une prière. C'est ce que je fis. À minuit, entrant dans le chœur, je vis l'église éclairée d'une lumière céleste. Mon esprit s'est perdu dans l'immensité de Dieu et l'amour divin a dilaté mon cœur. Alors le tabernacle s'est ouvert et j'ai vu que dans la sainte hostie se trouvaient le Père, le Fils et le Saint-Esprit. J'ai vu le sublime mystère de l'incarnation du Verbe divin se réaliser dans le sein très pur de la bienheureuse Vierge. Puis j'ai compris l'amour infini des trois Personnes divines pour la très sainte Vierge Marie, Notre-Dame, qui était présente, si magnifique, si belle et

si attirante. Les neuf chœurs des anges chantèrent les louanges et rendirent hommage à leur Reine. La très sainte Trinité manifesta sa satisfaction pour cette sainte et merveilleuse créature, exempte de toute tâche du péché originel. À un geste de la très sainte Trinité, les archanges Michel, Gabriel et Raphaël se présentèrent devant le trône de la Majesté divine, et j'étais prête à accomplir une mission sublime. Je n'ai pas compris l'ordre qu'ils m'ont donné, mais après s'être inclinés avec une profonde révérence, je les ai vus s'approcher du trône de la Reine du ciel. Stain Michel, la saluant, a dit : « Très sainte Marie, Fille de Dieu le Père » ; Saint Gabriel a dit : « Très sainte Marie, Mère de Dieu le Fils » ; Saint Raphaël a dit : « Très sainte Marie, pure Épouse du Saint-Esprit ». Puis, ils ont entonné ensemble : « Très Sainte Marie, Temple de la très sainte Trinité ». En un instant, plus rapides qu'un éclair, les trois archanges se trouvèrent dans le chœur où la statue était sculptée, de façon à pouvoir l'achever et l'éclairer d'une splendeur divine. J'ai vu aussi apparaître mon Père séraphique. De ses mains blessées sortaient des rayons célestes qui, sans aveugler mes yeux, pénétrèrent mon cœur et le transportèrent dans les sphères célestes. Accompagné des trois archanges, Saint Michel, Saint Gabriel et Saint Raphaël, il s'est approché de la statue presque achevée par le Señor Francisco del Castillo et, en un instant, ils la transformèrent. Je n'ai pas réussi à voir de quelle façon a eu lieu cette transformation instantanée, mais ils ont laissé la statue dans l'état magnifique où votre Excellence l'a vue. Puis, mon Père séraphique a pris son cordon blanc et, le nouant autour de la taille de la sainte statue, il dit avec amour et révérence : « Notre-Dame, je confie à votre amour maternel mes fils et mes filles des trois ordres que j'ai fondés et qui continuent leur pèlerinage terrestre. Aujourd'hui je vous confie, et pour tous les temps, ce Couvent fondé sous ma protection. Des temps difficiles d'aridité et d'ardent désir spirituel viendront, avec mes filles qui le quitteront pour une longue période. En leur absence, je vous supplie d'être la vie pour mes filles qui vivront dans ce cloître, pendant ces temps malheureux. Il y aura des filles illégitimes, c'est vrai, mais elles ne seront heureuses qu'en apparence, parce qu'intérieurement elles manqueront de vertu. Elles deviendront des instruments pointus pour ciseler et polir mes filles. Pour celles-ci, je donne ma bénédiction et je demande votre aide. Mais pour les autres, la justice finale! » Mon Père séraphique a alors ceint la statue avec son cordon, et il s'en est allé. Pendant ce temps, la statue était complètement éclairée, comme plongée dans la lumière du soleil. La très sainte Trinité l'a regardée avec satisfaction et les anges ont chanté le Salve Sancta Parens. Dans cette grande félicité, la Reine des anges s'est approchée de la statue et y est entrée, comme les rayons du soleil pénètrent dans le cristal. À ce moment, la statue a pris vie et a chanté le Magnificat d'une voix céleste. Ceci est arrivé à trois heures du matin ».

La consécration de la statue

En préparation de la consécration de la statue, l'évêque demanda aux sœurs de faire une neuveauté, et bénit la statue, lui donnant le nom de « Marie du Bon Succès de la Purification ou Chandeleur ». À neuf heures du matin, dans l'église du Couvent, P. Juan de la Mère de Dieu célébra la messe en présence de l'évêque, de toutes les sœurs, du chapitre de la cathédrale et d'un large public de toutes les classes sociales qui affluait dans l'église. À la fin de la messe, débute la consécration de la statue, qui

fut transportée sur le maître-autel, avec le Pastoral, la couronne, l'épingle d'or, le précieux vêtement orné d'une longue ceinture de soie, et un manteau de soie brodée de fils d'argent. En plus de ces trésors, il y avait aussi un collier de perles précieuses et trois anneaux d'or : l'un avec une émeraude, le deuxième avec un diamant, et le troisième avec un rubis. Ceux-ci furent placés dans un étui sur lequel étaient brodées en lettres d'émeraude : « Je suis Marie du Bon succès, 2 février 1611 ».

Après les discours qui suivirent, l'évêque commença la procession à travers le cloître, précédé d'une immense croix et suivi du clergé, de religieux et de fidèles qui portaient chacun un cierge allumé. La procession se termina dans le chœur, décoré pour l'occasion, et la statue fut placée dans sa niche par les frères. Après le Salve Regina, suivi des litanies et du Salve Sancta Parens, l'évêque plaça la couronne sur la tête de la statue en disant : « Notre-Dame, je vous confie l'église. » Puis il mit le Pastoral dans sa main droite en disant : « Notre-Dame, je vous confie le gouvernement de ce Couvent et de mon troupeau. » Enfin, il plaça les clés dans la main qui tenait le pastoral et dit : « Notre-Dame et ma Mère, je vous confie mon âme. Ouvrez-moi les portes du ciel, parce que le temps qui me reste en cette vie est très court. Protégez ce tabernacle et ce cloître de tes filles avec soin et affection. Défendez-les toujours et conservez-les dans l'esprit religieux qui doit caractériser les épouses de votre très saint Fils. »

Vision de la furie du démon

En 1623, Mère Mariana était en train de prier au pied du tabernacle quand elle tomba en extase. Elle eut la vision de son pays gratifié de grâces et de miséricorde comme résultat de la dévotion publique et solennelle qui serait rendue au Saint Sacrement, dans les siècles futurs.

Elle vit de pieuses processions dans les rues principales de la ville, où il y avait des hommes religieux, des femmes, des enfants et des personnes de toutes les classes sociales. Elle vit le respect et la grande et profonde dévotion des différents groupes, certaines personnes utilisant des instruments de pénitence sur leur corps. Elle vit la foi et la piété des fidèles et la satisfaction de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quand Il passait par les rues de la ville, dans ces heureux temps à venir. Mais, hélas, elle vit aussi que tout cela provoquerait la furie du démon, qui chercherait à démolir ce solide édifice de la piété catholique fondé sur la foi des enfants de Dieu. Pour atteindre ce but, le démon se servirait des enfants de ce pays qui avaient perdu la foi que leurs parents et leurs ancêtres leur avaient transmise. Ces hommes travailleraient à opprimer l'Église dans leurs assemblées et empêcheraient la dévotion publique, parce qu'ils s'uniraient au parti de Satan, en devenant membres de sectes maçonniques. Elle vit que cette génération d'hommes sans foi serait formée de fils indignes de l'Église catholique, qui l'opprimeraient en mettant fin aux processions qui attiraient les bénédicitions de Dieu. Ce serait un temps de douleur et d'angoisse pour tous les enfants fidèles de l'Église qui, avec leurs pasteurs, ne seraient qu'un petit nombre. Notre-Seigneur lui montra comment le sanglier monstrueux de la franc-maçonnerie entrat dans la merveilleuse vigne en fleurs de l'Église, la laissant anéantie et saccagée. [...] Mère Mariana revint à elle dans les bras de ses consœurs qui pleuraient, la croyant morte, car elle n'avait pas donné de signe de vie de neuf heures du matin à cinq heures de

l'après-midi. Pâle comme un cadavre, Mère Mariana essaya de parler, de se lever et de marcher, mais malgré ses efforts, elle n'y parvint pas. [...] Dans sa faiblesse, elle perdit à nouveau connaissance. Cette fois, Mère Mariana vit l'infidélité des ministres de l'autel à leur vocation, et la façon indigne dont ils s'approchaient du saint Sacrifice. Elle considéra les causes de ce comportement, et son âme fut submergée d'une profonde et lugubre douleur.

Sixième apparition de la Vierge

Les yeux fixés sur le tabernacle, Mère Mariana, le 2 février 1634 à trois heures du matin, priait Notre-Seigneur en lui disant tout son amour pour Lui. Ayant fini sa prière, elle vit la lampe du Saint Sacrement s'éteindre brusquement, laissant l'autel dans l'obscurité. Puis elle vit une lumière céleste éclairer toute l'église. La Reine du ciel apparut et, ayant rallumé la lampe du tabernacle, elle s'approcha de Mère Mariana en se présentant comme Marie du Bon Succès, et lui expliqua la raison de l'obscurité du sanctuaire : « La lumière éteinte dans le sanctuaire a plusieurs significations : la première raison de l'extinction de la lumière est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle et pendant une grande partie du XX^e siècle, plusieurs hérésies seront répandues dans ce pays, qui sera alors une République indépendante³. Quand ces hérésies auront le dessus, la lumière précieuse de la foi s'éteindra dans les âmes à cause de la presque totale corruption des moeurs. Pendant cette période, il y aura de grandes catastrophes physiques et morales. Le petit nombre d'âmes qui, cachées, conserveront le trésor de la foi et des vertus, souffriront un cruel et long martyre. Beaucoup d'entre ces hommes mourront à cause de la violence de leurs souffrances, et ceux qui se sacrifieront pour l'Église et pour la patrie seront considérés des martyrs. Pour libérer les hommes de ces hérésies, ceux que l'amour miséricordieux de mon très saint Fils destinera à la restauration devront avoir une grande force de volonté, et la constance et la confiance des justes, et il y aura des moments où tout semblera perdu : ce sera l'heureux début de la restauration.

La deuxième raison de l'extinction de la lumière du sanctuaire est que mon Couvent sera submergé par un océan d'amertume indescriptible, et semblera se noyer dans ces eaux de tribulation. Ces authentiques vocations périront par manque de discrétion, de discernement et de prudence de la part des directrices des novices qui les forment. Malheur à ces âmes qui reviendront à la Babylone du monde après avoir vécu dans le lieu sûr de ce Couvent bénit ! Pendant cette époque malheureuse, l'injustice entrera même dans mon jardin fermé. Sous le masque d'une fausse charité, l'injustice sème la ruine dans les âmes. Le diable cherchera à semer la discorde au moyen de membres putrides qui, cachés derrière une apparence de vertu, seront comme des sépulcres en corruption exhalant la pestilence de la putréfaction, causant des morts morales chez certains, la tiédeur chez d'autres. Ceux-ci planteront une épée dans l'âme de mes filles fidèles, mes âmes cachées, leur faisant endu-

rer un martyre lent et continu. Elles pleureront en secret et se lamenteront auprès de leur Seigneur et Dieu, et leurs larmes seront présentées par leur ange gardien au Père céleste, demandant que ces temps soient écourtés pour l'amour du divin Prisonnier.

La troisième raison de l'extinction de la lumière du sanctuaire est que l'esprit d'impureté qui saturera l'atmosphère en ces temps, comme un océan répugnant, inondera les rues, les places les lieux publics avec une incroyable liberté. Il n'y aura presque plus aucune vierge dans le monde. La fleur délicate de la virginité, menacée de complète disparition, resplendira de loin. Prenant refuge dans les Couvents, elle y trouvera une bonne terre et, y plongeant ses racines, elle croîtra et vivra. Son parfum fera les délices de mon très saint Fils, et elle sera un bouclier contre la colère divine. Sans virginité, il faudrait que le feu du ciel tombe sur ces pays, pour le purifier. Dans ces temps malheureux, le diable envieux cherchera à s'introduire aussi dans ces jardins clos des Couvents pour faner ces fleurs merveilleuses et délicates. Mais je l'affronterai et l'écraserai sa tête sous mes pieds ! Hélas, quelle douleur ! Il y aura des âmes imprudentes qui se jettent volontairement dans ses griffes. D'autres, retournées au monde, deviendront les instruments du diable pour la perte des âmes.

La quatrième raison de l'extinction de la lumière du sanctuaire est que, par la prise de contrôle de toutes les classes sociales, la secte maçonnique sera assez fourbe pour pénétrer au cœur des familles et corrompre même les enfants, et le diable se fera une gloire de se nourrir de la délicieuse délicatesse du cœur des enfants. Pendant ces temps malheureux, le mal attaqua l'innocence des enfants et, de cette façon, les vocations religieuses seront perdues, et ce sera un vrai désastre. Il sera du devoir de groupes religieux de soutenir l'Église et de travailler avec un zèle désintéressé pour le salut des âmes, parce que, pendant cette période, les communautés religieuses abandonneront l'observance de la Règle, et il y aura de saints ministres de l'autel, cachés, et des âmes merveilleuses dont mon très saint Fils et moi ferons nos délices, en les considérant comme des fleurs excellentes et des fruits de sainteté héroïque. Les impies déclareront une guerre cruelle contre eux, en les couvrant d'insultes, de calomnies et de vexations, pour empêcher l'accomplissement de leur ministère.

Mais eux, comme de solides colonnes, demeureront inébranlables et affronteront tout cela avec un esprit d'humilité et de sacrifice. À cette époque, le clergé séculier abandonnera ses idéaux, parce que les prêtres deviendront négligents dans leurs devoirs. Ayant perdu la boussole divine, ils s'éloigneront de la route tracée par Dieu pour le ministère sacerdotal, et ils seront attachés aux biens et aux richesses qu'ils s'efforceront d'obtenir. Comme l'Église souffrira pendant cette nuit obscure ! N'ayant pas de Père pour les guider avec un amour paternel, avec douceur, force, sagesse et prudence, beaucoup de prêtres perdront leur esprit, mettant leurs âmes en grand danger. Priez avec insistance, sans vous lasser, et pleurez des larmes amères, dans le secret de votre cœur, en implorant notre Père céleste qui, pour l'amour du Cœur eucharistique de mon très saint Fils, pour son précieux Sang versé avec tant de générosité, et pour l'amertume de sa cruelle passion et de sa mort, pourrait avoir pitié de ses ministres et mettre rapidement fin à ces temps funestes, en envoyant à son

Église le Pasteur qui restaurera l'esprit de ses prêtres.

Mon très saint Fils et moi aimerons ce fils privilégié d'un amour de préférence, et nous lui ferons don de rares capacités : humilité de cœur, docilité et divine inspiration, force pour défendre les droits de l'Église, et un cœur tendre et compatissant, si bien que, comme un autre Christ, il assistera les grands et les petits, sans dédaigner les âmes les plus malheureuses qui lui demanderont un peu de lumière et de conseil dans leurs doutes et leurs souffrances. Avec une divine suavité, il guidera les âmes consacrées au service de Dieu dans les Couvents, éclairant le joug du Seigneur qui a dit : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger. » La tiédeur de toutes les âmes consacrées à Dieu, dans l'état sacerdotal et religieux, retardera la venue de ce Pasteur et Père. Telle sera donc la cause qui permettra au diable de prendre possession de ce pays, où il remportera des victoires au moyen d'étrangers et de gens sans foi, si nombreux que, comme des nuages noirs, ils obscurciront le ciel limpide de cette future République qui sera consacrée au très saint Cœur de mon divin Fils. Avec ces gens, tous les vices entreront, et ils attireront à leur tour toutes sortes de châtiments, calamités, famines, guerres civiles, oppositions à d'autres nations et apostasie, la cause de la perdition de tant d'âmes si chères à Jésus-Christ et à moi. Pour dissiper ces nuages noirs, qui empêchent l'Église de bénéficier du jour limpide de la liberté, il y aura une guerre effrayante et terrible qui verra l'effusion de sang de natifs et d'étrangers, de prêtres réguliers et séculiers et aussi de moniales. Cette nuit sera la plus horrible, parce qu'il semblera qu'humainement parlant, le mal aura triomphé.

Ce sera alors le signe que mon heure est arrivée, quand je détrônerai l'orgueilleux Satan en l'écrasant sous mon pied et en l'enchaînant dans les abîmes de l'enfer, libérant ainsi finalement l'Église et la nation de sa cruelle tyrannie.

La cinquième raison de l'extinction de la lumière du sanctuaire est la faiblesse et la négligence de ceux qui possèdent de grandes richesses, qui regarderont avec indifférence l'Église qui sera opprimée, la vertu persécutée et le mal qui triomphe, sans employer leurs richesses pour la destruction du mal et pour restaurer la foi. Cette raison est aussi l'indifférence de ces gens qui permettront que l'on fasse progressivement disparaître le nom de Dieu, et qui adhéreront à l'esprit du mal, se livrant de leur plein gré aux vices et aux passions. Hélas, mes filles bien-aimées ! S'il vous était permis de vivre à cette époque sombre, vous mourriez de douleur de voir se réaliser tout ce que je vous ai raconté. Mon très saint Fils et moi avons un si grand amour pour ce pays que nous désirons même, dès à présent, demander vos sacrifices et vos prières pour écarter les temps de cette terrible catastrophe ».

Après cette vision, tout ce qui avait été décrit par Notre-Dame apparut devant les yeux de mère Mariana. À cette vue, Mère Mariana perdit connaissance et resta comme morte pendant deux jours. Le médecin, ne pouvant pas la ranimer, pensait que sa mort serait inévitable. Mais Mère Mariana se réveilla miraculeusement et vécut sa dernière année.

Apparition de Jésus

Le 2 novembre 1634, après avoir reçu la communion, Mère Mariana eut une vision de Jésus-Christ. Il n'était que blessure, surtout son Sacré-Cœur qui était recouvert d'épines qui le tourmentaient avec

3. Notre-Dame faisait certainement allusion au Modernisme, qui eut une grande influence à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, et qui fut défini par St Pie X comme la « somme de toutes les hérésies ». Le Progressisme, l'héritier du Modernisme, a continué à développer et répandre les hérésies partout, à l'intérieur de l'Eglise catholique, y compris en Equateur.

cruauté. Il versait d'abondantes larmes, accompagnées de plaintes et de soupirs. Mère Mariana le serra sur son cœur et, dans un élan d'amour, elle s'écria : « Amour cher et adoré de mon âme, est-il possible de connaître la cause de votre souffrance et de votre cruel martyre ? » Jésus-Christ, la regardant avec tendresse, lui dit : «... Tu vois comme ces petites épines me blessent cruellement. Sache que ce sont les péchés de mes prêtres, séculiers et religieux, que je retire du monde et que je conduis dans les Couvents. Je les comble d'un déluge de grâces spirituelles, en leur donnant aussi de longues maladies, afin qu'ils puissent devenir comme moi. Mais, ingrats et sans cœur, ils se lamentent de ma Providence aimante. Ils pensent que je suis cruel envers eux et, s'éloignant avec indifférence, ils me laissent seul. L'esprit de ces âmes se flétrit comme une fleur brûlée, se desséchant et devenant incapable de répandre son parfum, dans le jardin de ma Mère immaculée où ces âmes étaient appelées. Par ce comportement ingrat, ils plantent ces épines dans mon cœur et me blessent cruellement, moi qui ne suis qu'amour et affection pour mes âmes choisies.

Instille chez tes filles l'amour pour la croix et le sacrifice, afin qu'elles puissent le transmettre de génération en génération dans ce Couvent comme dans les autres Ordres en général. Imprègne-les aussi d'amour pour leur vocation religieuse et pour les pécheurs, et apprends-leur à correspondre fidèlement à l'inspiration de la grâce.

Un temps viendra où la doctrine sera répandue chez les savants et les ignorants, accessible aux prêtres et aux religieux mais aussi aux simples fidèles. On écrira beaucoup de livres, mais la pratique des vertus ne se trouvera que dans quelques âmes, parce que les saints se feront rares.

Précisément pour cette raison : mes prêtres et religieux tomberont dans une fatale indifférence. Leur froideur éteindra le feu de l'amour divin, affligeant mon Cœur amoureux par ces épines que tu vois. Pour cette raison, je désire qu'il y ait des âmes, ici, dans lesquelles je puisse me reposer et me complaire. Leurs vies souffrantes d'expiation sont les mains caressantes et compatissantes qui enlèvent ces épines de mon Cœur et lui appliquent le baume nécessaire. Hélas, s'il t'était donné de comprendre mon intense souffrance intérieure, qui m'a accompagné de mon Incarnation dans le sein très pur de ma Vierge Mère jusqu'au moment où mon âme a quitté mon corps, déchiré par les clous sur la croix ! Sache en outre que la justice divine envoie de terribles châtiments à des nations tout entières non seulement pour les péchés de leurs peuples, mais aussi pour les péchés des prêtres et des religieux, parce que ces derniers sont appelés, par la perfection de leur état, à être le sel de la terre, les maîtres de la vérité, ceux qui retiennent la colère divine. En s'éloignant de leur sublime mission, ils s'abaissent à un point tel qu'aux yeux de Dieu, ce sont eux qui augmentent la rigueur des châtiments, car en se séparant de moi, ils finissent par ne vivre qu'une vie superficielle de l'âme, et se maintenir loin de Moi n'est pas digne de mes ministres. Par leur froideur et leur manque de confiance, ils agissent comme si j'étais un étranger pour eux. Hélas, si seulement ils savaient, s'ils étaient convaincus à quel point je les aime et je désire qu'ils entrent dans la vraie profondeur de leurs âmes, là, sans aucun doute, ils me trouveraient et vivraient nécessairement la vie d'amour, de lumière et d'union continue pour laquelle ils

ont non seulement été appelés, mais choisis ! Mon épouse, pendant le peu d'années d'exil qui te restent, travaille sans cesse pour la perfection de mes prêtres et religieux. En union avec mes mérites infinis et ceux de ma Mère immaculée, offre tout ce que tu fais – même ton dernier soupir – pour cela. Je suis très satisfait des âmes religieuses qui se chargent du sublime devoir de sanctification du clergé par leurs prières, leurs sacrifices et leurs pénitences. De tous temps, je choisirai ces âmes afin qu'en s'unissant à Moi, elles travaillent, prient et souffrent pour atteindre cette noble fin, et une gloire spéciale les attendra au ciel ».

Après cette vision bouleversante, Mère Mariana sembla transformée en une nouvelle créature. Elle semblait un ange de chair. Ses paroles étaient des flèches ardentes d'amour divin qui blessaient doucement les cœurs des filles qui avaient la chance de vivre avec elle.

Septième apparition de la Vierge

La nuit du 8 décembre 1634, à onze heures et demie du soir, Mère Mariana monta au chœur supérieur pour sa prière habituelle. Versant un flot de larmes, elle présenta chacune de ses consœurs au divin prisonnier et à sa bienheureuse Mère, implorant un bon succès pour leur passage vers l'éternité, et pour le sien. Pendant ce colloque, Mère Mariana sentit la véhémence de l'amour divin, qui lui fit perdre les sens. Elle vit alors, face à elle, la Reine du ciel, belle et fascinante comme toujours, avec son très saint Fils sur le bras gauche, et le Pastoral dans la main droite. Elle était accompagnée de trois archanges :

L'archange Michel qui portait plusieurs vêtements blancs ornés d'étoiles d'or brillant. Chaque vêtement était orné d'un collier de perles, d'où pendait une merveilleuse croix d'or sertie de pierres précieuses. Au milieu de la croix, il y avait une étoile brillante où étaient gravés les noms de Jésus et de Marie.

L'archange Gabriel portait un calice qui contenait le sang du Rédempteur, un ciboire rempli d'hosties et une grande quantité de lys blancs et parfumés.

L'archange Raphaël portait une précieuse ampoule transparente et finement ciselée qui contenait un baume dont le parfum suave se répandait dans l'air, purifiant l'atmosphère et faisant éprouver à l'âme une joie immense et une admirable tranquillité. Il portait lui aussi des étoiles de couleur violette qui brillaient d'une lumière resplendissante, et une plume d'or brillant, où était gravé le nom de Marie.

Les trois saints archanges se tenaient face à la Souveraine, dont le bras gauche tenait le Roi du ciel et le Prince de l'éternité. Les neuf chœurs d'anges, à un signe du prince Saint Michel, se mirent à chanter avec une harmonie céleste, se succédant l'un après l'autre jusqu'au neuvième chœur. La symphonie céleste achevée, la Reine prononça ces paroles : « Ma fille bien-aimée, épouse de l'Agneau sans tache, quitte cette terre, le triste lieu d'exil du juste, et gagne ta patrie tant désirée. Le dur hiver de ton existence mortelle est fini et ton printemps éternel commence, où les bonnes œuvres, pratiquées pendant la vie sur terre, sont des fleurs à la beauté rare et au parfum suave, car elles sont le prix de la Rédemption douloureuse. Si les mortels savaient apprécier le temps qui leur est donné et s'ils profitent de chaque instant de leur vie, comme le monde serait différent ! Et une multitude d'âmes ne tomberaient pas dans la

perdition éternelle ! Ce mépris est la cause principale de leur chute. Ma fille, aie pitié de tes frères pécheurs imprudents et pleure pour eux. Implore ton Dieu et Rédempteur de donner à leurs âmes des grâces spéciales et efficaces, suffisamment puissantes pour les tenir éloignées du sombre abîme du péché et du mensonge.

Vois-tu ce que portent avec joie les trois archanges, Saint Michel, Saint Gabriel et Saint Raphaël ? Sache que les vêtements blancs que porte l'archange Saint Michel sont destinés, premièrement, à mes filles fidèles et ferventes qui vivront dans ce Couvent à travers les siècles : à certaines, pour avoir conservé leur innocence baptismale ; à d'autres, pour s'être purifiées par des pénitences austères [...]. Deuxièmement, les vêtements blancs sont aussi pour les prêtres réguliers et pour les laïcs qui, aimant mon très saint Fils et moi-même avec un cœur simple et droit, aimeront aussi ce Couvent. Ignorant les critiques et le mépris, ils s'emploieront à sa conservation et se consacreront à propager ma dévotion, sous la consolante invocation du Bon Succès, qui sera la nourriture et la sauvegarde de la foi dans la quasi-totale corruption du XX^e siècle.

L'archange Gabriel porte le précieux calice contenant le sang du Rédempteur : cela signifie la grâce de la Résurrection de la mort (du péché) et la guérison des âmes au moyen du sacrement de pénitence, que les ministres de mon très saint Fils rendent disponible avec abondance pour restaurer la vie des âmes tuées par la jalousie satanique du dragon infernal. Regarde et contemple la grandeur de cette guérison et du sacrement qui donne la vie, si oublié et même méprisé par les mortels ingrats qui, dans leur folle illusion, ne se rendent pas compte que c'est le seul moyen sûr de salut, après avoir perdu l'innocence baptismale [...]. L'archange Gabriel, comme tu vois, porte aussi un ciboire rempli d'hosties : cela signifie le plus auguste sacrement de l'Eucharistie qui est distribué par mes prêtres catholiques aux fidèles qui appartiennent à la sainte Église catholique apostolique et romaine, dont le chef visible est le Pape, le roi de la chrétienté. Son infaillibilité pontificale sera déclarée dogme de foi par le même Pape que celui choisi pour la proclamation de mon Immaculée Conception. Il sera persécuté et emprisonné au Vatican par l'usurpation des États Pontificaux à travers l'iniquité, l'envie et l'avarice d'un monarque terrestre. Regarde le ciboire rempli, afin de comprendre la sublimité de ce mystère et la révérence avec laquelle il doit être reçu par le fidèle. Ce sera un antidote contre le péché et un moyen puissant et facile pour les âmes de s'unir à leur Dieu et Rédempteur qui, dans l'excès de son amour, se cache sous les blanches apparences d'une hostie, exposée aux profanations sacrilèges de ses enfants ingrats. Réparer ces sacrilèges est vraiment le rôle des âmes contemplatives et, de façon spéciale, des filles de mon Immaculée Conception. Sache que dans le mystère divin, cette expiation cachée et volontaire est l'un des desseins de Dieu dans la fondation de cet Ordre, qui lui est si cher. Les lys blancs, extraordinairement parfumés que tu vois avec le calice et le ciboire, portés par mon archange Gabriel, sont toutes les religieuses de mon Ordre (et elles seront très nombreuses dans les couvents du monde entier). Chacune aura une mission distincte et recevra des torrents de grâces du ciel pour atteindre cette fin. Je recommande à mes filles de souffrir afin que les sept sacrements soient reçus avec perfection par les fidèles, en particulier le troi-

sième (la sainte Eucharistie), le quatrième (la confession) et le sixième (l'ordre).

La précieuse ampoule portée par mon archange Raphaël contient un baume extraordinaire au doux parfum, se répandant dans l'air et purifiant l'atmosphère, communiquant à l'âme un bonheur suprême et une admirable tranquillité. Elle représente les Monastères et les couvents. Ils sont des lieux choisis où l'on voit la pratique quotidienne de la solide vertu comme l'observance de la Règle et d'austères pénitences par leurs habitants. La pureté et la chasteté qui y règnent sont le plus doux parfum qui embaume les heureux pays qui possèdent des monastères et des couvents. Ils purifient l'air pollué par ceux qui, dans le monde, s'adonnent aux vices et aux passions les plus honteuses. En même temps, ils transmettent aux âmes une joie ineffable et une paix admirable qui provoque le repentir des pécheurs. Ceci arrive par la vertu des prières qui s'élèvent jour et nuit de ces lieux. Comme Moïse les bras levés vers le ciel, les âmes religieuses supplient et font pénitence pour la conversion des pécheurs et pour sauver leurs nations du torrent de vices et de passions qui provoquent les terribles châtiments de la Justice divine. Malheur au monde s'il n'y avait plus de monastères ni de couvents ! Les mortels ne comprennent pas leur importance, car s'ils la comprenaient, ils emploieraient leurs richesses à les multiplier, puisqu'ils sont les remèdes à tous les maux physiques et moraux. La très sainte Trinité et moi, Mère et modèle des personnes religieuses, nous aimons ces maisons d'une grande tendresse. Je suis le canal de ce fleuve de précieuses grâces qui ne sont pas données à ceux du monde. Parce que, dans chaque monastère et couvent, je suis tendrement aimée ; leurs membres recourent à moi avec la confiance et l'amour que les enfants ont pour leur douce et amoureuse mère. Dans ces lieux, on me vénère sous différents noms. Les archanges accueillent toutes leurs prières, larmes, pénitences, sanglots, et des vies de sacrifice s'offrent à moi. Ensuite, je les présente devant le trône de Dieu pour le salut du monde. Personne, sur la face de la terre, ne se rend compte d'où vient le salut des âmes, la conversion des grands pécheurs, la disparition des grands fléaux, la fertilité de la terre, la fin des épidémies et des guerres et l'harmonie entre les nations. Tout ceci est dû aux prières qui montent des monastères et des couvents. Les nombreuses étoiles de couleur violette portées par l'archange Raphaël, qui brillent et éclairent l'autel, symbolisent les actions efficaces et le zèle des bons prêtres qui, avec abnégation, s'oublient eux-mêmes pour faire connaître et aimer Jésus-Christ et moi-même. Fidèles à la mission que leur a confiée le Père de famille, ils travaillent sans cesse à la vigne du Seigneur pour la faire croître et prospérer, et pour sauver les âmes rachetées par le sang du Rédempteur. Ils sont les bons et fidèles serviteurs qui entreront dans la gloire de leur Seigneur. La plume d'or marquée à mon nom est pour tous les prêtres réguliers et séculiers qui écrivent sur ma gloire et mes peines. Elle est aussi pour ceux qui, au moyen de leurs écrits, répandent ma dévotion du Bon Succès de ce couvent, et aussi ta vie, qui est inséparable de cette douce et reconfortante invocation. Au XX^e siècle, cette dévotion fera des prodiges dans la sphère spirituelle comme dans la sphère temporelle, parce que c'est la volonté de Dieu de réserver cette invocation et la connaissance de ta vie pour ce siècle, quand la corruption des mœurs sera presque générale et la lumière précieuse de la foi sera presque éteinte !

À présent, ma fille bien-aimée, tu comprends la signification de toutes les choses que tu as vues dans les mains de mes saints archanges : Michel (Qui est comme Dieu?), Gabriel (La forteresse de Dieu) et Raphaël (Le remède de Dieu) ; chaque archange remplit une mission, en assistant l'humanité décadente. Même si le reste de l'humanité oublie d'invoquer et de vénérer ces Princes, je désire que toi et tes filles actuelles, comme celles qui viendront, vous le fassiez pour recevoir des grâces et des faveurs – matérielles et morales – pour vous-mêmes et pour ce Couvent. Je veillerai aussi à ce qu'ils prennent toujours soin de ma statue et de mon couvent bien-aimé, si privilégié par la bonté de Dieu.

Mort de Mère Mariana

Dans les cinq premiers jours de 1635, Mère Mariana resta très faible, son état empirant continuellement. Le septième jour, elle commença à avoir des évanouissements, mais elle s'efforçait de rester debout et de suivre ses sœurs. Le 11 janvier, après la communion, elle perdit connaissance et, après avoir cherché à se relever, retomba à terre. Elle demanda alors à ce qu'on la porte à l'infirmerie, car elle vivait ses derniers jours. Elle savait qu'elle expirerait le 16 janvier.

Mère Mariana assista et consola en particulier toutes ses sœurs, se confessa, assista à la messe célébrée dans sa chambre en présence de l'évêque, reçut l'extrême-onction, puis la cloche sonna pour rassembler les sœurs pour leur dernier entretien avec elle. Elle lut son testament, demandant et ordonnant qu'il soit suivi et transmis de génération en génération, et que son texte reste toujours accessible. La lecture terminée, le frère qui l'assistait lui tendit le crucifix qu'elle baissa, prit entre ses mains et serra sur son cœur. Deux larmes coulèrent sur ses joues, et elle rendit son dernier soupir. La cloche sonna à ce moment : il était trois heures de l'après-midi, le 15 janvier 1635.

Le Testament de Mère Mariana

Dans son testament, Mère Mariana s'adresse à Jésus en disant :

« Mon bien-aimé, ouvrez-moi les portes de votre Royaume comme un jour vous m'avez ouvert les portes bénies du cloître de ma Mère Immaculée, où je me suis sanctifiée et où j'ai accompli votre sainte volonté sous votre regard. Regardez-moi ici, épousée par le dur exil de la vie mortelle lorsque je souffrais en silence et pour votre amour toutes les privations et les misères que vous m'envoyiez. La route a été longue, mais finalement je suis arrivée au but. Ouvrez-moi vos bras et permettez-moi de me reposer de mes fatigues, et de poser ma tête sur le feu ardent de votre Cœur divin. [...] Je viens avec impatience prendre possession de l'éternité bénie que vous m'avez promise, ou je vivrai sous le manteau de ma Mère Immaculée et en compagnie de mon père, François d'Assise. »

Mais la préoccupation principale de Mère Mariana fut la conversion des pécheurs. Elle indique comme moyen l'imitation du Christ dans sa douceur et dans son humilité de cœur et l'union à Lui sur la Croix, pour qu'il soit toujours prêt à accueillir les demandes faites pour les âmes qui ont besoin de l'aide divine. À ce propos, le message de Notre-Dame du Bon Succès, sur les raisons de l'extinction de la lumière du sanctuaire, fut considéré par Mère Mariana si important pour ce pauvre monde que ses dernières pensées furent de promouvoir la dévotion et les messages reçus par la

Vierge. Dans son testament, en effet, elle écrit : « Quand le divin Maître était suspendu à ce honteux échafaud de la Croix, plongé dans une peine et un tourment presque infinis, le testament qu'il donna pour racheter l'humanité fut de laisser sa Mère comme notre Mère. En effet, il dit à sa Vierge Mère : "Femme, voici ton fils", en désignant son disciple préféré. Et s'adressant à celui-ci, il dit : "Voici ta Mère". Voilà votre Mère céleste, Marie du Bon Succès. Elle vous donnera toujours un bon succès. Ayez un grand amour pour la bienheureuse Vierge, imitez ses vertus, surtout sa profonde humilité, son ardent amour pour Dieu et pour les pauvres pécheurs, sa simplicité et son innocence confiante. Qu'il n'y ait pas de tromperie ni d'hypocrisie dans vos âmes. Préservez et propagez la dévotion sous l'invocation de Notre-Dame du Bon Succès, car par elle vous obtiendrez de Jésus et Marie tout ce que vous demanderez... Vous devrez conserver pieusement ce vrai trésor et le faire connaître et aimer par le plus d'âmes possible. Assurez-les que par cette dévotion elles obtiendront toujours un bon succès, dans le temps et dans l'éternité... Recourez à elle dans toutes vos nécessités spirituelles et temporelles. Quand votre âme souffre à cause des tentations et qu'elle est plongée dans la douleur, et si par une permission divine l'étoile de votre vocation se cache à la vue de votre âme, adressez-vous à elle, avec confiance, par ces paroles : Étoile de la mer dans la tempête de ma vie mortelle, puisse votre lumière m'éclairer afin que je ne m'éloigne jamais du chemin qui me mène au ciel. »

Franco Adessa

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 321 (511)

Mensuel - Nouvelle Série

Avril 2009

Le numéro 3€

LETTER OUVERTE À DON NICOLA BUXT¹

Rév. Don Nicola Bux,

Il nous a semblé nécessaire de considérer avec attention votre dernière publication, *La riforma di Benedetto XVI. La liturgia tra innovazione e tradizione*², qui apparaît comme la continuation de l'appel que vous avez lancé dans *L'Osservatore Romano* le 18 novembre dernier, lorsque vous avez invité « à débattre sans aucun préjugé » sur la liturgie. Depuis, vos efforts ont toujours visé à apporter une contribution de vérité pour sortir de la crise liturgique (et doctrinale) que traverse l'Église catholique. C'est un appel que l'on ne peut pas ne pas entendre, car après des années de réduction au silence de ceux qui n'étaient pas d'accord avec la « vulgate liturgique », une voix importante, en écho à celle du Souverain Pontife, sort des schémas « défendus » - semble-t-il - par la cour céleste, du moins par Saint Anselme et Sainte Justine (Saint Anselme et Sainte Justine sont les Instituts liturgiques de Rome et de Padoue - ndt). Vous êtes un homme d'esprit, nous sommes certains que vous saurez sourire, sans voir dans cette plaisanterie la moindre intention de polémique...

Le premier grand mérite de votre livre est d'avoir porté à l'attention du grand public les dissensions intestines de la réforme liturgique, en particulier en mentionnant l'opposition du cardinal Ferdinando Antonelli aux *diktats* de Bugnini. La liturgie est aujourd'hui un « champ de bataille », pour employer

1. Don Nicola Bux est professeur à la faculté théologique de Bari, consultant des Congrégations pour la Doctrine de la Foi et pour les causes des saints, et du Bureau des Cérémonies liturgiques du Souverain Pontife.

2. *La réforme de Benoît XVI. La liturgie entre innovation et tradition*. Ed. Piemme, 2008.

l'une de vos expressions, et c'est ce qu'elle a été depuis le début de sa réforme.

Le deuxième mérite, et nous ne le disons pas par simple *captatio benevolentiae*, apparaît aux chapitres premier (*La sainte et divine liturgie*), deuxième (*Qui nous approchons par le culte divin*), et sixième (*Comment rencontrer le mystère*), qui constituent une belle et profonde introduction à l'essence de l'esprit liturgique. Ce sont des chapitres que tout prêtre et tout fidèle devraient lire et méditer. Et nous ne pouvons que nous réjouir de vos considérations sur l'essentielle verticalité de la liturgie, qu'il faut retrouver aussi à partir de la *vexata quæstio du versus liturgique*, être tourné vers l'orient et être tourné vers la croix, pour signifier de nouveau la centralité de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Sacrifice.

Or vous reconnaissiez, et votre livre en est un témoignage, que le rite tridentin a su incarner d'une façon excellente l'authentique esprit liturgique; toutefois, l'une de vos thèses de fond est aussi que « la réforme liturgique dans son ensemble, y compris ses aspects déjà réalisés, peut être réexamnée à la lumière du véritable esprit de la liturgie » (p. 59).

Vous souhaitez donc un mouvement des « extrêmes » vers le centre : « Si ceux qui aiment ou découvrent la tradition liturgique précédente doivent aussi se convaincre « de la valeur et de la sainteté du nouveau rite », tous les autres doivent réfléchir sur le fait que « dans l'histoire de la liturgie, il y a croissance et progrès, mais aucune rupture ». » (pp. 45-46)

C'est sur ce point que nous voudrions nous arrêter et réfléchir, en partant de vos affirmations et en cherchant à suivre leur logique interne, qui nous conduira

**LE COURRIER DE ROME
VIENT DE PUBLIER
UN NOUVEAU LIVRE**

Voir page 7

toutefois à une conclusion différente de la vôtre, tout en reconnaissant que votre conclusion est naturelle pour un bon catholique, qui répugne avec raison à l'idée d'une « rupture » dans le développement de la liturgie. Mais ce sont les faits, que vous avez montrés et sur lesquels nous reviendrons, ce sont les faits, donc, qui montrent le véritable visage du nouveau rite. Et une mise au point préalable est nécessaire : nous ne nous intéresserons pas aux abus illégaux, comme les messes *rock*, ou de style pique-nique, et autres mascarades de ce genre. Nous ne nous arrêterons pas trop non plus sur les abus légalisés, comme la communion reçue debout et dans la main, l'usage exclusif de la langue vernaculaire, etc. Nous savons bien que tout ceci n'est pas prévu par le *Novus Ordo*, mais le fruit d'« ajustement » ultérieurs et d'un dynamisme liturgique qui prétend être toujours vivant et agissant. Toutefois ces éléments doivent être eux aussi considérés comme le fruit de la réforme liturgique, telle qu'elle a été conçue et de fait réalisée par Bugnini et Cie. Nous renvoyons à la suite de cette lettre pour appuyer cette dernière affirmation, grave assurément, mais qui n'est pas le fruit de l'imagination ni de préjugés.

LE PRINCIPE CONDUCTEUR

Dans nos considérations, nous nous laisserons guider par votre brillante explication du terme « réforme » : « On

sait qu'il n'y a pas de contenu sans forme ; depuis que Dieu s'est fait homme, il n'y a pas de vérité qui n'ait une forme qui le rappelle. Ré-forme signifie-t-il améliorer la forme, ou la changer ? Le sens ne semble pas univoque. Selon les Pères de l'Église, il est à renouveler constamment. Mais la réforme ne peut pas être comprise dans le sens d'une reconstruction selon les goûts du temps. La réforme, selon Michel-Ange, est celle de l'artiste qui libère l'image du matériau dont elle est prisonnière ; l'image est déjà présente dans le marbre et il n'y a qu'à éliminer les incrustations qui se sont déposées au cours des siècles. La réforme, c'est enlever ce qui gêne afin que la forme noble soit visible, c'est-à-dire le visage de l'Église et avec lui aussi le visage de Jésus... Adopter le terme « réforme » pour la liturgie peut-être acceptable ou non : acceptable si la forme correspond au contenu, non acceptable si la forme indique un autre contenu » (p. 49).

Il y a tout dans ce passage : réformer signifie faire en sorte que la forme exprime le contenu de la meilleure façon possible, en se souvenant que ce contenu n'est pas à la disposition des goûts du temps. Le visage de l'Église et le visage de Jésus-Christ ne sont pas « vendables » sur le marché des goûts et des sensibilités historiques. Votre principe conducteur est parfaitement dans le sillage de celui que Pie XII donna dans la merveilleuse encyclique *Mediator Dei* : « De tous temps, la hiérarchie ecclésiastique a usé de ce droit sur les choses de la liturgie ; elle a organisé et réglé le culte divin, rehaussant son éclat de dignité et de splendeurs nouvelles, pour la gloire de Dieu et le profit spirituel des chrétiens. Et, de plus, elle n'a pas hésité - tout en sauvegardant l'intégrité substantielle du sacrifice eucharistique et des sacrements - à modifier ce qu'elle jugeait n'être pas parfaitement convenable et à ajouter ce qui lui paraissait plus apte à accroître l'honneur rendu à Jésus-Christ et à l'auguste Trinité, et à instruire et stimuler le peuple chrétien de façon plus bienfaisante. »

Nous n'avons aucune réticence à citer ce texte ; nous reconnaissions à la hiérarchie le droit d'intervenir en matière liturgique et nous avons déjà montré cette reconnaissance dans les faits. Saint Pie V n'a-t-il pas fait une réforme ? Les interventions plus récentes en matière liturgique, comme celles que vous rappelez vous-même, jusqu'au missel de 1962, ont été elles aussi accueillies par nous avec une obéissance filiale. Le problème ne se trouve donc pas dans la licéité de la réforme liturgique, mais dans la réforme spécifique qui a suivi le Concile et qui s'est concrétisée dans le missel de Paul VI. Cette réforme n'est pas dans la ligne du principe conducteur admis tant par nous que par vous, et

c'est pourquoi elle ne peut pas être comparée aux autres réformes qui l'ont précédée. Nous ne pouvons pas tomber d'accord avec vous lorsque, en vous référant à la lettre du Saint-Père qui a accompagné le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, vous affirmez que le missel de 1962 et celui de Paul VI sont « deux versions successives, comme cela est déjà arrivé au cours des siècles, du développement d'un rite unique, en effet qui-conque connaît l'histoire des livres liturgiques sait qu'à l'occasion de leur réimpression, ils ont été corrigés et enrichis de formulaires pour des messes, des bénédictions etc. » (p. 62).

Nous ne pouvons pas tomber d'accord avec vous, parce que nous ne pouvons pas nier la réalité, cette réalité que vous avez vous-même rappelée en plusieurs points de votre livre et que nous souhaitons maintenant repartir.

« UNE RÉFORME RÉSOLUMENT RADICALE... »

Nous citons votre livre : « Hélas le missel de Paul VI ne contient pas tout le missel de Pie V - si l'on s'en tient aux éditions dans les langues nationales - de plus il l'a modifié sur plusieurs points en ajoutant de nouveaux textes. (p. 72) » Et un peu plus loin : « Il est vrai que le pape Paul VI avait l'intention de restaurer simplement le rite de saint Pie V, c'est-à-dire la liturgie de saint Grégoire, mais hélas les experts, dans une première phase, prirent le dessus, en "fabriquant" une autre chose. Lorsque le pape s'en aperçut, nous avons vu ce qui arriva ; en attendant, les bœufs s'étaient échappés de l'étable. C'est cette erreur qui produisit la fracture, car elle révéla que tout n'allait pas dans la bonne direction. (pp. 72-73) » Précisément. Ce que Paul VI corrigea, c'est en définitive le célèbre paragraphe 7 de l'*Institutio generalis* de 1969, peut-être à la suite du *Bref examen critique* des cardinaux Ottaviani et Bacci, ou d'une intervention du cardinal Journet auprès de Paul VI. Ce fut assurément une correction importante ; mais à quoi bon changer cette définition de la messe, si on laissait inchangé le nouveau missel, qui était l'expression de cette définition ? Le *Bref examen critique* ne dénonçait pas seulement ce point de l'*Institutio*, mais aussi le *Novus Ordo*, affirmant qu'« il s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe »³. Les bœufs s'étaient désormais échappés, comme vous nous le rappelez, et le missel de Paul VI est le fruit de cette fugue qui n'a pas été empêchée à temps.

Il est temps de montrer que la formule du nouveau missel ne correspond pas au contenu catholique, mais à un autre

3. Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci, 1.

contenu. Si nous suivons le principe directeur que vous nous avez fourni, il ne s'est donc pas agi d'une réforme mais d'une révolution.

Dans une interview⁴ accordée par Andrea Rose, chanoine titulaire de la cathédrale de Namur (Belgique) et consultant du *Consilium ad exequendam constitutionem de sacra liturgia*, dont le secrétaire était Mgr Annibale Bugnini, nous avons la confirmation que l'esprit de la réforme liturgique fut précisément Bugnini : « Ce que je sais, c'est que Mgr Martimort n'était pas tellement d'accord avec lui [Bugnini]. Il le critiquait chaque fois qu'il n'était pas là. Il me disait : "Ce Bugnini fait ce qu'il veut !". Un jour, il m'a dit : "Vous savez, Bugnini a fait un bon collège." Tel était le jugement de Martimort sur Bugnini. Au début, je pensais qu'il exagérait, mais ensuite je me suis rendu compte qu'il avait raison. Bugnini n'avait aucune profondeur de pensée. Ce fut une grave erreur de désigner pour un tel poste une personne qui était comme une girouette. Est-ce que vous vous rendez compte ? Le soin de la liturgie laissé à un pauvre homme comme celui-là, un superficiel... » Et il ajoute : « Bugnini était toujours chez le pape, pour l'informer. Un jour, c'était au début, quand les problèmes n'étaient pas encore aussi graves, j'étais sur la place Saint-Pierre avec le père Dumas. Nous avons rencontré Bugnini, qui nous a montré les fenêtres de l'appartement de Paul VI, en disant : "... priez, priez pour que ce pape nous soit conservé !" Et ce, parce qu'il manœuvrait Paul VI. Il allait chez lui pour lui rendre compte, mais il ne lui racontait que ce qu'il voulait. Puis il revenait, en disant : "le Saint-Père désire ceci, le Saint-Père désire cela." Mais c'était lui qui, en douce... » Affirmations graves, assurément, mais qui concordent avec celles du cardinal Antonelli que vous rapportez et qui révèlent principalement le poids déterminant qu'eut Bugnini dans la compilation du nouveau missel. Mais Bugnini n'était certainement pas le seul ; le cardinal Antonelli ne fait pas mystère du fait que le climat qui dominait au *Consilium* était loin d'être rassurant : esprit critique et intolérance envers le Saint-Siège, rationalisme, aucun intérêt pour la véritable piété, impréparation théologique... Il n'y a donc pas à s'étonner du résultat, qui n'a que l'apparence d'un retour aux sources liturgiques, comme le révèle encore don Rose : « Certains, au *Consilium*, voulaient le retour à la tradition principale quand cela les arrangeait. Franchement, que l'on fasse de petites réformes, d'accord, mais ce que l'on a fait a été vraiment radical. » La réforme dite de Paul VI n'a pas de précédent dans l'histoire de la liturgie ; même la réforme de Luther, d'après Mgr Klaus

4. Interview publiée dans le *Courrier de Rome* de juin 2004.

Gamber, ne fut pas aussi radicale : « La nouvelle organisation de la liturgie, et surtout les profondes modifications du rite de la messe apparues sous le pontificat de Paul VI, qui sont prématûrement devenues obligatoires, ont été beaucoup plus radicales que la réforme liturgique de Luther - du moins en ce qui concerne le rite extérieur - et ont moins tenu compte de la sensibilité populaire⁵. »

LA MESSE, VÉRITABLE SACRIFICE, ET LA TRANSSUBSTANTIATION

Nous disions que la forme doit exprimer le contenu. Nous vous proposons un rapide survol de la réforme liturgique pour vérifier si la forme du Novus Ordo correspond aux contenus fondamentaux de la doctrine sur le saint Sacrifice de la Messe.

« Le saint sacrifice de l'autel n'est donc pas une pure et simple commémoration des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, mais un vrai sacrifice, au sens propre, dans lequel, par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'il a fait sur la croix, en s'offrant lui-même au Père éternel comme une hostie très agréable⁶. »

Le missel de saint Pie V rappelle sans cesse cet aspect fondamental, qui exprime l'essence même de la sainte Messe. Et il le rappelle principalement dans l'offertoire et dans le canon.

1. Le remplacement de l'offertoire

L'offertoire a précisément pour fonction d'anticiper non pas l'effet de la consécration, mais sa signification, en appelant le prêtre et les fidèles à l'offrande d'eux-mêmes, en union à la victime divine. Le tout était anciennement exprimé par la seule présentation du pain et du vin, et la sanctification des offrandes. Au cours des siècles, cette signification s'est traduite en une multiplicité de rites. Saint Pie V, dans l'intention d'unifier et réguler les cérémonies du culte public, choisit les formules qui exprimaient le mieux le geste de l'offrande, signifié par l'élévation de la patène et du calice.

Dans le nouvel offertoire, il ne reste plus rien de tout ceci, pas même le nom d'« offertoire », remplacé par « présentation des dons »; et effectivement la nouvelle formulation n'a plus rien à voir avec l'intention d'offrande. Paul VI lui-même s'en rendit compte, mais il n'apporta aucune modification. Il fit remarquer que les formules « sont deux belles expressions eucologiques, mais qui n'ont aucune intention oblatrice, si l'on supprime les deux incises [proposées par le Pape - nda] : « *quem tibi offerimus* », « *quod tibi offerimus* »; sans ces incises, ces formules ne sont

pas les formules de l'offertoire. C'est pourquoi il semble que ces deux incises donnent une valeur spécifique d'offrande au geste et aux paroles ». Mais, comme une nouvelle preuve de la dictature de Bugnini et du *Consilium*, le Pape ajouta : « Toutefois nous remettons la décision de leur maintien ou de leur suppression au jugement collégial du *Consilium*⁷. »

Donc Paul VI s'accorde lui aussi à dire comme nous que l'offertoire du *Novus Ordo* n'est pas un offertoire...

L'ajout des deux formules proposées par le Pape a fini par aggraver la situation : le pain et le vin sont offerts à Dieu à la place de la seule offrande qui lui soit agréable, celle du corps et du sang de son Fils, et l'homme se déclare capable d'offrir à Dieu les fruits de son travail ; l'Eucharistie comme sacrifice n'est pas prévue dans les deux formules de « présentation » du pain et du vin, qui au contraire renvoient aussitôt à l'Eucharistie comme sacrement (« pour qu'il devienne pour nous aliment de vie éternelle »; « pour qu'il devienne pour nous breuvage du salut »). L'élément sacrificiel est ainsi non pas nié, mais sans aucun doute mis de côté, au détriment de la foi du célébrant et des fidèles.

L'offertoire romain a été dévasté pour de pseudo-motivations, qui manifestent l'absence de formation théologique et de sensibilité liturgique chez de nombreux membres du *Consilium*.

C'est encore don Andrea Rose qui nous dit ce qui s'est passé :

« Ceux qui se sont occupés de la Messe furent encore plus radicaux que nous ne le fûmes à l'Office Divin. Il suffit de voir comment l'offertoire a été pratiquement supprimé. Dom Capelle ne voulait aucun offertoire. « On parle comme si le sacrifice était déjà accompli. On risque de croire que tout est déjà fait », disait-il. Il ne se rendait pas compte que toutes les liturgies contiennent une anticipation comme celle-là. On se place déjà dans la perspective de l'accomplissement.

Question : Ne s'agit-il pas d'une absence de perspective finaliste ?

Réponse : Oui, et on a fini par tout supprimer, tout ce qui était prière dans l'offertoire, parce que, disait-on, il ne s'agit pas encore du sacrifice. Mais en fait, nous nous trouvons ici face à des positions très rationalistes !

Question : Dans votre expérience pastorale, avez-vous remarqué que les fidèles croyaient que les offrandes étaient déjà consacrées ? C'est-à-dire : avez-vous constaté la concrétisation des dangers soulignés par dom Capelle ?

Réponse : Mais non, mais non. Jamais ! Et puis, il suffit d'observer comment se déroulent les rites orientaux. C'est la même chose. Et il serait intéressant de comparer toutes ces choses. »

2. Du canon aux prières eucharistiques

On a réussi à faire encore pire en ce qui concerne les prières eucharistiques. A côté du canon, reproposé dans la Prière eucharistique I, mais avec des variations significatives que nous verrons plus loin, ont été placées d'autres anaphores (quatre, plus deux dites « de la réconciliation »).

Toutes ces prières ont été faites sur le papier, y compris la deuxième, qui a plus ou moins l'inspiration du canon d'Hippolyte. Et pour quelle profonde raison théologique ? Pour mettre fin « à des siècles de fixisme ! »⁸

Vous avez raison lorsque vous dites que « la liturgie est un processus vital, et non le produit d'une érudition de spécialiste. (p. 50) » Or les nouvelles prières eucharistiques sont précisément le fruit des mains d'une commission... qui, selon le jugement du cardinal Antonelli résumé par vous, était caractérisée par « l'incompétence de beaucoup, la soif de nouveauté, des discussions bâclées, des scrutins chaotiques, pourvu d'approuver au plus vite... (p. 50) » Est-il sensé, d'après vous, de mettre fin au canon (car de fait le canon n'est plus canon, règle) qui rassemble plus de 1500 ans de tradition liturgique, qui, selon le Concile de Trente, est « si pur de toute erreur qu'il ne contient rien qui ne parfume de grande sainteté et piété, et qui n'élève vers Dieu l'esprit de ceux qui l'offrent⁹ », parce que, dans les séances du *Consilium* « certains soulignaient les difficultés que l'actuel canon comportait pour la nouvelle époque et pour la mentalité moderne¹⁰? »

Il y a une autre remarque à faire : Bugnini affirme que dans les trois prières eucharistiques ajoutées, « autant que possible on a évité de répéter... des notions, des paroles et des phrases du canon romain¹¹. » Mais alors qu'exprime-t-on dans ces prières eucharistiques ? Si le canon rassemble et exprime la tradition liturgique sur le saint Sacrifice, harmonisant merveilleusement l'impétration, l'action de grâce, la supplication, l'expiation, que reste-t-il dans les autres prières eucharistiques ?

3. « L'abomination dans le lieu saint » : la modification de la formule de consécration

Il y a un autre aspect, qui intéresse aussi la prière eucharistique I et qui frappe directement l'action sacrificielle de la

5. K. GAMBER, *La réforme liturgique en question*, 1992, p. 42.

6. PIE XII, *Mediator Dei*, 20 novembre 1947.

7. M. BARBA, *La réforme conciliaire de l'« Ordo Missæ »*, Rome, 2002, p. 214.

8. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p. 446.

9. Concile de Trente, session XXIII, 17 septembre 1562, Décret et canons sur la Messe, c. IV.

10. M. BARBA, *La réforme conciliaire...*, cit., p. 137.

consécration. Il s'agit de la modification de la forme de la consécration. Sur ce point aussi, Bugnini n'en fit qu'à sa tête, contrairement à l'indication du Pape, qui demanda que l'on laisse inchangé le canon, et que l'on ajoute deux ou trois autres anaphores à utiliser dans certains temps¹². *In primis*, ce qui était appelé consécration est devenu dans le nouveau missel « le récit de l'institution »; et le nouveau titre nous fournit hélas l'authentique clé de lecture des modifications de la formule de consécration.

L'ajout des paroles : « Prenez et mangez-en tous » et « Prenez et buvez-en tous », qui, dans le missel de saint Pie V, sont clairement distinctes de la véritable formule de consécration, tant en raison du point qui les suit que par la différence des caractères typographiques, permet de considérer la consécration davantage comme mémorial narratif que comme véritable sacrifice rendu présent au moyen de la formule prononcée par le prêtre. L'« *hunc præclarum calicem* » est aussi devenu simplement « le calice »; mais alors que dans le premier cas on souligne l'action *in persona Christi*, par laquelle le calice de la Cène est ce calice, dans le second cas on omet de souligner ce point, en favorisant encore une fois le style narratif.

Vous savez bien que dans la liturgie, chaque mot, utilisé ou non utilisé, chaque geste, chaque silence ont une valeur et véhiculent une idée théologique. Bugnini & Cie sont passés comme un ouragan, mettant sens dessus dessous une formule de consécration que personne n'avait jamais osé altérer. À vrai dire, certains l'avaient changée : les protestants ; et si on lit leur texte de récit de la Cène, on s'aperçoit qu'ils ont précisément le même texte que celui présent dans le nouveau missel. La présomption de Bugnini est vraiment incroyable, lorsqu'il affirme que la formule de consécration présente dans le canon « est en soi gravement incomplète du point de vue de la théologie de la Messe¹³ ! » Non moins incroyables sont les motivations avancées pour la suppression du « *mysterium fidei* » de la formule de consécration, avant l'acclamation de l'assemblée : « Cette formule n'est pas biblique ; elle se trouve uniquement dans le canon romain ; elle est d'origine et de signification incertaines ; les experts eux-mêmes discutent sur le sens précis de ces paroles. Certains les comprennent même dans un sens dangereux car ils traduisent : signe pour notre foi ; cela interrompt la phrase et rend difficile sa compréhension et sa traduction¹⁴. » Au contraire, ce « *mysterium fidei* », placé immédiatement après la consécration du vin, a une valeur très importante, parce

11. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p. 446.
12. *Ibid.*, p. 444.

13. A. BUGNINI, *La réforme liturgique...*, cit., p 448.
14. *Ibid.*, p. 448-449.

qu'il affirme que l'immolation vient de se produire, au moyen de la double consécration, qui est le mystère des mystères de notre sainte foi.

Il y a ensuite l'ajout des acclamations de l'assemblée, selon trois formules différentes. A part le fait qu'il est inopportun d'introduire ici une acclamation, qui interrompt la sacréité du silence, il faut noter que les deux premières formules (« Nous annonçons ta mort... », et « Chaque fois que nous mangeons... ») sont vraiment très dangereuses, car elles déplacent l'attention des fidèles vers la « seconde venue du Christ à la fin des temps, précisément au moment où Il est vraiment, réellement et substantiellement présent sur l'autel »¹⁵, alors que l'on parle de « l'attente de ta venue ». De plus, la formule « Chaque fois que nous mangeons... » est inadaptée et nocive pour le sens du sacrifice qui vient de s'accomplir. En effet, elle ne souligne pas que c'est la consécration qui « annonce (au sens de rendre présent) ta mort, Seigneur », mais le fait de « manger le pain et boire le vin ». Cette acclamation a un parfum fortement protestant.

4. D'autres modifications

À toutes ces modifications s'ajoute aussi la suppression de la quasi-totalité des signes de croix faits par le célébrant sur les offrandes, sur et avec les espèces consacrées, pour indiquer que les espèces qui se trouvent devant le célébrant sont réellement la Victime dont on parle. Les genuflexions ont été réduites au nombre de dix et on a supprimé celles, si importantes, que fait le prêtre dès qu'il a prononcé les paroles de consécration du pain et du vin. On a également supprimé la préservation des doigts du prêtre après la consécration et leur purification dans le calice, ce qui affaiblit encore davantage le sens de la présence substantielle du Christ dans chaque fragment eucharistique. On a également omis les prescriptions précises et pleines de révérence qui sont de rigueur dans le cas où l'hostie consacrée tomberait à terre. La purification des vases sacrés peut être remise à plus tard... Et l'on pourrait continuer ainsi. Il est clair que la nouvelle forme n'exprime plus de façon adéquate l'essence sacrificielle de la Messe et la présence substantielle de Notre-Seigneur. Nous ne disons pas qu'elle nie ces aspects, mais elle ne les signifie certainement plus de façon adéquate, ouvrant ainsi la voie à ce qui de fait est arrivé et que vous dénoncez vous-même.

LA GLORIFICATION DE DIEU

Et après l'essence de la Messe, considérons maintenant ses finalités, dont la première est sans aucun doute la glorification de la très Sainte-Trinité par

Notre Seigneur Jésus-Christ. La liturgie a principalement et substantiellement une dimension verticale, et le rite tout entier doit exprimer et favoriser cette orientation.

Dans le nouveau missel, la finalité dernière de la liturgie (et de toutes choses) a presque disparu. Le *Gloria Patri*, dans l'antienne à l'Introït a été omis ; le *Gloria in excelsis Deo* est récité moins fréquemment ; seule la collecte se termine par la formule trinitaire (« Par Notre Seigneur Jésus-Christ... »), tandis que les autres oraisons concluent simplement : « Par le Christ Notre-Seigneur » ; la même conclusion a aussi été supprimée après les trois prières qui préparent à la sainte communion, et après le *Libera nos Domine* qui suit le *Pater noster* ; la très belle prière de l'offertoire *Suscipe, Sancta Trinitas*, très beau résumé de la finalité du saint Sacrifice, est abolie ; la préface de la Sainte-Trinité n'est plus récitée tous les dimanches mais seulement le jour de la solennité de la Sainte Trinité ; on a aussi supprimé le *Placeat tibi, Sancta Trinitas*, à la fin de la Messe. Dans ce cas aussi, nous sommes face à une véritable dévastation qui prive les prêtres et les fidèles de cette référence habituelle à la gloire de la Sainte Trinité, qui est la fin de la vie et de toutes choses.

LA PROPITIATION ET L'EXPIATION

« L'aspect le plus manifeste de cette réélaboration [des oraisons - nda] est la quasi-totale suppression des expressions relatives au péché et au mal (« *peccata nostra* », « *mminentia pericula* », « *mentis nostræ tenebræ* »), et des expressions relatives à la nécessité de la rédemption et du pardon (« *puriores* », « *mundati* », « *reparatio nostra* », « *purificatis mentibus* »)¹⁶. » C'est la nécessaire conséquence du principe de Bugnini, cité plus haut, qui consiste à « revoir » ce qui n'est pas conforme aux temps modernes. L'idée d'être pécheurs, profondément débiteurs envers Dieu, que nous méritions ces châtiments, que nous soyons radicalement incapables de réparer par nous-mêmes la dette contractée par nos péchés, cette idée n'est pas acceptée par l'homme de toujours, et en particulier par l'homme moderne.

Et c'est ainsi que les « coupes » tombent de tous côtés ! Première victime : l'imploration « *Deus tu conversus vivificabis nos* » dans les prières au bas de l'autel, suivie des deux oraisons que le prêtre récite lorsqu'il est monté à l'autel (*Aufer a nobis et oramus te, Domine*), dans lesquelles il demande à Dieu d'éloigner ses iniquités et de pardonner ses péchés. Le *Confiteor* n'est plus récité par le prêtre « profondément incliné » et par les fidèles à genoux, deux attitudes exprimant l'humilité et la supplication. Avec l'abolition de l'offertoire, ont dis-

15. *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*, Les formules de consécration.

16. L.BIANCHI, *Liturgie. Mémoire ou mode d'emploi?*, Milan, 2002, p. 59.

paru aussi deux supplications d'acceptation de l'offrande immaculée « *pro innumerabilibus peccatis et offensionibus et negligentis meis* », de même que l'expression « *tuam deprecantes clementiam* ». Le geste d'étendre les mains sur l'hostie et le calice, qui indique le geste du Souverain Prêtre qui « chargeait » de nos péchés la victime qui allait être immolée, ce geste est associé dans les prières eucharistiques du nouveau Missel à l'invocation de l'Esprit-Saint, perdant ainsi la signification expiatoire du Sacrifice du Christ.

Les rites précédant la communion, qui aident le prêtre et les fidèles à raviver des dispositions intérieures de contrition, ont été eux aussi sensiblement modifiés. Pour le prêtre comme pour les fidèles, le *Domine non sum dignus* - autre la variation du texte - a été ramené de trois fois à une fois seulement, alors que la répétition permet toujours une meilleure conscience de son indignité devant un tel mystère.

LA SACRALITÉ

Sur cet aspect aussi, il y aurait beaucoup à dire. Nous nous contenterons, dans cette lettre, de revenir rapidement sur ce que vous écrivez dans ce beau premier chapitre sur la sainte et divine liturgie : « Le sacré dans l'ancienne messe est présent et s'exprime aussi dans les signes de croix et dans les genuflexions, dans le silence des fidèles pendant la prière eucharistique, qui n'est pas criée mais prononcée *submissa voce*, pour signifier le geste de soumission et d'humiliation, devant Dieu, de notre voix. (p. 23) » Vous ajoutez ensuite de profondes considérations sur la langue sacrée. Vous savez que tout cela a disparu.

S'il y a un reproche général que l'on peut faire à la Messe réformée, c'est qu'elle veut faire comprendre trop de choses. Le *leitmotiv* est que tout le monde doit comprendre tout et tout de suite. Le prêtre doit toujours parler à haute voix, les fidèles doivent parler, les lectures doivent être multipliées, la langue doit être comprise, etc., et il y a toujours moins de place pour le silence et le chant sacré, les deux plus hautes expressions de la prière et de l'adoration. « Rationalité dans la liturgie et aucune piété¹⁷ » : telle était l'accusation précise que soulevait le cardinal Antonelli. Rien n'est plus vrai.

Sur cet aspect, il y aurait vraiment de très nombreuses considérations à faire, en particulier sur les ornements, les vases sacrés, les édifices, le chant, la langue, les attitudes du corps, etc.

LE SACERDOCE

L'une des « victimes » privilégiées de

la réforme liturgique est le sacerdoce (et par conséquent l'identité des prêtres et leur fidélité à leur vocation).

Les remarques faites plus haut sur le glissement vers le sens narratif de la formule de consécration nous permettent de prendre conscience de l'incidence de ce glissement sur l'intention du prêtre qui la prononce. En raison aussi de l'absence d'indication dans les rubriques au sujet de la position, du ton de la voix, etc., le prêtre est de moins en moins conduit à comprendre la célébration comme *actio sacrificialis* accomplie *in persona Christi*.

Son rôle irremplaçable de nécessaire médiateur et sacrificateur a été éclipsé par la réforme liturgique tant par la suppression de certains éléments, qui soulignent la différence essentielle entre le prêtre de l'assemblée des fidèles, que par l'insistance excessive et imprécise sur le sacerdoce commun.

En ce qui concerne le premier aspect, le seul que nous examinerons, voyons ce qui s'est passé avec l'acte pénitentiel. Le *Confiteor*, alors qu'il n'est pas remplacé par des formules alternatives, est récité en commun par le prêtre et par les fidèles, sans aucune distinction ; le prêtre, de *Pater*, devient l'un des *fratres*. On a omis en outre la formule d'absolution, acte exclusivement sacerdotal, que les protestants supprimèrent eux aussi dans leur messe réformée.

Dans les nouvelles prières eucharistiques non plus, on n'affirme plus la distinction entre le sacrifice offert par le prêtre et auquel s'associent les fidèles (« *pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt* »), mais on dit en général « nous t'offrons », ou encore dans la prière eucharistique III, on parle d'un « peuple qui d'un bout à l'autre de la terre offre à ton nom un sacrifice parfait ».

La formule de communion du prêtre est devenue moins spécifique, et est unie à celle des fidèles. De deux oraisons, on est passé à une ; ensuite le prêtre récite avec les fidèles une seule fois « Seigneur, je ne suis pas digne » (nous passons sur la modification de la formule), puis il communique avec les seules formules « Que le Corps [ou Sang] du Christ me garde pour la vie éternelle ». Ensuite il administre aussitôt la communion aux fidèles.

Ainsi, on distingue de moins en moins le fait que la communion du prêtre est nécessaire pour l'accomplissement du Sacrifice, alors que celle des fidèles, bien sûr importante, n'est pas essentielle. Dans le nouveau rite, la communion du prêtre a simplement lieu « avant » celle des fidèles, alors qu'elle devrait constituer un élément structurel et conclusif du Sacrifice, puisqu'elle est la consommation de la Victime divine.

LA FORME DE LA RÉ-FORME

À la lumière de toutes ces modifications (comme la suppression de l'« Église triomphante », le biblicisme de l'actuel lectionnaire) on ne peut pas ne pas se demander ce qui reste de la doctrine catholique sur le saint Sacrifice de la Messe. On est encore plus stupéfait lorsqu'on compare le Novus Ordo avec les modifications des liturgies protestantes et jansénistes.

Devant la réalité des faits, nous ne pouvons pas vous suivre lorsque vous affirmez que « la réforme liturgique ne doit pas être mise en doute... (p. 68) » Il est au contraire nécessaire, pour la sauvegarde du trésor les plus précieux que Notre-Seigneur nous ait laissé, pour la conservation du sacerdoce catholique, et pour la sauvegarde et l'augmentation de la foi et de la piété des fidèles, d'avoir le courage de revoir une réforme qui a fait la preuve de son échec.

Vous avez affirmé, de façon quelque peu euphémique : « Si l'on ne peut pas dire que la réforme liturgique n'a pas décollé, elle a assurément volé bas,... Donc, des ombres restent à dissiper sur la façon dont elle a été faite. Est-on allé plus loin que les intentions du Concile ? Que l'on fasse une trêve dans la bataille : *lusus antiquior* est revenu, tel un miroir, aux côtés du nouveau. Si certaines nouvelles formes rituelles ont paru être une concession à l'esprit du monde, un approfondissement apaisé et une révision ou restitution des anciennes formes pourront éloigner toute crainte. (p. 59) » S'il en est vraiment ainsi, c'est-à-dire s'il a fallu « faire revenir » la Messe tridentine pour que la nouvelle puisse retrouver son identité, alors cela signifie tout simplement que la réforme a échoué. Elle n'a pas été ré-forme, au sens souhaité par vous et par nous, mais elle a été l'apport d'une nouvelle forme à la Messe, une forme qui « s'éloigne de façon impressionnante de la théologie catholique de la sainte Messe »¹⁸. Il n'est jamais arrivé, dans l'histoire de la liturgie, qu'un Missel réformé doive remonter au précédent pour pouvoir « récupérer » l'authentique esprit liturgique. Nous célébrons avec le Missel de 1962, et bien que nous tenions en haute estime les précédentes éditions, nous n'avons pas besoin de nous y référer comme à « un miroir aux côtés du nouveau », parce que le Missel de 1962 a conservé le même esprit - et aussi la lettre ! - que les précédents.

Nous ne voulons pas affirmer par là que tout prêtre célébrant selon le nouveau rite serait hérétique ; mais ce qui est clair, c'est que ce rite favorise un esprit et une piété qui ne sont pas authentiquement catholiques. Peu à peu, on « absorbe » une mentalité qui n'est plus catho-

17. N. GIAMPIETRO, *Le cardinal Ferdinando Antonelli et les développements de la réforme liturgique de 1948 à 1970*, Rome, 1988, p. 234.

18. *Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci*, 1.

lique. Et s'il est possible que les prêtres qui célèbrent selon le *Novus Ordo* et les fidèles qui y assistent réussissent à conserver un esprit catholique, il est toutefois réaliste d'admettre que ce n'est pas grâce à cette Messe, mais malgré elle. En d'autres termes, si la foi catholique peut être maintenue intérieurement, le rite liturgique n'en est plus l'expression extérieure. C'est un peu comme quand on entre dans les nouvelles églises, à l'architecture douteuse : on peut théoriquement y prier, mais il est préférable pour cela de fermer les yeux... Il n'y a rien dans ces églises qui aide l'âme à s'élever, l'esprit à se recueillir, le cœur à se réchauffer au feu surnaturel.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas être de votre avis lorsque vous affirmez que « les prêtres qui célèbrent selon l'ancien rite doivent éviter de délégitimer l'autre rite, et vice-versa. Il n'est pas permis de refuser de célébrer le nouveau rite par parti pris. Ce ne serait pas un signe de communion, par exemple, de refuser de concélébrer avec un évêque qui souhaite le faire selon le nouveau Missel. (p. 64) » *Non possumus!*

Il est vraiment impossible de concilier cette réforme avec la tradition ; et nous insistons sur le démonstratif, car ce n'est pas le développement historique que nous nions, ce n'est pas la sagesse du *et-*et** catholique dans cette merveilleuse synthèse entre « renouveau et tradition, innovation et continuité, attention à l'histoire et conscience de l'Éternel... (p. 10) », mise en lumière par Vittorio Messori dans la préface à votre livre *Ce n'est pas cela. Le saint patron de notre Fraternité, saint Pie X, n'a-t-il pas été l'un des plus grands réformateurs (entre autres dans le domaine liturgique) de l'histoire de l'Église?*

Ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que ce *et-*et** soit donné de façon hégelienne, comme synthèse de contradictions, dans une identité entre le réel et le rationnel. « Sauver les phénomènes » ! Tel était, d'après la profonde lecture de Taylor¹⁹, l'impératif de la philosophie de Hegel : sauver rationnellement l'histoire et ses moments, en affirmant de façon idéaliste que chacun de ces moments est une étape vers un stade suivant. Hegel perd ainsi l'essence des choses, il perd le critère de vérité ou de fausseté. « Sauver la réforme » semble être la devise de ce nouveau mouvement liturgique que vous souhaitez dans le dernier chapitre. Mais n'avait-on pas dit qu'il fallait débattre sur la liturgie « sans aucun préjugé » ?

UNE OBSERVATION CONCRÈTE ET UN SOUHAIT

Rév. don Bux, nous concluons cette lettre avant tout par une invitation à l'espérance. Pour vous et pour nous. Il

n'est pas impossible de sortir de cette situation, et peut-être tomberez-vous d'accord avec nous sur ce point; Notre-Seigneur n'abandonne jamais ceux qui cherchent sa gloire et le bien des âmes.

Mais peut-être ne serez-vous pas sur la même longueur d'onde que la nôtre, si nous vous avouons que nous sommes certains que le « retour au sacré » ne se fera pas en cherchant à accorder l'ancien et le nouvel Ordo. Humainement, cela peut sembler la seule façon de ne pas provoquer de ruptures, au détriment de la foi de nombreux croyants, déjà largement éprouvée. Mais il n'en est pas ainsi.

La situation liturgique dans la France du XVIII^e siècle et du début du XIX^e n'était pas moins dramatique que la nôtre. L'anarchie liturgique était à l'ordre du jour, et l'on voyait se répandre les rites « personnalisés », dans le but plus que noble de retrouver l'authentique esprit liturgique. Dom Prosper Guéranger, le grand abbé de Solesmes, après avoir présenté l'incroyable situation de cette époque, conclut ainsi : « Le bouleversement d'idées au dix-huitième siècle était tel que l'on vit des prélats combattre les hérétiques et dans le même temps, par un zèle inexplicable, attaquer la tradition dans les saintes prières du missel ; confesser que l'Église a sa voix propre, et faire taire cette voix pour donner la parole à quelque docteur sans autorité. Telle fut la stupide arrogance des nouveaux liturgistes, qui ne proposaient rien de moins, et ils en convenaient, que de reconduire l'Église de leur temps au véritable esprit de prière ; de purger la liturgie des éléments non purs, inexacts, peu mesurés, plats, difficiles à comprendre correctement, que l'Église, par les pieux mouvements de son inspiration, avait malencontreusement produits et adoptés. La barbarie dans laquelle étaient tombés les Français quant au culte divin était telle, l'harmonie liturgique ayant été détruite, que la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, qui sont les arts tributaires de la liturgie, la suivirent dans une décadence qui n'a fait que s'accroître au cours des années²⁰. »

Telle était donc la situation, qui ressemble de façon impressionnante à la nôtre. Et comment est-on sorti de cette situation ? Avec le rite romain de toujours, pur et simple.

Vous demandez une « trêve » sur la liturgie, maintenant que le rite traditionnel est « revenu » ; toutefois, bien que nous comprenions votre intention, il nous semble que sur cette « trêve » hypothétique pèse officiellement justement l'un des préjugés auxquels vous invitez à renoncer : celui de faire souffrir

au Missel de 1962 une condition d'infériorité par rapport au missel de Paul VI. Nous vous faisons remarquer qu'alors que l'on parle aujourd'hui de forme « ordinaire » et « extraordinaire », même Mgr Gamber, il y a déjà plusieurs années, dans le livre cité (qui bénéficia d'une préface signée de quatre illustres prélats : Mgr Nuyssen, les cardinaux Stickler et Oddi, et le cardinal Ratzinger) proposait une « trêve » en des termes différents des vôtres (et en un certain sens opposés) : « La forme de la Messe actuellement en vigueur ne pourra plus passer pour un rite romain au sens strict, mais pour un rite particulier *ad experimentum*. Seul l'avenir montrera si ce nouveau rite peut un jour s'imposer de façon générale et pour une longue période. On peut supposer que les nouveaux livres liturgiques ne resteront pas longtemps en usage, parce que les éléments progressistes de l'Église auront certainement, entretemps, développé de nouvelles conceptions concernant l'« organisation » de la célébration de la Messe²¹. »

Quoi qu'il en soit, nous restons profondément convaincus que le rite tridentin, avec l'ensemble des éléments doctrinaux sur lesquels il se fonde, qu'il exprime et qu'il véhicule, ne peut que mettre en évidence l'incompatibilité substantielle du rite de Paul VI avec la doctrine catholique.

Nous considérons que les deux rites ne peuvent cohabiter que si l'on ne comprend pas leur valeur doctrinale opposée, ou si l'on se fonde sur une philosophie qui conjugue les contradictions ; en effet une liturgie presuppose toujours, à travers et au-delà des signes qu'elle utilise, une dimension doctrinale et spirituelle précise, qui ne peut en aucune façon être dissociée du rite lui-même. Célébrer d'une façon et croire en quelque chose de différent n'est pas normal et, en dernière analyse, n'est pas honnête.

Illustrons la chose par un exemple simple à la portée de tous.

Comment un même prêtre peut-il offrir sur le même autel « la Victime Immaculée » et « le pain fruit de la terre et du travail des hommes », croyant et faisant croire que les deux expressions sont équivalentes ?

Comment la même institution peut-elle faire siens deux signes aussi manifestement opposés, s'imaginant pouvoir expliquer l'un à travers l'autre, sans perdre ensuite son identité et sans augmenter la confusion des simples ? Qu'y aurait-il de commun entre ce nouveau langage liturgique et le « si si no no » évangélique ?

Il ne fait aucun doute que quiconque aborde sans préjugé le Missel romain traditionnel puisse renouveler

20. P. GUÉRANGER, *Institution liturgique*, t. II, c. XX, pp. 393-394.

21. K. GAMBER, *La réforme liturgique...*, cit., p. 76.

l'expérience qu'eut dom Guéranger, lorsque pour la première fois, simple prêtre, il aborda accidentellement le rite romain, lui qui n'avait eu jusqu'alors aucune sympathie pour ce rite : « Malgré mon peu de sympathie pour la liturgie romaine, que d'ailleurs je n'avais jamais étudiée sérieusement, je me sentis aussitôt pénétré de la grandeur et de la majesté du style employé par ce missel. L'usage de la sainte Écriture, si grave et

plein d'autorité, le parfum d'antiquité qui émane de ce livre, ses caractères rouges et noirs, tout cela m'entraînait à comprendre que j'étais en train de découvrir dans ce missel l'œuvre encore vivante de cette antiquité ecclésiastique dont j'étais passionné. Le ton des missels modernes m'apparut alors dépourvu d'autorité et d'onction, et je ressentis l'œuvre d'un siècle et d'un pays, et en

même temps d'un travail personnel ²². »

C'est l'expérience que nous vous souhaitons de tout cœur et à nos confrères du monde entier !

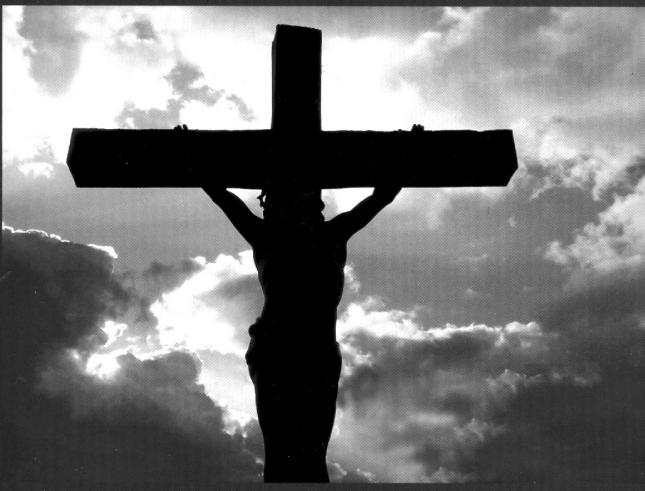
Avec toute notre estime.

La rédaction

22. P. GUÉRANGER, *Mémoires autobiographiques (1805-1833)*, Solesmes, 2005, p.81.

LE COURRIER DE ROME VIENT DE PUBLIER UN NOUVEAU LIVRE

Don Andrea MANCINELLA



1962

RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE

BRÈVE CHRONIQUE
DE L'OCCUPATION NÉO-MODERNISTE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Sì Sì No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 euros + 2 euros pour le port

Table des Matières

I. Préambule	p. 5
II. Les nouveaux modernistes de la nouvelle théologie	p. 19
III. La condamnation officielle de la « nouvelle théologie »	p. 31
IV. Le concile du pape Jean	p. 45
V. Vatican II, première session, le début de la révolution	p. 55
VI. Les nouveautés « conciliaires », quintessence de la nouvelle théologie	p. 69
VII. L'aveu de Paul VI : le discours de clôture de Vatican II	p. 85
VIII. La preuve par neuf	p. 87
IX. La dénonciation de Mgr Marcel Lefebvre	p. 91
X. L'après concile. Les « coups de pioche » de Paul VI	p. 95
XI. La révolution envahit la liturgie : la nouvelle « messe » de Paul VI	p. 105
XII. Jean-Paul II, Fauteur de la « Nouvelle Théologie »	p. 121
XIII. La crise générale dans l'Église	p. 181
XIV. Vers la « solution finale » du Catholicisme	p. 191

VOICI UN EXTRAIT DE CETTE ÉTUDE

La dénonciation de Mgr Marcel Lefebvre

Le 20 décembre 1966, dans une lettre de réponse au cardinal Ottaviani, Préfet du Saint Office, qui, alarmé par

l'explosion subite et universelle de la crise au sein du clergé et parmi les fidèles, avait envoyé des questions à ce sujet aux évêques du monde entier, Mgr Marcel Lefebvre en dénonçait ouvertement la cause dans les « nouveautés » du Concile Vatican II.

Nous rapportons ici de larges extraits de cette lettre :

« [...] Je crois qu'il est de mon devoir de vous exposer en toute clarté - écrivait le prélat français - ce qui résulte de mes conversations avec de nombreux évêques, prêtres et laïcs d'Europe et

d'Afrique, ce qui résulte aussi de mes lectures dans des pays anglophones et francophones.

Je suivrais volontiers l'ordre des vérités énoncées dans votre lettre, mais j'ose dire que le mal actuel me semble beaucoup plus grave que la négation ou mise en doute d'une vérité de notre foi. Celui-ci se manifeste, actuellement, par une confusion extrême des idées, dans la désagrégation des institutions de l'Église, institutions religieuses, séminaires, écoles catholiques, en somme de ce qui a été le soutien permanent de l'Église, mais ce n'est pas autre chose que la continuation logique des hérésies et des erreurs qui minent l'Église depuis plusieurs siècles, en particulier après le libéralisme du siècle dernier, qui a cherché à tout prix à concilier l'Église et les idées qui ont débouché sur la Révolution.

L'Église a fait des progrès dans la mesure où elle s'est opposée à ces idées, qui vont contre la saine philosophie et la théologie; au contraire, chaque compromis avec ces idées subversives a provoqué un alignement de l'Église au droit commun et le risque de la rendre esclave des sociétés civiles.

Par ailleurs, chaque fois que des groupes de catholiques se sont laissés attirer par ces mythes, les Papes les ont courageusement rappelés à l'ordre, les ont éclairés et, lorsque c'était nécessaire, condamnés. Le libéralisme catholique a été condamné par Pie IX, le sillon par saint Pie X, le communisme par Pie XI et le néomodernisme par Pie XII. Grâce à cette admirable vigilance, l'Église s'était consolidée et développée. Les conversions des païens, des protestants, étaient très nombreuses; l'hérésie était en déroute complète, les États avaient accepté une législation catholique.

Mais certains groupes d'ecclésiastiques imprégnés de ces fausses doctrines avaient réussi à les répandre dans l'Action Catholique, dans les séminaires, grâce à une certaine indulgence des évêques et à une tolérance de certains Dicastères romains. Bientôt, les évêques furent choisis parmi ces prêtres. Et c'est ici que se place le Concile, qui s'apprêtait, avec ses commissions préparatoires, à proclamer la vérité face à ces erreurs, pour les faire disparaître de l'Église. Cela aurait été la fin du protestantisme et le commencement d'une nouvelle ère féconde pour l'Église. Au contraire, cette préparation a été odieusement rejetée, pour faire place à la plus grave tragédie qu'ait jamais subie l'Église. Nous avons assisté au mariage de l'Église avec les idées libérales. Ce serait nier l'évidence, se fermer les yeux, que de ne pas affirmer courageusement que le Concile a permis à ceux qui professent les erreurs et les tendances condamnées par les Papes que nous avons cités, de

croire légitimement que leurs doctrines sont désormais approuvées. [...] En règle presque générale, quand le Concile a fait des innovations, il a frappé la certitude des vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Église comme appartenant définitivement au trésor de la Tradition. **Qu'il s'agisse de la transmission de la juridiction des évêques, des deux sources de la Révélation, de l'inspiration scripturale, de la nécessité de la grâce pour la justification, de la nécessité du baptême catholique, de la vie de la grâce chez les hérétiques, les schismatiques et les païens, des fins du mariage, de la liberté religieuse, des fins dernières, etc., sur ces points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et unanimement enseignée dans les universités catholiques.** Au contraire, de nombreux textes du Concile permettent désormais de douter de ces vérités.

Les conséquences ont été rapidement tirées et appliquées dans la vie de l'Église.

- Les doutes sur la nécessité de l'Église et des sacrements provoquent la disparition des vocations sacerdotales.

- Les doutes sur la nécessité et la nature de la conversion de toutes les âmes sont en train de provoquer la disparition des vocations religieuses, la ruine de la spiritualité traditionnelle dans les novices, l'inutilité des missions.

- Les doutes sur la légitimité de l'autorité et l'exigence de l'obéissance, causés par l'exaltation de la dignité humaine, de l'autonomie de la conscience, de la liberté, sont en train de frapper toutes les sociétés à commencer par l'Église, les sociétés religieuses, les diocèses, la société civile, la famille. L'orgueil a comme conséquence toutes les concupiscences des yeux et de la chair. C'est peut-être l'une des constatations les plus effrayantes de notre époque que de voir à quelle décadence morale sont arrivées la plupart des publications catholiques. On y parle sans aucune retenue de la sexualité, de la limitation des naissances par tous les moyens, de la légitimité du divorce, de l'éducation mixte, du flirt, des bals comme moyens nécessaires à l'éducation chrétienne, du célibat sacerdotal, etc.

- Les doutes sur la nécessité de la grâce pour être sauvé sont en train de provoquer le mépris du baptême désormais renvoyé à plus tard, l'abandon du sacrement de la pénitence. **Il s'agit d'ailleurs surtout d'un comportement des prêtres et non des fidèles. Il en va de même pour la Présence Réelle : ce sont les prêtres qui agissent comme s'ils ne croyaient plus, cachant le Tabernacle, supprimant tous les signes de respect envers le Très Saint Sacrement et toutes les cérémonies en son honneur.**

- Les doutes sur la nécessité de l'Église, source unique du salut, sur l'Église catholique, seule vraie religion,

découlant des déclarations sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, détruisent l'autorité du Magistère de l'Église. Rome, en effet, n'est plus l'unique et nécessaire « Magistra Veritatis » (Maîtresse de Vérité).

Il faut donc conclure, contraints par l'évidence des faits, que le Concile a favorisé de façon inconcevable la diffusion des erreurs libérales. **La foi, la morale, la discipline sont atteintes dans leurs fondements, selon les prévisions de tous les Papes. La destruction de l'Église avance à grands pas.**

Pour avoir accordé une autorité exagérée aux conférences épiscopales, le Souverain Pontife est devenu impuissant. Combien d'exemples douloureux en une seule année !

Toutefois le successeur de Pierre, et lui seul, peut sauver l'Église. Que le Saint Père s'entoure de vigoureux défenseurs de la foi, qu'il les désigne dans les diocèses les plus importants. Qu'il daigne proclamer, par des documents importants, la vérité, pour combattre l'erreur sans crainte des contradictions, sans crainte des schismes, sans crainte de remettre en cause les dispositions pastorales du Concile. »

Ce diagnostic précis et douloureux de Mgr Lefebvre tomba – inutile de le rappeler – dans le vide le plus absolu.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

- BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 322 (512)

Mensuel - Nouvelle Série

Mai 2009

Le numéro 3€

POUR UNE JUSTE RÉÉVALUATION DE VATICAN II : LA TRADITION ET LE MAGISTÈRE CLAIREMENT DÉFINIS

Par un décret de la congrégation pour les évêques daté du 21 janvier 2009¹, Benoît XVI a « levé l'excommunication »² subie en 1988 par les quatre évêques de la Fraternité Saint-Pie X. À peine une semaine plus tard, lors de l'Audience générale du mercredi 28 janvier³, le pape a jugé bon d'expliquer le sens de ce décret, en disant qu'il avait voulu accomplir « un acte de miséricorde paternelle » et en ajoutant qu'il attendait de la part des évêques consacrés par Mgr Lefebvre « une reconnaissance véritable du magistère et de l'autorité du pape et du concile Vatican II ».

LES RAISONS PROFONDES D'UN ANTAGONISME

Ces paroles de Benoît XVI semblent bien faire écho à celles de Paul VI et de Jean-Paul II. Deux phrases sont en effet restées dans toutes les mémoires. « Comment aujourd'hui quelqu'un pourrait-il se comparer à saint Athanase, en osant combattre un concile comme le deuxième concile du Vatican, qui ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important encore que celui de Nicée ? »⁴ Ce reproche lancé par le pape Paul VI en 1975 est réitéré de façon encore plus précise par le pape Jean-Paul II, après que Mgr Lefebvre eut invoqué l'état de nécessité dans l'Église pour se donner le droit de consacrer quatre évêques, le 30 juin 1988. Dans le motu proprio *Ecclesia Dei afflita* qui excommunie Mgr Lefebvre, le pape Jean-Paul II déclare : « A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition ».⁵

LA RÉCENTE DÉCLARATION DU PAPE BENOÎT XVI

En demandant à la Fraternité Saint Pie X qu'elle reconnaîsse l'autorité du concile Vatican II, Benoît XVI confirme donc l'analyse de ses deux prédécesseurs, et semble maintenir leur postulat avec cette nouvelle notion d'une tradition vivante. Dans la fameuse lettre du 10 mars 2009, il revient d'ailleurs encore sur ce sujet : « J'ai l'intention de rattacher à l'avenir la Commission pontificale "Ecclesia Dei", qui depuis 1988, est responsable de ces communautés et de ces personnes qui, venant de la Fraternité Saint-Pie X ou d'autres groupes similaires, veulent revenir à la pleine communion avec le Pape, à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il apparaîtra clairement que les problèmes à traiter maintenant sont essentiellement de nature doctrinale, en particulier ceux concernant l'acceptation du concile Vatican II et le magistère post-conciliaire des papes. [...] On ne peut pas geler l'autorité du magistère de l'Église en 1962 : cela doit être très clair pour la Fraternité ». Mais cette fois-ci Benoît XVI ajoute une réflexion qui ne devrait laisser personne indifférent : « Cependant, à certains de ceux qui se proclament comme de grands défenseurs du Concile, il doit aussi être rappelé que Vatican II renferme l'entièvre histoire doctrinale de l'Église. Celui qui veut obéir au Concile doit accepter la foi professée au cours des siècles et il ne peut couper les racines dont l'arbre vit ».

La foi professée au cours des siècles est la forme la plus visible, la plus fréquente et la plus accessible pour les esprits de l'exercice du magistère. C'est celle qui a lieu lorsque le pape et les évêques transmettent l'ensemble des vérités révélées dans le cadre de leur prédication quotidienne : c'est l'exercice du magistère ordinaire universel. L'exercice du magistère

1. DC n° 2419, p. 236.

2. Nous ne faisons ici que reprendre la propre expression du pape Benoît XVI, qui indique son intention.

3. DC n° 2419, p. 242.

4. « Lettre de Paul VI à Mgr Lefebvre du 29 juin 1975 » dans *Itinéraires. La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre*, numéro spécial hors série (décembre 1976), p. 67.

5. JEAN-PAUL II, « Motu proprio *Ecclesia Dei afflita*,

Congrès théologique

les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris

Le thème de ce Congrès sera

LE CONCILE -
UNE DISCUSSION À FAIRE

solennel (celui des conciles œcuméniques ou du pape parlant *ex cathedra*) est sans doute la forme la plus frappante du magistère, celle qui revêt en principe la plus grande visibilité ; mais cet exercice est rare. L'exercice du magistère ordinaire universel est beaucoup plus fréquent, il agit davantage sur les esprits ; et c'est bien ce qui se passe avec l'exercice du nouveau magistère ordinaire post-conciliaire, qui se fait l'écho quotidien et incessant de Vatican II. C'est dire toute l'importance de la déclaration du pape Benoît XVI : comment conçoit-il « la foi professée au cours des siècles » ? Y a-t-il dans ce propos une allusion au magistère constant de la Tradition de l'Église, et Benoît XVI voudrait-il mettre un terme à l'antagonisme créé par ses deux prédécesseurs, en corrigeant le concile Vatican II à la lumière de la Tradition ? Ou bien Benoît XVI réaffirme-t-il tout au contraire, le postulat de la tradition vivante ?

Pour répondre à cette question, nous allons commencer par rappeler la définition de l'acte du magistère ordinaire universel (1^{re} partie). Puis nous étudierons sa propriété qui est l'inaffabilité (2^e partie). Enfin, nous essaierons de voir à quoi correspond ce magistère dans la pensée de Benoît XVI (3^e partie) avant de donner une réponse en guise d'épilogue.

PREMIÈRE PARTIE LA DÉFINITION DU MAGISTÈRE ORDINAIRE ET UNIVERSEL⁸

L'acte infaillible de magistère est exercé par

§ 4 » dans DC n° 1967, p. 788.

6. BENOÎT XVI, « Lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique » dans DC n° 2421, p. 319-320.

7. ID., *ibid.*, p. 320.

8. La référence fondamentale sur toute cette question

tout le corps épiscopal, donc par le pape ayant sous lui les évêques selon deux circonstances diverses. La constitution dogmatique *Dei Filius* de Vatican 1 (DS 3011) enseigne que l'Église enseignante exige de la part de l'Église enseignée la soumission d'un acte de foi, dans deux circonstances : circonstance des jugements solennels et circonstance du magistère ordinaire universel. Le pape Pie IX (DS 2879) affirme que le magistère de l'Église enseignante exerce trois actes infaillibles différents dans trois circonstances différentes : distinction est ici faite au niveau des jugements solennels entre les définitions solennelles des conciles œcuméniques et les définitions solennelles du pape parlant *ex cathedra*; et Pie IX distingue encore comme *Dei Filius* ces deux premières circonstances d'une troisième, celle du magistère ordinaire de l'épiscopat dispersé.

Il existe donc un magistère ordinaire universel. Et ce magistère propose infailliblement des dogmes de foi divine et catholique. Pie XII l'affirme encore explicitement dans la bulle *Magnificentissimus Deus* du 1^{er} novembre 1950. Le pape fait allusion à la consultation qui eut lieu le 1^{er} mai 1946 par la lettre *Deiparæ Virginis Mariae*. « Cet accord remarquable des évêques et des fidèles catholiques nous offre l'accord de l'enseignement du magistère ordinaire de l'Église et de la foi concordante du peuple chrétien que le même magistère soutient et dirige et manifeste donc par lui même et d'une façon tout à fait certaine et exempte de toute erreur, que ce privilège est une vérité révélée par Dieu et contenue dans le dépôt divin confié par le Christ à son Épouse pour qu'elle le garde fidèlement et le fasse connaître d'une façon infaillible. »

Quelle est la circonstance qui distingue l'acte du magistère solennel et celui du magistère ordinaire ? Vatican 1 a défini que l'Église enseignée doit croire de foi ce que lui enseigne le magistère ordinaire universel, mais il n'a rien dit de plus sur la nature de ce magistère.

1.1 - Recherche des éléments de la définition

a) Quelques précisions autorisées

Lors du concile Vatican 1, dans le discours du 6 avril 1870⁹ prononcé au nom de la Députation de la foi (c'est-à-dire du Saint-Siège), Mgr Martin donne deux précisions importantes, sur le texte de la définition de *Dei Filius*, en dz 3011 :

1^{re} précision : « Qu'on ne pense pas que nous parlons en ce lieu du magistère infaillible du Saint-Siège apostolique en opposant ce magistère infaillible aux conciles œcuméniques. » Le magistère ordinaire universel dont il est question en ce passage n'est pas le magistère solennel de la *locutio ex cathedra*, par opposition au magistère solennel du concile œcuménique. C'est une troisième catégorie de magistère, qui est précisément « ordinaire » et non pas solennel.

2^e précision : « Ce mot « universel » signifie

à peu près la même chose que le mot employé par le Saint-Père [Pie IX] dans la lettre apostolique *Tuas libenter*, à savoir le magistère de toute l'Église dispersée sur la terre. »

Il y a donc deux éléments spécifiques : c'est un magistère *ordinaire* et c'est un magistère *universel*.

b) Les deux éléments spécifiques du magistère ordinaire universel

On appelle **magistère ordinaire** l'enseignement qui est donné en dehors de la circonstance exceptionnelle du concile œcuménique ou de la *locutio ex cathedra*. Le magistère ordinaire s'exerce tous les jours¹⁰, par la prédication habituelle des pasteurs, tandis que le magistère solennel s'exerce rarement.

On appelle **magistère universel** l'enseignement que le pape, et sous lui les évêques, exercent de manière concordante et unanime, lorsqu'ils sont non pas réunis en concile mais dispersés à travers l'univers catholique, le pape enseignant l'Église universelle depuis Rome et chaque évêque enseignant son troupeau particulier, au titre de sa juridiction restreinte et subordonnée. Le père Vacant¹¹ fait d'ailleurs la distinction entre ce magistère ordinaire universel et le magistère ordinaire propre au pape : l'inaffabilité de celui-ci est une simple hypothèse, en faveur de laquelle Vacant opine, tandis que l'inaffabilité de celui-là est imposée par le pape Pie IX dans *Dei Filius* et *Tuas libenter*.

Pour être universel, le magistère ordinaire doit remplir deux conditions. Il doit y avoir universalité dans l'espace ou unanimité de l'épiscopat dispersé ; il doit y avoir universalité dans le temps ou constance de l'objet enseigné. Les deux, l'unanimité et la constance, sont requises à l'universalité qui définit formellement le magistère ordinaire universel.

L'unanimité concerne le sujet enseignant : c'est une universalité qui a lieu dans l'espace (car ce sont tous les évêques de la terre qui sont unanimes alors qu'ils ne sont pas réunis en concile mais dispersés), et elle se vérifie à une époque déterminée de l'histoire (c'est par exemple l'unanimité des évêques telle que le pape Pie XII la constate le 1^{er} mai 1946). Le magistère ordinaire universel est l'expression du magistère prêchant de vive voix et c'est pourquoi l'unanimité dont il résulte est l'unanimité des évêques de toute la terre et

10. Le PÈRE RAMIREZ (*De Fide divina*, § 83, p. 78) parle de « magistère quotidien » (*quotidianum*) plutôt que d'utiliser l'expression de « magistère ordinaire ».

11. VACANT, *ibid.* § 624. « Le pape pourrait-il exercer ce magistère ordinaire sans les évêques, comme il porte sans eux des définitions solennelles infaillibles ? Nous le croyons. Mais le magistère ordinaire dont nous parlent la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich et la constitution *Dei Filius* est celui qu'exercent ensemble le pape et les évêques. Pie IX l'appelle en effet le magistère ordinaire de toute l'Église dispersée sur la terre, "totius Ecclesiæ per orbem dispersæ magisterio" ; et en proposant au Concile Vatican 1 d'ajouter aux mots "magistère ordinaire" le qualificatif d'"universel", Mgr Martin déclarait que cette formule exprime à peu près la même chose que celle de Pie IX. »

d'un instant présent, ici et maintenant. Si en se plaçant **du point de vue du sujet**, on dit que le magistère ordinaire universel est l'unanimité de tous les évêques et de tous les papes depuis saint Pierre et les apôtres, on risque d'altérer la notion même de magistère ordinaire, prêchant de vive voix, pour lui substituer la notion d'un magistère posthume, qui s'exerce avant tout par l'écrit¹².

La constance en revanche concerne l'objet enseigné : c'est une universalité qui a lieu non seulement dans l'espace (car on a affaire à une doctrine qui est enseignée par tous les évêques de la terre) mais aussi dans le temps (car on a affaire à une doctrine qui est enseignée par tous les évêques de la terre à toutes les époques de l'histoire). Le magistère ordinaire universel est la proposition de la doctrine révélée. Or, cette doctrine est immuable substantiellement, ce qui veut dire qu'elle demeure inchangée dans le temps et dans l'espace. Le magistère ordinaire universel est par définition un magistère traditionnel : c'est un magistère qui prêche aujourd'hui et qui, par définition, ne peut pas être en désaccord avec le magistère d'hier.

Dans cette double universalité, il y a un ordre. En soi, l'universalité au niveau de l'objet, la constance dans le temps, précède l'universalité au niveau du sujet, l'unanimité dans l'espace, car c'est d'abord l'objet qui spécifie un acte. Les évêques ne peuvent pas être en accord actuellement et entre eux ici et maintenant, de façon à constituer le magistère ordinaire universel, s'ils ne sont pas d'abord en accord avec toute la Tradition qui a précédé dans le passé.

Ajoutons un troisième élément, qui est un signe auquel peut se reconnaître l'enseignement de ce magistère ordinaire universel. Cet élément est indiqué par Pie IX dans *Tuas libenter*, lorsqu'il dit que l'accord unanime et constant des théologiens est le signe auquel on reconnaît les vérités qui sont proposées comme des dogmes par le magistère ordinaire de l'Église dispersée¹³.

12. Le magistère posthume est la répétition de l'enseignement jadis donné avec autorité par le magistère authentique, après la cessation de celui-ci ; il s'exerce par l'écrit. Le magistère vivant est l'exercice toujours actuel du magistère authentique ; il s'exerce principalement par la prédication orale et accessoirement par l'écrit. Le catholicisme n'est pas une « religion du Livre » ; c'est une religion de la Tradition orale. Le magistère ecclésiastique est exercé de vive voix, à chaque époque de l'histoire, par la prédication orale des ministres légitimes. On le distingue ainsi d'avec le magistère posthume que le ministre peut continuer à exercer après sa mort par ses écrits. Cette notion de magistère posthume est celle que l'on trouve aussi chez les protestants. Pour Luther, le Christ a institué un magistère vivant et authentique dont le sujet unique et exclusif fut le collège apostolique ; les apôtres ont exercé ce magistère d'abord de vive voix en prêchant puis par l'écrit en faisant œuvre d'hagiographes inspirés ; une fois le canon des Écritures achevé, le magistère vivant cesse et il n'y a plus que le témoignage des Écritures que chaque fidèle peut interpréter en étant immédiatement éclairé par l'Esprit-Saint. Voir TIMOTHÉE ZAPELENA, SJ, *De Ecclesia Christi*, 1954, t. 2, thèse 16, § 1, p. 120-121.

13. «... quæ ordinario totius Ecclesiæ per orbem

c) Les modes concrets d'exercice

Les modes concrets d'exercice de ce magistère ordinaire sont variables¹⁴. De façon directe et immédiate, ce magistère peut s'exercer tantôt par la prédication orale et tantôt par l'écrit. La prédication orale du pape peut revêtir de nombreuses expressions, telles que les allocutions en consistoire réservées aux cardinaux ou aux évêques, les sermons ou homélies destinés au peuple catholique dans son ensemble, à quoi s'ajoutent de nos jours les messages radiophoniques ou télévisés. La prédication orale des évêques peut revêtir de nombreuses formes, et on doit y compter non seulement tout ce que l'évêque prêche par lui-même, mais encore tout ce qu'il peut prêcher par ses représentants (curés dans les paroisses, professeurs dans les séminaires ou dans les facultés d'enseignement catholique, prédictateurs de retraites, etc.). Quant à la prédication de l'écrit, elle correspond aux lettres encycliques du pape, aux décrets doctrinaux du Saint-Office, aux réponses de la commission biblique, aux lettres pastorales des évêques, etc. De façon indirecte et médiate, le magistère ordinaire universel peut s'exercer à travers l'approbation explicite (celle d'un *Imprimatur* ou d'un *Nihil obstat*) qui est donnée à des catéchismes, aux différents manuels à l'usage des séminaires et des écoles catholiques, aux écrits des théologiens, aux décrets doctrinaux des conciles particuliers. Le magistère ordinaire universel peut encore s'exercer de manière indirecte à travers l'approbation implicite qui est donnée du fait même de l'usage, soit d'une doctrine spéculative, comme celle des Pères de l'Église ou des théologiens, soit d'une discipline pratique, comme celle de la liturgie ou du droit.

Comme exemples du magistère ordinaire immédiat par la prédication écrite, on peut citer la lettre encyclique *Diuturnum* du 29 juin 1881, où Léon XIII enseigne l'origine divine du pouvoir civil en s'appuyant sur les Ecritures (dz 3151); la lettre encyclique *Arcanum* du 10 février 1880, du même Léon XIII qui enseigne l'institution divine et l'indissolubilité du mariage ainsi que le droit de regard exclusif de l'Église sur ce sacrement (dz 3142-3143); l'encyclique *Providentissimus* du 18 novembre 1893 où encore Léon XIII enseigne comme de foi divine et catholique la notion d'inspiration et celle d'inerrance (dz 3293); l'encyclique *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885, où Léon XIII toujours enseigne l'indépendance absolue de l'Église à l'égard de tout pouvoir civil (dz 3168-3169); la Profession de foi du pape Pie IV du 13 novembre 1564 (dz 1862-1870); le Serment antimoderniste du 1^{er} septembre 1910 (dz 3537-3550). Dans la liturgie on peut citer : le dogme de la Sainte-Trinité (Préface de la fête et tout l'office du bréviaire de la fête); le dogme de la virginité de la Mère de Dieu (dans tout l'office de la Nativité); le dogme de la grâce, spécialement contre le pélagianisme et le semi-pélagianisme (dans les oraisons du

missel, spécialement après la Pentecôte); le dogme du Purgatoire (liturgie des défunt).

1.2 - Définition

Le magistère ordinaire et universel est **non un acte mais un ensemble d'actes** par lesquels le pape et les évêques (Église enseignante) enseignent infailliblement les fidèles (Église enseignée). Ils n'enseignent pas comme causes partielles et concourantes du même acte, comme c'est le cas en concile; mais ils enseignent chacun étant pour sa part cause totale de son propre acte.

La différence entre magistère solennel du concile et magistère ordinaire universel est triple. Les deux enseignements ne se diffèrent pas au niveau de la matière de l'acte qui est dans les deux cas l'objet de la foi. Il y a d'abord une différence accidentelle, qui découle de l'intention du sujet qui exerce le magistère (*la finis operantis*). Il y a ensuite deux différences essentielles, qui découlent l'une de la fin propre et objective de l'acte (*la finis operis* de l'acte, c'est-à-dire son objet formel) et l'autre du sujet qui exerce l'acte.

D'où en résumé :

1^{re} différence accidentelle selon l'intention de l'auteur de l'acte, ou selon la *finis operantis* qui est une circonstance de l'acte ;

2^e différence essentielle selon l'objet formel de l'acte ou selon la *finis operis* ;

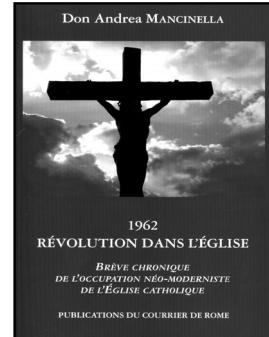
3^e différence essentielle selon le sujet qui exerce l'acte.

12.1 - Première différence accidentelle du côté de l'intention de l'auteur de l'acte

La différence est le fait de vouloir mettre ou non un terme à une controverse. Les évêques exercent le plus souvent l'acte de magistère ordinaire lorsqu'ils enseignent l'objet de la foi pour lui-même, en dehors de toute controverse. Les évêques exercent l'acte de magistère solennel en concile le plus souvent lorsqu'ils enseignent l'objet de la foi pour condamner une erreur, et donc pour mettre un terme autorisé à une controverse.

Cette différence existe, mais elle est accidentelle. Ce n'est pas là ce qui explique la nature profonde du magistère ordinaire universel, par opposition à celle du magistère solennel d'un concile œcuménique. Si on y voit la différence essentielle, on dit que les évêques exercent le magistère ordinaire universel pourvu qu'ils enseignent pacifiquement : qu'ils soient réunis en concile ou qu'ils soient dispersés n'importe pas; auquel cas, il pourrait y avoir magistère ordinaire dans un concile, bien que, de fait, il n'y ait jamais eu jusqu'à Vatican II que du magistère solennel dans les conciles¹⁵. Ce point de vue est défendu par tous ceux qui veulent faire du concile Vatican II un concile infaillible. En effet, le pape Paul VI a déclaré à deux reprises¹⁶ que ce concile « a évité de pro-

15. Les partisans de cette thèse (principalement sédévacantistes) invoquent comme argument le discours de MGR MARTIN, le 6 avril 1870 (Mansi, 51/322) qui explique l'ajout du mot « universel » dans *Dei Filius* (Dz 3011). Mais ce texte n'est pas ad rem.
16. « Discours de clôture du Concile, le 7 décembre 1965 » dans DC n° 1462 (2 janvier 1966), col. 64;



LE COURRIER DE ROME A ÉDITÉ UN NOUVEAU LIVRE

Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Si Si Non*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 euros + 2 euros pour le port

mulguer des définitions dogmatiques solennelles engageant l'infraillibilité du magistère ecclésiastique » et a simplement voulu munir ses enseignements de « l'autorité du magistère ordinaire suprême, manifestement authentique »¹⁷. Si l'on postule que le magistère ordinaire universel infaillible peut s'exercer aussi bien lorsque les évêques et le pape sont dispersés que lorsqu'ils sont réunis en concile, un concile œcuménique pourrait donc exercer les deux sortes d'enseignement magistériel infaillible : celui du magistère solennel et celui du magistère ordinaire universel. Puisque les déclarations de Paul VI excluent la possibilité d'un enseignement du magistère solennel à Vatican II, ceux qui veulent à tout prix que ces enseignements soient infaillibles, sont obligés d'y voir l'enseignement du magistère ordinaire universel.

Certains en concluront que les enseignements de ce concile s'imposent sans restriction à l'adhésion de foi de tous les fidèles. D'autres en concluront que, les enseignements de ce concile censé être infaillible étant manifestement contraires aux dogmes de foi antérieurement définis, on se trouve en face d'une contradiction dont on ne peut sortir qu'en adoptant la thèse sédévacantiste, c'est-à-dire en

« Audience du 12 janvier 1966 » dans DC n° 1466 (6 mars 1966), col. 418-420.

17. Par cette expression de « magistère authentique », les théologiens entendent aujourd'hui communément l'enseignement d'un magistère non infaillible.

disant que le pape et les évêques ont perdu leur légitimité depuis le moment où Vatican II a défini des hérésies.

Nous estimons pour notre part que le concile Vatican II reste un concile œcuménique légitimement convoqué, organe d'un éventuel exercice du magistère solennel et qu'il ne saurait équivaloir à l'organe du magistère ordinaire universel; le pape Paul VI ayant explicitement renoncé à exercer ce magistère solennel, les enseignements propres de Vatican II ne sont pas couverts par l'inaffabilité, dès lors qu'ils ne se font pas l'écho du magistère infaillible et traditionnel antérieur.

12.2 - Deuxième différence essentielle du côté de l'objet formel de l'acte

La différence est le fait d'énoncer ou non une définition. Les évêques réunis sous le pape en concile proposent l'objet de la foi en le définissant tandis que l'épiscopat dispersé propose l'objet de la foi sans pour autant le définir. Dans les deux cas, l'enseignement est infaillible du côté du sujet enseignant; et du côté de l'objet enseigné, il énonce un dogme. Il y a cependant une différence car ce n'est pas la même manière d'enseigner dans les deux cas.

En effet, dans la lettre *Tuas libenter* à l'archevêque de Munich, le pape Pie IX, lorsqu'il parle des dogmes de foi divine, réserve au magistère solennel le privilège de **définir** ces dogmes (« *expressis decretis definita sunt* »), tandis qu'il attribue au magistère ordinaire universel le soin de les **transmettre** (« *traduntur* ») et de les conserver (« *retinentur* »).

« S'il s'agissait de cette soumission qui doit se manifester par l'acte de foi divine, elle ne saurait être limitée à **ce qui a été défini** par les décrets exprès des conciles œcuméniques ou des pontifes romains de ce Siège apostolique, mais elle doit aussi s'étendre à ce que le magistère ordinaire de toute l'Église répandue dans l'univers **transmet** comme divinement révélé et, par conséquent, qui **est retenu** d'un consensus unanime et universel par les théologiens catholiques, comme appartenant à la foi. » (dz 2879).

Quelle différence y a-t-il entre « **définir** » et « **transmettre** »? Lorsqu'il définit, le pape ne se contente pas d'énoncer une proposition qui est formellement révélée; il énonce précisément, d'abord et avant tout, que la proposition formellement révélée, jusqu'ici transmise par le magistère ordinaire de l'Église, est bel et bien formellement révélée; et il le fait en disant précisément que cet objet **en tant que déjà enseigné par l'Église**¹⁸ fait partie du dépôt des vérités révélées. L'acte de la définition est un jugement dont : 1) le sujet est la proposition dogmatique déjà enseignée jusqu'ici dans le cadre du magistère ordinaire universel (par exemple le dogme de l'Immaculée Conception, tel que transmis dans l'enseignement ordinaire du pape et des évêques à chaque époque de l'histoire); 2) et le prédicat est l'inclusion dans le dépôt de la révélation divine. C'est un

acte réflexe et cela veut dire qu'il suppose (comme sujet de l'énonciation qu'il formule) un autre acte, qui est précisément l'acte du magistère ordinaire universel. À l'inverse, lorsque le pape et les évêques proposent l'objet de la foi sans faire de définition, leur jugement consiste simplement à énoncer l'objet révélé, de façon directe. L'acte du magistère ordinaire universel est l'énonciation même d'un mystère de foi. La vérité révélée apparaît d'abord et avant tout dans son intelligibilité immédiate, telle que la présente le magistère de l'Église¹⁹; elle apparaît comme formellement révélée de manière seulement indirecte et implicite. Dans ce cas, on dit précisément que le pape et les évêques **transmettent** le dépôt de la révélation²⁰.

Dans les deux cas du magistère ordinaire universel et du magistère solennel, l'objet de l'acte est un dogme de foi infailliblement proposé. C'est l'enseignement explicite de *Dei Filius* (DS 3011) : « On doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel. » Le père Vacant le souligne : « Le concile du Vatican range le magistère ordinaire sur le même pied que les jugements solennels, sans faire aucune distinction entre les vérités qui en sont l'objet. Les théologiens font de même. C'est donc que le magistère ordinaire possède une autorité suffisante pour rendre de foi [divine et] catholique une vérité qui ne l'était pas²¹. » La différence est que le magistère solennel donne à la vérité la note « de foi divi-

ne et catholique définie » tandis que le magistère ordinaire universel lui laisse la simple note « de foi divine et catholique ». Pour qu'une vérité soit un dogme, il faut et il suffit qu'elle mérite la note « de foi divine et catholique ». Mais il y a deux catégories de dogme : dogme de foi divine et catholique et dogme de foi divine et catholique définie. Le père Vacant²² pense que la différence entre dogme défini et dogme non défini est au niveau de la censure contraire : contredire un simple dogme mérite une censure inférieure à l'hérésie (en général : « proche de l'hérésie »); tandis que contredire un dogme défini correspond à la censure de l'hérésie. Cet avis du père Vacant n'est pas partagé par d'autres théologiens : le père Salaverri²³, le père Cartechini²⁴, le *Sommaire de théologie dogmatique* des pères Panneton et Bourgeois²⁵ considèrent que la note d'hérésie est méritée par toute proposition contraire au dogme, que ce dogme soit ou non défini.

Il en résulte qu'il n'y a pas entre le magistère ordinaire universel et le magistère solennel une différence formelle univoque. Ce sont deux actes complémentaires : l'enseignement solennel « propose » (ou cause la visibilité) plus pleinement que l'enseignement ordinaire. Entre les deux, il y a une différence de degré. Et d'autre part, n'oublions pas que ce n'est pas la différence qui existe entre deux actes. C'est la différence qui existe entre d'un côté un acte et de l'autre un ensemble d'actes.

12.2 - Troisième différence essentielle du côté du sujet qui exerce l'acte

La différence est le fait d'être ou non réuni en concile. Les évêques exercent l'acte de magistère solennel lorsqu'ils enseignent en étant rassemblés en concile. Ils sont alors parties d'un ensemble. Ils sont causes partielles de façon proportionnelle, c'est-à-dire tous sous l'autorité de l'un d'entre eux qui est le pape. Ils causent ainsi un seul et même acte²⁶. De fait c'est la plupart du temps pour dirimer une controverse.

Les évêques exercent l'acte de magistère ordinaire lorsqu'ils enseignent de façon dispersée. Chaque évêque ordinaire exerce, comme cause totale, tout un ensemble d'actes d'enseignement à la tête de son troupeau. L'unanimité constante de tous ces actes singuliers d'enseignement de tous les évêques, pape compris, constitue un critère de la révélation. Et de fait, c'est la plupart du temps en dehors de controverse.

1.3 - Conclusion

Le magistère ordinaire universel est une expression suffisante de la prédication ecclésiastique, qui possède déjà par elle-même toute l'autorité requise pour imposer les vérités divinement révélées comme des dogmes, dont la profession est nécessaire au salut. Mais ce

22. Id., *ibid.*, § 663.

23. *De Ecclesia*, n° 896-897.

24. *De valore notarum theologicarum*, ch 2, p. 10-20.

25. Page 19.

26. Le père Zapelena remarque que les décrets des conciles œcuméniques vont ainsi bénéficier d'un meilleur conseil (ZAPELENA, *ibid.*, p. 187).

18. Par exemple Pie IX en dz 2803 énonce : « *definimus doctrinam quae tenet... esse a Deo revelatam* atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque tenendam. »

19. VACANT, *ibid.*, § 650, p. 110. « L'inaffabilité n'est assurée au magistère ordinaire qu'autant qu'il enseigne une vérité comme proposée à la croyance de l'Église par le pape ou le corps épiscopal dispersé, agissant en vertu de leur pleine autorité. »

20. Pour mieux comprendre, on pourrait donner des exemples, en s'appuyant sur deux autres cas en partie semblables et censés mieux connus. On fait en philosophie deux distinctions classiques. La première distinction a lieu entre deux sortes d'opérations : l'opération *in actu signato* et l'opération *in actu exercito*. Cette distinction est expliquée, par exemple, dans le commentaire de Cajetan sur la *Somme théologique*, 1a pars, question 16, article 2, n° 6. L'acte signé est un acte réflexe de deuxième intention et il suppose l'acte exercé, qui est un acte de première intention. Ce rapport du signé à l'exercé est lui-même comparable (pour s'en rapporter à une deuxième distinction qui est encore mieux connue) au rapport qui existe entre l'exercice de la science au sens strict et l'exercice du sens commun. La ressemblance qui permet de rapprocher ces trois rapports est la suivante : on a dans les trois cas la distinction entre l'énoncé d'un fait brut (« *quia* ») et l'énoncé du même fait sous la lumière du principe dont découle ce fait (« *propter quid* »). Moyennant quoi, on peut dire (en quelque sorte) que l'acte du magistère solennel est au magistère ordinaire universel ce que l'acte signé est à l'acte exercé, c'est-à-dire ce que l'acte scientifique est à l'acte du sens commun.

21. Id., *ibid.*, § 662, p. 120. Le père Vacant parle en abrégé de « *foi catholique* », en utilisant une terminologie différente de celle de *Dei Filius*. La terminologie varie en effet d'un auteur à l'autre. Sous la plume de Vacant, « *de foi catholique* » signifie « *de foi divine et catholique* ».

magistère ordinaire reste aussi dans les faits en relation étroite avec le magistère solennel. Le père Timothée Zapelena²⁷ remarque justement qu'on ne doit pas trop séparer ces deux formes de la prédication ecclésiastique et qu'il faut plutôt les associer étroitement puisqu'elles se complètent. En effet, le magistère ordinaire universel est d'un très grand secours pour préparer les définitions du magistère solennel et pour les expliquer une fois qu'elles ont été publiées; d'autre part, le jugement solennel peut dans certains cas clarifier la prédication du magistère ordinaire universel, lorsque celle-ci s'est trouvée en butte aux attaques de l'hérésie et lui donner non pas exactement plus d'autorité mais plus d'éclat, c'est-à-dire une meilleure visibilité.

Ce lien qui existe entre les deux formes de la prédication ecclésiastique a son importance, puisqu'il manifeste la nature profonde de cette prédication, qui est celle d'un magistère **traditionnel et constant**. En particulier, le magistère solennel d'un concile œcuménique doit s'appuyer sur la prédication du magistère ordinaire universel et ne peut pas la contredire ni la changer substantiellement.

DEUXIÈME PARTIE LE MAGISTÈRE ORDINAIRE UNIVERSEL EST INFALLIBLE

2.1 - Valeur de cette infallibilité

Vatican 1 ne dit pas explicitement que le magistère ordinaire est infallible. Il est dit en DS 3011 que ce qui est enseigné par le magistère ordinaire universel doit être cru de foi divine. Puisque ce qui est enseigné comme devant être cru de foi divine est enseigné infalliblement, on infère de là que le magistère ordinaire universel enseigne infalliblement. L'infaillibilité du magistère ordinaire universel est conclusion théologique.

2.2 - Quel est le fondement de l'infaillibilité du magistère ordinaire universel?

On doit distinguer deux questions : qu'est ce qui fonde l'infaillibilité du magistère ordinaire universel en soi ; qu'est ce qui fonde cette infallibilité par rapport à nous, c'est-à-dire quel est le critère de visibilité de l'infaillibilité du magistère ordinaire universel ?

22.1 - Qu'est-ce qui fonde cette infallibilité en soi ?

L'infaillibilité résulte de l'assistance promise par le Christ à tout le corps épiscopal enseignant, en Mt, 28/18-20. En effet, il y a dans ce passage l'institution de l'organe du magistère ordinaire universel, pourvu du charisme de l'indéfectibilité. Le Christ dit en effet : « Et voici que je suis avec vous. » Or, le sens de cette expression, où on dit que « Dieu est avec quelqu'un », est très clair. Cette expression est utilisée constamment dans l'Écriture pour désigner la protection divine, dans ce qu'elle a de certain et d'invincible. Elle signifie une assistance qui ne souffre aucune défaillance dans l'accomplissement de la charge pour laquelle elle est promise et qui préserve à l'avance de tout ce qui pourrait faire manquer la fin pour

suivre. Or, les apôtres et tous ceux qui leur succéderont à tout jamais reçoivent la promesse de cette assistance du Christ, et celle-ci vise un effet très particulier. Dans ce passage le Christ dit : « Je suis avec vous lorsque vous allez enseigner ce qui est contenu dans la révélation de mon Évangile. » Voilà pourquoi nous devons reconnaître sans le moindre doute que l'assistance promise dans ce passage, ainsi que l'indéfectibilité qui lui est associée, concerne précisément la transmission intacte de la doctrine authentique du Christ.

Remarquons encore qu'il y a dans ce passage l'institution du magistère ordinaire universel tel que le Christ lui donnera son assistance de façon continue et non seulement par intermittence. En effet, le Christ affirme encore qu'il assistera ses apôtres et leurs successeurs non pas certains jours ni dans certaines circonstances, ce qui est le cas en Lc, 22/32, lorsqu'on parle de l'assistance promise à tous les successeurs de saint Pierre seuls, dans l'exercice de leur magistère solennel (*locutio ex cathedra* ou concile œcuménique). Lorsqu'il est question du magistère ordinaire universel, le Christ dit au contraire : « tous les jours », ce qui exclut absolument toute interruption, aussi brève soit-elle, ne serait-elle que d'un seul jour, et ne laisse place à aucune déviation. Qu'entendre encore par « tous les jours » ? À chaque siècle, à chaque génération, restera toujours debout la même hiérarchie apostolique qui est la colonne et le fondement de la vérité²⁸ parce qu'elle transmet indéfectiblement l'Évangile reçu du Christ.

22.2 - Qu'est ce qui fonde cette infallibilité par rapport à nous ?

C'est la question du critère de visibilité : qu'est-ce qui fait que l'acte du magistère ordinaire universel va nous apparaître en tant que tel, et donc comme infallible ? Il y aurait deux explications possibles. 1^{re} explication : on voit qu'il y a enseignement infallible du magistère ordinaire universel parce qu'on voit d'abord que le pape et tous les évêques de la terre sont unanimes dans l'instant présent de l'histoire. 2^e explication : on voit qu'il y a enseignement infallible du magistère ordinaire universel parce qu'on voit d'abord la constance dans le temps. Mais si l'on y réfléchit bien, cette différence d'explications ne devrait pas susciter de vraie difficulté. En effet, on ne peut pas séparer l'unanimité de la constance, qui définissent toutes les deux le magistère ordinaire universel en tant que tel et qui sont aussi toutes les deux des critères de visibilité²⁹. Il suffit seulement de distinguer entre critère et critère.

Comme l'explique le cardinal Billot dans son *Traité de l'Église du Christ*, un critère de visibilité est tantôt négatif, tantôt positif. Si l'on prend l'exemple des notes de l'Église, qui sont les critères grâce auxquels on peut reconnaître quelle est la véritable Église fondée par Jésus-Christ et la distinguer des sectes schismatiques ou hérétiques, on peut observer cette distinc-

tion : « La note est positive lorsque sa simple présence suffit à démontrer la vérité de l'Église où elle se trouve. La note est négative dans la mesure où son absence démontre qu'on n'a pas affaire à la véritable Église, et où sa présence interdit simplement une telle déduction³⁰. » De la même manière, si l'on a affaire à un critère de visibilité qui est censé indiquer la présence d'un enseignement, on va retrouver la même distinction. Le critère négatif joue en particulier le rôle d'une condition nécessaire, quoique non suffisante : si elle est remplie, on ne peut pas encore conclure à la présence de l'enseignement; mais si elle fait défaut, on peut déjà conclure à l'absence de cet enseignement. En l'occurrence, le fait qu'un enseignement ne soit pas constant, ni conforme à la Tradition objective des siècles passés, est seulement un signe négatif, mais il suffit déjà pour que nous puissions reconnaître avec certitude l'absence de l'enseignement magistériel infallible : un enseignement qui est contraire à la Tradition non seulement ne peut pas être infallible, mais ne peut pas non plus s'imposer comme l'exercice d'un véritable magistère.

Nous disons donc (pour mettre le propos en forme logique) : si les évêques et le pape enseignent ici et maintenant dans le cadre de leur magistère ordinaire universel infallible, ils enseignent nécessairement en conformité avec la tradition objective constante; et donc, si les évêques et le pape n'enseignent pas ici et maintenant en conformité avec la tradition objective constante, ils ne peuvent pas enseigner dans le cadre de leur magistère ordinaire universel infallible³¹.

30. LOUIS BILLOT, *De Ecclesia Christi*, 4^e édition de 1921, question 2, p. 120.

31. Toute conséquence met en présence un antécédent et un conséquent, et elle consiste en ce que celui-ci suit celui-là. Une conséquence logique consiste en ce que deux connaissances se suivent ainsi dans la raison : la première une fois connue comme vraie, la seconde l'est aussi. Par exemple, soit l'antécédent : *la maison fume* (effet); et soit le conséquent : *la maison brûle* (cause). Ainsi, dès qu'on sait que la maison fume, on sait aussi que la maison brûle, dès qu'il y a l'effet, il y a la cause. Sinon, il n'y aurait pas conséquence d'une chose à l'autre. Or la relation du conséquent à l'antécédent étant ce qu'elle est (l'antécédent ne pouvant pas être sans que le conséquent soit aussi), il s'ensuit naturellement que le conséquent ne peut pas ne pas être sans que l'antécédent ne soit pas non plus. C'est là comme l'envers (ou la conversion) de toute conséquence : on a affaire à une deuxième conséquence, distincte de la première, où l'absence du conséquent de la première conséquence (*la maison « ne brûle pas »* : absence de la cause) agit comme antécédent pour l'absence de l'antécédent de la première conséquence (*la maison « ne fume pas »* : absence de l'effet). Lorsqu'on comprend ce caractère convertible de chaque conséquence, on dispose d'un outil extrêmement utile pour apprécier indirectement sa rigueur, lorsqu'elle n'est pas évidente en elle-même. Car il arrive souvent, lorsqu'une conséquence n'est pas manifestement rigoureuse (ou au contraire lâche), que sa conversion le soit. Alors, simplement à regarder sa conversion, on saura à quoi s'en tenir avec la conséquence. Car il faut bien prendre garde à ne pas confondre l'**inversion** d'une conséquence (c'est-à-dire le fait d'inverser son antécédent et son conséquent) avec

28. TITE, 3/15.

29. Voir LOUIS BILLOT, *Tradition et modernisme – De l'immuable tradition contre la nouvelle hérésie de l'évolutionnisme*, Courrier de Rome 2007, chapitre I, n° 47-50, p. 37-38.

Cette deuxième affirmation donne le critère négatif dont parle le cardinal Billot : « Saint Paul parle de la fausse doctrine comme d'une autre doctrine **étrangère**. Je t'ai demandé, dit-il à Timothée³², de rester à Éphèse [...] pour que tu donnes comme principe à certains de ne pas donner un autre enseignement étranger. Autre exemple : Je m'étonne que si vite vous vous laissiez détourner de celui qui vous a appelés en la grâce de Jésus-Christ, pour passer à une autre Évangile; non certes qu'il y en ait un autre; seulement il y a des gens qui vous troublient et qui veulent changer l'Évangile du Christ³³. Si à une époque ou à une autre on donne du dogme de la foi une **explication étrangère à celle que l'on donnait jusqu'ici**, cette explication sera considérée comme hétérodoxe, par opposition à l'orthodoxie, et on pourra reconnaître **facilement et sans examen** comme hérétique une affirmation, du simple fait qu'elle est absolument nouvelle, c'est-à-dire si elle introduit une signification différente de la signification reçue dans la Tradition³⁴. »

C'est d'ailleurs ce critère négatif qui a servi de point de repère à Mgr Lefebvre. « Nous ne sommes pas contre le pape comme pape, mais nous sommes contre le pape qui nous enseigne des choses qui ont été condamnées par ses prédécesseurs. Ou bien nous sommes avec ses prédécesseurs qui ont proclamé la vérité de toujours, qui sont en concordance avec l'Église depuis les apôtres jusqu'au pape Pie XII. Ou bien nous sommes avec le Concile et nous sommes contre les prédécesseurs des papes actuels. Il faut choisir, il y a un choix à faire. Il est évident que la Tradition se trouve avec les 250 papes qui ont précédé le pape Jean XXIII et le concile Vatican II. C'est clair. Ou alors l'Église s'est toujours trompée³⁵. »

Ceci dit, il reste vrai que, d'autres critères de visibilité peuvent se prendre du côté du sujet qui exerce l'acte et attester l'unanimité des pasteurs dans l'instant présent de l'histoire : on peut vérifier, par exemple, que les évêques et le pape utilisent tous les mêmes expressions (par exemple, ils parlent tous de l'« Assomption de la Mère de Dieu » ou bien ils disent tous que « la Mère de Dieu a été élevée en son corps et

sa conversion. Par exemple, pour cette conséquence vraie : « s'il y a homme, il y a animal », la conversion correspondante, vraie elle aussi, est : « s'il n'y a pas animal, il n'y a pas homme », tandis que l'inversion (qui est fausse) est : « s'il y a animal, il y a homme. » Un sophisme assez courant consiste à passer d'une conséquence à son inversion (au lieu de sa conversion). Par exemple, Voltaire dit dans le *Dictionnaire philosophique* : « Si on connaît le vrai, on connaît le faux. Donc, si on connaît le faux on connaît le vrai ». Il y a là une inversion et elle est fausse; en réalité, la conversion est : « si on ne connaît pas le faux, on ne connaît pas le vrai ». En revanche, saint Augustin raisonne correctement lorsqu'il dit dans *La cité de Dieu* : « Si je me trompe, je suis; celui qui n'est pas ne peut, en effet, se tromper en aucun cas ».

32. *1 Tm*, 1/3.

33. *Gal*, 1/7.

34. CARDINAL LOUIS BILLOT, *Tradition et modernisme - De l'immuable tradition contre la nouvelle hérésie de l'évolutionnisme*, Courrier de Rome, 2007, n° 61, p. 45.

35. MGR LEFEBVRE, « Homélie à Écône, le 14 mai 1989 » dans *Vu de haut* n° 13 (automne 2006), p. 70.

en son âme dans la gloire »), ils citent tous les mêmes lieux apodictiques d'autorité (Écriture, Tradition), ils se citent mutuellement et en particulier ils font tous référence au même enseignement du souverain pontife donné dans un texte de référence. Moyennant tous ces signes, on peut constater l'unanimité des évêques dans l'instant présent. Mais cette unanimité au niveau du sujet suppose elle-même d'abord la constance au niveau de l'objet. C'est en ce sens qu'il faut entendre la remarque du cardinal Jean-Baptiste Franzelin : « Lorsqu'on est certain qu'il existe, avec son autorité, le magistère toujours vivant qui est l'organe établi pour conserver la Tradition, il suffit de démontrer que l'unanimité de la foi se réalise à une époque ou à une autre chez les successeurs des apôtres pour pouvoir établir solidement qu'un point de doctrine fait partie de la révélation divine et de la tradition apostolique³⁶. » Pour indiquer ce critère positif de l'unanimité présente, Franzelin n'en oublie pas moins l'autre critère négatif : si l'on observe que dans la prédication des hommes d'Église « un changement s'est introduit dans la profession de foi qui faisait jusqu'ici l'objet d'une adhésion unanime, le oui remplaçant le non ou réciproquement », par le fait même cette prédication « n'est plus celle de l'Église du Christ³⁷ ». La constance de l'objet enseigné doit donc toujours rester à la base de l'unanimité des enseignants.

TROISIÈME PARTIE

LE MAGISTÈRE CONCILIAIRE SELON BENOÎT XVI

3.1 - Une nouvelle optique

Le magistère ordinaire universel se règle en fonction du magistère solennel, puisqu'il s'en fait l'écho. Ce qui veut dire que le magistère ordinaire conciliaire doit se définir en tant que tel comme l'écho de Vatican II. Et nous voyons bien que, de fait, il en va ainsi³⁸. Or, d'après Jean XXIII, l'intention de Vatican II fut d'adopter « les modes de recherche et de

36. CARDINAL JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, *De divina Traditione*, Rome (4^e édition), 1896, thèse 9, 1^{er} corollaire, p. 82. Traduction française : *La Tradition*, Courrier de Rome, 2008, n° 156, p. 120.

37. CARDINAL JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, *De divina Traditione*, Rome (4^e édition), 1896, thèse 9, 2^e corollaire, p. 82. Traduction française : *La Tradition*, Courrier de Rome, 2008, n° 159, p. 121.

38. On peut en effet s'en tenir aux propos tenus par Benoît XVI, lors d'une interview donnée à la télévision polonaise le 16 octobre 2005 : « En parlant de l'héritage du pape tout à l'heure, j'ai oublié de parler des nombreux documents qu'il nous a laissés – 14 encycliques, beaucoup de lettres pastorales et tant d'autres – et tout ceci représente un patrimoine richissime qui n'est pas encore suffisamment assimilé dans l'Église. Je pense que j'ai pour mission essentielle et personnelle de ne pas promulguer de nombreux nouveaux documents mais de faire en sorte que ces documents soient assimilés, car ils constituent un trésor très riche, ils sont l'authentique interprétation de Vatican II. Nous savons que le pape était l'homme du Concile, qu'il avait assimilé intérieurement l'esprit et la lettre du Concile et, par ces textes, il nous fait vraiment comprendre ce que voulait et ce que ne voulait pas le Concile. » (BENOÎT XVI, « Entretien à la télévision polonaise, le 16 octobre 2005 » dans *DC* n° 2346 (20 novembre 2005), p. 1051).

formulation littéraire de la pensée moderne »³⁹. Et peu avant son élection au souverain pontificat, le cardinal Joseph Ratzinger avait clairement expliqué ce qu'il fallait entendre par là : la pensée moderne s'identifie avec la culture des Lumières, « définie en substance par les droits de la liberté » et qui « part de la liberté comme valeur fondamentale à l'aune de quoi tout se mesure »⁴⁰. D'après ces deux interprétations autorisées de Jean XXIII et du futur Benoît XVI, le concile Vatican II n'a pas voulu changer directement la vérité de la

39. « Nous n'avons pas non plus comme premier but de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine de l'Église, et donc de répéter plus abondamment ce que les Pères et les théologiens anciens et modernes ont déjà dit [...] Il faut que [...] cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. [...] On devra recourir à une façon de présenter qui correspond mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral. »

(JEAN XXIII, « Discours d'ouverture, 11 octobre 1962 » dans *DC* n° 1387 (4 novembre 1962), col. 1382-1383). JEAN XXIII reprendra la même pensée dans une allocution adressée au Sacré Collège le 23 décembre 1962. Il dit : « [La doctrine de l'Église] doit être étudiée et exposée suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne, en se réglant, pour les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère dont le caractère est surtout pastoral. » (*DC* n° 1391 (6 janvier 1963), col. 101). L'intention du concile Vatican II, clairement explicitée par son interprète authentique le pape Jean XXIII, a été d'exercer un magistère pastoral, c'est-à-dire d'étudier et de présenter la doctrine catholique selon le mode de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne. L'intention fondamentale du Concile (on pourrait dire en termes techniques : son objet formel spécificateur) est de procéder selon une méthode moderne. Le problème posé par le Concile est moderne; il est un *aggiornamento*; c'est un concile pastoral. Ces trois expressions sont équivalentes. Tout le concile doit donc être interprété sous cette lumière pour être correctement compris.

40. Peu avant son élection au souverain pontificat, le cardinal Joseph Ratzinger avait clairement expliqué en quoi consiste cette pensée moderne, cette culture des Lumières avec laquelle le concile Vatican II a voulu se réconcilier : « Le concile Vatican II, dans la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* a remis en évidence cette correspondance profonde entre le christianisme et les Lumières, essayant d'arriver à une véritable conciliation entre l'Église et la modernité, qui est le grand patrimoine que doivent sauvegarder chacune des deux parties. [...] Cette culture des Lumières est définie en substance par les droits de la liberté, elle part de la liberté comme valeur fondamentale à l'aune de quoi tout se mesure : la liberté du choix religieux, ce qui inclut la neutralité religieuse de la part de l'État; la liberté d'expression de ses opinions, à condition de ne pas mettre en doute ce principe lui-même; l'organisation parlementaire sur les organismes de l'État, et donc le contrôle parlementaire sur les organismes d'État; la liberté de formation des partis; l'indépendance de la magistrature; et enfin la tutelle des droits de l'homme et l'interdiction des discriminations. » (CARDINAL JOSEPH RATZINGER, « L'Europe dans la crise des cultures - Conférence prononcée à Subiaco lors de la remise du Prix Saint-Benoît pour la promotion de la famille en Europe, le vendredi 1er avril 2005 » dans *DC* Hors-série 1, *Cardinal Ratzinger : Discours et conférences de Vatican II à 2005, 2005*, p. 121-124).

doctrine, mais la proposer d'un point de vue nouveau : du point de vue de la liberté. Les deux points culminants de cet enseignement sont la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse et la constitution pastorale *Gaudium et spes* sur l'Église dans le monde de ce temps.

Mais on peut bien se demander comment il serait possible de concilier ce nouveau point de vue avec la Tradition de l'Église. En effet, la vérité révélée par Dieu est exprimée dans des concepts qui correspondent à une philosophie bien déterminée. Celle-ci est la philosophie naturelle à l'intelligence humaine et c'est la seule possible : philosophie de l'être, qui donne le primat à l'intelligence sur la volonté et donc sur la liberté, et où la vérité se définit comme l'exacte conformité de la faculté intellectuelle à la réalité, « *adæquatio rei et intellectus* ». On ne peut pas changer cette philosophie naturelle, en donnant le primat à la liberté, sans altérer profondément la révélation divine, sans modifier le sens des expressions dogmatiques⁴¹. Dans le *Motu proprio Doctrinis angelici* du 29 juin 1914, le pape saint Pie X rappelle le lien nécessaire qui existe entre une saine philosophie, la philosophie pérenne d'Aristote et de saint Thomas, et l'intelligence authentique des dogmes révélés : « Les points capitaux de la philosophie de saint Thomas ne doivent pas être placés dans le genre des opinions au sujet desquelles on peut disputer en l'un et en l'autre sens, mais bien regardés comme les fondements sur lesquels toute la science des choses naturelles et divines se trouve établie; et si on les retire ou si on les altère en quelque manière que ce soit, il en résulte encore nécessairement cette conséquence que les étudiants en sciences sacrées ne perçoivent même plus la signification des mots par lesquels les dogmes que Dieu a révélés sont proposés par le magistère de l'Église. C'est pour cela que nous avons voulu que tous ceux qui travaillent à enseigner la philosophie et la théologie sacrée fussent avertis que s'ils s'éloignaient d'un seul pas, surtout dans les choses de la métaphysique, de saint Thomas d'Aquin ce ne serait point sans un grand détriment. ». Voilà pourquoi, le concile Vatican II pouvait difficilement proposer la doctrine révélée du point de vue nouveau « des modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne », sans courir le risque d'altérer profondément l'intelligence et le sens du dépôt de la foi.

3.2 - De la Tradition de l'Église à la nouvelle tradition vivante

Benoît XVI cherche néanmoins à établir une

continuité entre Vatican II et les enseignements du magistère antérieur, lorsqu'il affirme que « Vatican II renferme l'entièvre histoire doctrinale de l'Église »⁴².

Jusqu'ici, tous les papes ont toujours enseigné, en conformité avec la révélation divine et dans la dépendance des paroles mêmes du Christ⁴³ que l'exercice du magistère a pour objet de conserver et de transmettre sans altération substantielle le dépôt de la révélation sur-naturelle. Cela implique que le magistère a pour fonction de prêcher avec autorité au nom de Dieu des vérités qui doivent rester invariables à travers toutes les époques de l'histoire, c'est-à-dire des vérités éternelles. Dans ce cas, la prédication du magistère est celle d'un magistère constant, et il n'est pas possible de la faire dépendre de la pensée du jour, passée, présente ou future, ancienne ou moderne. C'est bien ce qu'enseigne le concile Vatican 1, dans la constitution dogmatique *Pastor eternus*, lorsqu'il dit : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre, afin qu'ils publient une nouvelle doctrine que le Saint-Esprit leur révélerait, mais afin qu'ils gardent saintement et exposent fidèlement le dépôt de la foi, c'est-à-dire la révélation transmise par les apôtres, avec l'assistance du Saint-Esprit⁴⁴. » Et dans le *Syllabus* le pape Pie IX a d'ailleurs condamné cette idée d'un *aggiornamento* doctrinal, avec la proposition suivante : « Le pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la culture moderne⁴⁵. »

Si on estime en revanche, avec le pape Benoît XVI, que l'exercice du magistère a pour objet non plus un enseignement magistral, mais un dialogue entre la foi et la raison, le magistère a pour fonction de proposer la doctrine révélée dans la dépendance du progrès de la pensée philosophique. L'acte du magistère est le moment d'une histoire, l'étape présente d'un mouvement, et la Tradition doit se concevoir dans une optique résolument historique. Ainsi raisonne le pape Benoît XVI, dans son discours du 22 décembre 2005, où il reprend d'ailleurs les déclarations majeures de Jean XXIII, pour expliquer quelle fut l'intention du concile Vatican II. Il fallait présenter la vérité en tenant compte des éléments essentiels de la pensée moderne et c'est pourquoi le concile a inauguré une étape nouvelle dans les rapports qui doivent exister entre la foi et la pensée humaine. Ces rapports doivent en effet évoluer au gré de l'histoire, car la foi doit chercher à s'exprimer de la manière qui convient à la pensée de son temps. Selon Benoît XVI, il y aurait là un principe de base clairement exprimé par la révélation dans l'épître de saint Pierre (1 Pe, 3/15). Le concile Vatican II a été vis-à-vis de la pensée moderne issue du XVIII^e siècle ce que saint Thomas fut vis-à-vis de la pensée aristotélicienne du XIII^e siècle. L'intention de ce concile fut donc bien de proposer la vérité de

41. « Toutes les philosophies n'ont pas la même valeur, mais (pour reprendre la belle image de saint Augustin, dans son *De doctrina christiana*, livre II, chapitre 40, n° 60 dans PL, 34/63) les unes sont comme les idoles de l'Égypte, que le peuple d'Israël devait détester et fuir, tandis que d'autres sont comme les ustensiles et les récipients d'or et d'argent que, sur l'ordre de Dieu, ce peuple s'appropria en quittant l'Égypte, pour en faire un meilleur usage. » — CARDINAL LOUIS BILLOT, *Tradition et modernisme - De l'immuable tradition contre la nouvelle hérésie de l'évolutionnisme*, Courrier de Rome, 2007, n° 230, p. 144.

42. BENOÎT XVI, *ibid.*, p. 320.
43. Mt, 28/19-20 : « Allez, enseignez toutes les nations [...] et en leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »

44. DS 3070.

45. Proposition condamnée n° 80 dans DS 2980.

foi en fonction de la pensée moderne et donc de se réconcilier avec celle-ci⁴⁶.

3.3 - Un postulat historiciste

La continuité dont parle le pape actuel doit donc s'entendre comme la continuité d'un même mouvement. Ce n'est pas la continuité d'une même doctrine immuable, qui est transmise et proposée par le magistère à travers le temps, tout en demeurant toujours substantiellement identique. C'est la continuité d'une histoire, au cours de laquelle les hommes d'Église s'efforcent de « placer la foi dans une relation positive avec la forme de raison dominante à son époque »⁴⁷. Voilà pourquoi, dans l'esprit de Benoît XVI, dire que « Vatican II renferme l'entièvre histoire doctrinale de l'Église », c'est affirmer une continuité et non une rupture. Mais c'est la continuité d'une évolution. En effet, cela signifie que les enseignements du dernier concile s'inscrivent à leur place dans le cadre d'un mouvement historique, où l'Église essaye de résoudre « le problème éternel du rapport entre foi et raison, qui se présente sous des formes toujours nouvelles »⁴⁸.

Il semble bien difficile d'accorder une pareille conception avec l'enseignement du concile Vatican 1, dans le chapitre IV de la constitution dogmatique *Dei Filius*, où il est dit que « la doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte

46. « Le pas accompli par le Concile vers l'époque moderne qui de façon assez imprécise a été présenté comme une "ouverture au monde" appartient en définitive au problème éternel du rapport entre foi et raison, qui se présente sous des formes toujours nouvelles. La situation que le concile devait affronter est sans aucun doute comparable aux événements des époques précédentes. Saint Pierre, dans sa première Lettre, avait exhorté les chrétiens à être toujours prêts à rendre raison (*apologia*) à quiconque leur demanderait le logos, la raison de leur foi (cf. 3, 15). Cela signifiait que la foi biblique devait entrer en discussion et en relation avec la culture grecque et apprendre à reconnaître à travers l'interprétation la ligne de démarcation, mais également le contact et l'affinité qui existait entre elles dans l'unique raison donnée par Dieu. Lorsqu'au XIII^e siècle, par l'intermédiaire des philosophes juifs et arabes, la pensée aristotélicienne entra en contact avec le christianisme médiéval formé par la tradition platonicienne, et que la foi et la raison risquèrent d'entrer dans une opposition inconciliable, ce fut surtout saint Thomas d'Aquin qui joua le rôle de médiateur dans la nouvelle rencontre entre foi et philosophie aristotélicienne, plaçant ainsi la foi dans une relation positive avec la forme de raison dominante à son époque. Le douloureux débat entre la raison moderne et la foi chrétienne qui, dans un premier temps, avait connu un début difficile avec le procès fait à Galilée, connut assurément de nombreuses phases, mais avec le concile Vatican II, arriva le moment où une nouvelle réflexion était nécessaire. Dans les textes conciliaires, son contenu n'est certainement tracé que dans les grandes lignes, mais cela a déterminé la direction essentielle, de sorte que le dialogue entre religion et foi, aujourd'hui particulièrement important, a trouvé son orientation sur la base du concile Vatican II. » (BENOÎT XVI « Discours à la curie romaine du 22 décembre 2005 » dans DC n° 2350, p. 61-62).

47. BENOÎT XVI, *ibid.*

48. ID., *ibid.*,

philosophique à faire progresser par la réflexion de l'homme, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour qu'elle le garde fidèlement et le présente infailliblement. En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. "Que croissent et progressent largement et intensément, pour chacun comme pour tous, pour un seul homme comme pour toute l'Église, selon le degré propre à chaque âge et à chaque temps, l'intelligence, la science, la sagesse, mais exclusivement dans leur ordre, dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée" (Saint Vincent de Lérins) »⁴⁹.

ÉPILOGUE

4.1 - Un dilemme inchangé

Nous retrouvons ici le même dilemme, où l'on est quand même bien obligé de choisir entre deux conceptions différentes de la Tradition. D'une part, une Tradition conçue comme la transmission fidèle d'une doctrine substantiellement immuable; de l'autre, une Tradition vivante conçue comme un mouvement historique. Encore théologien, Joseph Ratzinger s'en était d'ailleurs clairement expliqué : « Non seulement on doit dire que l'histoire des dogmes, dans le domaine de la théologie catholique, est fondamentalement possible mais encore que tout dogme qui ne s'élaborer pas comme histoire des dogmes est inconcevable⁵⁰ »; et c'est pourquoi « la formation du concept de Tradition dans le catholicisme post-tridentin constitue le plus grand obstacle à une compréhension historique de la réalité chrétienne⁵¹ ». En effet, le concept post-tridentin de Tradition suppose que la révélation a été achevée à la mort du dernier des apôtres et que depuis elle demeure substantiellement immuable. Or, « l'axiome de la fin de la révélation avec la mort du dernier apôtre », explique Joseph Ratzinger, « était et est, à l'intérieur de la théologie catholique, un des principaux obstacles à la compréhension positive et historique du christianisme : l'axiome ainsi formulé n'appartient pas aux premières données de la conscience chrétienne⁵² ». [...] « En affirmant que la révélation est close avec la mort du dernier apôtre, on conçoit objectivement la révélation comme un ensemble de doctrines que Dieu a communiquées à l'humanité. Cette communication prit fin un certain jour et les limites de cet ensemble de doctrines révélées restèrent ainsi fixées en même temps. Tout ce qui vient après serait ou la conséquence de cette doctrine ou la corruption de celle-ci⁵³ ». Or, « non seulement cette conception s'oppose à une pleine compréhension du développement historique du christianisme mais est même en contradiction avec les données bibliques⁵⁴ ».

49. DS 3020.

50. JOSEPH RATZINGER, *Théologie et histoire. Notes sur le dynamisme historique de la foi*, 1972, p. 108, cité par Joaquim E. M. Terra, *Itinerario teologico di Benedetto XVI*, Roma, 2007, p. 66.

51. Id., *ibid.*, p. 65.

52. Id., *ibid.*, p. 64.

53. Id., *ibid.*

On ne voit pas très bien comment il serait possible de concilier ces propos avec les enseignements du pape saint Pie X. Dans le Décret *Lamentabili*, celui-ci condamne en effet les deux propositions suivantes : « La révélation, qui est l'objet de la foi catholique, n'a pas été achevée par les apôtres⁵⁵ » et : « Les dogmes que l'Église présente comme révélés ne sont pas des vérités tombées du ciel, mais une interprétation de faits religieux que l'esprit humain s'est donné par un laborieux effort⁵⁶ ».

4.2 - Geler le magistère ?

Dans ces conditions, peut-on dire qu'il ne faut pas « geler l'autorité du magistère de l'Église en 1962 »? Si l'autorité du magistère est « gelée » au sens où elle ne pourrait plus s'exercer du tout après cette date et que seule vaudrait par elle-même la doctrine déjà proposée dans les actes du magistère antérieur, il en résulte qu'il n'y aurait plus dans l'Église qu'un magistère posthume par opposition à un magistère vivant. Or, nous savons bien que l'institution divine de l'Église rend nécessaire une autorité sociale qui s'exerce à chaque époque de l'histoire, dans le cadre d'une prédication vivante parce qu'actuelle, et que cette prédication du magistère a pour tâche de proposer avec autorité, d'expliquer et de clarifier, toujours dans le même sens, le dépôt de la foi. En ce sens, il est bien clair que l'Église catholique ne saurait se définir, par principe, comme « l'Église des sept ou des vingt premiers conciles œcuméniques ». Mais d'autre part, il est indubitable que l'autorité de ce magistère vivant doit s'exercer à chaque époque de l'histoire pour transmettre sans altération le dépôt de la foi définitivement révélé, et en ce sens, pour reprendre l'expression imagée du pape actuel, tout est « gelé » dès la mort de l'apôtre saint Jean et la doctrine catholique demeure substantiellement immuable : « Les définitions sont statiques, les définitions sont définitives, le Credo est quelque chose de définitif, on ne peut pas changer le Credo⁵⁷ ». Or, nous sommes bien obligés de le constater : pour Benoît XVI, si « on ne peut pas geler l'autorité du magistère de l'Église en 1962 », cela s'explique parce que « Vatican II renferme l'entièrre histoire doctrinale de l'Église », c'est-à-dire parce que la Tradition est vivante. Mais nous retrouvons là la notion déjà indiquée par Jean-Paul II dans le Motu proprio *Ecclesia Dei afflictæ*, notion qui constitue une nouveauté inouïe par rapport aux enseignements du magistère d'avant Vatican II.

4.3 - La vraie solution appelle la vraie question

Il reste que, sur un point, on doit reconnaître à Benoît XVI le mérite de la clarté. Exprimant son intention de rattacher à l'avenir la commission pontificale *Ecclesia Dei* à la congrégation pour la doctrine de la foi, le pape explique en ces termes le sens de ce vœu : « Il devient clair ainsi que les problèmes qui doivent être traités à présent sont de nature essentiellement doctrinaire

54. Id., *ibid.*

55. Proposition condamnée n° 21 dans DS 3421.

56. Proposition condamnée n° 22 dans DS 3422.

57. MGR LEFEBVRE, « Conférence à Ecône, le 18 octobre 1976 » dans *Vu de haut* n° 13 (automne 206), p. 47.

le et regardent surtout l'acceptation du concile Vatican II et du magistère post-conciliaire des papes⁵⁸. » La levée de l'excommunication est « une mesure dans le domaine de la discipline ecclésiastique. [...] Il faut distinguer ce domaine disciplinaire du domaine doctrinal »⁵⁹.

S'il y a toujours plusieurs points de vue possibles, il est difficile d'en suivre un et impossible d'en suivre plusieurs à la fois. Faute de distinguer la nature des véritables enjeux qui rendent nécessaires des discussions entre la Fraternité Saint-Pie X et le Saint-Siège, tout effort pour dissiper les malentendus n'aurait pour effet que de les multiplier. Si l'on s'entient aux récentes déclarations que nous avons citées et analysées, on peut se rendre compte que le pape y délimite sans équivoque le point litigieux, dont la solution devra être au centre d'une éventuelle discussion doctrinale, entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X. Il faudra commencer par s'entendre sur la nature même de la Tradition et du magistère. C'est seulement au prix de cette première clarification que le concile Vatican II pourra faire l'objet d'une discussion sérieuse, et que l'on pourra espérer résoudre pour de bon les graves problèmes qui se sont posés jusqu'ici.

Abbé Jean-Michel Gleize

58. BENOÎT XVI, « Lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique » dans DC n° 2421, p. 319-320.

59. Id., *ibid.*, p. 319.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse: B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : en cours d'attribution

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 10156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Réglément à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Réglément :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Réglément :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 323 (513)

Mensuel - Nouvelle Série

Juin 2009

Le numéro 3€

LE CONCILE VATICAN II

Il nous a semblé utile de présenter à nos lecteurs un ouvrage publié il y a peu en italien et qui sera prochainement traduit en français. L'auteur en est Mgr Brunero Gherardini, né en 1925, qui fut doyen de la Faculté Théologique de l'Université du Latran. Ce théologien de renom a publié plus de quatre-vingts ouvrages et plusieurs centaines d'articles. Il est actuellement chanoine de la Basilique de Saint Pierre de Rome. Il peut être considéré comme le dernier représentant de l'école romaine de théologie illustrée par les Ottaviani, Tromp, Parente, Piolanti...

Dans ce livre, Mgr Gherardini étudie la question de la valeur du magistère du Concile et de son interprétation. Nos lecteurs y verront sans doute une manière différente d'aborder les problèmes doctrinaux, mais pour arriver pratiquement aux mêmes conclusions que bien de nos publications. Ce nouvel ouvrage a l'avantage d'ouvrir un débat au cœur de la Rome éternelle et donc de l'Église. La traduction des citations est de notre rédaction, et les références des pages sont celles de l'édition italienne.

Concilio Ecumenico Vaticano II — Un discorso da fare.

Casa Mariana editrice, via Piano della Croce, 83 040 Fringento (AV) Italia.

E-mail : cm.editrice@immacolata.ws

La rédaction

Nous ne pensons pas prendre de grands risques, ni nous trouver bien loin de la vérité en plaçant le nouveau livre de Mgr Gherardini, par ordre d'importance, aux côtés du célèbre *Iota Unum* du professeur Romano Amerio. Et les illustres présentations qui accompagnent le livre — celle de S.E. Albert Malcom Ranjith, Secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, et celle de S.E. Mgr Mario Oliveri, évêque du diocèse d'Albenga — Imperia, sur laquelle nous reviendrons à la fin de cet article — sont déjà un signe de l'importance de ce travail. Le professeur Amerio eut le mérite de « donner un visage » à la crise de l'après-Concile, que beaucoup percevaient, mais que peu parvenaient à comprendre dans toute sa portée. Le philosophe suisse réussit à désamorcer la

première tentative d'endormir les âmes inquiètes, c'est-à-dire la tentative de faire croire que le nouveau cours ne proposait pas *nova sed nove*. Il affirmait : « *On cherche donc à dissimuler le passage « à autre chose » en le rangeant dans une autre catégorie, celle de la modalité. On avance que la nouvelle idée de la religion n'est qu'un mode nouveau d'exprimer la même religion et non le passage à une quiddité hétérogène, ce qui impliquerait corruption et perte de l'ancienne. Tout notre livre est une récolte de preuves de cette transition* ».

Cette analyse, si elle n'en fut pas le point de départ, renforça et rationalisa certainement la résistance de ceux qui ne se sentaient pas à leur aise dans l'après-Concile ; c'est pourquoi *Iota Unum* et son auteur furent éclipsés du monde catholique pendant longtemps. Mais bien que l'on ait cherché à exorciser cet ouvrage, il était désormais clair qu'à partir du Concile, quelque chose de très sérieux et dangereux pour la foi, une sorte de virus mortifère, était entré scène, au point que pendant quarante ans la tonalité dominante de la symphonie catholique fut l'idée de rupture. Il n'y avait donc aucun problème à considérer et à prôner un Concile Ecuménique comme un Concile de « rupture », comme un nouveau commencement, une année zéro dans l'histoire du catholicisme.

On a dû attendre plus de quarante ans pour avoir une déclaration claire qui condamne cette « mode théologique ». Nous nous référerons au célèbre discours que Benoît XVI adressa en 2005 à la Curie romaine, pointant « l'herméneutique de la rupture » comme incompatible avec le catholicisme, et montrant dans « l'herméneutique de la continuité » le chemin à parcourir. Mais loin de résoudre le problème, ce discours en a soulevé un autre : comment parcourir concrètement ce chemin ? « Herméneutique de la continuité » signifie-t-il fermer les yeux sur la discontinuité ? « Herméneutique de la continuité » signifie-t-il que Vatican II se place dans la ligne de tous les précédents

Congrès théologique

les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris

Le thème de ce Congrès sera

LE CONCILE -

UNE DISCUSSION À FAIRE

Conciles, par sa valeur et son enseignement ?

Le livre de Mgr Gherardini, *Concile Ecuménique Vatican II. Un discours à faire*, que nous allons présenter maintenant, fait son entrée sur scène en ce moment historique, offrant une solution réelle à un problème réel. Étant donné que dans l'Église, il ne peut y avoir discontinuité dans la doctrine (« l'herméneutique de la rupture » étant donc rejetée) un dilemme insoluble semble apparaître : si l'on accepte Vatican II, comment s'accommode des enseignements de ce même Concile qui sont difficilement compatibles avec la ligne de la continuité doctrinale ? Si d'un autre côté on refuse Vatican II, qui est un Concile Légitime, approuvé par l'Église en la personne du Souverain Pontife et de tous les évêques en communion avec lui, ne se place-t-on pas de fait en rupture avec l'Église elle-même ?

PREMIER ASPECT DU DILEMME :

« LA CONTRADICTION NE PERMET PAS... »

Mgr Gherardini ne cache pas que le premier aspect du dilemme n'est pas imaginaire, ni simplement contournable en affirmant que les textes du Concile sont bons, et que seule leur interprétation pose problème. Le problème, au contraire, est bien réel. C'est vrai : les évêques, les Papes et le Concile lui-même ont à plusieurs reprises revendiqué l'appartenance de Vatican II à la Tradition vivante de l'Église ; toutefois, « *la communication vitale entre ses différentes phases ne doit pas être déclamée, mais démontrée et de façon telle que sa démonstration coïncide avec la continuité au moins substantielle de son contenu avec ceux des phases précédentes* »². En effet, lorsque le

1. R. AMERIO, *Iota Unum. Étude des variations de l'Église catholique au XX^e siècle*, NEL, Paris, 1987, § 319.

2. B. GHERARDINI, *Concile Ecuménique Vatican II. Un*

théologien florentin s'apprête à faire une analyse détaillée des textes conciliaires, il fait remarquer que dans ces textes se trouvent des affirmations vraiment problématiques.

En se référant par exemple à la Constitution *Sacrosantum Concilium*, au chapitre VI *Vatican II et Liturgie*, il fait remarquer qu'« *ici, il y a beaucoup plus qu'une porte ouverte [aux novatores – ndr] : elle est grande ouverte. Tout d'abord on doit, du rite romain, sauver au moins la substance, puis les diversités sont dites légitimes et... l'on n'indique pas du tout lesquelles d'entre elles sont réellement légitimes ni en quoi consiste la substance du rite romain. Cela peut être tout et le contraire de tout... Certes, la porte est vraiment grande ouverte. Et si quelqu'un est passé à travers cette porte pour introduire dans l'Église non pas une réforme liturgique qui mette en harmonie, sur la base de ses sources, la Tradition ecclésiale avec les attentes d'aujourd'hui en vue du lendemain, mais une liturgie éversive de sa propre nature et de ses finalités primaires, alors en fin de compte le responsable est justement le style conciliaire* »³.

Le chapitre VII, *Le grand problème de la liberté religieuse*, après avoir étudié attentivement la question de la liberté religieuse, tant du point de vue objectif que du point de vue subjectif, conclut que ce sont certaines affirmations, contenues dans le texte lui-même, qui sont problématiques : « *Le fait d'avoir déclaré [dans Dignitatis Humanæ – ndr] le choix religieux exempt de toute coercition, inévitablement libre et responsable, rend évidente la condition métaphysique et existentielle du sujet... Le niveau, par conséquent, est subjectif et le sujet est encadré dans une hypothèse de solipsisme absolu, c'est-à-dire absurde. La conscience du sujet – de ce sujet – en fait, n'est jamais la seule réalité et n'est pas non plus l'unique valeur* »⁴.

Au sein du même sujet, celui de la liberté religieuse, telle qu'elle est considérée dans *Dignitatis Humanæ*, apparaît un autre aspect problématique. Écoutons Mgr Gherardini : « *La déclaration conciliaire DH [...] place la tolérance en rapport avec la charité et sur la base de cette dernière, affirmant toutefois la supériorité indiscutée de la charité. En fait, tandis que la tolérance essaie par elle-même d'éviter des maux pires et ouvre les portes « pro bono pacis » à une coexistence autrement impossible entre la vérité et l'erreur, la liberté religieuse de la déclaration conciliaire voit dans cette présence simultanée non pas un mal à tolérer, ou un simple expédient pour éviter des maux pires, mais un bien à affirmer, protéger et défendre, pour la sauvegarde du droit intersubjectif à l'autodétermination [...] Une telle façon d'imposer la réflexion sur la liberté religieuse étonne, et même beaucoup, surtout si c'est un Concile œcuménique qui l'impose. Un Concile, en fait, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, est le garant indiscuté de la doctrine vraiment catholique, le sommet suprême authentique et solennel du Magistère ecclésiastique, lequel, toutefois, dans la DH, donne l'impression de s'être auto réduit au niveau d'un État éthique qui n'hésite pas à se considé*

discours à faire. Frigento, 2009, p. 131.

3. *Ibid.*, p. 147.

4. *Ibid.*, p. 181.

*rer comme la base de la moralité, au-dessus, et même contre la base naturelle. Le fait d'avoir élevé la présence simultanée du vrai et du faux à un bien à protéger peut répondre à l'impératif de la coexistence pacifique des différents ou des contraires, mais en soi et pour soi c'est un mal à éviter, soutenu par un absurde paralogisme : un raisonnement faux que soit l'équivoque, soit l'apparence, soit l'illusion fait paraître vrai*⁵.

Si dans *Dignitatis Humanæ* est posée la prééminence de l'élément subjectif sur l'élément objectif, dans *Unitatis Redintegratio*⁶ ce principe est en quelque sorte absolutisé, en faisant passer l'œcuménisme de la saine perspective consistant à mettre en œuvre tous les efforts et les moyens possibles pour ramener les brebis à l'unique bercail du Christ, à une sorte de dialogue pour le dialogue, au nom d'un présumé respect de la dignité de l'homme, qui empêcherait tout prosélytisme⁷ : selon Mgr Gherardini, en effet, par l'accent mis sur la dimension subjective, « *Les bases anthropocentriques du dialogue œcuménique étaient ainsi jetées ; sur ces bases l'on pouvait tranquillement ériger l'édifice des « principes catholiques de l'œcuménisme », dans le but non pas de se mettre en cordée avec les christianités différentes et opposées jusqu'au but d'un seul troupeau avec un seul berger (Jn 10,16), mais d'en faciliter l'engagement chrétien commun au service de l'homme, chacune restant elle-même et toutes arrêtées sur les lignes de départ* »⁸.

Sur cet œcuménisme, fils du virage anthropologique de la pensée contemporaine, Mgr Gherardini fait des observations pointues (et par conséquent piquantes) qu'il a publiées dans la revue *Divinitas*, dont il est actuellement le directeur⁹. Mais dans le livre, nous trouvons d'un côté une plus grande pondération des résultats néfastes que les « principes catholiques de l'œcuménisme » ont entraînés, au détriment des âmes et de la cause œcuménique elle-même, et de l'autre côté une conscience plus marquée « *donnant la mesure de combien les prémisses œcuméniques ont pénétré profondément presque dans tous les documents de Vatican II* »¹⁰.

5. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II. Un discours à faire*, p. 183-184.

6. Sur ce sujet voir le chap. VIII, *Œcuménisme ou syncrétisme* ?

7. Il est vrai que sur le terme « prosélytisme », il faut s'entendre. Si l'en entend par là une action de force ou de pression psychologique illégitime, elle est clairement antichrétienne. Mais l'accent excessif mis sur l'acception négative du terme a fait oublier que le terme « prosélyte » désigne « celui qui est à côté, qui s'approche ». C'est donc un terme hautement positif, qui répond au commandement de Notre-Seigneur exprimé dans Mt. 28, 19 de « faire des disciples ».

8. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II. Un discours à faire*, p. 190.

9. Voir en particulier les articles suivants : *Unitatis Redintegratio a quarante ans*, in « *Divinitas* » 2 (2005), pp. 217-232 ; *Œcuménica-1*, in « *Divinitas* » 1 (2003), pp. 90-103 ; *Œcuménica-2*, in « *Divinitas* » 2 (2003), pp. 233-246 ; *La « Charta œcuménica » ou du « consensus différencié* », in « *Divinitas* » 3 (2003) pp. 325-335.

10. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II. Un discours à faire*, p. 201.

ENCORE SUR LE PREMIER ASPECT : QUAND CEUX QUI DOIVENT ÉCLAIRCIR N'ÉCLAIRCISSENT PAS

Dans le dernier numéro de 2008 de *Divinitas* (alors qu'il avait certainement déjà mis la main à la réalisation du livre que nous présentons ici), Mgr Gherardini mettait en lumière un autre problème : « *Dans ce que j'ai appelé interprétation officielle se cachait un défaut qui, de façon compréhensible mais non légitime, contaminait la production historico-théologique, ou du moins ceux qui, parmi les historiens et les théologiens, plus que de la recherche sur les perspectives sources, se préoccupaient de rappeler Vatican II et sa vulgate officielle. Un grave défaut, à mon humble avis : non sans quelques rares exceptions, on justifiait Vatican II en le reproposant* »¹¹. » Une preuve plus que jamais évidente et incontestable a été la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi *Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Église*, du 10 juillet 2007. La deuxième question et sa réponse se réfèrent à la *vexata questio* de la signification du *subsistit in*, à laquelle Mgr Gherardini a consacré beaucoup de son temps, pour en donner une interprétation conforme à l'enseignement traditionnel de l'Église. L'ex-doyen de l'Université du Latran – qui a dû avouer : « *Donner de l'un et de l'autre une interprétation le plus en ligne possible avec la doctrine traditionnelle relevait de la quadrature du cercle* »¹² – n'a toutefois pas trouvé de soutien dans la déclaration, qui s'est limitée à réaffirmer l'ambiguïté du texte conciliaire¹³.

L'interprétation métaphysique du *subsistit in*¹⁴ par Mgr Gherardini résoudrait le vieux problème, s'il n'y avait pas, à côté du texte de *LG 8*, d'autres textes qui au contraire sapent à la base cette correcte interprétation, « élargissant » les frontières de l'Église. C'est Mgr Gherardini lui-même qui le révèle avec lucidité : « *Du reste, le fait d'avoir reconnu comme éléments de l'Église du Christ les biens multiples de sanctification et de vérité qui existent en dehors du Catholicisme, a fait paraître pour la plupart une dilatation des frontières de la Catholicité partout où ces biens se trouveraient. D'où la définition d'une nouvelle catholicité [...] comprenant aussi bien l'Église Catholique que les communautés ecclésiales dotées des biens indiqués ci-dessus et confluentes, avec l'Église*

11. B. GHERARDINI, *Vatican II en jugement. « La grande guerre du Concile »,* in « *Divinitas* » 3 (2008), p. 322.

12. *Ibid.*, p. 324.

13. Nous rapportons le texte de la réponse : « *Dans le numéro 8 de la Constitution Dogmatique Lumen Gentium, "subsister" signifie la perpétuelle continuité historique et la permanence de tous les éléments institués par le Christ dans l'Église catholique, dans laquelle on trouve concrètement l'Église du Christ sur cette terre.* » Nous nous limitons à dire que le verbe « on trouve » n'est pas mélioratif, quant à la clarification, par rapport au « *subsistit in* » ; au contraire, il favorise encore davantage la « théologie des éléments » problématique d'*Unitatis Redintegratio*.

14. Se référant à la *Méta physique* d'Aristote, *subsister* dans une réalité prend le sens d'être forme perceptive de cette réalité. En ce sens, l'Église du Christ fait tout un avec l'Église catholique (représentant l'identité rendue par le terme *est*) et en est la forme perceptive ; d'où il s'ensuit que l'Église catholique a en elle et seulement en elle la raison de son être église.

Catholique, dans l'Église du Christ. Laquelle, par conséquent, subsisterait non seulement dans l'Église gouvernée par le Pape et par les évêques en communion avec lui, mais aussi dans les communautés en tant qu'elles possèdent des biens catholiques et sont ordonnées à l'unité catholique. Une telle interprétation est suggérée par la logique d'UR 3/b, dont le texte ne semble pas guidé par une prudence éclairée¹⁵. » Le texte d'UR mentionné porte à une interprétation bien différente du *subsistit in*, difficilement conciliable avec l'enseignement de l'Église : « *Donc, si l'on s'en tient à ces paroles [UR 3/b – ndr] et à leur interprétation œcuménique, il y a une unique Église du Christ, constituée non pas de la seule Église Catholique, mais de celle-ci et de celles qui détiennent des biens ci-dessus, par lesquels cette Église du Christ est justement "édifiée et vivifiée". Il est évident que si cette Église est édifiée et vivifiée par les biens "de sanctification et de vérité", même les communautés ecclésiales qui en font partie – et non pas seulement la seule Église Catholique – sont elles aussi des moyens de salut. L'enseignement de la "Mystici corporis", selon laquelle on n'est incorporé dans l'Église que par la présence simultanée de tous les liens d'appartenance, et pas seulement de tel ou tel lien, est alors rendu vain ou annulé*¹⁶. »

On pourrait faire un discours analogue – et c'est ce qu'a fait Mgr Gherardini – sur l'autre point problématique de *LG*, à savoir la collégialité épiscopale¹⁷.

En résumé : à côté d'affirmations qui apparaissent en opposition avec l'enseignement traditionnel de l'Église, il y en a d'autres, ambiguës, qui pourraient être ramenées dans une herméneutique de la continuité, mais qui, ce faisant, seraient démenties par d'autres affirmations peu orthodoxes du même Concile. Concernant ces points, il semble vraiment très difficile, pour ne pas dire impossible, de réaliser cette herméneutique de la continuité souhaitée par le Saint-Père, au point que les interventions autorisées n'arrivent pas à faire autre chose qu'expliquer ces textes du Concile par le Concile lui-même...¹⁸

LE SECOND ASPECT DU DILEMME : L'AUTORITÉ DE VATICAN II

L'analyse des textes conciliaires pose un problème sérieux, qui ne peut pas être simplement contourné par un rejet indifférencié de Vatican II, en faisant comme si le Concile n'avait jamais eu lieu, ou comme s'il n'était pas un Concile... Si le réalisme méthodologique, qui caractérise la saine philosophie, nous « oblige » à admettre l'existence de points problématiques dans le texte de Vatican II, ce même réalisme exige de prendre acte que ce Concile a eu lieu et qu'il a été approuvé par un Souverain Pontife légitime : « *Un Vatican II en dehors et contre l'Église serait non seulement une absurdité historique* »¹⁹.

15. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II*, cit. p. 232.

16. *Ibid.*, p. 233.

17. Nous renvoyons directement au texte : cf. pp. 235 ss.

18. À cet égard, l'absence, dans les *Responsa* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, de documents antérieurs au Concile Vatican II, est embarrassante. Mais comment montrer la continuité de ce Concile avec le passé sans se référer à celui-ci ?

torico-théologique, mais aussi un élément en faveur des soi-disant «sédévacantistes» et de tous ceux qui – avec des arguments divers – en suivent le jugement inconsidéré sur la non-authenticité du dernier Concile et donc sur son manque d'autorité ecclésiale¹⁹. » Un Concile approuvé par un Pape légitime, dont les documents (presque tous) ont été signés par l'intégralité des Pères qui y ont pris part ne peut pas être facilement relégué à la périphérie de l'autorité ecclésiale, ou comparé au conciliabule janséniste de Pistoie. La fidélité aux faits empêche de penser Vatican II comme s'il n'était pas un réel Concile œcuménique : « *Il n'est donc même pas utile de dépenser encore quelques paroles pour une démonstration non nécessaire de Vatican II comme véritable et authentique Concile œcuménique et donc comme un fait – et quel fait ! – inéquivocablement ecclésial, attenant à la vie, à la Foi et à l'histoire de l'Église*²⁰. »

Vatican II, comme événement ecclésial, et même comme acte du Magistère solennel de l'Église, est donc reconnu par Mgr Gherardini comme un fait, et... *contra facta non valet argumentum*. La constatation de la présence d'un esprit de rupture, d'*aggiornamento* ambigu chez une considérable partie des Pères conciliaires, qui ont souvent adopté un ton polémique²¹, n'est jamais un argument suffisant pour attaquer l'autorité ecclésiale de Vatican II, pour le rejeter ou le ridiculiser. Il est et demeure un acte du Magistère solennel : « *Son enseignement [...] n'en revêt pas moins une dignité et une autorité peu communes [...] autant parce qu'il dérive du Magistère Solennel de l'Église, que parce que sa formulation même peut être symptomatique de cette dite dignité et autorité*²². »

Mais alors, comment se placer, face à un Concile qui, en tant que tel, constitue un acte du Magistère Solennel de l'Église, mais qui de fait recèle des textes problématiques ?

LA SOLUTION DU DILEMME : PRENDRE LE CONCILE AU SÉRIEUX

Ce que donne Mgr Gherardini n'est pas à proprement parler une réponse définitive, mais une indication précieuse du chemin à parcourir pour rendre compte des deux faits : ceux que nous avons appelés les deux aspects du dilemme. Deux faits, donc, qui ne sont pas posés par nous, mais dont nous devons simplement prendre acte. Nous espérons ne pas ennuyer les lecteurs en revenant sur ce point, mais il est d'une importance incalculable. Il y a en effet des tendances « rationalistes » très fortes, tentées de « construire » une réalité conforme aux principes dont elles partent, mais qui n'a que peu de rapports avec les faits.

Un premier exemple est cette tendance qui ne veut pas entendre parler des erreurs présentes dans les documents conciliaires. Lorsque l'on soulève des objections objectives, comme celles rigoureusement démontrées par Mgr Gherardini, on répond que si nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas de contradiction, il n'est pas dit que la contradiction soit réelle :

19. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II*, p. 233.

20. *Ibid.*, p. 80.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*, p. 51-52.

au contraire, de foi, il faut croire fermement que le Magistère ne peut pas se contredire. Et l'on invoque à l'appui le § 365 des Exercices Spirituels de saint Ignace, qui affirme : « *Pour ne pas nous écarter en rien de la vérité, nous devons toujours être disposés à croire que ce qui nous paraît blanc est noir, si l'Église hiérarchique en décide ainsi. Car il faut croire qu'entre Jésus-Christ, notre Seigneur, qui est l'Époux, et l'Église, qui est son Épouse, il n'y a qu'un même esprit qui nous gouverne et nous dirige pour le salut de nos âmes, et que c'est par le même Esprit et le même Seigneur qui donna les dix commandements qu'est dirigée et gouvernée notre Mère la sainte Église*. » Il va de soi que le texte ignaciens constitue une observation à caractère général, pour orienter les esprits des fidèles dans la direction du *sentire cum Ecclesia*. Il ne rentre donc pas dans la spécificité de la question du Magistère, de même que nous n'y rentrons pas non plus, étant donné le caractère de présentation de cet article. Nous nous limitons à rappeler ce que saint Ignace souligne : « *Si l'Église hiérarchique en décide ainsi* ». Il est donc nécessaire qu'il y ait une intention de définir quelque chose, afin que le type d'assentiment soit celui indiqué. Plus proche de nous et avec plus d'autorité, Pie XII s'exprime ainsi : « *Que si dans leurs Actes, les Souverains Pontifes portent à dessein un jugement sur une question jusqu'alors disputée, il apparaît donc à tous que, conformément à l'esprit et à la volonté de ces mêmes Pontifes, cette question ne peut plus être tenue pour une question libre entre théologiens*²³. » Le passage souligné – par nous, évidemment – veut mettre en relief l'importance décisive de retrouver la *mens* et la *voluntas* d'une affirmation, pour en éclaircir le degré d'assentiment. C'est sur cette ligne que se plaça S.E. Mgr Pericile Felici, lorsqu'il dut clarifier l'adhésion à donner aux documents du Concile Vatican II²⁴.

Mgr Gherardini rassemble alors les critères donnés par le cardinal Felici et les intentions explicites des Papes qui convoquèrent le Concile, et il montre – il ne déduit pas, n'élabore pas mais montre – l'absence déclarée d'intentions de définir. C'est pourquoi « *Ses doctrines [de Vatican II – ndr] ne sont pas reconductibles à des définitions précédentes, ne sont ni infaillibles ni irréformables, et donc ne sont pas non plus contraignantes : celui qui les nierait non pour cette raison précise serait formellement hérétique. Et celui qui les imposerait comme infaillibles et irréformables irait contre le Concile même*²⁵. » La distinction réelle entre Magistère solennel et Magistère infaillible est donc un fait.

Il n'est pas d'une grande utilité de protester – et c'est la seconde tendance de ceux que j'ai appelé « rationalistes » – que, puisque tous les Conciles précédents, expression du Magistère solennel, ont été infaillibles, alors Vatican II aussi doit jouir de la même infaillibilité. En effet nous ne pouvons pas nier le fait objectif que ce Concile, unique dans l'histoire, a explicitement refusé la *voluntas definiendi* et le don d'infaillibilité qui lui est lié. D'où la possibilité que des points faibles ou

23. PIE XII, *Humani Generis*, 12 août 1950.

24. B. GHERARDINI, *Concile œcuménique Vatican II*, pp. 48-49.

25. *Ibid.*, p. 51.

erronés s'y soient glissés, possibilité qui est hélas fort probable; et le livre de Mgr Gherardini est là pour le démontrer, après quarante années pendant lesquelles les éclaircissements n'ont pas tous été faits, et d'autres doutes et problèmes se sont accumulés...

L'issue est donc celle d'une reconsideration attentive des documents conciliaires, selon une herméneutique théologique également attentive (résumée par Gherardini au chap. III, § 2); il faut enfin prendre le Concile au sérieux pour dissiper le doute « *si effectivement la Tradition de l'Église a été en tout et pour tout sauvegardée par le dernier Concile et si, par conséquent, l'herméneutique de la continuité évolutive est son mérite indéniable et si l'on peut lui en donner acte* »²⁶. Il est nécessaire de faire ce travail parce que trop nombreux et trop graves sont les dommages qui détournent les âmes de la foi catholique; et c'est pour cette raison que Mgr Gherardini termine son livre par une fervente supplique adressée au Saint-Père, pour que l'on réalise un examen scientifique des documents de Vatican II : « *Si la conclusion scientifique de l'examen aboutit à l'herméneutique de la continuité comme la seule impérative et possible, alors il faudra démontrer – au-delà de toute assévération déclamatoire – que la continuité est réelle, et qu'elle ne se manifeste comme telle que dans l'identité dogmatique de fond. Dans le cas où, en tout ou partie, elle ne résulterait pas scientifiquement prouvée, il serait nécessaire de le dire avec sérénité et franchise, en réponse à l'exigence de clarté ressentie et attendue depuis presque un demi-siècle* »²⁷. » Et il conclut ainsi : « *C'est l'ecclésiologie qui dans l'Église "une-sainte-catholique-apostolique" reconnaît la présence mystérieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ et selon laquelle le Pape, même "seorsim", est toujours en mesure – pour le dire avec saint Bonaventure – de "reparare universa" même dans le cas où "omnia des-structa fuissent". Une seule parole de Vous suffit, Très Heureux Père, car c'est la Parole, pour que tout revienne dans le giron de la pacifique et lumineuse et joyeuse profession de l'unique Foi dans l'unique Église* »²⁸. »

UN DISCOURS À FAIRE... MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Lorsque l'on présente un livre, on met naturellement en évidence les notes dominantes et l'harmonie qui unit ces notes. Mais il y a un autre aspect qui, dans cet ouvrage de Mgr Bruno Gherardini, ne doit pas passer inaperçu, et qui en constitue en quelque sorte le double fond. C'est ce que Mgr Oliveri, évêque d'Albenga-Imperia, fait apparaître dans sa préface au livre. Toute l'analyse de Mgr Gherardini, imprégnée de sainte théologie et soutenue par le Magistère de l'Église, se rattache à « *une conception philosophique, et donc aussi théologique* (dans la mesure où l'attention concerne la Vérité) qui reconnaît à l'intellect humain *sa vraie valeur et sa vraie nature, au point de le considérer capable d'atteindre et d'adhérer à une vérité qui est immuable, comme est immuable l'être de toutes les choses, parce que de l'Être Absolu, de celui qui Est, il tire par création sa nature*. Mais l'intellect ne crée pas la vérité, puisqu'il ne crée pas l'être : l'intellect connaît la vérité,

création sa nature. Mais l'intellect ne crée pas la vérité, puisqu'il ne crée pas l'être : l'intellect connaît la vérité, quand il connaît le « ce qui est » des choses. En dehors de cette vision, en dehors de cette Philosophie, tout discours sur l'immuabilité de la vérité et sur la continuité d'adhésion de l'intellect à la même vérité identique ne tiendrait plus, ne serait absolument plus soutenable. Il ne resterait plus qu'à accepter une mutabilité continue de ce que l'intellect élaboré, exprime et crée »²⁹. » Telle doit être la base commune pour une saine herméneutique du Concile. La continuité qu'il faudra vérifier à travers une analyse attentive, approfondie et pondérée des textes et des sources conciliaires doit être comprise dans l'horizon de la *philosophia perennis* que l'Église a toujours défendue et encouragée. Qu'il n'arrive jamais que l'herméneutique du Concile – et ce n'est pas un jeu de mots – s'abîme dans les méandres de l'herméneutique contemporaine, mais qu'au contraire elle s'enracine dans l'*« eodem dogmate, eodem sensu eademque sententia »* de St Vincent de Lérins, que Vatican I a fait sien, et qui est le seul critère pour s'assurer que « *tels passages, ou tels autres passages et affirmations du Concile, ne disent pas seulement « nove » mais aussi « nova », par rapport à la Tradition pérenne de l'Église* »³⁰.

Lanterius

ANNEXE :

LETRE DE S.E. MGR MARIO OLIVERI

Par un effet de votre grande courtoisie, vous avez voulu que je puisse lire avant sa publication le contenu de votre méditation théologique, qui sera éditée par la « *Casa Mariana Editrice* », sous le titre « *Un Discours à faire* », et le discours concerne le Concile œcuménique Vatican II.

J'ai lu le tout avec le même esprit assoiffé que celui avec lequel j'ai jusqu'ici accueilli bon nombre de vos publications, plusieurs de vos livres, et beaucoup de vos articles. Le fil conducteur de tous vos écrits est toujours celui qui relie par un lien logique – et je dirais par un lien « de fer » – **Vérité révélée et vérité méditée par l'intellect humain illuminé par la Foi**, soutenu par la Théologie des Pères de l'Église, systématisée par la grande Théologie scholastique qui s'est transmise au fil des siècles; aidé par l'Enseignement du Magistère de l'Église, qui jamais ne peut être en contradiction avec lui-même, qui ne peut qu'avoir un développement si homogène qu'il ne dira jamais « *nova* » mais tout au plus « *nove* » (selon la terminologie du « *Commonitorium* » de saint Vincent de Lérins).

Je me rends compte que par ces expressions je me réfère à une **conception philosophique, et donc aussi théologique** (dans la mesure où l'attention concerne la Vérité) qui reconnaît à l'intellect humain *sa vraie valeur et sa vraie nature, au point de le considérer capable d'atteindre et d'adhérer à une vérité qui est immuable, comme est immuable l'être de toutes les choses, parce que de l'Être Absolu, de celui qui Est, il tire par création sa nature*. Mais l'intellect ne crée pas la vérité, puisqu'il ne crée pas l'être : l'intellect connaît la vérité,

quand il connaît le « ce qui est » des choses.

En dehors de cette vision, en dehors de cette Philosophie, tout discours sur l'**immuabilité** de la vérité et sur la **continuité** d'adhésion de l'intellect à la même vérité identique ne tiendrait plus, ne serait absolument plus soutenable. Il ne resterait plus qu'à accepter une mutabilité continue de ce que l'intellect élaboré, exprime et crée.

Tout comme un discours sur le **développement homogène du dogme**, ou de l'Enseignement de l'Église à travers les siècles, dans le déroulement du temps et de l'histoire, ne pourrait plus se faire en envisageant la possibilité qu'il soit compris, proposé et accueilli. Il faudrait se rendre à un « *continuum fieri* » sur le plan d'une « vérité » non plus connue et reconnue par l'intellect, mais élaborée par lui sur la base de ce qui paraît et non de ce qui est.

Ce n'est certainement pas à vous qu'il faut faire ce discours, mais en lisant votre méditation théologique, d'où ressort la nécessité d'une véritable « **herméneutique de la continuité** » à propos de l'enseignement de Vatican II, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer l'une de mes pensées et de la partager avec vous.

Votre publication montre avec une grande clarté, avec cette clarté de pensée qui vous est habituelle, en conséquence de votre finesse d'intelligence ainsi que de votre très longue expérience de Doyen, que **dans l'Église il ne peut y avoir que de la continuité**. Le seul fait d'imaginer qu'il puisse y avoir « révolution, changement radical, mutation substantielle » sur le plan de la vérité et sur le plan de la vie surnaturelle de l'Église, dévie déjà du sain raisonnement théologique, puisque comme je l'ai dit plus haut, il dévie également du sain raisonnement philosophique. Il ne dérange pas seulement la Foi, mais aussi la raison.

On parle nécessairement de continuité « *in substantialibus* », et non pas « *in accidentalibus* »; on parle de continuité avec **tout ce que « in sua materia » l'Église a toujours cru, professé, enseigné et vécu** dans sa vraie réalité à travers les siècles, à partir de ce début qui n'est pas humain, mais divin, qui ne peut être saisi que par un intellect illuminé par la Foi, soutenu par une volonté mue par la Grâce divine.

Votre discours, Éminent Professeur, permet d'affronter une **profonde analyse de Vatican II et de son enseignement**, formulé dans ses Documents, tel qu'il porte à comprendre que même là où le langage pourrait faire penser à une discontinuité avec le contenu théologique qui se retrouve dans « tout le bagage doctrinal de l'Église » il ne peut que dire « *nove* » et non pas « *nova* ». Et donc on ne peut pas plier le « *bagage doctrinal de l'Église* » à ce langage, mais ce dernier doit être interprété de façon à ce qu'il ne dise absolument pas « *nova* » par rapport à la Tradition de l'Église.

Mais, attendu la nature du Concile et la nature diversifiée de ses Documents, je pense que l'on peut soutenir que **si d'une herméneutique théologique catholique il ressortait que tels passages, ou tels autres passages et affirmations du Concile, ne disent pas seulement « nove » mais aussi « nova », par rapport à la Tradition pérenne de l'Église**, on ne se trouverait plus devant un développement homogène du Magistère : **on aurait là un enseignement pas irréformable, certainement pas infalli**ble.

26. B. GHERARDINI, Concile œcuménique Vatican II, p. 87.

27. *Ibid.*, p. 256.

28. *Ibid.*, p. 257.

29. *Ibid.*, préface de Mario Oliveri, évêque, pp. 5-6.

30. *Ibid.*, p. 7.

Je suis très réconforté d'avoir pu justement ces jours-ci lire le discours du Saint-Père à la séance Plénière de la Congrégation pour le Clergé. Parlant de la formation des Prêtres, Il a affirmé : « La mission trouve particulièrement ses racines dans une bonne formation, développée en communion avec la **Tradition ecclésiale ininterrompue, sans coupures ni tentations de discontinuité**. Dans ce sens, il est important de favoriser chez les Prêtres, surtout chez les jeunes générations, une réception correcte des **textes du Concile œcuménique Vatican II, interprétés à la lumière de tout le bagage doctrinal de l'Église** ».

Devant cet Esprit du Saint-Père, il est facile de penser qu'Il voudra donner une bonne considération à la **Supplique**, qu'en conclusion de votre méditation théologique sur le Concile Vatican II, votre âme de fils très dévot de l'Église a voulu formuler au Successeur de

Pierre, demandant qu'au plus haut degré du Magistère soit réalisée « une mise au point grandiose et si possible définitive sur le Concile Vatican II dans chacun de ses aspects et de ses contenus », qui touche sa vraie nature, qui indique ce que signifie qu'il a voulu se proposer comme un Concile pastoral. Quelle est, donc, sa valeur dogmatique ? Tous ses documents ont-ils la même valeur, ou non ? Toutes les expressions présentes dans ses documents ont-elles la même valeur, ou non ? Son enseignement est-il entièrement irréformable ?

Il est vrai que certaines réponses à ces questions peuvent déjà se déduire de votre travail et devraient pouvoir se dégager en se basant sur les **critères constants de jugement théologique** toujours suivis dans l'Église ; mais personne ne peut nier que dans l'abondante production « théologique » post-conciliaire, la confusion à cet égard est grande et dense, et

l'incertitude doctrinale et pastorale est très dense.

Par conséquent permettez-moi, cher Professeur, et que le **Saint-Père surtout me permette, de m'unir « toto corde » à Votre Supplique**, tandis que je formule le souhait que votre publication suscite une grande attention et beaucoup de réflexion à l'intérieur de l'Église, partout où l'on veut faire de la vraie théologie, et qu'elle soit accueillie avec le respect que mérite un travail mené avec **rigueur et certainement avec un grand amour de l'Église**, de sa Tradition pérenne, de son Magistère, pour la connaissance fidèle et la tradition duquel vous avez œuvré durant toute votre longue activité de Doyen de la Théologie Sacrée.

*Albenga, 19 Mars 2009, solennité de Saint Joseph Patron de l'Église Universelle
+ Mario Oliveri, Évêque*

UN CARDINAL DANS LES TÉNÈBRES ET UNE FOI À RISQUE

En marge du Rêve de Jérusalem. Entretiens avec Georg Sporschill sur la foi, les jeunes et l'Église¹, de Carlo Maria Martini

par M. Piesse

L'auteur illustre ici l'esprit et les contenus fondamentaux du récent livre du cardinal Carlo Maria Martini. Comme dans l'interview accordée à L'Espresso en avril 2006, dans son « Conversazioni notturne » (2008), le cardinal Martini révèle habilement en clair-obscur son profond désaccord avec le Magistère ecclésial et la Tradition catholique. Derrière de belles paroles, sur un ton paternaliste et morbide, Martini souhaite de fait une Église totalement « nouvelle » dans laquelle règne le libre examen de Luther. Ce subjectivisme investit toute la pensée martinienne et, appliquée de façon cohérente à la théologie et à la vie éthique, il conduit à la perte de la vraie foi catholique. Sur la contraception, l'homosexualité, l'ordination sacerdotale des femmes, Martini se compromet et dévoile son désaccord avec l'Église. Dans le clergé italien, il y a beaucoup de « martinians »...

Voici plusieurs années que, dans les milieux ecclésiaux « conservateurs », circulent des rumeurs selon lesquelles le cardinal Carlo Maria Martini, jésuite et bibliophile renommé, serait l'âme (ou du moins l'un des principaux représentants) du mouvement néoprogressiste qui se répand dans l'Église italienne, et fortement lié à d'autres milieux « libéraux » théologiques et ecclésiaux, en Europe et dans le monde.

En 2006, au cours d'un *Angélus* sur la place Saint Pierre, le Pape Benoît XVI fit ouvertement l'éloge du cardinal Martini pour ses qualités exégétiques et spirituelles, et pour ses qualités de communication (en particulier avec les jeunes). Mais à ce qu'il paraît, le cardinal n'a pas été aussi magnanime vis-à-vis de Benoît XVI et de ses prédécesseurs...

Toutefois depuis quelques années, ces voix anti-martinianies semblent trouver un écho, ou des preuves, objectives et textuelles.

En effet, dans l'hebdomadaire italien *L'Espresso* du 27 avril 2006, a été publié

l'entretien du biologiste Ignazio Marino avec le cardinal Martini. Selon le cardinal Martini, *science (laïque ou laïciste) et éthique chrétienne peuvent se rencontrer* (c'est-à-dire s'accorder) sur des sujets tels que la fécondation artificielle, l'avortement, l'adoption par des célibataires, l'utilisation du préservatif pour les malades du Sida, l'euthanasie. Les théories du cardinal Martini, en tant que contraires à la doctrine de l'Église catholique, ont trouvé un accueil favorable chez les francs-maçons du Grand Orient d'Italie (G.O.I.), qui ont publié cet entretien Marino-Martini dans la revue de presse de leur bulletin *Erasmo notizie* n° 7-8/2006².

Le prêtre défroqué don Franco Ratti est le fondateur du *Mo. Co. Va.* (*Movimento Concilio Vaticano II, Mouvement du Concile Vatican II* – ndt), un mouvement « catholique » ultraprogressiste, lié à des mouvements allemands et autrichiens (par exemple Hans Küng et le mouvement *Wir sind Kirche*), et avec des sympathisants parmi certains évêques, prêtres et religieux en Italie³. Le *Mo. Co. Va.* revendique entre autres : les femmes prêtres, la légitimité pour certains cas de divorce et d'homosexualité, le célibat facultatif pour les prêtres⁴... Dans ce même numéro de *L'Espresso*, *Nea Agorà* a publié un article dans lequel don Franco Ratti réfute l'inaffidabilité pontificale et le célibat sacerdotal, et fait ensuite l'éloge de « Don Tonino Belle, l'évêque catholique-évangéliste », et de Luther, « prophète très catholique »⁵. Les théories de Ratti sont en accord avec celles de

Martini. Et tous deux sont bien vus des milieux maçonniques, du moins ceux du G.O.I.

Une autre preuve du progressisme du cardinal Martini est son très récent livre, écrit « à quatre mains » avec le père Georg Sporschill, intitulé *Le rêve de Jérusalem*. C'est un livre interview qui se lit d'un trait et avec grand plaisir car, finalement, le cardinal Carlo Maria Martini montre de façon très claire son progressisme théologique. Les idées de Martini sont, en un certain sens, la *magna charta* du néo- « modernisme »⁶ théologique qui sévit depuis quarante ans dans de nombreux domaines ecclésiaux, entre autres à cause d'une fausse compréhension de l'esprit du Concile Vatican II. Assurément, de nombreux évêques et prêtres (en particulier italiens) approuveront les idées « martinianies » que je vais à présent exposer de façon critique.

Le compte rendu fait par Sandro Magister, journaliste à *L'Espresso* et spécialiste du Vatican, est très instructif. Celui-ci écrit en effet : « En privé, dans les hautes sphères de la hiérarchie, les critiques envers l'auteur sont sévères et révèlent une inquiétude. Mais en public, la règle est de se taire. Il y a la crainte que contester publiquement les théories de ce livre vienne ajouter des problèmes aux problèmes⁷. » Magister

6. Au cours de l'audience général e du mercredi 19 janvier 1972, le PAPE PAUL VI a dénoncé ouvertement l'actualité – sous d'autres noms – du « modernisme » (paroles de Paul VI!) déjà condamné par le pape saint Pie X dans le décret *Lamentabili* (1907) et dans l'encyclique *Pascendi*. Paul VI a cité ouvertement ces deux documents de saint Pie X (cf. *Enseignements de Paul VI*, vol. X, 1972, Typographie Polyglotte Vaticane 1973, p. 56).

7. S. MAGISTER, *Dieu n'est pas catholique, parole de cardinal*, 12 novembre 2008, sur www.chiesa.it, *Nouvelles, analyses, documents sur l'Eglise catholique*, par Sandro Magister, sur

<http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/209322>
site visité le 9 décembre 2008. Ce nouveau livre de Martini a été loué par l'athée Eugenio Scalfari. Pour Noël 2008, la revue des jésuites italiens, *Popoli*, offrait le livre de Martini-Sporschill à tout nouvel abonné pour l'année 2009. Le Livre de Martini-Sporschill a été loué dans un article de Benedetta Stella, sur le site internet du *Centre de Pastorale Universitaire* de l'Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan. L'auteur écrit : « Le livre de Martini, jésuite et bibliophile de renommée internationale, qui présente des théma-

1. Cf. C.M. MARTINI – G. SPORSCHILL, *Le rêve de Jérusalem. Entretiens avec Georg Sporschill sur la foi, les jeunes et l'Église*, Desclée de Brouwer, Paris, 2009.

2. Cf. C. MARTINI – I. MARINO, Dialogue sur la vie, « *L'Espresso* », 27 avril 2006, dans la revue de presse de *Erasmo Notizie*, Bulletin d'information du Grand Orient d'Italie, n° 7-8, 15-60 avril 2006, pp. 42-47.

3. Cf. *Movimento Concilio Vaticano II*, in CESNUR (Centro Studi Sulle Nuove Religioni – Centre d'Études sur les nouvelles religions – ndt), *Les religions en Italie*, Ed. Elledici, Leumann (Turin) 2006, pp. 105-106. Le *Mo. Co. Va.* est à Avellino, Monopoli, Bari, Côme.

4. Cf. *Les interviews d'Agora – Qui est don Franco Ratti, fondateur du Mo. Co. Va.*, in *Nea Agorà – Revue d'Études et Traditions*, « revue bimestrielle de vulgarisation culturelle réservée exclusivement aux membres du Grand Orient d'Italie », Année III, novembre-décembre 1998, Bari, p. 34.

5. Cf. F. RATTI, *Jubilée et Crémuscle*, in *Nea Agorà – Revue d'Études et Traditions*, novembre-décembre 1998, Bari, pp. 35-36.

publie, en annexe à ses réflexions, une étude critique de Pietro De Marco (professeur à l'Université de Florence et à la Faculté Théologique Centrale). La critique anti-martinienne du professeur De Marco, dont je publie ici un extrait significatif, est précise et profonde : « [...] Il est évident que ce qu'exprime le cardinal est aussi la part de responsabilité de l'Église dans la longue crise des hommes et de la foi de l'après-Concile. Évident aussi est l'optimisme qui sous-tend cette pédagogie de la réalisation providentielle de soi dans la liberté. Mais ainsi, on a sous-évalué, puis favorisé l'hécatombe parmi les hommes de l'institution, le clergé. Il n'était pas difficile, encore récemment, d'entendre dire par les pastoralistes que le manque de clergé est un faux problème, et qu'il est même une chance pour le renouveau de la transmission de la foi et pour sa purification, naturellement dans un sens "non clérical". L'optimisme qui accompagne le rêve de Jérusalem du cardinal Martini ne peut donc pas être simplement proposé à l'expérimentation future. Il a déjà marqué des pratiques du passé. Et les résultats de cet optimisme sont visibles par tous. On peut soupçonner que, derrière la fascination des formules et l'approbation de nombreux amis non croyants, cet optimisme ait alimenté cette intime contradiction dont le cardinal apparaît porteur : d'un côté une visibilité chrétienne dotée d'un profil "ouvert", de l'autre un message réticent quant à l'exhaustivité de la confession de la foi. Dans son modèle pédagogique, entre fréquentation de la Bible et confiance dans les articles du Credo, le déséquilibre est manifeste : un déséquilibre dans lequel la Tradition et le Credo vivent en sourdine comme s'il était superflu de les mentionner⁸. »

J'en viens maintenant à mon étude critique et synthétique de certains passages du livre de Martini-Sporschill.

Le père Georg Sporschill, né en 1946, est un jésuite autrichien, très engagé dans le domaine social. Il a reçu le prix Albert Schweitzer, et a été nommé en 2004 *autrichien de l'année*. Sporschill a été chargé de la rédaction d'un texte dans lequel Karl Rahner répondait à des questions de jeunes. Les jésuites Martini et Sporschill estiment beaucoup leur confrère Rahner. Le père Sporschill a de grands mérites dans le domaine de la pastorale « sociale » : il s'est engagé pour les enfants des rues de Roumanie et de Moldavie. De la teneur de ses questions et de ses affirmations, on comprend que Sporschill partage (comme Martini) le *sécularisme anthropologique* du maître Rahner⁹. Cela explique

tiques très variées – extrêmement clair mais non pour autant superficiel dans les contenus – **est un livre très actuel pour les jeunes** qui cherchent à donner une réponse à ce que sont les interrogations les plus profondes pour la vie d'un croyant et pour les autres. » Cela donne à réfléchir...

8. P. DE MARCO, *Observations sur le « Rêve de Jérusalem » de Carlo Maria Martini et Georg Sporschill*, sur <http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/209322> site visité le 9 décembre 2008. Dans le livre cité, Martini dit que les déféctions de l'Église et du clergé ne l'effraient pas... En revanche il est préoccupé « par les personnes qui ne pensent pas » (*ibid.*, p. 64).

9. Dans une étude récente, don Nicola Bux a révélé que la base idéologique de la crise liturgique de ces 40 dernières années est le *virage anthropologique* de Karl Rahner (cf. N. BUX, *La réforme de Benoît XVI. La liturgie entre innovation et tradition*, préface de Vittorio

pourquoi Sporschill (avec Martini) est si apprécié du monde (catholique) séculier et sécularisé.

Sporschill écrit que les réponses du cardinal Martini « ouvrent les portes à une Église courageuse et digne de foi »¹⁰. Après avoir lu tout le livre, traçons les contours de la « foi courageuse » proposée par Martini. Cette foi est : *existentialiste, problématique, bibliciste* (le *sola Scriptura*), *fiducie* (Martini fait ouvertement l'éloge de Luther et des bibliques protestants), *jeuniste* (c'est-à-dire trop dépendante et indulgente envers *la mentalité et les passions* terrestres des jeunes), « ouverte » au monde sécularisé, « libre » de l'enseignement moral du Magistère de l'Église (par exemple au sujet des rapports avant le mariage, la contraception, l'homosexualité), *œcuméniste* (favorable à l'ordination *in sacris* des femmes). Dogmes, Magistère, tradition de l'Église, vie de grâce, sacrements, dévotion, et tout ce qui est « traditionnel » (ou « préconciliaire », comme disent beaucoup), n'ont pas d'espace vital et visible dans la *foi-morale-pastorale* « ouverte et courageuse » des jésuites Martini-Sporschill. Bien sûr, Martini consacre un chapitre entier à *L'intimité avec Dieu* (chap. 4) : exercices de saint Ignace, oraison, méditation, examen de conscience, contrition des péchés, etc.¹¹. Mais ceux-ci, dans le cadre global de la pensée martinienne, risquent de dévier vers un intimisme subjectiviste.

Parler aux jeunes et aux hommes du monde d'aujourd'hui de péché, d'ascèse, de dévotion, de grâce... n'a pas de sens dans l'optique martinienne ; au contraire, il faudrait éviter – selon Martini – de moraliser, juger, dogmatiser... Martini est ouvertement hostile à l'encyclique *Humanae Vitæ* de Paul VI. Il sait manifester sa « modernité » par des paroles et des attitudes « diplomates », « douces », paternalistes, indulgentes... Il insiste beaucoup sur : *écoute-confiance-engagement-risque*, des catégories existentialistes, *horizontales* qui rappellent la théologie rahnérienne. L'Église doit *savoir écouter...* Le jeune doit *avoir confiance* en une Église *qui écoute...* Le jeune doit *s'engager* pour Jésus, l'ami... Et *risquer* pour lui... Ce sont de belles paroles... Mais il est dommage que, de fait, elles soient détachées de l'authentique référence aux vérités de la foi et de la morale. Sans un ancrage dans la vérité dogmatique, dans le Magistère et dans la Tradition, ces belles paroles deviennent de pieuses illusions. En effet on sent flotter le *découragement*, la *déception*, la *foi protestante* dans le *Rêve de Jérusalem* de Martini.

Entrons maintenant dans le livre

Martini suggère à ceux qui ne sont pas croyants d'« essayer de vivre sans la foi en Dieu »¹², c'est-à-dire, en d'autres termes, *vivre en Dieu même sans croire en Lui...* Martini déclare avec candeur que même devenu évêque, il s'est querellé avec Dieu face à la souffrance et à la mort... Pourquoi la mort? Voici la réponse

rio Messori, Piemme, Casale Monferrato 2008, pp. 25-26, 58. Don Nicola Bux est consultant pour les Congrégations pour la Doctrine de la Foi et pour les Causes des Saints. Il est aussi consultant pour l'Office des Célébrations Liturgiques du Souverain Pontife.

10. G. SPORSCHILL, *Pour une Église courageuse*, in *Le rêve de Jérusalem*, p. 6.

11. Cf. *Le rêve de Jérusalem*, pp. 117-135.

12. *Ibid.*, p. 17.

martinienne (et rahnérienne) : *sans la mort, nous ne serions pas en mesure de nous adonner entièrement à Dieu*¹³!

Martini demande à Dieu : *pourquoi ne nous donnes-tu pas de meilleures idées? [...] Pourquoi avons-nous si peu de prêtres [...], si peu de membres du clergé régulier...?*¹⁴ Le cardinal montre vraiment des signes de grande crise de foi.

Martini espère beaucoup en la miséricorde de Dieu, peut-être même trop... En effet, il espère que « **tôt ou tard, il délivre tout le monde** »¹⁵... Martini croit en l'existence de l'enfer, mais il dit : « personne ne sait si quelqu'un s'y trouve »¹⁶ Pour « réparer » un tel agnosticisme eschatologique, Martini dit qu'il faut tenir compte de l'enfer. Mais de toute façon pour Martini l'enfer est déjà sur la terre... Il reste toutefois de l'avis que, l'enfer mis à part, finalement l'amour de Dieu est le plus fort...¹⁷ En somme, de façon ambiguë, Martini laisse entendre qu'il espère – il en est même convaincu – la rédemption finale pour tous!

Qui est le bon chrétien, d'après le cardinal? C'est celui qui *croit* en Dieu, *a confiance* en le Christ, le *connaît* dans la Bible, l'*écoute...*¹⁸ Et – ajoutera-t-il – le Magistère de l'Église, où devons-nous le mettre?

Face au fait que beaucoup d'hommes *se fabriquent leur propre religion*, Martini inclut aussi les catholiques : « Ce danger existe aussi chez nous. Dieu est au-delà des limites et des délimitations que nous construisons¹⁹. » Martini explique que Dieu a un cœur *plus large* que nos définitions. Pour protéger cette « *immensité* » de Dieu, le meilleur moyen proposé par le jésuite cardinal est toujours la Bible²⁰. Conciles, dogmes, Magistère, il n'y a pas de place pour tout cela... Pour Martini (comme déjà pour Luther) : *sola Scriptura*. Nous pourrions dire que Martini, lui non plus (*conforme à l'image de son Dieu*) *n'est pas catholique*, et qu'il est au-delà des définitions dogmatiques. Le subjectivisme et le biblicisme protestant du cardinal sont évidents.

Au sujet de l'*amour*, Martini se demande (de façon rhétorique) : « Y a-t-il quelque chose de plus grand que de voir des jeunes gens amoureux²¹? » Nous, au contraire, nous répondons : oui, l'amour virginal et fidèle des évêques, des prêtres et des religieux pour le Christ et l'Église est plus grand.

Martini est certain que Dieu aidera « toutes les églises, toutes les religions », à « réaliser le bien dans le monde » et à le rendre « plus clair » (« Et Jésus les aidera à mieux remplir leur mission à l'égard du monde »)²². Mais alors, est-ce que cela signifie que toutes les religions ont une *mission divine*? Dans ce cas, quel sens a encore l'évangélisation? Il est clair que dans l'optique martinienne, l'évangélisation n'a de sens que si elle est *a-dogmatique* (comme l'est justement la

13. *Ibid.*, p.19.

14. *Ibid.*, p. 21.

15. *Ibid.*, p. 30.

16. *Ibid.*, P. 31.

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*, p. 32.

19. *Ibid.*, p. 34.

20. *Ibid.*, p. 35.

21. *Ibid.*, p. 36.

22. *Ibid.*, p. 42.

pensée de Martini).

Martini voit dans le bouddhisme et dans le yoga « des aides merveilleuses pour une vie approfondie », bien qu'il donne ensuite la prééminence aux exercices de saint Ignace²³.

Qui est Jésus pour Martini ? Il est le maître, mais plus encore, il est « mon ami »²⁴. Comme preuve supplémentaire de la banalité anthropocentrique de la « christologie » et de l'« oraison » martinienne, nous lisons que le cardinal parle à Dieu « sur un ton tout à fait normal, pas pieux du tout ». Martini sent le soutien de Dieu dans la prière, en particulier quand il voit « de nombreux problèmes, y compris les faiblesses de l'Église »²⁵. Mais le cardinal Martini arrive-t-il à voir aussi ses propres faiblesses doctrinaires ?

D'accord avec son interlocuteur, Martini observe : « L'Église a beaucoup parlé du péché, trop. De Jésus, elle peut apprendre qu'il vaut mieux donner du courage aux hommes et les engager à lutter contre le péché du monde²⁶. » Il semble vraiment que le *Jésus de Martini* ne soit pas *le Jésus de l'Église*.

En matière de pastorale (aux teintes « rouges » et soixante-huitardes), Martini exhorte au *dialogue-écoute* avec les jeunes, mais un dialogue dans lequel les ecclésiastiques ne doivent pas se placer comme « supérieurs », en somme un dialogue « les yeux dans les yeux »²⁷.

Martini dit qu'autrefois, il faisait « des rêves à propos de l'Église » : une Église *pauvre, humble, ouverte, jeune...* « Une Église qui laisse un espace aux gens qui pensent plus loin²⁸. » (c'est-à-dire comme Martini ?). Le cardinal déclare que maintenant, il ne fait plus ces « rêves » (mais les rêves de Martini sont des *cauchemars* pour les catholiques fidèles au *Depositum Fidei*). Il dit qu'il s'est décidé « à prier pour l'Église »²⁹. Assurément, le cardinal Martini a raison de prier pour l'Église. Mais l'Église aurait davantage raison de prier pour son éminence le cardinal Martini !

Le chapitre V (*Apprendre l'amour*) montre les idées de Martini en matière de morale sexuelle. Le père Sporschill est convaincu qu'avec l'encyclique *Humanae Vitae* (hostile à la contraception), l'Église a dressé une barrière entre elle et la jeunesse... Hélas, le card. Martini est du même avis que Sporschill³⁰. Voici ce que dit le cardinal Martini sur *Humanae Vitae* : « Le plus triste, c'est que cette encyclique est en partie responsable du fait que beaucoup ne prennent plus du tout au sérieux l'Église comme partenaire d'un dialogue ou comme enseignante. [...] Je dois avouer que l'encyclique *Humanae Vitae* a malheureusement engendré en partie une évolution négative. Beaucoup de gens se sont éloignés de l'Église, et l'Église s'est éloignée d'eux. Il y a eu de gros dégâts³¹. » Martini affirme que

beaucoup de questions des jeunes concernent la sexualité, le mariage et le célibat. Au sujet de ces questions et des personnes en mesure d'y répondre, voici ce qu'affirme le cardinal : « Il est tragique de constater, en un certain sens, que l'Église s'est à ce point éloignée de ceux qui sont concernés et qui cherchent une issue³². » Ou bien est-ce Martini qui s'est éloigné de l'Église ?

D'après Martini, il faut aborder les questions de la sexualité dans « un horizon plus large »... il faut chercher « une voie pour parler de manière appropriée du mariage, du contrôle des naissances, de la fécondation artificielle et de la contraception »³³. Mais je me demande : l'enseignement de l'Église, à ce sujet, n'est-il pas déjà *approprié* ? Le lecteur comprend que, sous prétexte de *discussions appropriées* (et sans fin), Martini veut contourner et dépasser l'enseignement de l'Église.

Malgré une commission d'experts dans les domaines de la médecine, de la biologie, de la théologie, Paul VI a voulu publier l'encyclique *Humanae Vitae*... Voici le commentaire de Martini : « Cette manière solitaire de décider n'allait pas, à long terme, créer des conditions favorables pour le traitement du thème de la sexualité et de la famille. Son successeur, Jean-Paul II, une personnalité puissante, a suivi le chemin d'une application stricte³⁴. »

Martini partage la ligne de désaccord des évêques autrichiens et allemands (et de beaucoup d'autres évêques) lorsqu'il dit : « Après la parution de l'encyclique *Humanae Vitae*, les évêques autrichiens et allemands, ainsi que beaucoup d'autres, ont publié des déclarations exprimant leur inquiétude et ont ainsi pris un chemin que nous pourrions suivre aujourd'hui. Une période de quarante ans, comme celle que nous venons de vivre – aussi longue que la traversée du désert par Israël – pourrait nous permettre de porter un regard nouveau sur ces questions³⁵. »

Martini est convaincu qu'aujourd'hui, « la hiérarchie de l'Église peut montrer un meilleur chemin que celui tracé par l'encyclique *Humanae Vitae*. Et peu après, le jésuite déclare : « C'est un signe de grandeur et de confiance en soi lorsque quelqu'un est capable de reconnaître ses fautes et son manque de lucidité d'hier³⁶. » Plus que l'enseignement de l'Église, il semble que ce qui compte pour Martini, c'est l'accord d'un grand nombre, c'est-à-dire de « chrétiens adultes qui veulent être attentifs dans le domaine de l'amour »³⁷. Au sujet de l'amour (y compris la sexualité) et le *Royaume de Dieu*, le jésuite affirme : « [...] dans la rencontre physique [...] regarder le but [le *Royaume de Dieu*] est plus important que de se demander si cela est permis ou si c'est un péché³⁸. » Et plus loin : « Nous devons ici changer notre façon de penser si nous voulons protéger la famille et encourager la fidélité conjugale. Ni les illusions ni les interdictions ne permettent d'obtenir une avancée positive³⁹. »

Au sujet de l'homosexualité, Martini montre

23. *Le rêve de Jérusalem*, p. 43.

24. *Ibid.*, p. 44.

25. *Ibid.*, p. 46.

26. *Ibid.*, p. 48.

27. *Ibid.*, p. 75.

28. *Ibid.*, p. 97.

29. *Ibid.* Martini dit avoir « toujours été enthousiasmé par Teilhard de Chardin » qui voit le monde se diriger vers Dieu... Martini fait l'éloge de « l'utopie » de Teilhard (p. 97).

30. *Ibid.* p. 141.

31. *Ibid.* pp. 141-142.

davantage d'habileté mais pas moins de désaccord avec les positions du Magistère. À la question de Sporschill : « *Cette attitude libérale s'applique-t-elle aussi à la question de l'attitude de l'Église à l'égard de l'homosexualité ?* », Martini répond : « En répondant à cette question, permettez-moi de faire preuve de la réserve et de la discrétion que j'exige de l'Église pour ce qui concerne la sexualité. Dans mon cercle de connaissances, il existe des couples homosexuels, des gens qui sont très estimés et socialement intégrés. On ne m'a jamais demandé, et il ne me serait d'ailleurs jamais venu à l'idée, de les condamner. La question est seulement de savoir comment nous pouvons nous situer face à cette réalité. Lorsque je connais quelqu'un personnellement qui vit cette situation, je peux aborder plus facilement celle-ci, bien plus que si je devais défendre des thèses générales⁴⁰. » En somme, Martini se montre plutôt agnostique en matière d'homosexualité (justement comme Karl Rahner...). Condamner l'homosexualité en tant que telle (tout en respectant les personnes homosexuelles) serait pour Martini une *thèse générale* à ne pas défendre...

Le cardinal Martini soutient que la condamnation biblique de l'homosexualité est motivée par « la pratique douteuse qui régnait dans l'Antiquité, où des hommes avaient, à côté de leur famille, des garçons pour leur plaisir et des amants masculins. Alexandre le Grand représente un exemple célèbre en ce sens. C'est contre cela que la Bible veut protéger la famille, la femme et l'espace réservé aux enfants »⁴¹. Quelle habileté, chez Martini ! Au contraire, si nous lisons la Bible (Ancien et Nouveau Testament), en perspective vitale et nécessaire avec la Tradition et le Magistère (par ex : *Catéchisme de l'Église catholique* !), nous comprenons que la condamnation de l'homosexualité n'est pas simplement motivée par la protection de la famille, mais par l'intrinsèque perversité de l'homosexualité même. Des rapports sexuels entre personnes du même sexe sont en soi des actes contre nature.

Martini explique que dans les communautés protestantes et dans le judaïsme réformé, l'homosexualité n'est pas un problème, alors que pour les orthodoxes, l'homosexualité est une horreur... Et il ajoute : « C'est dans cette diversité que nous cherchons notre voie. [...] C'est pourquoi j'ai tendance à établir une hiérarchie des valeurs entre toutes ces questions, et non par principe une égalité des droits. Je viens d'en dire plus que je n'aurais dû... Prenons ensemble et avec circonspection des voies qui peuvent être différentes. Mais nous ne devons pas nous faire la guerre pour autant en raison de ces voies différentes. J'ai cité les limites que trace la Bible⁴². »

Sur le sujet du *célibat des prêtres*, Martini est un peu « bancal »... : « Le célibat m'apparaît une question d'une autre nature. Cette forme de vie est extrêmement exigeante et suppose une pratique spirituelle profonde, une bonne intégration dans la communauté et de fortes personnalités, et surtout la vocation au célibat. Il est possible que les hommes appelés à la prêtrise ne possèdent pas tous ce charisme. Dans le monde catholique, l'Église devra avoir une nouvelle

32. *Ibid.*, p. 142.

33. *Ibid.*, p. 143.

34. *Ibid.*, p. 144.

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*, p. 145.

37. *Ibid.*, p. 146.

38. *Ibid.*, p. 147-148.

39. *Ibid.*, p. 149.

40. *Ibid.*, p. 151.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*, p. 152.

vision à ce sujet⁴³. »

Passons maintenant à l'avant-dernier chapitre (le 6^e), lui aussi très intéressant : *Pour une Église ouverte*. En guise d'introduction au chapitre⁴⁴, nous lisons deux « opinions », probablement partagées par le père Sporschill (et par Martini). Un certain René se plaint, entre autres, de ce que le Pontife actuel ait libéralisé « la messe en latin ». René commente : « Cela devient trop étroit pour moi. Pour le bon Dieu, probablement aussi »... puis, une certaine Évelyne accuse l'Église de *misogynie* : à l'autel et au Vatican, il n'y a que des hommes; l'Église utilise la Bible « de façon sexiste »; les saintes ne sont que « les braves servantes »...

Sporschill-Martini sont convaincus que l'Église n'est plus ouverte au monde comme dans les années du Concile... Et même, pour Martini, « l'Église s'en est trouvée affaiblie »⁴⁵. Martini cite des « théologiens contestés » de ces années, tels que « Karl Rahner, Pierre Teilhard de Chardin, Henri de Lubac »... Martini sait bien que ces derniers se sont trouvés confrontés à ceux qui voulaient sauver la néo-scolastique... Le cardinal comprend bien que des évêques et des enseignants « conservateurs » puissent être « tentés de revenir au bon vieux temps ». Toutefois, pour Martini, il faut « regarder en avant »...⁴⁶

À propos de la *Cattedra*, c'est-à-dire la *chaire des incroyants*, qu'il a fondée à Milan, Martini présente ses interlocuteurs incroyants comme « des gens qui réfléchissent »⁴⁷. Mais alors, Martini considère-t-il les croyants qui n'adhèrent pas à son progressisme comme des gens qui ne réfléchissent pas ?

Dans son éloge du féminisme, Martini sait aussi être habile. Il est convaincu que « les hommes d'Église doivent demander pardon aux femmes pour beaucoup de choses »⁴⁸.

La mariologie martinienne est pour le moins étriquée, manifestement en phase avec le *virage anthropologique* de Rahner. Voici ce que dit Martini sur la Vierge, dans le *Rêve de Jérusalem* : « Marie, la mère de Jésus, devrait être davantage aimée par les hommes de notre temps. Aucun être humain ne s'est vu assigner par Dieu une plus grande importance, pour le Messie, que cette femme. » Un point c'est tout.

Martini écrit que dans le Nouveau Testament, et jusqu'au Moyen-Âge, il y avait les « femmes diacres »... Mais où veut-il en venir ? Le lecteur le comprend au bout de quelques lignes, lorsque le cardinal parle de l'*ordination des femmes*... Oui, Martini y est favorable ! Voici ce que dit le prélat : « Dans les années quatre-vingt-dix, j'ai visité à Canterbury l'archevêque Dr George Leonard Carey, qui était à l'époque le primat de l'Église d'Angleterre. Son Eglise souffrait alors de tensions en raison des ordinations de femmes. J'ai essayé de lui donner du courage en vue de cette prise de risque ; je lui ai dit que cela pourrait aussi nous aider à devenir plus justes à l'égard des femmes et à comprendre comment les choses peuvent évoluer. Nous ne devons pas être malheureux de voir que les Églises évangéliques et anglicanes consacrent des femmes et apportent

ainsi quelque chose d'essentiel dans le concert de la grande œcuménée. Toutefois, ce n'est pas là une raison d'unifier les différentes traditions⁴⁹. »

Le subjectivisme et le relativisme martinien sont choquants.

Martini veut « une Église ouverte, une Église dont les portes sont ouvertes à la jeunesse, une Église dont le regard est orienté vers un horizon lointain »⁵⁰.

Et un peu plus loin, le cardinal livre d'autres fulgurantes « confessions » au sujet de la réforme de l'Église qui – selon lui – devrait s'effectuer dans le sens luthérien : « L'Église a toujours besoin de réformes. La force de réformer doit venir de l'intérieur. [...] Martin Luther était un grand réformateur. Le plus important est sans doute son amour de l'Écriture sainte où il puisait de bonnes idées. Je suis moi-même très redévable aux grands auteurs protestants dans le domaine de la science biblique. Ce que je trouve problématique chez Luther, c'est le fait qu'il transforme les réformes et idéaux nécessaires en un système proprement dit. Au concile Vatican II, l'Église catholique s'est elle aussi laissé inspirer par les réformes de Luther et a mis en marche, de l'intérieur, un processus de renouvellement. Les trésors de la Bible ont été pour la première fois ouverts, sur une base large, aux catholiques. Nous avons gagné une nouvelle relation avec le monde, avec ses difficultés et son savoir. Le mouvement œcuménique est lui aussi une conséquence des réformes⁵¹. »

Au sujet du renouvellement de l'Europe de l'Est, Martini parle d'un de ses amis évêque dans cette région, inquiet du danger séculariste qui menace les fidèles de l'Est. D'après Martini, il faut abandonner l'attitude défensive et proposer des idées nouvelles, libérer la pratique du sacrement de la confession « de certaines charges anciennes héritées de l'Antiquité et mettre en lumière l'offre de Dieu ». Martini insiste sur la nécessité de « prêtres compétents en matière d'accompagnement spirituel ». Selon lui, il faut regarder en avant, « ne pas nous lamenter ni moraliser »⁵².

En somme, Martini laisse entendre que la confession devrait être libérée de l'habituelle « enquête » du confesseur, visant à sonder les dispositions du pénitent, et du « traditionnel » travail d'éclairage du pénitent sur de brûlants sujets moraux. La confession devrait être libérée des « interdictions » et « moralismes »... Nous savons déjà ce que pense le cardinal en matière de sexualité. Martini laisse entrevoir en somme une administration à bon marché de la confession, avec absolution même pour ceux qui, tout compte fait, veulent continuer d'avoir des rapports hors mariage, avec contraception, ou des rapports homosexuels...

En ce qui concerne le dialogue Interreligieux, les grands modèles de Martini sont le Dalaï-lama⁵³ et Gandhi⁵⁴. Martini soutient que « l'islam est une religion fille du christianisme, de même que le christianisme est une religion fille du judaïsme »⁵⁵. Comme d'habitude, Martini est

ambigu. Que veut-il dire lorsqu'il affirme que les religions sont *filles* l'une de l'autre ? Peut-être que l'une est *générée* par l'autre ? Naturalisme et évolutionnisme religieux ? Comme celui supposé, ou proposé, par Teilhard de Chardin ?

Conclusion

À la fin de sa présentation, intitulée *Pour une Église audacieuse*, le père Sporschill écrit : « La nuit est un temps des ténèbres, de l'imagination, des sens aiguisés. Et le milieu de la nuit est le début du jour. En ce sens, les conversations qui se déroulent à Jérusalem – en un endroit où l'histoire des chrétiens a débuté – sont aussi des discussions qui évoquent le chemin de la foi en des temps d'incertitude. Les réflexions et réponses du cardinal, que j'ai retenues de nos conversations, ouvrent la porte d'une Église audacieuse et digne de confiance⁵⁶. »

Hélas, malgré leurs excellentes intentions, nous devons constater qu'objectivement, aussi bien le cardinal Martini que le père Sporschill sont demeurés *dans l'obscurité et l'incertitude*... Leurs réflexions ne protègent aucunement les catholiques du risque de perdre la foi, au contraire, elles supposent et favorisent cette perte... En effet, quiconque, comme Martini, s'éloigne ouvertement du Magistère de l'Église (ne serait-ce que sur le seul sujet de la sexualité), montre qu'il a perdu la foi... Comme je l'ai déjà écrit plus haut, le cardinal Martini a raison de « prier pour l'Église »... Mais l'Église a davantage de raison de prier pour le cardinal Martini.

Traduit de la revue *Fides catholica* n° 2, 2008

56. *Ibid.*, p. 12.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : en cours d'attribution

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 10156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

43. *Le rêve de Jérusalem*, p. 154.

44. *Ibid.*, p. 159.

45. *Ibid.*, p. 161.

46. *Ibid.*, p. 162.

47. *Ibid.*, p. 163.

48. *Ibid.*, p. 167.

49. *Ibid.*, p. 169.

50. *Ibid.*, p. 170.

51. *Ibid.*, pp. 171-172.

52. *Ibid.*, pp. 173-174.

53. *Ibid.*, p. 176.

54. *Ibid.*, p. 177.

55. *Ibid.*, p. 180.

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 324 (514)

Mensuel - Nouvelle Série

Juillet - Août 2009

Le numéro 3€

DU MAGISTÈRE VIVANT ET DE LA TRADITION - POUR UNE « RÉCEPTION THOMISTE » DE VATICAN II ?

Les vendredi 15 et samedi 16 mai derniers s'est tenu, dans les locaux de l'Institut catholique de Toulouse, un colloque organisé par la *Revue thomiste* et l'Institut Saint-Thomas-d'Aquin, sous la direction du père Serge Thomas Bonino, o.p. Ce colloque avait pour thème : « Vatican II - Rupture ou continuité. Les herméneutiques en présence ». Une centaine d'auditeurs, en grande partie ecclésiastiques, étaient présents. L'absence de la Fraternité Saint-Pie X aurait été remarquée avec regret par les organisateurs eux-mêmes. La parution des *Actes* de ce colloque est annoncée pour 2010. Mais le mot d'invitation du père Bonino explique déjà suffisamment le sens de cette initiative : « Notre colloque se propose de réfléchir sur la manière dont le courant théologique issu de saint Thomas d'Aquin peut concourir à une Réception de Vatican II qui honore le Concile comme un acte de Tradition vivante. » Pour atteindre ce but, la méthode est toute indiquée : « Il s'agit de souligner à la fois l'aspect "mémoire" et l'aspect "nouveauté" de cet enseignement majeur du Magistère au XX^e siècle. C'est l'exigence que le pape Benoît XVI indiquait aux théologiens dans son discours à la Curie romaine du 22 décembre 2005 quand il proposait de distinguer l' "herméneutique de la continuité" et l' "herméneutique de la rupture". »

Partant de ce fait que le Discours du 22 décembre adressé par le pape Benoît XVI à la Curie affirme la continuité des enseignements de Vatican II vis-à-vis de la Tradition vivante de l'Église, les organisateurs de ce colloque ont voulu réfléchir à la manière dont la théologie thomiste pourrait justifier cette continuité, dans le cadre de l'herméneutique proposée par Benoît XVI. Celle-ci devrait d'ailleurs prévaloir, dans l'intention du pape, sur les extrapolations progressistes dues à une herméneutique de la rupture, que le Discours à la Curie dénonce comme telle. C'est pourquoi, pour reprendre le propos du père Bonino, la continuité vivante doit se définir comme la synthèse des deux aspects, l'aspect mémoire et l'aspect nouveauté, ou, pour reprendre les expressions de Benoît XVI, loin de toute rupture, elle doit correspondre à une synthèse de fidélité et de

dynamisme. Il reviendrait désormais à la théologie d'élaborer les éléments spéculatifs de cette synthèse, et le colloque de Toulouse a voulu poser les jalons d'une contribution thomiste à l'herméneutique du Concile.

Un tel propos est-il justifié ? Pour répondre à cette question, nous allons d'abord examiner si Vatican II peut se présenter comme un « enseignement majeur du magistère au XX^e siècle », et nous vérifierons pour cela quelle est la valeur magistérielle de ce Concile (1^{re} partie). Nous examinerons ensuite la signification précise du Discours du 22 décembre 2005, et nous déterminerons pour cela en quel sens le pape Benoît XVI conçoit l'herméneutique du Concile (2^e partie). Cela nous donnera ensuite l'occasion de revenir sur la définition de la Tradition, qui est le point fondamental, dont dépend la solution des graves difficultés suscitées à l'occasion du dernier Concile (3^e partie).

PREMIÈRE PARTIE

LA VALEUR MAGISTÉRIELLE DE VATICAN II

A - Quelques distinctions élémentaires

Au sens étymologique, le magistère est une fonction qui a pour but d'instruire¹. On doit distinguer ce terme selon qu'il présente deux sens analogues : il y a le magistère scientifique et le magistère ecclésiastique qui est un cas particulier de magistère attestant. Dans le cas du magistère ecclésiastique, on a affaire à la proposition de l'objet de la foi, qui est essentiellement obscur; tandis que dans le cas du magistère scientifique on a affaire à une démonstration scientifique, qui met en possession d'une évidence. Le magistère ecclésiastique n'est pas un magistère scientifique car il ne cause pas la science. Le magistère ecclésiastique donne un témoignage, et ce faisant il contribue à causer la foi.

Ce magistère ecclésiastique est : « l'activité du

Congrès théologique

les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris

Le thème de ce Congrès sera

**LE CONCILE -
UNE DISCUSSION À FAIRE**

pape et des évêques qui en vertu de la mission reçue de Jésus-Christ proposent avec autorité au nom de Jésus-Christ les mystères surnaturels de foi et les vérités naturelles révélées par le Christ afin de conserver l'unité de foi dans l'Église et ce faisant conduire les fidèles au salut éternel. » Dans cette définition, nous pouvons distinguer quatre éléments distincts. **Premièrement**, la cause matérielle ou le sujet qui exerce le magistère : le magistère est l'activité du pape et des évêques. **Deuxièmement**, la cause efficiente ou l'agent qui institue le magistère : le magistère est une activité que le pape et les évêques exercent en vertu de la mission reçue de Jésus-Christ. **Troisièmement**, la cause formelle ou la nature même du magistère : le magistère est l'acte par lequel le pape et les évêques se font les témoins autorisés des vérités révélées par Jésus-Christ et les imposent à la croyance des fidèles avec l'autorité même de Jésus-Christ. **Quatrièmement**, la cause finale : le magistère est une activité que le pape et les évêques doivent exercer afin de conserver l'unité de foi dans l'Église et ce faisant conduire les fidèles au salut éternel.

Il y a donc des distinctions à faire lorsqu'on utilise le mot « magistère ». Et il nous intéresse ici de souligner que ce mot peut s'entendre en trois sens : premièrement, il peut désigner **le sujet** qui exerce l'acte de magistère (c'est-à-dire le pape et les évêques); deuxièmement, il peut désigner **l'acte** de magistère proprement dit (c'est-à-dire la prédication qui s'exerce par la parole ou par l'écrit); troisièmement, il peut désigner **l'objet** du magistère (c'est-à-dire la vérité révélée qui est enseignée dans le cadre de la prédication).

1. JOACHIM SALAVERRI, S.J., *De Ecclesia*, thèse 12, n° 503 dans *Sacra theologiae summa*, t. 1 : « Theologia fundamentalis », Biblioteca de autores cristianos, Madrid, 1962, p. 654-655.

B - Le magistère entendu au deuxième sens : l'acte ou l'exercice du pouvoir de magistère

L'acte de magistère consiste à faire usage de l'autorité divine du Christ pour conserver, expliquer et imposer à l'adhésion des fidèles les vérités divinement révélées par le Christ. Pour accomplir cet acte il faut et il suffit d'être en possession de l'autorité divine du Christ et d'avoir l'intention d'en user dans les limites qui lui sont imparties, c'est-à-dire pour imposer à croire les vérités divinement révélées. La première condition (être en possession de l'autorité divine du Christ) est réalisée chez le pape, successeur de saint Pierre et chez les évêques, successeurs des apôtres, ainsi que chez tous les ministres (prêtres ou diacres) auxquels le pape et les évêques peuvent déléguer leur autorité. La deuxième condition (avoir l'intention requise) mérite un peu plus d'explications.

Il y a en effet une distinction fondamentale entre **deux types d'intention**. Il y a d'une part l'intention de remplir un office ou intention tout court, et il y a d'autre part l'intention de remplir ce même office pour une fin louable ou intention droite. La première intention correspond à ce que les théologiens appellent la « finis operis » et elle est requise à l'existence pure et simple ou à la validité de l'acte : c'est l'intention objective. Tandis que la seconde correspond à la « finis operantis » et elle est requise au bon mérite de l'acte : c'est une intention subjective et accidentelle à l'acte (même si elle peut parfois changer l'espèce de l'acte). Par exemple, il y a l'intention de faire ce que fait l'Église requise à la validité d'un sacrement et il y a l'intention de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes (et non pas de gagner de l'argent ou de l'estime humaine), requise au mérite du ministre qui donne le sacrement.

Certains actes extérieurs, pour être valides, réclament **l'intention objective de l'agent, entendue au 1^{er} sens**. C'est le cas pour les sacrements. C'est encore le cas pour l'exercice de l'autorité. Un sacrement est valide si et seulement si le ministre qui l'accomplit (pour tous les sacrements) ou la personne qui le reçoit (sauf pour l'eucharistie) a l'intention objective d'accomplir ou de recevoir le bienfait de ce sacrement, l'acte extérieur voulu comme tel par l'Église². L'exercice de l'autorité est valide et légitime, si et seulement si le chef qui l'exerce a l'intention objective d'accomplir l'acte requis par le bien commun de la société³. Ordinairement, cette intention est présumée. Mais on ne peut plus la présumer, lorsqu'intervient la preuve du contraire, moyennant une déclaration de l'intéressé, qui indique une intention différente⁴.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi il

en va ainsi. L'homme agit toujours en tant que tel, c'est-à-dire comme un agent raisonnable et libre. Il doit accomplir tous ses actes en connaissance de cause et volontairement. Il est donc nécessaire qu'il ait connaissance de la nature de son acte et qu'il veuille l'accomplir, tel qu'il le conçoit. Dire que l'autorité humaine ou le ministre humain est un intermédiaire entre Dieu et les hommes ne signifie pas que Dieu utilise cet intermédiaire comme une machine, qui fonctionnerait toujours selon le même mécanisme imperturbable, quoi qu'il en fût du côté de l'homme appelé à exercer l'autorité ou le ministère. L'instrument dont Dieu se sert n'est pas un instrument inanimé, mais c'est au contraire un instrument intelligent et libre. Même dans le cas de la médiation *ex opere operato* propre à l'exercice des sacrements, l'intention de l'homme reste absolument requise. À plus forte raison l'est-elle dans le cas de la médiation *ex opere operantis*, propre à l'exercice de l'autorité.

Si le titulaire de l'autorité manifeste d'une manière ou d'une autre qu'il n'a pas l'intention requise à l'exercice de l'autorité, les actes qu'il va poser dans la dépendance de cette intention habituelle ne seront pas les actes de l'autorité légitime, aussi longtemps que l'intention requise n'aura pas été clairement manifestée. À plus forte raison si le titulaire de l'autorité adopte une intention contraire à l'intention requise, et incompatible avec elle⁵ : pour que l'exercice de l'autorité soit valide, il est alors nécessaire que cette intention contraire soit rétractée. Par exemple un professeur qui indiquerait son intention de donner un cours de philosophie moderne, en se basant sur les principes de la pensée des Lumières, exclut par le fait même l'intention de faire de la philosophie thomiste, puisque la pensée des Lumières et celle de saint Thomas sont incompatibles. Et aucun parmi les élèves de ce professeur ne devra se laisser abuser.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre quelle est l'intention requise à l'exercice du magistère : c'est tout simplement l'intention de faire usage de l'autorité divine du Christ pour conserver, expliquer et imposer à l'adhésion des fidèles les vérités divinement révélées par le Christ.

C - Le magistère entendu au troisième sens : l'objet propre de la prédication ecclésiastique

L'objet propre de l'acte du magistère est la Révélation transmise par les apôtres c'est-à-dire le dépôt de la foi à garder saintement et à expliquer fidèlement. Le Concile Vatican 1 nous l'enseigne à deux reprises. D'abord dans la constitution dogmatique *Pastor Æternus* sur l'Église : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre, afin qu'ils publient une nouvelle doctrine que le Saint-Esprit leur révélerait, mais afin qu'ils gardent saintement et exposent fidèlement le dépôt de la foi, c'est-à-dire la Révélation transmise par les apôtres, avec l'assistance du Saint-Esprit⁶. » Ensuite dans la constitution dogmatique *Dei Filius* sur la foi catholique : « La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte philosophique à faire progresser par la

5. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, 2^æ 2^æ pars, question 104, article 5.

6. Concile Vatican 1, constitution dogmatique *Pastor Æternus*, chapitre 4 dans DS 3070.

2. Par exemple : *CJC de 1917*, canon 742, § 1; canon 752, § 3; DS 1017; DS 1262; DS 1312; DS 1315; DS 1352; DS 1611; DS 1617; DS 1685; DS 1998; DS 2328; DS 2382; DS 2536; DS 2835; DS 2838; DS 3100; DS 3104; DS 3126; DS 3318; DS 3874; DS 3928.

3. Par exemple : DS 1309; DS 1406; DS 1407; DS 1434; DS 1519; DS 2399; DS 2509; DS 2729; DS 2750; DS 2885; DS 3007; DS 3120; DS 3202; DS 3400; DS 3428; DS 3440; DS 3448; DS 3518; DS 3793

4. *CJC*, canon 830; canon 1086

réflexion de l'homme, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour qu'elle le garde fidèlement et le présente infailliblement⁷. »

Pour désigner l'objet propre de l'acte du magistère, le Concile Vatican 1 utilise deux expressions : « la Révélation transmise par les apôtres »; « le dépôt de la foi ».

La Révélation transmise par les apôtres est l'ensemble des vérités nécessaires au salut, qui ont été révélées aux apôtres, par le Christ jusqu'à son Ascension et par le Saint-Esprit depuis la Pentecôte, jusqu'à la mort du dernier des apôtres. Cette Révélation est définitivement close avec les apôtres⁸, de telle sorte que le rôle du magistère est de la conserver et de la transmettre, et non de recevoir de nouvelles Révélations.

L'expression de « dépôt de la foi » est utilisée par saint Paul à quatre reprises : deux fois en propres termes et deux fois quant à l'idée. En propres termes : dans 1 Tim, 6/20 (« Garde le **dépôt**, et évite les nouveautés profanes dans les expressions, ainsi que ce qui s'oppose à ce **dépôt** au nom du fausse science ») et 2 Tim, 1/13-14 (« Retiens la forme des expressions correctes, que tu as reçues de ma bouche, dans la foi et dans l'amour du Christ Jésus; garde le **bon dépôt**, par l'Esprit-Saint qui habite en nous »). Quant à l'idée : dans 2 Tim, 2/2 (« Confie à des hommes fidèles, qui seront capables d'instruire les autres, ce que tu as reçu de ma bouche, et par l'entremise de nombreux témoins ») et 2 Tim, 3/14 (« Reste fidèle à ce que tu as appris et qui t'a été confié, sachant de qui tu l'as reçu »). Cette expression doit s'entendre dans un sens métaphorique. Une chose reçue en dépôt est propriété d'autrui dont on a la garde et que l'on doit restituer à son propriétaire dans toute son intégrité substantielle. De la même manière, l'ensemble de la Révélation objective est la vérité de Dieu dont le magistère reçoit la garde et qu'il doit transmettre dans toute son intégrité substantielle. On remarquera comment, dans les deux passages où il utilise l'expression, saint Paul insiste aussi sur les mots (« *vocum* »; « *verborum* ») qui sont l'expression requise à l'intégrité substantielle de la vérité. On ne doit changer ni le sens des mots ni les mots eux-mêmes. Le dogme étant à la Révélation objective ce que les mots sont à la vérité, la transmission intégrale du dépôt équivaut à la transmission du dogme, c'est-à-dire à la transmission des expressions immuables utilisées pour désigner la vérité.

D - Une conséquence : le magistère ecclésiastique est un magistère traditionnel

Le magistère ecclésiastique est par définition un magistère traditionnel et constant. En effet, c'est une fonction d'enseignement très particulière, car elle a pour objet de conserver et de transmettre sans aucun changement **substantiel**⁹ le dépôt

7. Concile Vatican 1, constitution dogmatique *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3020.

8. CARDINAL JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, *La Tradition*, Courrier de Rome, 2008, thèse 23, Appendice, n° 499, p. 350-351.

9. Nous expliquerons plus loin (3^æ partie, § c) dans quelle mesure il reste possible qu'il y ait un certain changement **accidentel**, un progrès **extrinsèque**, dans la mesure où le magistère exprime la même vérité en des termes plus explicites pour permettre à l'intelligence des fidèles de la saisir avec une plus grande pénétration.

inaltérable des vérités révélées par Jésus-Christ. Ce magistère traditionnel se distingue du magistère scientifique, qui procède par voie de recherche, et qui a pour objet de découvrir de nouvelles vérités. Le magistère ecclésiastique n'a pas pour objet de découvrir de nouvelles vérités; il doit transmettre la vérité définitivement révélée, sans changement substantiel possible.

De cela, nous sommes absolument certains. D'abord, parce que le Christ lui-même l'affirme dans l'Évangile. Voulant assurer la perpétuité et la diffusion en tous lieux de la Révélation qu'il était venu donner au monde, il adressa la parole à ses apôtres qu'il établissait comme ses vicaires sur terre pourachever son œuvre et il leur dit : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez les nations, en leur enseignant à observer **tout ce que je vous ai commandé** et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du siècle. » (Mt, 28/20.) C'est dans ce passage que se trouve l'institution divine du magistère ecclésiastique, et on remarque bien que ce magistère est établi par le Christ pour transmettre fidèlement la Révélation. D'autre part, l'enseignement du Concile Vatican 1 affirme explicitement la nature traditionnelle du magistère de l'Église. Dans la constitution *Dei Filius* sur la foi catholique, le Concile, réuni sous l'autorité du pape Pie IX, affirme en effet que « le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté **une fois pour toutes** et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. "Que croissent et progressent largement et intensément, pour chacun comme pour tous, pour un seul homme comme pour toute l'Église, selon le degré propre à chaque âge et à chaque temps, l'intelligence, la science, la sagesse, mais exclusivement dans leur ordre, dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée" (Saint Vincent de Léirins) ¹⁰. » Pie IX déclare encore lors du même Concile, dans la constitution *Pastor Æternus* (cette fois-ci sur l'Église) que « Nos prédecesseurs ont toujours pris une peine persévérente, pour que la doctrine salutaire du Christ se répandit auprès de tous les peuples de la terre, et ils ont veillé avec un soin pareil à ce que là où elle était reçue, cette doctrine fût conservée intègre et pure ¹¹. »

E - Le magistère de Vatican II : en quel sens ?

Pour appliquer ces distinctions à Vatican II, l'on peut dire que ce Concile reste de toutes façons du magistère **au premier sens**, c'est-à-dire qu'il représente le sujet hiérarchique (pape et évêques) en possession de l'autorité divine du Christ et capable d'exercer éventuellement un acte de magistère, parce que ce fut un Concile légitimement convoqué. On peut dire ensuite que Vatican II n'a pas été en tout et pour tout du magistère **au troisième sens**. En effet, on trouve dans les textes de ce Concile tout un monde d'ambiguïtés et d'équivoques, un langage qui s'éloigne de l'expression claire et nette du dogme et de la vérité, pour se complaire dans l'indéterminé, le

flou et le vague d'expressions prétendument adaptées au monde moderne. Ce langage qui ne veut plus rien définir permet toutes les interprétations et laisse ainsi libre cours aux erreurs et au laxisme moral. Les fondements mêmes de l'Église et de la Révélation y sont sérieusement ébranlés. D'autre part, sur certains points, ce Concile a même proposé des expressions qui contredisent explicitement l'enseignement du magistère antérieur (comme par exemple le n° 2 de *Dignitatis Humanae* qui contredit les enseignements de Pie IX dans *Quanta Cura*) ¹². On peut dire enfin que Vatican II n'a pas été en tout et pour tout du magistère **au second sens**, pour la même raison, puisque l'acte du magistère ecclésiastique doit se définir en fonction de son objet propre : là où il n'y a pas l'objet, il n'y a pas l'acte correspondant; on peut dire même que Vatican II n'a pas été du tout du magistère au second sens puisque l'intention clairement manifestée de ce Concile fut non pas d'user de l'autorité du Christ pour imposer à croire les vérités révélées par le Christ; ce fut plutôt de présenter la vérité révélée en fonction des catégories de la pensée moderne, pour pouvoir accomplir un dialogue avec le monde ¹³; et ce Concile peut d'autant moins être considéré comme la source légitime d'une Tradition magistérielle que ceux qui s'en revendiquent encore aujourd'hui, le pape Benoît XVI au premier chef, conçoivent cette Tradition d'une manière qu'il serait bien difficile de concilier avec la définition du magistère ecclésiastique, c'est-à-dire au sens évolutionniste et relativiste d'une Tradition vivante.

Bref, Vatican II fut un Concile qui n'est pas passé à l'acte : l'exercice de son magistère a été paralysé par les prélates déjà acquis à la cause du modernisme et par les théologiens, qui comme Yves Congar, ont profité de la circonstance pour faire réviser les schémas officiels préparés sous la direction du cardinal Ottaviani et leur substituer leurs propres élucubrations (d'ailleurs déjà condamnées par le pape Pie XII dans l'encyclique *Humani Generis* de 1950) ¹⁴. Nous avons donc des motifs assez sérieux de remettre en cause la valeur magistérielle du Concile Vatican II, si nous

12. Le lecteur peut se reporter à ce sujet au numéro de juillet-août 2008 du journal *Sí Sí No No*.

13. JEAN XXIII, « *Discours d'ouverture, 11 octobre 1962* » dans DC n° 1387 (4 novembre 1962), col. 1382-1383 et « *Allocation adressée au Sacré-Collège le 23 décembre 1962* » dans DC n° 1391 (6 janvier 1963), col. 101.

14. En témoigne le Discours que le cardinal Ottaviani, président de la Commission de *doctrina fidei et morum* prononça lors du Concile Vatican II, à l'occasion de la 31^e congrégation générale du 1^{er} décembre 1962, pour soumettre à l'examen de l'assemblée le schéma sur l'Église : « Ceux qui ont mis au point ce schéma ont eu soin de lui donner une tournure aussi pastorale et biblique que possible, et de le rendre accessible aux simples fidèles, en évitant d'employer des expressions scolastiques, pour s'exprimer plutôt dans un langage compréhensible de tout le monde, à l'époque actuelle. Je dis cela car je m'attends à entendre les jérémiaades habituelles des pères conciliaires : ce n'est pas œcuménique, c'est scolaire, ce n'est pas pastoral, c'est négatif et ainsi de suite. Qui plus est, je dois vous faire une confidence. Je crois bien que moi-même et les autres rapporteurs allons parler en pure perte, car la chose est déjà jugée. En effet, ceux qui nous disent toujours : "Retirez ce schéma, retirez-le!", ceux-là sont

nous plaçons du point de vue de l'acte, en prenant le mot « magistère » au deuxième sens.

F - Les avantages de ces distinctions : une critique fondée sur de sérieuses raisons doctrinales

Si nous distinguons entre les trois sens différents du même mot « magistère », nous sommes en mesure de faire une critique sérieuse et profonde, en allant jusqu'au cœur du problème posé par le dernier Concile. Il ne suffit pas, en effet, de dire que Vatican II ne fut pas un Concile infaillible, que ce Concile qui s'est voulu « pastoral » n'a pas non plus voulu procéder selon le mode solennel d'un magistère dogmatique contraignant en énonçant des dogmes et qu'il en est resté au simple niveau du magistère authentique. En effet, l'acte de magistère non-infaillible et simplement authentique oblige lui aussi, au fond interne : il est contraignant. Certes, il ne réclame pas un acte de foi, mais il réclame quand même un acte d'obéissance (le fameux « assentiment religieux interne ») sous peine de faute grave. Le pape Pie IX va même jusqu'à dire qu'on ne peut refuser d'adhérer aux enseignements du magistère simplement authentique « sans aucun détriment aucun pour la profession de la foi catholique ¹⁵. »

déjà prêts au combat. Voici une petite révélation : avant même que ce schéma fût distribué, – écoutez bien, écoutez bien ! – avant même qu'il fût distribué, on était déjà en train de rédiger un autre schéma qui devait le remplacer [Vobis revelationem quamdam facio : antequam schema istud distribueretur - audite ! audite ! - antequam distribueretur, jam conficiebatur schema substituendum.] C'est pourquoi, avant même d'avoir été examiné, notre texte était déjà jugé ! Il ne me reste plus qu'à me taire, puisque, comme le dit la sainte Écriture : "Si on ne t'écoute pas, ne te donne pas la peine d'ouvrir la bouche." J'ai dit. » (*Acta synodalia sacrosancti concilii œcumenicī vaticani II*, vol. 1, pars 4, Typis polyglottis vaticanis, 1971, p. 121.) 15. Dans l'encyclique *Quanta Cura* (8 décembre 1864) PIE IX dit exactement ceci : « Et nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'audace de ceux qui affirment que pour les jugements et décrets du Siège apostolique dont il est déclaré que leur objet a trait au bien général de l'Église, ainsi qu'à ses droits et à sa discipline, dès lors qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut refuser d'y adhérer et de leur obéir sans péché et sans aucun détriment aucun pour la profession de la foi catholique ». Dans la lettre *Tuas libenter* (21 décembre 1863), le même souverain pontife avait d'ailleurs déjà exprimé la même idée : « Mais quand il s'agit de cette soumission qui oblige en conscience tous les catholiques qui s'adonnent aux sciences de l'esprit, pour rendre de nouveaux services à l'Église par leurs écrits, les membres de ce congrès doivent reconnaître qu'il est absolument insuffisant pour des savants catholiques de recevoir et de révéler les dogmes de l'Église dont nous avons parlé, mais qu'il est aussi nécessaire de se soumettre aux décisions touchant la doctrine qui sont édictées par les congrégations pontificales, ainsi qu'aux points de doctrine que le consensus commun et constant des catholiques tient pour des vérités théologiques et des conclusions si certaines que les opinions qui leur sont contraires, même si elles ne peuvent être dites hérétiques, méritent cependant quelque censure théologique. » Et dans le Motu proprio *Præstantia Scripturae* (18 novembre 1911) SAINT PIE X dit : « Nous considérons qu'il faut déclarer et ordonner, comme Nous déclarons et ordonnons expressément, que tous sans exception sont tenus en conscience d'obéir aux décisions de la Commission biblique pontificale, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront, de la même manière qu'aux décrets des Sacrées

10. Concile Vatican 1, constitution *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3020.

11. Concile Vatican 1, constitution *Pastor Æternus*, chapitre 4 dans DS 3069.

Les théologiens¹⁶ sont unanimes pour dire que ces enseignements non infaillibles d'un acte de magistère simplement authentique obligent en conscience et ne peuvent faire l'objet de critique positive qu'avec beaucoup de réserves¹⁷.

Constance des enseignements conciliaires

De fait, nous voyons bien que les enseignements du Concile Vatican II, pour non infaillibles qu'ils soient, se sont imposés dans le cadre d'une nouvelle tradition constante, qui correspond à la prédication du magistère post-conciliaire. Deux exemples l'attestent, et la valeur de ces deux indices est d'autant plus importante qu'ils correspondent aux deux enseignements du Concile qui sont en opposition la plus manifeste vis-à-vis de toute la Tradition de l'Église : la nouvelle ecclésiologie et l'écuménisme d'une part, la nouvelle doctrine sociale et la liberté religieuse de l'autre. Sur le premier point, la Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi n'a cessé de réaffirmer depuis quarante ans en toute clarté et avec une constance remarquable, la signification de la constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Église (au n° 8) et du décret *Unitatis Redintegratio* sur l'écuménisme (au n° 3). À quatre reprises, en 1973¹⁸, 1985¹⁹, 2000²⁰ et 2007²¹, l'organe du Saint-Siège est intervenu dans des textes officiels

Congrégations qui ont trait à la doctrine et qui ont été approuvées par le souverain pontife; que tous ceux qui, en paroles ou par des écrits, attaqueront ces décisions ne pourront éviter la note de désobéissance ou de témérité, et se chargeront la conscience d'une faute grave, sans parler du scandale qu'ils peuvent causer et d'autres responsabilités qu'ils peuvent encourir devant Dieu pour leurs propos différents, téméraires et erronés, comme souvent, en ces matières.»

16. CARDINAL JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, *La Tradition*, Courrier de Rome, 2008, n° 254-255, p. 166-168; PÈRE DUBLANCHY, article « *Infaillibilité du pape* » dans le DTC, col 1711-1712; PÈRE STRAUB, *De Ecclesia*, n° 968 sq.; PÈRE REGINALD-MARIE SCHULTES, *De Ecclesia catholica*, Lethieulleux, 1925, p. 620-622; LUCIEN CHOUPIN S.J., *Valeur des décisions doctrinaires et disciplinaires du Saint-Siège*, Beauchesne, 1928, p. 91.

17. Par exemple, dans l'article cité du DTC, le père Dublanchy fait les remarques suivantes : « Contre la certitude morale avec laquelle l'enseignement pontifical [simplement authentique] se présente à l'intelligence, il ne peut y avoir normalement que des doutes ou des soupçons non fondés ou imprudents, que l'on doit écarter soit à l'aide de motifs d'ordre intellectuel sur lesquels s'appuie la certitude morale de l'enseignement, soit par l'influence de la volonté qui doit, par déférence pour l'autorité, incliner l'intelligence vers une adhésion jugée pratiquement très prudente. Si dans un cas particulier des doutes qui paraissent bien fondés arrêtent l'intelligence et empêchent son adhésion à l'enseignement proposé, on doit pour mettre un terme à cette situation d'esprit soumettre ses doutes à des guides capables d'éclairer l'intelligence ou les soumettre à l'autorité elle-même. »

18. Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi, « *Déclaration Mysterium Ecclesiae*, du 24 juin 1973, sur la doctrine catholique concernant l'Église en vue de la protéger contre des erreurs d'aujourd'hui. » dans DC n° 1636 (15 juillet 1973), p. 664-665 et 670.

19. Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi,

« *Notification du 11 mars 1985, à propos du livre*

Église : charisme et pouvoir du père Léonardo Boff. » dans DC n° 1895 (5 mai 1985), p. 484-486.

20. Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi, « *Déclaration Dominus Jesus sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église* » dans DC n° 2233 (1^{er} octobre 2000), p. 812-822.

pour rappeler la doctrine qui doit s'imposer dans l'Église. Le dernier texte en date de 2007 affirme même que « la Congrégation se propose de préciser ici la signification authentique de certaines expressions ecclésiologiques du magistère, pour que le débat théologique ne soit pas faussé par des confusions ou des malentendus »²². Quant au second point, la prédication du pape Benoît XVI, qui se veut en parfaite continuité avec celle de son prédécesseur immédiat, réaffirme elle aussi avec une constance également remarquable, le principe de la liberté religieuse tel que l'a énoncé le Concile Vatican II dans la déclaration *Dignitatis Humanae*. Depuis trois ans, Benoît XVI s'est exprimé à peu près 80 fois pour exposer la nouvelle doctrine sociale de l'Église, telle qu'il faut l'entendre depuis le Concile Vatican II. Si l'on compulse les 75 numéros de la *Documentation catholique* qui s'échelonnent d'avril 2005 à novembre 2008, les n° 2337 à 2411, on peut relever exactement 87 extraits, qui portent sur ce sujet, c'est-à-dire sur la place de l'Église dans le monde de ce temps, avec le double principe de la liberté religieuse et de la laïcité des États²³.

Une explication contradictoire

C'est pourquoi, si l'on considère que les enseignements du Concile Vatican II relèvent d'un magistère proprement dit, même non infaillible et simplement authentique, il semble bien difficile de les remettre en cause. Comme nous l'avons montré en nous appuyant sur l'enseignement des papes et sur la doctrine commune des théologiens, le magistère non infaillible est un magistère proprement dit, parfaitement achevé dans la ligne même du magistère. Pour pouvoir considérer le magistère simplement authentique comme un magistère inachevé ou improprement dit, il faudrait commencer par supposer implicitement que le seul magistère véritablement achevé et digne de ce nom serait le magistère infaillible²⁴. Mais

21. Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi, « *Réponse à des questions concernant certains aspects de la doctrine de l'Église* » dans DC n° 2385 (5-19 août 2007), p. 717-720.

22. Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi, *Ibid.*, p. 717.

23. On voit par exemple que, lors de son voyage aux États-Unis d'Amérique, le pape a positivement encouragé le pluralisme religieux dans les écoles: « Aujourd'hui, de jeunes chrétiens, juifs, musulmans, hindous, bouddhistes et des enfants de toutes les religions et de tous les pays sont assis côte à côte dans les salles de classe, apprenant les uns avec les autres et les uns des autres. Cette diversité donne lieu à de nouveaux défis qui suscitent une réflexion plus approfondie sur les principes fondamentaux d'une société démocratique. [...] J'invite donc toutes les personnes religieuses à considérer le dialogue non seulement comme un moyen pour renforcer la compréhension réciproque, mais également comme une façon de servir la société de manière plus large. [...] Un exemple concret de la contribution que les communautés religieuses peuvent offrir à la société civile sont les écoles confessionnelles. Ces institutions enrichissent les enfants tant intellectuellement que spirituellement. Guidés par leurs enseignants à la découverte de la dignité donnée par Dieu à chaque être humain, les jeunes apprennent à respecter les croyances et les pratiques religieuses des autres, en développant la vie civile de la nation » (BENOÎT XVI, « *Rencontre avec les représentants des autres religions au Centre culturel Jean-Paul II à Washington, le 17 avril 2008* » dans DC n° 2403, p. 529-530).

24. Dans son traité sur la Tradition, le Cardinal

cela va à l'encontre de l'enseignement constant des souverains pontifes, depuis Pie IX jusqu'à Pie XII²⁵. D'autre part, nous voyons bien que l'enseignement post-conciliaire ne se donne absolument pas pour inachevé. Les rappels officiels de la Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi que nous avons évoqués plus haut à propos de la nouvelle ecclésiologie et de l'écuménisme, la prédication ordinaire des papes Jean-Paul II et Benoît XVI sur la liberté religieuse et la nouvelle doctrine sociale de l'Église conciliaire ne laissent rien à désirer : nous avons là une expression complète et achevée, qui se veut en continuité parfaite avec les enseignements conciliaires, sur les points les plus ouvertement contraires à la Tradition catholique. Si on admet comme hypothèse que le Concile Vatican II représente l'exercice d'un magistère « ordinaire et manifestement authentique »²⁶, on ne voit vraiment pas comment il serait possible de rectifier ou compléter les enseignements relatifs à l'écuménisme, à la liberté religieuse, ou au statut des religions non chrétiennes. Loin d'avoir affaire à la rectification d'un enseignement inachevé, nous avons au contraire sous les yeux l'écho le plus fidèle de l'enseignement conciliaire déjà achevé en lui-même.

Le vrai point de départ de la critique

La critique des enseignements du Concile est donc possible si et seulement si il s'avère que nous n'avons pas affaire avec Vatican II à l'exercice d'un véritable magistère (infaillible ou pas). L'acte de magistère se définit par son objet, et, comme nous l'avons expliqué plus haut, cet objet est la Révélation transmise par les apôtres c'est-à-dire le dépôt de la foi à garder saintement et à expliquer fidèlement. Et c'est pourquoi le magistère ecclésiastique est un magistère traditionnel et constant. Si, comme l'a fait Vatican II, on propose des vérités qui sont en opposition manifeste avec les vérités déjà enseignées comme révélées par l'Église, cette proposition ne peut pas être l'exercice d'un magistère digne de ce nom. Sans doute trouve-t-on au Concile le magistère au premier sens (le sujet du magistère : le pape et les évêques); toutefois cette hiérarchie a été comme paralysée par l'intention faussée qui l'animait et qui la conduisit à vouloir exposer la doctrine de

Franzelin justifie en détail l'existence de ce magistère non infaillible, en expliquant la véritable pensée du pape Pie IX et des théologiens (Suarez, Gotti, Benoît XIV, Cappellari, futur Grégoire XVI, Zaccaria), pour la défendre contre les déformations que lui ont fait subir les jansénistes d'Utrecht. Ceux-ci ne concevaient en effet l'exercice du magistère que de manière infaillible. Voir : CARDINAL JEAN-BAPTISTE FRANZELIN, *La Tradition*, Courrier de Rome, 2008, thèse 12, 3^e corollaire au 7^e principe, n° 254-272, p. 166-183.

25. Dans l'encyclique *Humani Generis* (12 août 1950), Pie XII dit en effet : « Et alors que ce magistère, en matière de foi et de mœurs, doit être pour tout théologien la règle prochaine et universelle de vérité, puisque le Seigneur Christ lui a confié le dépôt de la foi - les Saintes Ecritures et la divine Tradition - pour le conserver, le défendre et l'interpréter, cependant le devion qu'ont les fidèles d'éviter aussi les erreurs plus ou moins proches de l'hérésie et pour cela "de conserver les constitutions et les décrets par lesquels le Saint-Siège proscrit et interdit ces opinions qui faussent les esprits" (CJC, canon 1324), est parfois aussi ignoré d'eux que s'il n'exista pas. »

26. PAUL VI, « *Audience du 12 janvier 1966* » dans DC n° 1466 (6 mars 1966), col. 418-420.

l'Église « suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne, en se réglant, pour les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère dont le caractère est surtout pastoral²⁷. » Les mêmes raisons, qui font que le magistère conciliaire ne peut engager son infailibilité, font qu'il ne peut parler avec autorité en **exerçant** un acte de magistère (au deuxième sens).

Parce qu'ils ne sont pas l'expression d'un véritable acte de magistère, les enseignements du Concile Vatican II peuvent être jugés à la lumière du magistère de toujours, à la lumière de la Tradition immuable de l'Église. C'est d'ailleurs ainsi que Mgr Lefebvre concevait la critique du Concile. « Pour moi, pour nous, je pense, dire qu'on voit, qu'on juge les documents du Concile à la lumière de la Tradition, ça veut dire évidemment qu'on **rejette** ceux qui sont contraires à la Tradition, qu'on **interprète** selon la Tradition ceux qui sont ambigus et qu'on **accepte** ceux qui sont conformes à la Tradition²⁸. »

SECONDE PARTIE

LE DISCOURS DU 22 DÉCEMBRE 2005

Ceci dit, une nouvelle question mérite d'être posée. Le pape Benoît XVI, en particulier dans son fameux Discours du 22 décembre 2005, aurait-il exprimé la volonté de rectifier et de corriger les enseignements du Concile Vatican II, afin de les entendre dans le sens d'une continuité vis-à-vis de la Tradition catholique antérieure? Dans un autre texte de référence, la *Lettre aux évêques* du 10 mars 2009, le pape ne disait d'ailleurs-t-il pas, à l'adresse de « ceux qui se proclament comme de grands défenseurs du Concile », que « Vatican II renferme l'entière histoire doctrinale de l'Église » et que « celui qui veut obéir au Concile doit accepter la foi professée au cours des siècles et il ne peut couper les racines dont l'arbre vit »²⁹? Il y a là une allusion assez claire à cette « herméneutique de la rupture », que le pape dénonçait dès le début de son pontificat³⁰. « L'herméneutique de la discontinuité », disait-il, « risque de finir par une rupture entre Église pré-conciliaire et Église post-conciliaire ». Dans cette optique faussée, estime le pape, on se méprend sur le rôle que le Concile Vatican II est appelé à jouer. « Il est alors considéré comme une sorte de Constituante, qui élimine une vieille constitution et en crée une nouvelle. »

A - Benoît XVI et l'herméneutique de la réforme

À cette herméneutique de la rupture, Benoît XVI oppose ce qu'il appelle « l'herméneutique de la réforme ». Celle-ci correspond, ni plus ni moins, à l'intention initiale clairement exprimée par Jean XXIII lors de l'ouverture du Concile Vatican II : « Il est nécessaire », disait-il le 11 octobre 1962, « que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit

approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. [...] On devra recourir à une façon de présenter qui correspond mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral³¹. » Jean XXIII précise encore la même pensée, dans une allocution adressée au Sacré Collège le 23 décembre 1962, où il dit : « [La doctrine de l'Église] doit être étudiée et exposée suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne, en se réglant, pour les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère dont le caractère est surtout pastoral³². » Et Benoît XVI commente en nous disant que, pour répondre à cette intention initiale du pape Jean XXIII, le Concile Vatican II devait accomplir « une synthèse de fidélité et de dynamisme »³³. L'herméneutique de la réforme correspond à un « engagement en vue d'exprimer de façon nouvelle une vérité déterminée », exigeant « une nouvelle réflexion sur celle-ci et un nouveau rapport vital avec elle »³⁴. Il fallait présenter la vérité en tenant compte des « modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne ». Aux yeux de Benoît XVI, le Concile Vatican II a voulu ainsi inaugurer une étape nouvelle dans les rapports qui doivent exister entre la foi et la pensée humaine. Ces rapports doivent en effet évoluer au gré de l'Histoire, car la foi doit chercher à s'exprimer de la manière qui convient à la pensée de son temps. Le Concile Vatican II a été vis-à-vis de la pensée moderne issue du XVIII^e siècle ce que saint Thomas fut vis-à-vis de la pensée aristotélicienne du XIII^e siècle. L'intention de ce Concile fut donc bien de proposer la vérité de foi en fonction de la pensée moderne et donc de se réconcilier avec celle-ci. Comme le fit saint Thomas au XIII^e siècle, il fallait « placer la foi dans une relation positive avec la forme de raison dominante à son époque »³⁵.

B - La véritable intention du Concile

Le Concile Vatican II avait donc pour tâche de « définir de façon nouvelle le rapport entre l'Église et l'époque moderne »³⁶. En effet, ces rapports avaient commencé par être conflictuels. « L'opposition de la foi de l'Église avec un libéralisme radical, ainsi qu'avec des sciences naturelles qui prétendaient embrasser à travers leurs connaissances toute la réalité jusque dans ses limites, dans l'intention bien déterminée de rendre superflue "l'hypothèse de Dieu", avait provoqué de la part de l'Église, au XIX^e siècle, sous Pie IX, des condamnations sévères et radicales de cet esprit de l'époque moderne. Apparemment, il n'existe donc plus aucun espace possible pour une entente positive et fructueuse, et les refus de la part de ceux qui se sentaient les représentants de l'époque moderne étaient également énergiques³⁷. » Le *Syllabus* de 1864 est comme la quintessence de cette opposition. Or, justement, avec la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, le Concile Vatican II a voulu prendre le contre-pied

du *Syllabus* et inaugurer un nouveau type de relations. Dans son livre paru en 1982, *Les Principes de la théologie catholique*, le cardinal Joseph Ratzinger affirmait que l'intention fondamentale du Concile Vatican II est contenue dans la constitution pastorale *Gaudium et Spes*. L'épilogue de ce livre de Ratzinger est intitulé : *L'Église et le monde : à propos de la question de la réception du deuxième Concile du Vatican*³⁸. Le préfet de la foi y affirme : « Si l'on cherche un diagnostic global du texte, on pourrait dire qu'il est (en liaison avec les textes sur la liberté religieuse est sur les religions du monde) une révision du *Syllabus* de Pie IX, une sorte de contre-Syllabus. [...] Le *Syllabus* a tracé une ligne de séparation devant les forces déterminantes du XIX^e siècle : les conceptions scientifiques et politiques du libéralisme. Dans la controverse moderniste, cette double frontière a été encore une fois renforcée et fortifiée. [...] D'abord en Europe centrale, l'attachement unilatéral conditionné par la situation, aux positions prises par l'initiative de Pie IX et de Pie X contre la nouvelle période de l'Histoire ouverte par la Révolution française avait été dans une large mesure corrigé *via facti*; mais une détermination fondamentale nouvelle des rapports avec le monde tel qu'il se présentait depuis 1789 manquait encore³⁹. » Vingt-trois ans plus tard, dans une conférence prononcée à Subiaco lors de la remise du « Prix Saint-Benoît pour la promotion de la famille en Europe », le vendredi 1^{er} avril 2005⁴⁰, veille du décès du pape Jean-Paul II, le cardinal Ratzinger explique encore plus profondément en quoi consiste cette intention du Concile. Le Concile a voulu réaliser l'adaptation de la vérité de l'Église vis-à-vis de la pensée des Lumières et de 1789. Cette pensée des Lumières admet les valeurs religieuses sans pour autant les confondre avec le monde et les valeurs profanes ; elle rend donc possible la conciliation entre le christianisme et la pensée moderne, d'une manière différente du Moyen-Âge et des époques antérieures à 1789, parce qu'elle pose en principe les droits absous de la liberté. Telle est la nouvelle mentalité moderne, qui réclame un autre type de relation, vis-à-vis de l'Église. « Le Concile Vatican II, dans la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* a remis en évidence cette correspondance profonde entre le christianisme et les Lumières, essayant d'arriver à une véritable conciliation entre l'Église et la modernité, qui est le grand patrimoine que doivent sauvegarder chacune des deux parties⁴¹. »

C - Rupture ou continuité ?

Aux yeux de Benoît XVI, cette intention initiale du Concile Vatican II n'implique aucune rupture, aucune discontinuité. En proposant la foi de manière à la placer dans une relation cette fois-ci positive vis-à-vis de la pensée moderne, telle qu'elle est issue des Lumières et du XVIII^e siècle, le Concile a voulu accomplir « une synthèse de

31. JEAN XXIII, « *Discours d'ouverture, 11 octobre 1962* » dans DC n° 1387 (4 novembre 1962), col. 1382-1383.

32. DC n° 1391 (6 janvier 1963), col. 101.

33. BENOÎT XVI, « *Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005* » dans DC n° 2343, p. 60.

34. Id., *Ibid.*

35. Id., *Ibid.*, p. 62.

36. Id., *Ibid.*, p. 60.

37. BENOÎT XVI, « *Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005* » dans DC n° 2343, p. 60.

38. CARDINAL JOSEPH RATZINGER, *Les Principes de la théologie catholique. Esquisse et matériaux*, Téqui, 1982, p. 423-440.

39. Id., *Ibid.*, p. 426-427.

40. Le texte original italien est paru dans *Il Regno* du 1^{er} mai 2005.

41. CARDINAL JOSEPH RATZINGER, « *L'Europe dans la crise des cultures* » dans DC Hors-série 1, *Cardinal Ratzinger : Discours et conférences de Vatican II à 2005, 2005*, p. 123-124

fidélité et de dynamisme ». C'est l'idée centrale du *Discours* de 2005, qui vient compléter etachever sur ce point la réflexion ratzingerienne des années 1982-2005. « C'est précisément dans cet ensemble de continuité et de discontinuité à divers niveaux que consiste la nature de la véritable réforme⁴². » Vatican II a pu se présenter comme une sorte de contre-Syllabus sans opérer de discontinuité ni de rupture vis-à-vis de l'enseignement de Pie IX; et cela s'explique parce que, nous dit Benoît XVI, les décisions que l'Église prend dans un domaine contingent sont elles-mêmes contingentes. « Dans ce processus de nouveauté dans la continuité, nous devions apprendre à comprendre plus concrètement qu'auparavant que les décisions de l'Église en ce qui concerne les faits contingents - par exemple, certaines formes concrètes de libéralisme ou d'interprétation libérale de la Bible - devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes, précisément parce qu'elles se réfèrent à une réalité déterminée et en soi changeante. Il fallait apprendre à reconnaître que, dans de telles décisions, seuls les principes expriment l'aspect durable, demeurant en arrière-plan et en motivant la décision de l'intérieur. En revanche les formes concrètes ne sont pas aussi permanentes, elles dépendent de la situation historique et peuvent donc être soumises à des changements. Ainsi, les décisions de fond peuvent demeurer valables, tandis que les formes de leur application dans des contextes nouveaux peuvent varier⁴³. »

Il est vrai qu'il y a une différence absolument fondamentale entre la science (ou même l'opinion) et la prudence. La science doit donner la *ratio* tout court, c'est-à-dire la raison pour laquelle un prédicat est attribué à un sujet. Cette attribution est universelle et nécessaire. Si on dit par exemple que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre, cette proposition est vraie toujours et partout et elle ne peut pas ne pas être vraie : elle est absolue. Quel que soit l'individu qui a été légitimement élu par les cardinaux évêques de Rome, quelle que soit l'époque de l'Histoire de l'Église, cet individu est le successeur de saint Pierre. La prudence doit donner la *recta ratio agibilium*, c'est-à-dire non plus la raison qui rend compte d'une définition universelle et nécessaire, mais la raison qui explique pourquoi on décide telle action, ici et maintenant. Cette raison vient au terme d'un raisonnement, elle est la conclusion d'un syllogisme pratique : dans ce syllogisme, on combine une prémissse universelle et nécessaire et une autre prémissse particulière et contingente. La conclusion indique ce qui est vrai non plus absolument mais relativement, non plus toujours et partout, mais dans le contexte de telles circonstances. Un tel syllogisme n'a pas pour but de passer d'un universel confus à un autre universel distinct. On doit passer d'un universel à un particulier. En effet, la loi est un principe qui demeure trop universel pour qu'on puisse l'appliquer tel quel; il contient en puissance une multitude de conclusions, dont la possibilité est égale. Il faut choisir celle de ces conclusions qui sera non seulement possible mais probable ou vraisemblable, c'est-à-dire vraie dans le

particulier, compte tenu de toutes les circonstances qui composent cette particularité. Bien que vraie dans des circonstances données, cette même conclusion serait fausse dans d'autres circonstances différentes. Le jugement prudentiel est donc relatif aux circonstances.

La relativité d'un jugement n'est donc pas mauvaise, pas plus que son caractère absolu. Ce qui est défectueux, c'est de se tromper de registre, et d'énoncer un jugement relatif en matière nécessaire⁴⁴ ou un jugement absolu en matière contingente⁴⁵. Saint Thomas explique cela dans son *Commentaire sur l'Éthique d'Aristote*⁴⁶: on ne peut pas appliquer une démonstration mathématique en matière morale. Un jugement relatif n'est pas un jugement faux ou insuffisant. C'est un jugement qui est vrai dans un certain domaine et jusqu'à un certain point. Il suffit dans un contexte particulier. Un tel jugement va changer avec les circonstances. Plus précisément, le jugement de la prudence a pour but de déterminer quel est le moyen à employer pour obtenir la fin, non pas le moyen en général, qui s'impose toujours et partout, mais le moyen requis dans telles circonstances.

D - Relativité et relativisme

Cependant, un jugement, même le jugement de la prudence, relatif aux circonstances, n'est jamais purement relatif, car il comporte une part de nécessaire : la fin ne justifie pas tous les moyens. De manière semblable lorsque l'Église prend des décisions relatives aux circonstances, des décisions qui sont prises en matière contingente, celles-ci correspondent tout de même à une certaine part de nécessité, du côté des principes : les principes que l'on applique dans une matière contingente ne sont pas nécessairement contingents. D'autre part, et surtout, il y a une grande différence entre prendre une décision **dans une matière contingente** (c'est-à-dire faire un acte de prudence) et **exercer un acte de manière contingente** (ce qui caractérise tout acte humain, qu'il soit prudentiel ou scientifique). Il est clair que tout acte émanant d'un sujet humain est **exercé de manière contingente**, au sens où, ce sujet humain, étant doué de raison et libre, aurait pu ne pas exercer cet acte ; et au sens où cet acte s'inscrit dans l'histoire, dans le cadre d'une durée où aucun moment ne ressemble exactement à un autre. Mais cela n'implique pas que tout acte d'un sujet raisonnable et libre, inscrit dans le temps, ne puisse **s'exercer qu'en matière contingente**⁴⁷. Si

44. C'est, entre autres, le propre du libéralisme, héritier du scepticisme.

45. C'est, entre autres, le propre du mathématisme, comme chez Descartes ou Spinoza. Ce dernier a échafaudé une morale qui a pour titre *Ethica ordine geometrico demonstrata*.

46. Livre 1, leçon 3, n° 32.

47. L'opposition qui existe entre la nécessité et la contingence peut s'entendre en deux sens distincts. Dans un premier sens, on peut l'entendre à propos du « modus operandi » et en ce sens, l'opération nécessaire s'oppose à l'opération contingente comme l'opération de l'agent naturel dépourvu de raison s'oppose à l'opération de l'agent libre. Dans son *Commentaire sur la Physique d'Aristote* (livre 2, leçon 13), SAINT THOMAS explique que l'agent naturel agit toujours de la même manière parce qu'il est dépourvu de raison il n'a pas la possibilité de varier ses moyens, à la différence de l'agent libre qui peut varier dans son art. C'est ainsi que les toiles d'araignée se ressemblent toutes,

par son corps l'homme est le sujet du mouvement, s'inscrit dans la durée et appartient à une certaine part de contingence, par son âme, il peut atteindre des vérités nécessaires et immuables, qui font abstraction de la contingence historique. Et de fait, pour une bonne part, les déclarations du magistère de l'époque moderne, antérieure à Vatican II, concernent une matière **nécessaire**. Bien que s'inscrivant dans le contexte historique du XIX^e siècle, époque différente de la nôtre, les déclarations du pape Pie IX condamnant la liberté religieuse et les faux principes de la philosophie des Lumières sont définitives et nécessaires : le pape Pie IX a condamné l'erreur du libéralisme en tant que telle, telle qu'elle doit s'exprimer toujours et partout, et telle qu'elle s'exprime dans un principe qui reste en opposition universelle et nécessaire vis-à-vis de la doctrine divinement révélée.

E - Continuité de la foi et de la raison chez saint Thomas

Il est d'ailleurs inexact de dire que saint Thomas d'Aquin a réalisé la conciliation entre la foi et la philosophie aristotélicienne, « plaçant ainsi la foi dans une relation positive avec la forme de raison dominante à son époque »⁴⁸. Saint Thomas a concilié **la foi et la raison**, et non pas la foi et l'aristotélisme ou la foi et la pensée rationnelle de son temps, ce qui serait la pensée moderne du XIII^e siècle. La synthèse thomiste vaut pour tous les temps. Comme le dit le pape saint Pie X dans le Motu proprio *Doctoris Angelici* du 29 juin 1914, elle représente un ensemble de principes « grâce auxquels toutes les erreurs de tous les temps se trouvent réfutées ». Et d'ajouter que « les points capitaux de la philosophie de saint Thomas ne doivent pas être placés dans le genre des opinions au sujet desquelles on peut disputer en l'un et en l'autre sens, mais bien regardés comme les fondements sur lesquels toute la science des choses naturelles et divines se trouve établie ». Le pape Pie XII redira la même chose quelque trente ans plus tard, dans l'encyclique *Humani Generis* du 12 août 1950 : « Cette philosophie reconnue et reçue dans l'Église défend, seule, l'authentique et juste valeur de la connaissance humaine, les principes inébranlables de la métaphysique, [...] la poursuite enfin, effective, de toute vérité certaine et immuable. » La synthèse accomplie par saint Thomas à un moment donné de l'Histoire est la conciliation définitive, nécessaire et suffisante, de la foi et de la philosophie naturelle à la raison humaine. On peut certes progresser dans une meilleure connaissance de la Révélation et tâcher de pénétrer toujours mieux les mystères divins, en recourant aux lumières de la raison que dirige la foi. « Lorsque la raison, éclairée par la foi », dit le Concile Vatican 1, « cherche avec soin, piété et modération, elle arrive par le don de Dieu à une certaine intelligence

tandis qu'aucune cuisine maison ne ressemble (normalement) à une autre. Dans un second sens, on peut entendre la distinction à propos de la matière qui fait l'objet de l'opération et en ce sens l'opération nécessaire s'oppose à l'opération contingente comme l'opération de la science s'oppose à celles de l'art ou de la prudence. C'est ainsi que les cours de mathématique se ressemblent tous, tandis qu'aucun chef d'œuvre artistique, aucun traité diplomatique ne ressemble à un autre.

48. BENOÎT XVI, « Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005 » dans DC n° 2343, p. 62.

42. BENOÎT XVI, « Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005 » dans DC n° 2343, p. 61.

43. BENOÎT XVI, « Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005 » dans DC n° 2343, p. 61.

très fructueuse des mystères⁴⁹. » Mais dans cette recherche, la raison que dirige la foi ne peut pas changer d'instrument : son outil naturel et nécessaire reste la philosophie pérenne, dans ses principes fondamentaux, tels que saint Thomas les a parfaitement synthétisés. C'est pourquoi, il n'y aucune continuité possible entre la foi et la pensée moderne issue du XVIII^e siècle ; les hommes d'Église ne peuvent pas nourrir la prétention d'exprimer la foi « d'une façon qui correspond aux exigences de notre temps », si l'on entend par là la philosophie moderne des Lumières.

F - La rupture du relativisme chez Benoît XVI

Dans son *Discours* de 2005, le pape Benoît XVI raisonne comme si toute décision, du fait même qu'elle appartient à l'Histoire, ne pouvait concerner qu'une matière contingente et exprimer une vérité seulement relative aux circonstances. On ne saurait être plus explicite pour ériger en principe le relativisme doctrinal. Et d'ailleurs, l'exemple que le pape allègue pour illustrer la nature de la vraie réforme, qui consiste selon lui dans un ensemble de continuité et de discontinuité, indique très clairement que ce n'est pas seulement l'application des principes qui change, mais bien les principes eux-mêmes. « Il fallait définir », nous dit-il, « de façon nouvelle le rapport entre Église et État moderne, qui accordait une place aux citoyens de diverses religions et idéologies, se comportant envers ces religions de façon impartiale et assumant simplement la responsabilité d'une coexistence ordonnée et tolérante entre les citoyens et de leur liberté d'exercer leur religion⁵⁰. » Or, il n'y a aucune continuité, mais au contraire discontinuité la plus complète entre le nouveau principe de *Dignitatis Humanæ*, équivalant à cette nouvelle définition du rapport entre l'Église et l'État, et le principe rappelé par Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885 et d'après lequel « les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existaient en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifférence selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré. Les chefs d'État doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. » Il est absolument inexact de prétendre, comme le fait Benoît XVI, que « le Concile Vatican II, reconnaissant et faisant sien à travers le Décret sur la liberté religieuse un principe essentiel de l'État moderne, a repris à nouveau le patrimoine plus profond de l'Église⁵¹. » L'enseignement du Concile Vatican II sur la liberté religieuse a plutôt accompli une rupture vis-à-vis de toute la Tradition, et donc vis-à-vis du patrimoine le plus profond de l'Église.

49. Concile Vatican 1, constitution dogmatique *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3016.

50. BENOÎT XVI, « *Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005* » dans DC n° 2343, p. 61.

51. BENOÎT XVI, « *Discours à la curie romaine le 22 décembre 2005* » dans DC n° 2343, p. 61.

G - La véritable portée du Discours du 22 décembre 2005

L'herméneutique de la réforme, telle que la conçoit le pape Benoît XVI, n'est donc pas l'expression d'un retour à la Tradition de l'Église. Benoît XVI cherche sans doute à établir une continuité entre Vatican II et les enseignements du magistère antérieur. Mais ce n'est pas la continuité telle que les papes l'ont tous toujours comprise jusqu'au dernier Concile, continuité dans la transmission inaltérée d'une même doctrine substantiellement immuable. C'est la continuité d'une nouvelle tradition vivante, continuité dans le relativisme où l'on croit pouvoir surmonter la contradiction, en partant du principe que les enseignements de l'Église s'expriment dans une matière toujours contingente.

Essayons pour terminer de cerner de plus près cette notion nouvelle de la tradition vivante, du moins telle que le pape Benoît XVI l'entend.

TROISIÈME PARTIE

LE NOUVEAU RELATIVISME DE LA TRADITION VIVANTE

Le relativisme doctrinal qui s'exprime dans le Discours du 22 décembre 2005 correspond, dans la pensée du pape actuel, à une notion faussée de la Tradition, qui reste bien dans la ligne du Motu proprio *Ecclesia Dei afflictæ* de Jean-Paul II. Cette notion est décrite dans la catéchèse du pape Benoît XVI sur l'Église, avec les allocutions des 26 avril, 3 et 10 mai 2006, publiées dans *L'Osservatore romano*. La Tradition n'y est plus d'abord définie comme la transmission du dépôt des vérités divinement révélées. Elle est d'abord conçue comme une Expérience et une Vie.

A - La Tradition redéfinie

Dans la cinquième allocution du 26 avril⁵², le pape Benoît XVI s'exprime ainsi : « L'Esprit apparaît comme le garant de la présence active du mystère dans l'Histoire, il est Celui qui en assure la réalisation au cours des siècles. Grâce au Paraclet, l'expérience du Ressuscité, faite par la communauté apostolique aux origines de l'Église, pourra toujours être vécue par les générations successives, dans la mesure où elle est transmise et actualisée dans la foi, dans le culte et dans la communion du Peuple de Dieu, pèlerin dans le temps. [...] C'est dans cette transmission des biens du salut, qui fait de la communauté chrétienne l'actualisation permanente, dans la force de l'Esprit, de la communion originelle, que consiste la Tradition apostolique de l'Église. » La Tradition n'est pas **d'abord** la transmission des dogmes, l'enseignement perpétuel des vérités révélées ni l'administration des sacrements et la célébration du culte. Elle est sans doute cette transmission, mais en tant qu'elle prolonge l'expérience communautaire des origines : moyennant cette transmission, la communion d'aujourd'hui continue la communion d'hier, le vécu et l'expérience des générations passées se continue dans le vécu et l'expérience des générations présentes.

Un peu plus loin, nous trouvons une autre définition qui exprime encore la même idée : « La Tradition n'est pas une transmission de choses ou de paroles, une collection de choses mortes. La

Tradition est le fleuve vivant qui nous relie aux origines, le fleuve vivant dans lequel les origines sont toujours présentes. Le grand fleuve qui nous conduit aux portes de l'éternité⁵³. » Dans la sixième allocution du 3 mai⁵⁴, Benoît XVI récapitule ainsi son propos : « La Tradition apostolique n'est pas une collection de choses, de mots, comme une boîte remplie de choses mortes ; la Tradition est le fleuve de la vie nouvelle qui vient des origines, du Christ jusqu'à nous, et qui nous fait participer à l'histoire de Dieu avec l'humanité. » Et il ajoute un peu plus loin : « La Tradition est donc l'Histoire de l'Esprit qui agit dans l'Histoire de l'Église à travers la médiation des Apôtres et de leurs successeurs, en continuité fidèle avec l'expérience des origines⁵⁵. »

B - Un discours cohérent, mais aux antipodes des enseignements de l'Église

On comprend alors sans peine ce que veut dire Benoît XVI, lorsqu'il affirme que « Vatican II renferme l'entièr Histoire doctrinale de l'Église » et que « celui qui veut obéir au Concile doit accepter la foi professée au cours des siècles et il ne peut couper les racines dont l'arbre vit⁵⁶. » Cette « entière Histoire doctrinale de l'Église », cette « foi professée au cours des siècles » dont il nous parle en mars 2009, c'est exactement la Tradition vivante dont il nous parlait déjà en mai 2006, c'est-à-dire « l'Histoire de l'Esprit qui agit dans l'Histoire de l'Église à travers la médiation des Apôtres et de leurs successeurs, en continuité fidèle avec l'expérience des origines ». Le propos du pape se tient parfaitement, d'un bout à l'autre. Mais c'est un propos qui donne du magistère et de la Tradition une définition absolument nouvelle, en opposition complète avec les enseignements du magistère antérieur à Vatican II.

C - Une Tradition immuable et un magistère vivant

Il est vrai que l'Église explicite l'expression des vérités révélées et procure ainsi aux fidèles une intelligence plus pénétrante du dépôt de la foi. C'est en ce sens que l'on a pu dire que le magistère traditionnel était aussi **un magistère vivant**. « Vivant » s'oppose à « posthume ». Cet attribut concerne le sujet et l'acte du magistère (le magistère entendu au 1^{er} et au 2^e sens) mais non l'objet du magistère (le magistère entendu au 3^e sens).

Du point de vue du 2^e sens (le magistère entendu comme acte d'enseignement), le magistère posthume est la simple répétition de l'enseignement jadis donné avec autorité par le magistère vivant et authentique, après la cessation de celui-ci. Il s'exerce par l'écrit. Le magistère vivant est l'exercice toujours actuel du magistère authentique. Il s'exerce principalement par la prédication orale et accessoirement par l'écrit.

Du point de vue du 1^{er} sens (le magistère entendu comme le sujet qui exerce l'acte d'enseignement), le magistère est vivant au sens où à chaque époque de l'Histoire la prudence des

53. BENOÎT XVI, « *La communion dans le temps : la Tradition* », Allocution du 26 avril 2006, dans *L'Osservatore romano* n° 18 du 2 mai 2006, p. 12.

54. BENOÎT XVI, « *La Tradition apostolique* », Allocution du 3 mai 2006, dans *L'Osservatore romano* n° 19 du 9 mai 2006, p. 12.

55. Id., *Ibid.*

56. BENOÎT XVI, « *Lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique* » dans DC n° 2421, p. 320.

52. BENOÎT XVI, « *La communion dans le temps : la Tradition* », Allocution du 26 avril 2006, dans *L'Osservatore romano* n° 18 du 2 mai 2006, p. 12.

pasteurs reste toujours suffisamment inventive pour éclairer l'intelligence des fidèles et leur proposer la même vérité d'une manière toujours plus approfondie et adaptée aux circonstances. Dans la *Question disputée* n° 11 de la série *De veritate* saint Thomas montre à l'article 4 que l'enseignement est une œuvre qui relève de la vie active. En effet, l'acte d'enseigner concerne pour ainsi dire un double objet, une double matière. Il y a la vérité enseignée : par rapport à cet objet, l'enseignement est une œuvre de la vie contemplative. Il y a aussi l'auditoire à enseigner : par rapport à cet objet, l'enseignement est une œuvre de la vie active⁵⁷. Il y a en effet du côté de l'auditoire à enseigner des circonstances variables, qui réclament une adaptation de la prédication. L'auditoire n'est pas uniforme et il peut se présenter dans des conditions bien différentes. Ces conditions diverses seront par exemple les erreurs qui sévissent chez les fidèles, et qui mettent en péril chez eux l'intelligence du donné révélé et qui rendent nécessaire une proposition plus explicite⁵⁸. Ces conditions diverses correspondent encore à la diversité de temps et de lieux, qui rendent nécessaire des explicitations diversément appropriées⁵⁹ au niveau du droit positif ecclésiastique. En ce sens, la transmission de la doctrine catholique est une prédication vivante parce que c'est une prédication pastorale, le pasteur étant celui qui use de discernement et qui tient compte des dispositions de son troupeau (selon l'adage scolaire : « quidquid recipitur in aliquo est in eo per modum recipientis⁶⁰ » : ce qui est reçu dans un sujet, l'est selon la capacité de celui qui reçoit). C'est d'ailleurs pourquoi cette prédication recourt principalement à la parole⁶¹.

Mais cela n'a rien à voir avec le « magistère pastoral » dont se réclame Vatican II. En effet, le magistère de Vatican II s'est voulu pastoral parce qu'il a changé la vérité sous prétexte d'adapter la prédication de la vérité à l'intelligence de l'homme moderne. Or, si le magistère est vivant au 1^{er} et au 2^e sens, la Tradition objective qui s'identifie au magistère entendu au 3^e sens (et qui équivaut aux dogmes, c'est-à-dire vérités divinement révélées, qui sont l'objet de la prédication du magistère) n'est pas vivante mais immuable. La prédication ecclésiastique devient seulement plus précise lorsque les pasteurs de l'Église exercent leur magistère pour donner une intelligence plus profonde du dogme. Mais le dogme ne change pas. Il y a progrès non du dogme mais de l'intelligence du dogme chez les fidèles, qui sont davantage protégés contre les attaques de l'erreur. C'est le passage d'une connaissance implicite à une connaissance explicite; le changement affecte le mode selon lequel va s'exercer l'adhésion de

l'intellect du fidèle à l'objet de foi. L'objet de foi reste inchangé, et il est formellement révélé avant comme après la définition du pape. Le fidèle croyait par exemple jusqu'ici implicitement à l'Immaculée Conception en croyant explicitement que la Très Sainte Vierge possédait la plénitude de grâce (vérité enseignée dans la sainte Ecriture avec le passage de l'Évangile de saint Luc, chapitre 1, verset 28). Cette plénitude de grâce implique beaucoup de choses, et en particulier la conception indemne du péché originel. Cette conséquence particulière a été explicitée par la définition du pape Pie IX (tandis qu'une autre conséquence particulière sera explicitée par Pie XII lorsqu'il proclamera le dogme de l'Assomption). Depuis lors, le fidèle est tenu de croire **non plus seulement implicitement mais encore explicitement** la vérité de l'Immaculée Conception. L'évolution porte donc précisément et exclusivement sur le mode de la croyance : la façon dont le croyant exerce son acte, de façon implicite et explicite et non sur l'objet de la croyance.

D - Du magistère vivant à la nouvelle Tradition vivante

Bref, l'on peut admettre un certain progrès seulement extrinsèque mais nullement intrinsèque du dogme, c'est-à-dire un progrès non du dogme en tant que tel mais de l'intelligence que les fidèles en possèdent. D'une part le progrès de cette intelligence doit s'accomplir « dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée »⁶², sans remettre en question la teneur objective du dépôt révélé. D'autre part, c'est le magistère infaillible et constant, le magistère traditionnel de l'Église, et lui seul, qui doit donner cette intelligence, non la simple raison naturelle ni la seule philosophie. Dans la constitution *Dei Filius*, le Concile Vatican 1, a consacré de son autorité cette propriété essentielle du magistère ecclésiastique, qui est d'être un magistère constant. « Le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée⁶³. » À cette définition, correspond le canon suivant : « Si quelqu'un dit qu'il est possible que les dogmes proposés par l'Église se voient donner parfois, par suite du progrès de la science, un sens différent de celui que l'Église a compris et comprend encore, qu'il soit anathème⁶⁴. »

Même si la prédication de l'Église s'exerce de manière contingente, dans le cadre des circonstances historiques, elle a pour objet de transmettre des vérités divinement révélées, qui sont non pas contingentes mais nécessaires et immuables. La confusion introduite par le Discours du 22 décembre est à ce niveau : on est passé d'un magistère vivant (la prédication ecclésiastique qui s'exerce pour transmettre toujours la même vérité, de manière contingente, c'est-à-dire en tenant compte des circonstances) à une Tradition vivante (la prédication ecclésiastique qui s'exerce dans une matière contingente, c'est-à-dire pour établir une relation toujours renouvelée et changeante entre la foi et la raison dominant à chaque époque). On est ainsi passé du progrès dogma-

57 Cette dualité de matière est bien rendue par la construction du verbe latin « docere » qui exige un double accusatif.

58. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, 2a 2æ pars, question 1, article 9, ad 2.

59. Id., *Ibid.*, article 7, ad 2 et ad 3.

60. Id., *Ibid.*, 1a pars, question 76, article 2, 3^e objection.

61. L'expression écrite implique en effet certaines limites auxquelles échappe l'expression orale. Celle-ci est donc le moyen d'expression privilégié de la prudence, qui doit garder suffisamment de souplesse pour faire face à l'improviste des circonstances. Cela nous montre pourquoi la religion catholique n'est pas une « Religion du Livre ».

62. Concile Vatican 1, constitution *Dei Filius*, chapitre 4 dans DS 3020.

63. *Ibid.*

64. *Ibid.*, canon 3 du chapitre 4 dans DS 3043.

tique extrinsèque et homogène à un progrès intrinsèque et relativiste.

ÉPILOGUE POUR UNE RÉCEPTION FRUCTUEUSE ET RÉALISTE

Le colloque de Toulouse se proposait de réfléchir « sur la manière dont le courant théologique issu de saint Thomas d'Aquin peut concourir à une Réception de Vatican II qui honore le Concile comme un acte de Tradition vivante ». Nous pouvons dire, d'ores et déjà, sans crainte de nous tromper, que cette réflexion va rester prisonnière de la problématique dans laquelle elle s'est enfermée dès le départ. Si on admet le postulat de la Tradition vivante, aucune critique sérieuse des enseignements conciliaires ne sera possible. Il faudra, bon gré mal gré, faire rentrer la liberté religieuse, l'œcuménisme et la nouvelle ecclésiologie dans le patrimoine commun de l'Église, fût-ce au prix de la contradiction, ou plutôt grâce à la contradiction érigée en principe premier de toute réflexion théologique. Car si la Tradition est vivante, le mouvement est l'être et tout devient possible... et imaginable.

La seule « réception thomiste » qui nous semble concevable est celle qui commencera par définir sans ambiguïté la Tradition et le magistère en conformité avec les enseignements du pape Pie IX et du Concile Vatican 1. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, nous pourrons nourrir l'espoir d'interpréter les enseignements de Vatican II « à la lumière de la Tradition », comprise comme l'ont toujours entendue tous les papes et tous les évêques catholiques jusqu'au Concile.

Abbé Jean-Michel Gleize

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : en cours d'attribution

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 10156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C/n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 325 (515)

Mensuel - Nouvelle Série

Septembre 2009

Le numéro 3€

LA REDÉCOUVERTE DE ROMANO AMERIO

par Mgr MARIO OLIVERI *Évêque d'Albenga-Imperia*

(Traduit de la revue *Studi Cattolici*, numéro de juin 2009)

En 1985, l'éditeur Ricciardi publiait une étude volumineuse et détaillée de Romano Amerio, intitulée *Iota Unum – Studio delle variazioni della Chiesa cattolica nel secolo XX*¹. Or deux autres maisons d'édition ont annoncé la réédition de ce livre de 656 pages (« Fede e Cultura », Vérone et « Lindau », Turin), et la chose est considérée dans différents milieux comme ayant une signification et un intérêt notables. *L'Osservatore Romano* lui-même, qui n'avait pas prêté attention à cette étude lors de sa première parution, s'y intéresse à présent. Le journal du Saint-Siège a même donné nombre d'informations sur un Congrès d'étude consacré à la personnalité et à l'œuvre littéraire, philosophique et théologique du penseur de Lugano.

UNE ŒUVRE PASSÉE SOUS SILENCE

Lors de la première parution de l'étude de Romano Amerio, *L'Osservatore Romano* ne fut certainement pas le seul à ne rien dire d'une œuvre qui avait été conçue pour faire réfléchir, pour faire penser, pour en appeler à la rigueur de raisonnement de l'intelligence humaine. L'œuvre avait été ignorée par de nombreux milieux culturels (surtout de culture religieuse et de culture théologique), qui la condamnèrent purement et simplement au silence. Dans d'autres milieux, hélas, elle avait été cataloguée d'office comme écrit anti-conciliaire, exemple typique de refus de la pensée nouvelle, de l'ère nouvelle, du nouveau printemps de l'esprit; fruit d'une *mens* qui s'étonnait que d'une nouvelle et incessante pensée naîsse nécessairement une nouvelle action, un nouveau mode d'action, et donc une nouvelle

1. *Iota Unum – Étude des variations de l'Église catholique au XX^e siècle*, édition française parue en 1987 aux Nouvelles Éditions Latines, Paris.

IX^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE

PARIS

8, 9 ET 10 JANVIER 2010

VATICAN II : UN DÉBAT À OUVRIR

INTERVENANTS

S.E. Monseigneur Bernard Fellay, *Supérieur Général de la F.S.S.P.X*

Abbé Philippe Bourrat, *Recteur de l'Institut Universitaire Saint Pie X*

Abbé Emmanuel du Chalard, *Directeur du « Courrier de Rome »*

Abbé Jean-Michel Gleize, *Professeur au Séminaire International Saint Pie X, Écône*

Abbé Patrick de La Rocque, *Prieur à Nantes*

Abbé Alain Lorans, *Rédacteur des publications : « D.I.C.I » et « Nouvelles de Chrétienté »*

Abbé Renaud de Sainte-Marie, *Doctorant en philosophie, Université Nancy 2*

Abbé Christian Thouvenot, *Secrétaire Général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X*

Monsieur le Professeur Paolo Pasqualucci, *Professeur honoraire de l'Université de Pérouse (Italie)*

Dottoressa Luisella Scrosati, *Diplômée de l'Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan (Italie)*

DÉTAIL PRATIQUES

- **Lieu** : Palais de la Mutualité, 24 rue Saint Victor 75005 Paris

- **Conférences** : le vendredi 8 janvier de 14h00 à 17h00 ; le samedi 9 janvier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le dimanche 10 janvier de 14h00 à 17h00

- **Secrétariat du congrès** : 15 rue Pierre Corneille, 78000 Versailles ; tel : 01 39 51 08 73
courriel : courrierderome@wanadoo.fr

- **Tarifs** : 3 jours 25 € - 2 jours 20 € - 1 jour 10 € - étudiants 8 € pour les 3 jours

organisation de la mission de l'Église : si l'Église a une nouvelle conception d'elle-même – et tel était à cette époque le mode de raisonnement dominant de toute une littérature qui se présentait comme catholique – si du Concile est née une nouvelle ecclésiolo-

gie, pourquoi ne pas accepter une nouvelle pastorale, de nouvelles méthodes d'action au sein de cette nouvelle Église, pourquoi ne pas accepter qu'une pensée qui se renouvelle et s'auto-crée sans cesse génère un changement continual dans l'action, vers quelque

chose qui reste toujours nécessairement indéfini?

Que le lecteur ne s'étonne pas de la description de l'atmosphère qui dominait dans l'Église lorsque l'ouvrage d'Amerio fut publié. La pensée d'Amerio ne pouvait certainement pas trouver un bon accueil auprès de ceux qui étaient désormais convaincus que le Concile Vatican II représentait une vraie discontinuité avec ce que l'Église avait, par le passé, enseigné, fait et vécu pendant des siècles. Très répandue était la mentalité selon laquelle Vatican II fut une véritable révolution, un virage (changement de direction), un changement radical ou substantiel (bien que l'on n'utilisât plus ce dernier terme, puisque la *substance* était une notion appartenant à une philosophie dépassée par la pensée philosophique moderne...).

Pour beaucoup, passer sous silence, refuser la pensée d'Amerio était naturel, c'était même un devoir : personne ne pouvait se permettre d'émettre des doutes de quelque nature que ce fut sur Vatican II, sinon – tout au plus – pour dire qu'il avait été trop prudent, et qu'il était donc nécessaire d'aller plus loin, puisqu'il faut toujours aller plus loin.

UN RAISONNEMENT TOUJOURS LINÉAIRE

Si quelqu'un trouvait ce discours excessif, il aurait sans aucun doute la possibilité de tenter de montrer pourquoi il pense ainsi. De même, ceux qui considéraient alors le raisonnement d'Amerio comme excessif (raisonnement en vérité toujours linéaire, toujours bien articulé, de compréhension immédiate) auraient pu instaurer un dialogue (qu'ils prônaient d'ailleurs comme la vraie formule de tout progrès dans la pensée, dans l'action, et dans l'aboutissement au consensus), ils auraient pu tenter de démontrer pourquoi la philosophie qui sous-tend toutes les pages de ce livre n'était plus acceptable, bien qu'elle ait été la philosophie commune au sein de l'Église pendant des siècles, dépassant des changements historiques (toujours accidentels) et des époques très tourmentées de la vie de l'Église et de la vie du monde. Ils ne le firent pas : ils se turent ou refusèrent tout en bloc, sans donner les raisons de leur refus.

Pourquoi maintenant, ici et là, semble-t-il y avoir, à l'égard du penseur de Lugano, une certaine attention, une attitude un peu différente ? Peut-être parce que, du moins dans certains milieux ecclésiaux (mais certainement pas dans tous), on est en train de s'apercevoir, et même de constater, que sans continuité dans la pensée et donc dans l'action, sans continuité dans la connaissance et dans l'adhésion à la vérité connue, il n'est pas possible de tenir un discours sérieux sur quoi que ce soit, il n'est pas possible de dire un mot qui vaille la peine d'être écouté, d'être cru, d'être transmis, et qui serve de base au comportement et à la vie humaine ?

CONTINUITÉ DANS LA TRADITION

Peut-être est-on en train de prendre acte que là où le Concile Vatican II a été inter-

prété comme discontinuité avec le passé, comme rupture, comme révolution, comme changement substantiel, comme virage radical, et là où il a été appliqué et vécu comme tel, est née véritablement une autre église, mais qui n'est pas l'Église vraie de Jésus-Christ ; est née une autre foi, mais qui n'est pas la vraie foi dans la divine Révélation ; est née une autre liturgie, mais qui n'est plus la Liturgie divine, la Liturgie tout imprégnée de transcendance, d'adoration, de mystère, de grâce qui descend d'en haut pour rendre vraiment l'homme nouveau, pour le rendre capable d'adorer en esprit et en vérité ; une morale de situation s'est répandue, une morale qui n'est pas ancrée ailleurs que dans sa propre façon de penser et de vouloir, une morale relativiste, à la mesure d'une pensée qui n'est plus sûre de rien parce qu'elle n'adhère plus à l'être, au vrai, au bien.

Si les timides signes d'intérêt et de considération à l'égard d'un penseur qui fut mû par l'amour de la vérité et donc par l'amour de l'Église, dont le devoir ne consiste pas en autre chose que transmettre la vérité de la divine Révélation (et tout ce que celle-ci comporte), telle qu'elle a été reçue et vécue au cours des siècles par l'Église de Jésus-Christ, guidée par le Saint-Esprit, un penseur qui a décrit avec une honnêteté absolue les variations de l'Église catholique au XX^e siècle, qui a montré leur incohérence avec la *Traditio Ecclesiae*, c'est-à-dire avec ce qui, pendant des siècles, a été cru, enseigné et transmis par l'Église dans un langage qui ne peut dire *nova* (des choses nouvelles, des vérités nouvelles) mais tout au plus *nove* (d'une façon nouvelle) ; si ces signes d'intérêt et de considération sont des signes réels, et s'ils devaient encore s'accentuer, il serait permis d'espérer que les temps de désorientation en philosophie comme en théologie sont sur le point d'être dépassés, pour laisser la place à une pensée correspondant aux essences, aux réalités des choses, à la substance des choses, substance qui ne change pas, qui ne peut changer, pas même lorsque changent les accidents, les formes extérieures, les expressions contingentes, qui ne constituent pas le *quid est* d'une chose.

Mais il y a une certaine mentalité qui est longue à disparaître : celle selon laquelle le Concile Vatican II aurait été comme une refondation de l'Église aux temps modernes, et qu'avec ce Concile l'Église aurait fait la paix avec le monde, elle se serait réconciliée avec la modernité, avec la philosophie devenue presque exclusive au cours des derniers siècles, selon laquelle tout est toujours *in fieri*, tout évolue, tout dépend de la pensée créative de l'homme, tout est entièrement en son pouvoir.

PAS SEULEMENT DES INTERPRÉTATIONS

Une autre idée, très répandue, continue d'être soutenue : l'idée selon laquelle il y aurait eu sans aucun doute des variations importantes, négatives, après le Concile Vatican II, mais ces variations seraient exclusivement dues à des interprétations erronées du Concile, lequel devrait être

considéré comme parfait en soi, et ne comporterait dans ses textes rien, absolument rien, qui puisse donner lieu à de mauvaises interprétations. Cette façon de penser ne tient pas compte du fait que les mauvais interprètes post-conciliaires du Concile ont – pour beaucoup – travaillé au sein du Concile, dont les textes montrent sur divers points l'influence des *novatores* : il y a, dans différents textes, des racines qui favorisent la mauvaise interprétation. D'ailleurs ceux qui en appellent à l'« esprit du Concile », pour en dépasser la lettre, pour justifier l'herméneutique de la discontinuité radicale, seraient-ils dépourvus d'intelligence et de prudence au point de créer leur raisonnement en partant du néant, de l'inexistant ? Ou en partant de documents – ceux du Concile – dont aucune des expressions ne peut faire penser à des nouveautés par rapport au Magistère qui fut celui de l'Église, au cours des derniers siècles, jusqu'au dernier pontificat avant Vatican II ?

Dans les textes du Concile, il n'y aurait aucune trace de cette mentalité qui existait clairement au sein du Concile, et que le cardinal Joseph Ratzinger décrit dans son auto-biographie (*Ma vie*, 1998, Fayard) en ces termes : « De plus en plus s'imposait l'impression qu'il n'y avait dans l'Église rien de stable, que tout peut être objet de révision. De plus en plus, le Concile paraissait ressembler à un gros parlement ecclésial qui pouvait tout changer et révolutionner toute chose à sa façon... Les discussions conciliaires étaient de plus en plus présentées selon le schéma de parti, typique du parlementarisme moderne. » (pp. 97-98). « À la fin, "croire" signifiait quelque chose comme "considérer", avoir une opinion sujette à des révisions continues. » (p. 90).

DU PHÉNOMÈNE AU FONDAMENT

À présent, je suis heureux de reproduire pour les lecteurs de la prestigieuse revue *Studi Cattolici* ce que j'écrivais en 2005, en guise de préface au livre *Romano Amerio. Della verità e dell'amore* (Marco Editore), d'Enrico Maria Redaelli, avec une introduction du professeur Antonio Livi :

« La personne et l'œuvre intellectuelle de Romano Amerio suscitent la réflexion ; elles touchent l'essence de la philosophie et donc de la théologie. On ne peut avoir une véritable intelligence de la foi qu'au sein d'une pensée qui a pour objet la vérité, ainsi que la certitude de la possibilité d'atteindre la vérité et de la connaître, de l'atteindre par un raisonnement rationnel droit ou de la recevoir d'en haut, après avoir compris que cette vérité doit être acceptée et qu'elle ne va jamais à l'encontre de l'intelligence.

En effet il ne va pas à l'encontre de l'intelligence d'adhérer à une vérité supérieure à l'intelligence humaine, supérieure au processus humain de l'intelligence, mais éclairant les réelles profondeurs de l'être, et qui élève la connaissance de l'homme jusqu'à atteindre la vérité de Dieu, de sa Parole divine, de son Verbe.

Romano Amerio fut admirablement convaincu que foi et intelligence doivent nécessairement se rencontrer, qu'elles ne peuvent jamais être en contradiction ni en véritable opposition. Il comprit de façon très claire que l'on ne fait pas de théologie sans la vraie philosophie, et que celle-ci ne perd rien de sa nature qui lui vient de Dieu, lorsqu'elle se laisse éclairer par la vérité de Dieu, par la vérité révélée.

Toute la philosophie de Romano Amerio est guidée par des certitudes fondamentales, sans lesquelles il n'est pas possible de se comprendre, de transmettre la connaissance de ce qui est, et non de ce qui paraît. Voilà pourquoi philosopher est toujours « passer du phénomène au fondement », comme le relève justement Antonio Livi : c'est passer de l'apparence des choses à la substance ou essence des choses ; c'est toujours dépasser les accidents pour atteindre la substance, c'est toujours dépasser ce qui change, qui se présente sous des formes changeantes, pour saisir l'immuabilité de l'être, et donc de l'essence des choses.

Nous avons donc la primauté de l'être,

nous avons la primauté de la vérité, nous avons la primauté de la connaissance, nous avons la primauté de l'intelligence sur la volonté et sur l'action (« *nihil volitum quin precognitum* »). L' « *agere sequitur esse* », il doit se conformer à la vérité.

De tout cela, on comprend pourquoi Romano Amerio, en tant que philosophe et croyant, en tant que chrétien, en tant que catholique, n'a pas pu détourner son regard de certaines façons de faire de la théologie, de certaines façons de faire magistère au sein de l'Église ; il n'a pas pu – parce qu'alors il aurait trahi la vérité et le bien – se désintéresser de la vie de l'Église, qui n'est plus concevable dans sa véritable essence si elle ne vient pas de la vérité et ne tend pas vers la vérité, vers la parfaite transmission et connaissance de la vérité de Dieu.

Il fut parmi les plus convaincus qu'il ne peut y avoir de changements substantiels dans la connaissance de la vérité et encore moins dans la transmission de la vérité révélée ; il ne peut donc y avoir de révolutions et de changements substantiels dans la

vérité et dans la vie de l'Église. Ce qui change est accidentel, jamais substantiel ; ce sont les accidents qui changent, et non pas les essences.

Ses écrits, son amour de la vérité et de l'Église, furent par certains (nombreux) mal accueillis, mal jugés, incompris. Ils méritent une connaissance meilleure, plus dépassionnée, plus vraie. Son jugement sévère sur les nouveaux systèmes théologiques, et parfois aussi sur certaines positions magistérielles des dernières décennies de la vie de l'Église, venait de convictions de raison et de foi qui tenaient compte aussi bien de la droite philosophie que de la *Traditio Ecclesiae*, qui est la vraie garantie de la connaissance de la vérité révélée.

Il eut la connaissance lucide des conditions dans lesquelles le magistère de l'Église devient la garantie certaine de la vérité révélée. Ces conditions doivent toutes être remplies, pour que l'intelligence puisse comprendre qu'elle doit se plier à la vérité, qui est d'autant plus élevée et contraignante qu'elle est supérieure à l'intelligence humaine ».

L'AUTORITÉ DU CONCILE VATICAN II

Dans un récent numéro de la revue *Tu es Petrus*¹, l'abbé Bernard Lucien revient sur la question des degrés d'autorité du magistère, qui faisait déjà la matière d'un livre publié par ses soins il y a deux ans². Selon lui, ces nouvelles précisions s'avéreraient nécessaires en raison de « l'urgence des discussions sur Vatican II »³. La couverture du numéro de la revue où figurent ces lignes représentant une photo de groupe des quatre évêques de la Fraternité Saint Pie X, on peut facilement se douter de quoi il s'agit.

1) VATICAN II : UNE EXPRESSION DU MAGISTÈRE SUPRÈME, DONT DÉPENDRAIT LA PLEINE COMMUNION AVEC L'ÉGLISE ?

L'abbé Lucien cherche à montrer que les enseignements du concile Vatican II sont l'œuvre du magistère ecclésiastique suprême, dont l'acceptation de principe serait requise pour la pleine communion avec l'Église ; mais cette acceptation de principe reste à ses yeux compatible avec une acceptation différenciée, et non pas absolue, de chacune des propositions contenues dans les documents promulgués⁴. En effet,

comme le magistère peut s'exercer en engageant son autorité à des degrés divers, le magistère suprême du concile a pu donner à la fois des enseignements infaillibles et d'autres non-infaillibles ou simplement authentiques. Les enseignements de ce concile qui sont garantis par l'infaillibilité peuvent tout au plus receler quelques ambiguïtés que le magistère devra lever ; quant aux autres enseignements qui sont simplement authentiques, ils peuvent contenir quelque erreur à rectifier, mais il est probable qu'un examen attentif n'en trouvera pas, car les passages litigieux relèvent plus de l'équivoque que de l'erreur formelle⁵. L'abbé Lucien compte par exemple dans la première catégorie des enseignements infaillibles l'affirmation centrale de la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, au n° 2⁶ et dans la seconde catégorie des enseignements simplement authentiques l'affirmation, selon lui ambiguë, du n° 8 de la constitution *Lumen gentium* sur l'Église, selon laquelle « l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique »⁷. Outre cet exercice de l'autorité magistérielle proprement dite, l'abbé Lucien voit aussi dans Vatican II l'exercice d'un magistère seulement pédagogique, qui n'engage aucune autorité⁸ : selon lui, les affirmations conciliaires les plus discutables relèveraient de cette catégorie, comme par exemple les développements explicatifs de la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, « qui mettent en œuvre

1. ABBÉ BERNARD LUCIEN, « Les degrés d'autorité du magistère » dans *Tu es Petrus* – Revue des amis de la Fraternité Saint Pierre, n° 122 (avril 2009), p. 45-51.

2. ABBÉ BERNARD LUCIEN, « *Les degrés d'autorité du magistère* », La Nef, 2007. Voir en particulier le chapitre VI, p. 135-189. Nous avons donné une analyse de cette réflexion dans le journal *Courrier de Rome – Si Si No No* de février 2008, p. 1-6, sous le titre : « À propos de saint Vincent de Lérins ».

3. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 45.

4. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 49.

5. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51.

6. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51, note 15.

7. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51, note 16.

8. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51.

une philosophie personnaliste, sans la situer dans la vue supérieure de la primauté du bien commun »⁹.

Pour établir cette démonstration, l'abbé Lucien est conduit à défendre deux conclusions : tout d'abord, il s'avère selon lui que le concile Vatican II est sur certains points l'organe d'un magistère suprême véritablement infaillible ; d'autre part, Vatican II serait sur d'autres points l'organe d'un magistère suprême non-infaillible et simplement authentique.

2) VATICAN II : UN ORGANE DU MAGISTÈRE SUPRÈME, VÉRITABLEMENT INFAILLIBLE ?

2.1) L'infaillibilité du magistère selon la doctrine catholique traditionnelle

Si l'on veut savoir quelles sont les conditions et quelle est la nature précise de l'infaillibilité du magistère de l'Église, on doit se reporter à ce qu'en dit la révélation divine. En effet, comme le rappelle le pape Léon XIII dans l'encyclique *Satis cognitum* du 29 juin 1896, « l'Église a été fondée et constituée par Jésus-Christ Notre Seigneur ; par conséquent, lorsque nous nous enquêtrons de la nature de l'Église, l'essentiel est de savoir ce que Jésus-Christ a voulu faire et ce qu'il a fait en réalité ». Or, le Christ a établi le magistère ecclésiastique comme l'organe authentique, chargé de proposer en son nom la doctrine révélée. C'est donc dans les documents de ce magistère que nous devons trouver l'enseignement du Christ relatif à l'infaillibilité de son Église, et ces documents sont les suivants : la

9. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51, note 18.

Lettre *Tuas libenter* (21 décembre 1863) du pape Pie IX, adressée à l'archevêque de Munich ; la constitution dogmatique *Dei Filius* sur la foi catholique (24 avril 1870), du concile Vatican I ; la constitution dogmatique *Pastor aeternus* sur l'Église (18 juillet 1870), du même concile.

Cette infaillibilité est une propriété qui n'affecte immédiatement ni l'Église en tant que société, ni la personne qui dans l'Église est investie de l'autorité suprême, ni l'exercice de l'autorité en tant que tel. C'est une propriété qui affecte précisément certains actes qui correspondent à un certain exercice de l'autorité. Si l'on s'en tient aux trois documents du magistère que nous venons d'évoquer, on peut distinguer trois circonstances précises, uniques et irréductibles, dans lesquelles un certain exercice de l'autorité suprême jouit de l'inaffabilité. Il y a l'acte singulier du pape qui enseigne tout seul sans le concours des évêques : cet acte est la *locutio ex cathedra*. Il y a l'acte singulier d'une personne non plus physique mais morale, c'est-à-dire le décret publié par un concile œcuménique, lorsque tous les évêques, réunis autour du pape, enseignent de concert avec lui et sous son autorité suprême. Il y a enfin l'ensemble des actes, unanimes et simultanés, qui émanent de tous les pasteurs de l'Église, sous l'autorité du pape, mais dans ce cas, les évêques et le pape sont dispersés et non plus réunis et leur union n'est que morale.

L'inaffabilité de la *locutio ex cathedra* est explicitement définie par le concile Vatican I dans le chapitre IV de la constitution dogmatique *Pastor aeternus* (DS 3074). L'inaffabilité des décrets conciliaires est implicitement enseignée à deux reprises : d'abord dans le chapitre III de la constitution dogmatique *Dei Filius* (DS 3011) ; ensuite dans la lettre *Tuas libenter* de Pie IX (DS 2879). D'une part le concile Vatican I affirme dans *Dei Filius* que « l'on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé [...] par un jugement solennel », et il faut entendre par cette expression générique de « jugement solennel » aussi bien les définitions du pape parlant *ex cathedra* que celles des conciles œcuméniques. D'autre part, Pie IX affirme dans *Tuas libenter* que, lorsqu'il s'agit « de cette soumission qui doit se manifester par l'acte de foi divine », elle est exigée, quoique non exclusivement, par « ce qui a été défini par les décrets exprès des conciles œcuméniques ou des pontifes romains de ce Siège apostolique ». Dans les deux cas, il est explicitement dit que les définitions des conciles œcuméniques réclament un assentiment de foi divine. Puisque seul un enseignement infaillible est en mesure de réclamer l'assentiment de foi divine, ces deux passages de *Dei Filius* et *Tuas libenter* enseignent implicitement l'inaffabilité des décrets conciliaires. L'inaffabilité du magistère ordinaire et universel est elle aussi enseignée implicitement dans les deux

mêmes passages de *Dei Filius* et de *Tuas libenter*. D'une part le concile Vatican I affirme dans *Dei Filius* que « l'on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé [...] par son magistère ordinaire et universel ». D'autre part, Pie IX affirme dans *Tuas libenter* que, lorsqu'il s'agit « de cette soumission qui doit se manifester par l'acte de foi divine », [...] « elle doit aussi s'étendre à ce que le magistère ordinaire de toute l'Église répandue dans l'univers transmet comme divinement révélé ». Dans les deux cas, il est explicitement dit que les enseignements du magistère ordinaire et universel réclament un assentiment de foi divine, et cela suppose que ces enseignements sont infaillibles.

2.2) L'inaffabilité du magistère selon l'abbé Lucien

a) Corps épiscopal rassemblé ou dispersé

L'abbé Lucien s'intéresse ici uniquement à l'inaffabilité de ce qu'il appelle « le magistère universel ». Remarquons tout de suite que l'abbé Lucien commence par donner au mot « universel » un sens très précis, un sens qui n'apparaît d'ailleurs que sous sa plume, et qui n'est pas du tout le sens que les textes du magistère donnent à ce mot lorsqu'ils recourent à l'expression du « magistère ordinaire et universel ».

Une nouvelle terminologie...

En effet, pour l'abbé Lucien, le magistère universel s'oppose au magistère pontifical, comme le magistère suprême du corps épiscopal unanime s'oppose au magistère suprême du pape seul. Le mot « universel » dans l'expression « magistère universel » désigne pour lui l'activité simultanée et conjointe du pape et des évêques, dans un sens très général, qui fait abstraction de la réunion ou de la dispersion du corps épiscopal. Le magistère universel, au sens que l'abbé Lucien donne à cette expression, désigne aussi bien l'activité du pape et des évêques physiquement réunis au même endroit lors d'un concile œcuménique que l'activité du pape et des évêques dispersés par toute la terre et unis par le simple lien moral de leur intention¹⁰.

... qui prête à équivoque

À l'extrême rigueur, l'usage de cette expression, avec le sens précis que lui donne l'abbé Lucien, pourrait être acceptable, bien qu'il s'agisse là d'une nouveauté dont on ne trouve guère de précédent ni dans les textes du magistère, ni dans la théologie. Mais l'expression est à réprover, dans la mesure où elle introduit une équivoque, et donne une interprétation faussée des enseignements du concile Vatican I sur l'inaffabilité du magistère de l'Église. En effet, le texte de la constitution *Dei Filius* parle d'un « magistère ordinaire et

universel », dont il oppose l'enseignement à celui du « jugement solennel ». Dans ce passage, le mot « universel » a un sens très précis, qui n'a absolument rien à voir avec le sens que voudrait lui donner l'abbé Lucien, et il désigne le magistère du corps épiscopal dispersé par toute la terre par opposition au magistère du concile œcuménique, c'est-à-dire du corps épiscopal rassemblé. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux actes authentiques du concile Vatican I, où l'on trouve les déclarations de la Députation de la foi (c'est-à-dire de l'organisme chargé de représenter l'autorité du pape lors des débats conciliaires) qui expliquent en quel sens le mot « universel » a été adopté dans le texte final de la constitution. Un amendement ayant proposé d'ajouter aux mots « magistère ordinaire » les qualificatifs de « public » et d'*« universel »*, la Députation de la foi jugea inutile l'addition du mot « public » mais elle invita le concile à adopter l'addition du mot « universel », qui fut voté à l'unanimité, moins une ou deux voix. Le rapporteur de la Députation, Mgr Martin, explique en ces termes le sens de cet ajout : « Ce mot *universale* signifie d'ailleurs à peu près la même chose que les termes employés par Sa Sainteté dans sa Lettre apostolique, à savoir le **magistère de toute l'Église dispersée sur la terre** »¹¹. Le rapporteur ajoute un peu plus loin que cette Lettre apostolique était celle que Pie IX avait adressée le 21 décembre 1863 à l'archevêque de Munich, la lettre *Tuas libenter*. Or Pie IX parle bien dans ce texte du « magistère ordinaire de toute l'Église répandue dans l'univers ». Comme le remarque le père Vacant, dans une étude classique, qui fait autorité sur la question : « Ce magistère est le mode d'enseignement qui s'exerce **par toute l'Église**, tandis que les jugements des conciles sont promulgués **en un lieu donné** »¹². Et de conclure : « La plupart des théologiens qui ont écrit depuis le concile du Vatican avaient reconnu dans ce qu'il nomme le magistère ordinaire et universel le même magistère que la Lettre de Pie IX appelle le magistère ordinaire de toute l'Église dispersée sur la terre. Maintenant que nous possédons les actes authentiques du concile du Vatican, on ne peut plus douter de cette identité, puisqu'elle a été affirmée dans les déclarations qui ont amené le vote de ce passage de notre constitution »¹³.

De l'équivoque au postulat

Un simple fait est digne de remarque : dans toute son étude, l'abbé Lucien ne cite jamais ni la Lettre *Tuas libenter* du pape Pie IX, ni les déclarations de la Députation de la foi, telles qu'elles figurent dans les actes authentiques du concile Vatican I. Ces

11. MGR MARTIN, « Discours du 6 avril 1870 » dans J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Paris, Hubert Welter, 1903, tome 51, colonne 322, A17-C1.

12. ABBÉ JEAN-MICHEL VACANT, « *Études théologiques sur les constitutions du concile du Vatican* », vol. 2, 1895, n° 624, p. 92.

13. ID., *ibidem*, n° 622, p. 91.

textes contredisent ouvertement l'explication fausse qu'il donne du passage de la constitution *Dei Filius*. Ce passage dit exactement ceci : « On doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel . » (DS 3011.) D'après les explications que nous venons de donner, ce texte distingue entre le magistère du corps épiscopal **réuni en concile** et le magistère du corps épiscopal **dispersé par toute la terre**. L'abbé Lucien lit ce texte en donnant au mot « universel » le sens générique qui fait abstraction de l'état de réunion ou de dispersion du corps épiscopal. Le « magistère ordinaire et universel » est à ses yeux le magistère suprême du corps épiscopal, aussi bien réuni en concile qu'à l'état de dispersion, et tel qu'il s'exerce selon un mode ordinaire, par opposition au magistère suprême du même corps épiscopal, tel qu'il s'exerce selon le mode d'un jugement solennel, ce qui n'a lieu que lorsque le corps épiscopal est rassemblé : « La qualification *ordinaire* pour l'exercice du magistère universel s'oppose à *jugement solennel*. Elle ne s'identifie donc pas avec l'état de dispersion du magistère universel. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un concile œcuménique exerce le magistère ordinaire suprême selon le mode ordinaire et en engageant l'inaffabilité¹⁴. » Voilà pourquoi, selon l'abbé Lucien, le concile Vatican II a pu donner des enseignements infaillibles. En effet, comme l'a explicitement déclaré Paul VI, ce concile « a évité de promulguer des définitions dogmatiques solennelles engageant l'inaffabilité », mais il a cependant « muni ses enseignements de l'autorité du magistère ordinaire suprême »¹⁵. Si l'on s'en tient au postulat de l'abbé Lucien, on peut conclure de là que, même si les enseignements de ce concile ne se présentaient pas comme des définitions infaillibles engageant l'inaffabilité du magistère suprême universel selon le mode solennel, ils équivalent cependant à l'exercice infaillible du magistère universel selon le mode ordinaire.

b) Définir ou transmettre

Le tour est joué, mais c'est un mauvais tour de passe-passe. Il suffit de lire la Lettre *Tuas libenter* pour se rendre compte que l'abbé Lucien ne parle pas du tout le même langage que le pape Pie IX. Le magistère de l'Église peut enseigner de manière infaillible dans trois circonstances différentes : lorsque le pape parle seul ex cathedra; lorsque le pape, à la tête des évêques rassemblés autour de lui, publie les jugements solennels d'un concile œcuménique; lorsque le pape, à la tête des évêques dispersés dans toute la terre (chacun à la tête de son diocèse), prêche dans le cadre du magistère ordinaire et universel. Entre ces

trois circonstances, nous trouvons une différence réelle modale imparfaite¹⁶: c'est la différence qui existe entre trois manières d'être réellement distinctes, pour un seul et même sujet, comme par exemple la distinction qui existe entre le fait d'être assis, couché ou debout pour un seul et même homme. Si nous nous plaçons de ce point de vue du sujet, c'est toujours l'Église enseignante qui est infaillible, à travers le corps épiscopal dont le pape est l'unique chef suprême; mais cette Église enseignante est infaillible de deux manières **réellement** distinctes, c'est-à-dire tantôt lorsqu'elle s'exprime par la bouche du corps épiscopal rassemblé en concile, et tantôt lorsqu'elle s'exprime par la bouche du corps épiscopal dispersé dans tout l'univers. La différence qui existe entre les deux est sans doute celle qui existe entre deux manières différentes pour un seul et même sujet d'enseigner infailliblement, mais c'est une différence bien **réelle**, et non une simple différence de raison.

Une double différence réelle : deux sujets et deux objets

Cette différence réelle est d'abord, comme nous venons de le montrer en nous appuyant sur les enseignements du pape Pie IX, la différence qui existe entre **deux façons distinctes, pour un même sujet, d'exercer son acte**. Mais cette différence réelle modale s'explique elle-même en raison d'une autre différence au niveau de **l'objet formel de l'acte**. Dans la Lettre *Tuas libenter*, le pape Pie IX explique plus précisément quelle est la différence qui existe entre les jugements solennels des conciles œcuméniques et la prédication du magistère ordinaire et universel en disant que cette différence est celle qui existe entre l'acte d'une **définition** et l'acte d'une **transmission**. « S'il s'agissait de cette soumission qui doit se manifester par l'acte de foi divine », dit-il, « elle ne saurait être limitée à ce qui a été défini par les décrets exprès des conciles œcuméniques [...], mais elle doit aussi s'étendre à ce que le magistère ordinaire de toute l'Église répandue dans l'univers transmet comme divinement révélé » (DS 2879). Il y a une différence entre une **définition** et une **transmission**, et c'est la différence qui existe entre deux objets formels distincts¹⁷.

La confusion de l'abbé Lucien

Si, comme le fait l'abbé Lucien¹⁸, on affirme, en se plaçant de ce deuxième point de vue de l'objet de l'acte, que la différence qui existe entre les jugements solennels des

conciles œcuméniques et l'exercice du magistère ordinaire et universel est purement accidentelle, on suppose par le fait même que ces deux actes correspondent au même objet formel, sous deux modalités accidentellement distinctes. On a donc affaire dans les deux cas à l'acte d'une définition, et la différence consiste seulement en ce que les jugements solennels comportent des solennités particulières dans l'expression verbale d'une doctrine directement affirmée comme révélée, tandis que le magistère ordinaire s'exprime sans recourir à ces solennités. Et c'est exactement ce qu'affirme l'abbé Lucien¹⁹. Il peut, selon lui, y avoir l'exercice d'un magistère ordinaire dans le cadre d'un concile œcuménique, lorsque ce dernier procède à des définitions sous un mode qui n'implique aucune solennité particulière au niveau de l'expression.

Cette explication ne tient pas, car elle est contredite par l'enseignement explicite du pape Pie IX, dans la Lettre *Tuas libenter*. Si on se place du point de vue de **l'objet de l'acte** (et non plus seulement du point de vue du **sujet**), il y a une différence essentielle entre les jugements solennels d'un concile œcuménique et l'exercice du magistère ordinaire et universel. Dans le premier cas, on a affaire à l'acte du corps épiscopal rassemblé autour du pape, qui procède à **une définition solennelle**. Dans le second cas, on a affaire à l'acte du corps épiscopal dispersé par toute la terre et moralement uni au pape, qui exerce la **transmission** du dépôt révélé. Le mode solennel n'est donc pas accidentel à la définition²⁰ et il s'oppose essentiellement au mode ordinaire. Ces deux modalités, solennelle et ordinaire, correspondent à deux actes essentiellement distincts²¹.

19. Abbé Lucien, *article cité*, p. 49, note 11.

20. La solennité qui est le caractère propre et nécessaire d'une définition, et qui suffit à distinguer celle-ci de l'exercice du magistère ordinaire, n'est pas une solennité purement matérielle, qui se réduirait à un mode d'expression ou aux circonstances solennelles dans lesquelles se produit l'intervention du magistère conciliaire : le grand apparat avec lequel les décrets sont publiés (si par exemple le pape porte la tiare, et s'il est entouré de tous les évêques en mitre et en chape); le lieu ou le temps de cette publication (si par exemple c'est dans la basilique Saint-Pierre du Vatican ou si c'est après une neuvaine de prières ou de jeûne); le grand concours de peuple; le retentissement médiatique. Il s'agit d'une solennité formelle, et elle équivaut au fait que la définition manifeste en tant que telle, avec la plus grande visibilité possible, qu'une proposition dogmatique est formellement incluse dans le dépôt révélé. Comme nous l'avons expliqué dans l'article paru dans le numéro de mai 2009 de ce journal, la définition a en effet pour objet direct d'indiquer explicitement cette inclusion, tandis que le magistère ordinaire l'exprime de façon implicite et indirecte, en se contentant d'énoncer directement les termes mêmes de la proposition formellement révélée.

21. Cela se peut, même si on admet, (comme le fait JOACHIM SALAVERRI S.J., *De Ecclesia*, thèse 13, n° 546 dans *Sacra theologiae summa*, t. 1 :

14. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 49.

15. PAUL VI, « Audience du 12 janvier 1966 » dans DC n° 1466 (6 mars 1966), col. 418-420.

16. Sur cette question, le lecteur peut se reporter aux explications que donne JACQUES RAMIREZ, o.p., *De analogia*, t. 2, n° 467, Instituto de filosofia Luis Vives, Madrid, 1971, p. 821-823.

17. Nous avons expliqué plus en détail la nature précise de cette différence, en nous appuyant sur l'étude du PÈRE VACANT, dans le journal *Courrier de Rome* - Si Si No No de mai 2009, dans un article intitulé : « Pour une juste réévaluation de Vatican II : le magistère et la Tradition clairement définis », p. 4.

18. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p.46.

Vatican II n'est pas l'expression d'un magistère infaillible

Le concile Vatican II a été un concile œcuménique légitimement convoqué, organe possible d'éventuels jugements solennels infaillibles. Mais en tant que concile, c'est-à-dire en tant que corps épiscopal rassemblé, il ne pouvait absolument pas équivaloir à un magistère ordinaire et universel. Et d'autre part, le pape Paul VI ayant explicitement renoncé à exercer dans ce concile des jugements solennels, les enseignements de Vatican II ne sont nullement ceux d'un magistère proprement infaillible²².

3) VATICAN II : UN ORGANE DU MAGISTÈRE SUPRÈME, SIMPLEMENT AUTHENTIQUE ?

L'abbé Lucien pense pouvoir prouver que Vatican II a correspondu à l'exercice d'un magistère proprement dit, même non-infaillible, dans la mesure où les enseignements de ce concile se sont voulu doctrinaux, et il avance deux arguments pour établir ce dernier point. D'abord un argument positif : les déclarations du pape Jean XXIII affirmeraient cette nature doctrinale des enseignements conciliaires. Ensuite un argument négatif : l'intention pastorale du concile n'exclurait pas la nature doctrinale des enseignements conciliaires²³.

3.1) Les déclarations de Jean XXIII

L'abbé Lucien donne des extraits du discours d'ouverture du concile Vatican II, prononcé par le pape Jean XXIII. Mais ces citations sont partielles, et elles ne donnent pas une idée exacte de la pensée de Jean XXIII. Si l'on se reporte à l'intégralité du discours, tel qu'il fut publié dans la Documentation catholique²⁴, on s'aperçoit que le pape Jean XXIII n'a pas voulu réunir ce concile pour proposer un enseignement doctrinal : « Nous n'avons pas non plus comme premier but », dit-il, « de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine de l'Église, et donc de répéter plus abondamment ce que les Pères et les théologiens anciens et modernes ont déjà dit.

« *Theologia fundamentalis* », Biblioteca de autores cristianos, Madrid, 1962, p. 667), que, du point de vue du sujet, la différence réelle modale imparfaite qui existe entre le corps épiscopal rassemblé ou dispersé équivaut à une différence accidentelle. Un seul et même sujet peut en effet exercer dans des circonstances qui ne sont qu'accidentellement différentes des actes spécifiquement différents : Pierre peut parler debout ou couché, mais il peut aussi parler debout et dormir couché.

22. Cela n'empêche pas que ce concile ait pu [*dato non concessu*] réaffirmer des enseignements déjà enseignés auparavant par le magistère infaillible antérieur ; mais c'est une autre question, qu'il faudrait examiner pour elle-même. Nous examinons seulement ici la question précise de l'infiaillibilité du concile Vatican II en tant que tel.

23. ABBÉ LUCIEN, article cité, p. 49-50.

24. JEAN XXIII, « *Discours d'ouverture, 11 octobre 1962* » dans DC n° 1387 (4 novembre 1962), col. 1382-1383.

Cette doctrine, nous le pensons, vous ne l'ignorez pas, et elle est gravée dans vos esprits. En effet, s'il s'était agi uniquement de discussions de cette sorte, il n'aurait pas été besoin de réunir un concile œcuménique. » Le pape a plutôt réuni ce concile afin de présenter la doctrine dans une forme nouvelle : « Il faut que [...] cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidélement, soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. En effet, autre est le dépôt lui-même de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée. Il faudra attacher beaucoup d'importance à cette forme et travailler patiemment, s'il le faut, à son élaboration ; et on devra recourir à une façon de présenter qui correspond mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral. » Jean XXIII reprendra d'ailleurs la même idée, et de façon beaucoup plus précise, dans une allocution adressée au Sacré Collège le 23 décembre 1962. Il dit alors : « L'objet essentiel —disions-nous dans ce discours d'ouverture solennelle du Concile — n'est donc pas une discussion sur tel ou tel article de la doctrine fondamentale de l'Église, discussion qui reprennent largement l'enseignement des Pères et des théologiens anciens et modernes ; pour une pareille entreprise, en vérité, on n'avait pas besoin d'un concile. Mais cette [doctrine] doit être étudiée et exposée suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne, en se réglant, pour les formes et les proportions, sur les besoins d'un magistère dont le caractère est surtout pastoral²⁵. »

Fort des citations très partielles qu'il donne du discours du 11 octobre 1962, l'abbé Lucien pense pouvoir conclure ainsi : « Il est donc certain qu'en poursuivant un but pastoral, le concile Vatican II n'a absolument pas renoncé à être formellement doctrinal²⁶. » En réalité, quand on lit la teneur exacte des propos de Jean XXIII, une pareille certitude semble bien devoir être sérieusement mise en cause. Sans doute, loin d'exclure un enseignement doctrinal, une « intention pastorale », au sens habituel et traditionnel du terme, le réclame et le favorise : au sens où l'intention pastorale se définit comme le souci du salut des âmes et de l'intégrité de leur foi, il est bien évident qu'une telle intention va de pair avec le souci de préciser et de défendre la doctrine, qui est le moyen primordial grâce auquel les âmes pourront se sauver. Cependant, le pape Jean XXIII définit cette « intention pastorale » dans un sens absolument nouveau, et qui n'est pas sans impliquer de graves ambiguïtés : il s'agit désormais d'exposer la doctrine non plus en fonction du salut des âmes et de l'intégrité de leur foi, mais « suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la

pensée moderne ». Quand on sait l'opposition irréductible qui existe entre la pensée moderne et la doctrine traditionnelle de l'Église²⁷, un tel propos a de quoi laisser perplexe. La belle certitude de l'abbé Lucien s'en trouve quand même assez fortement ébranlée et nous pouvons bien craindre qu'en poursuivant un tel but pastoral le concile Vatican II ait renoncé d'avance à être formellement doctrinal.

3.2) L'intention pastorale n'exclut pas l'enseignement doctrinal

L'argument négatif avancé par l'abbé Lucien perd donc lui aussi toute sa consistance. En bonne philosophie, on dit que la fin détermine la forme. Le but d'un acte détermine d'avance la nature de cet acte. L'intention d'un concile détermine donc la nature des enseignements de ce concile. Une intention pastorale au sens traditionnel du terme n'exclut pas des enseignements doctrinaux et proprement magistériels, bien au contraire. Mais une intention pastorale, au sens nouveau indiqué par Jean XXIII, exclut que les enseignements du concile Vatican II soient des enseignements doctrinaux et proprement magistériels, ou donne du moins des raisons sérieuses d'en douter.

3.3) Une mauvaise tautologie

Ajoutons pour finir que l'abbé Lucien ne répond pas à l'objection qui lui est faite.

On peut objecter en effet que le concile Vatican II ne s'est pas exprimé avec une autorité proprement magistérielle, et ceci pour deux motifs. D'abord à cause de l'intention pastorale, au sens nouveau indiqué par Jean XXIII et qui semble difficilement conciliable avec l'exercice d'un magistère ecclésiastique proprement dit. Ensuite dans la mesure où on trouve dans les enseignements de ce concile des affirmations qu'il est impossible, ou du moins très difficile, de concilier avec les définitions dogmatiques et les enseignements infaillibles de la Tradition antérieure. Parmi ces enseignements contraires à la Tradition, les principaux, ceux dont l'opposition au magistère traditionnel de l'Église est la plus manifeste, sont renfermés dans la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, le décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme et la constitution pastorale *Gaudium et spes*. Le premier de ces trois textes contredit l'enseignement des papes Grégoire XVI dans l'encyclique *Mirari vos* et Pie IX dans l'encyclique *Quanta cura*²⁸. Le deuxième texte contredit l'enseignement du pape Pie XI dans l'encyclique *Mortarium animos*²⁹. Le troisième contredit toute

27. Le lecteur peut se reporter à ce sujet au numéro de juillet-août 2009 du *Courrier de Rome* - Si Si No No, p. 5-6.

28. Pour une étude plus détaillée de cette question, on pourra se reporter au livre de MGR LEFEBVRE, « *Mes doutes sur la liberté religieuse* », Clovis, 2000.

29. Pour une étude plus détaillée de cette question, on pourra se reporter au livre de MGR LEFEBVRE, « *C'est moi l'accusé qui devrait*

25. DC n° 1391 (6 janvier 1963), col. 101.

26. ABBÉ LUCIEN, article cité, p. 50.

la doctrine sociale de l'Église, sur le règne du Christ Roi, telle qu'elle se retrouve dans l'encyclique *Immortale Dei* du pape Léon XIII et dans l'encyclique *Quas primas* du pape Pie XI³⁰. Or, le magistère ecclésiastique est par définition un magistère traditionnel³¹ et l'enseignement de ce magistère est donc constant ; cette constance est constataable non seulement par la raison éclairée par la foi mais même par la seule raison, par les lumières du sens commun. Si la prédication des hommes d'Église contredit celle de tous leurs prédecesseurs sur des points qui concernent directement la substance du message révélé, cette prédication ne peut en aucun cas revendiquer l'autorité du magistère divinement institué. En cas de discontinuité au niveau de l'objet de la prédication, on a le devoir de conclure que l'acte de cette prédication n'est pas l'acte du magistère de l'Église ; les hommes qui exercent cette prédication (c'est-à-dire le sujet de cet acte) restent ce qu'ils sont jusqu'à preuve indubitable du contraire : ce sont des hommes d'Église, évêques ou papes légitimes, qui possèdent la fonction et l'autorité du magistère ecclésiastique. Mais en l'occurrence ils ne peuvent pas s'appuyer sur une telle autorité pour imposer leur prédication comme celle du magistère de l'Église, car celle-ci n'est pas la prédication constante et immuable des vérités révélées par le Christ. Puisque les enseignements du concile Vatican II sont en rupture avec la Tradition bimillénaire de l'Église, au moins sur les trois points substantiels que nous avons indiqués plus haut, ces enseignements ne peuvent pas être les enseignements d'un magistère ecclésiastique proprement dit.

L'abbé Lucien nous répond que ce serait minimiser le rôle du magistère simplement authentique. En effet, rappelle-t-il, même si un concile n'est pas infaillible, il reste qu'il peut s'exercer avec l'autorité d'un magistère simplement authentique³². Cette réponse énonce sans doute une vérité d'ordre général (une possibilité), mais elle ne résout rien du tout, puisque la question à laquelle elle est censée répondre est justement celle où l'on se demande si cette vérité d'ordre général peut s'appliquer dans le cas de Vatican II. Nous avons de sérieuses raisons de douter que Vatican II ait correspondu à l'exercice d'un magistère proprement dit, infaillible ou non, et il ne sert à rien de répondre que, de toute façon, Vatican II cor-

vous juger », Fideliter, 1994.

30. Pour une étude plus détaillée de cette question, on pourra se reporter au livre de MGR LEFEBVRE, « *Ils L'ont découronné* », Fideliter, 1987.

31. Voir à ce sujet le numéro de février 2008 du *Courrier de Rome* — *Si Si No No*.

32. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 50. À la page 51, notre auteur va plus loin, en disant que même si un concile n'est pas infaillible selon le mode d'un jugement solennel, il reste qu'il s'exerce avec l'autorité d'un magistère infaillible selon le mode ordinaire. C'est la reprise de l'explication faussée que nous avons analysée plus haut, § 2.

respond au moins à l'exercice d'un magistère non-infaillible et simplement authentique.

Il y a là un sophisme³³. L'abbé Lucien nous dit que Vatican II a fait acte de magistère,... parce qu'un concile œcuménique est le sujet qui a la capacité requise pour exercer l'acte de magistère³⁴. Normalement, oui : si on a affaire à un concile œcuménique légitimement convoqué, on doit présumer, habituellement, dans des circonstances normales, que le concile va passer comme tel à l'acte, et que les enseignements qui vont être publiés par ce concile seront les enseignements d'un véritable magistère. Cependant, cette présomption est légitime pour autant que nous n'avons pas la preuve explicite et manifeste du contraire. Or, cette preuve intervient justement lorsque les enseignements du concile en question sont en contradiction manifeste avec l'enseignement du magistère ecclésiastique antérieur : c'est le fameux critère négatif³⁵ qui doit nous conduire à nier qu'il y ait eu, dans le cas précis de Vatican II, l'exercice d'un véritable magistère, l'exercice d'un concile qui serait passé comme tel à l'acte. Même s'il arrive ordinairement et la plupart du temps qu'un concile œcuménique fasse acte de magistère, il n'est pourtant pas mathématiquement nécessaire que tout concile œcuménique passe comme tel à l'acte et exerce toujours un acte de magistère : le cas d'exception reste possible, même s'il est rare (une fois sur vingt-et-un conciles œcuméniques), et c'est justement ce qui est arrivé avec Vatican II : *contra factum non fit argumentum*.

33. *A posse ad esse non valet illatio*. Dans son *Traité sur la comparaison entre le pouvoir du pape et celui du concile*, chapitre XXVII, n° 416, CAJETAN remarque, à propos d'un raisonnement tout différent, mais comparable sur le point précis qui le vise, que ce sophisme consiste à passer, de façon toute géométrique, d'une proposition affirmative universelle à une proposition affirmative particulière contenue, en concurrence avec une autre proposition négative contraire, dans cette universelle : « *sophisma consequentis a superiori ad suum inferius affirmatum* ». De la possibilité universelle à l'une plutôt qu'à l'autre des réalités particulières contraires et également possibles (quoiqu'inégalement probables), l'inférence n'est pas mathématiquement nécessaire ni toujours légitime.

34. On retrouve le même sophisme, de manière inversée, et à l'appui de la conclusion diamétralement opposée, dans la thèse sédavantiste : Vatican II n'ayant pas accompli l'acte d'un véritable magistère traditionnel, on en conclut que Vatican II ne fut pas le sujet ayant la capacité requise pour exercer cet acte, et on nie qu'il fut un concile œcuménique légitime. On raisonne ainsi par déduction sophistique *a posteriori* en passant de « *Vatican II n'a pas agi en tant que concile* » (vrai) à « *Vatican II ne pouvait pas agir en tant que concile* » (faux) puis à « *Vatican II ne fut pas en tant que concile* » (faux). Et c'est toujours le même « mathématisme » qui se cache derrière cette apparente rigueur.

35. Voir le numéro de mai 2009 du *Courrier de Rome* — *Si Si No No*, p. 5-6.

4) UN TEXTE QUI N'A PAS VIEILLI

Au moment où, de l'aveu même d'un prêtre membre de la Fraternité Saint-Pierre, « l'urgence des discussions sur Vatican II » apparaît comme une évidence, il n'est pas sans intérêt de relire l'*Introduction au livre J'accuse le concile*, paru en 1976 et qui rassemble le texte des interventions par lesquelles, lors du concile Vatican II, Mgr Lefebvre a dénoncé les erreurs graves, contraires à l'enseignement constant du magistère traditionnel, et qui ont été ensuite adoptées par les décrets conciliaires.

« Pourquoi ce titre « *J'accuse le Concile* » ? Parce que nous sommes fondés à affirmer, par des arguments tant de critique interne que de critique externe, que l'esprit qui a dominé au Concile et en a inspiré tant de textes ambigus et équivoques et même franchement erronés, n'est pas l'Esprit Saint, mais l'esprit du monde moderne, esprit libéral, teilhardien, moderniste, opposé au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Toutes les réformes et orientations officielles de Rome sont demandées et imposées au nom du Concile. Or, ces réformes et orientations sont toutes de tendance franchement protestante et libérale. C'est dès le Concile que l'Église ou du moins les hommes d'Église occupant les postes clés, ont pris une orientation nettement opposée à la Tradition, soit au magistère officiel de l'Église. [...] Le Concile a été détourné de sa fin par un groupe de conjurés et il nous est impossible d'entrer dans cette conjuration, quand bien même il y aurait beaucoup de textes satisfaisants dans ce Concile. Car les bons textes ont servi pour faire accepter les textes équivoques, minés, piégés. Il nous reste une seule solution : abandonner ces témoins dangereux pour nous attacher fermement à la Tradition, soit au magistère officiel de l'Église pendant vingt siècles³⁶. »

Voilà comment il faudrait, selon nous, « résoudre, dans la paix, la charité, et la vérité, les problèmes suscités par le concile Vatican II et artificiellement entretenus de nos jours par le Diable (le Diviseur), pour le plus grand malheur de l'Église et des fidèles »³⁷.

Abbé Jean-Michel Gleize

36. MGR LEFEBVRE, *J'accuse le concile*, p. 9-11.

37. ABBÉ LUCIEN, *article cité*, p. 51.

« Le Saint-Esprit n'a pas été promis [au premier Pape et à ses successeurs] pour qu'ils manifestent, par sa révélation, une nouvelle doctrine, mais qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise aux apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »

Concile Vatican I

Don Andrea MANGINELLA



1962

RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE

BRIEVE CHRONIQUE
DE L'OCCUPATION NÉO-MODERNISTE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

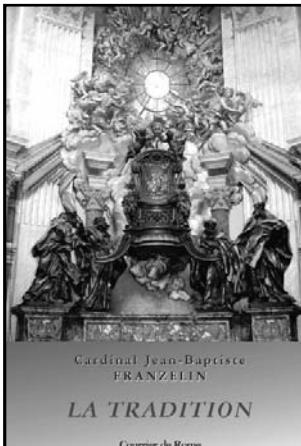
Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*. La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de

l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Si Si No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 euros + 2 euros pour le port

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME



Après la publication, en 2007, de **Tradition et modernisme** du cardinal Billot, le Courrier de Rome a fait paraître en 2008 la première traduction française du **Traité sur la Tradition divine** du cardinal Franzelin (400 pages, 15 € + 3 €, port, légers défauts dans cette édition).

L'abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire International Saint-Pie X à Écône a assuré la traduction du traité du cardinal Franzelin, avec une présentation et des notes substantielles qui en facilitent grandement la lecture.

Élevé au cardinalat par le pape Pie IX en 1876, Jean-Baptiste Franzelin (1816-1886) enseigna pendant vingt ans la théologie dogmatique, au collège jésuite de Rome. Théologien écouté lors du premier concile du Vatican en 1870, il publia cette même année un traité sur la tradition, le *De traditione divina*, qui l'a rendu célèbre et que l'on considère à juste titre comme l'ouvrage de référence sur la question. Franzelin ne se contente pas d'y déployer, avec une érudition parfaitement maîtrisée, toutes les ressources de la patrologie grecque et latine. Son traité est construit comme doit l'être une œuvre proprement scientifique. Les deux fonctions, positive et spéculative, de la théologie y sont mises à contribution pour définir avec précision le concept de tradition, dans la dépendance la plus étroite des sources de la révélation. L'ouvrage de Franzelin met ainsi le doigt sur le vice radical du système protestant, qui repose en grande partie sur le refus de ce dogme catholique de la Tradition divine. Il garde surtout toute son actualité, à l'heure où la fausse notion de tradition vivante, qui est au centre des enseignements du concile Vatican II, est à l'origine des confusions doctrinales dont pâtissent bien des fidèles de l'Église catholique.

À PARAITRE FIN SEPTEMBRE 2009

Cardinal Louis Billot, s.j.



L'Église
I - Sa divine institution
et ses notes

COURRIER DE ROME

donnant accès à ce qui reste l'une des meilleures sources de la théologie de l'Église. Le présent volume offre à la lecture la première des trois parties dont se compose ce traité, et qui a pour objet l'aspect proprement apologétique de l'Église, avec la question de son institution divine et de ses notes (Couverture « La tempête apaisée » - Enluminure de l'Évangéliaire de Hilda (12^e siècle) - Landesbibliothek von Darmstadt). 21 € + 3 € de port.

TOUS LES LIVRES PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS À : courrierderome@wanadoo.fr

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No No
Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0714G82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegénan
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B. 10156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :
- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €
Réglement à effectuer :
- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :
- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20
Réglement :
- Union de Banques Suisses - Sion
C/n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Réglement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 326 (516)

Mensuel - Nouvelle Série

Octobre 2009

Le numéro 3€

CARDINAL MARTINI

Apostilles au compte rendu du récent livre du cardinal C. M. Martini.

Courrier de Rome, XLIII, n° 323, juin 2009, pp. 5-8

Les idées hétérodoxes exprimées par le cardinal Carlo M. Martini, résidant en Israël depuis plusieurs années, dans le livre-interview dont Le Courrier de Rome a récemment publié un compte rendu, ne constituent certainement pas une nouveauté. Mais par le passé, le prélat s'exprimait avec davantage de prudence. Le fait qu'il puisse continuer ouvertement et impunément son œuvre de démolition de la doctrine et de la morale chrétiennes, démontre que la situation générale, au sein de la Hiérarchie catholique, reste grave. Il nous semble donc utile de revenir sur les doctrines perverses de Martini, en proposant à nos lecteurs ces « apostilles », qui intègrent et approfondissent les remarques faites par l'auteur du compte rendu paru dans le *Courrier de Rome* de juin dernier.

I. LA CONTRE-THÉOLOGIE DU CARDINAL MARTINI

L'Enfer existe, mais il serait vide. Le cardinal croit en l'existence de l'Enfer, mais il affirme que « personne ne peut dire si quelqu'un s'y trouve ». (Les déclarations de Notre-Seigneur dans les Évangiles, qui affirment exactement le contraire, puisqu'il révèle que c'est Lui-même qui condamne les pécheurs impénitents à la damnation éternelle, ont-elles une importance pour le cardinal ? Les bons catholiques savent qu'ils ne peuvent jamais dire *qui* ira en Enfer, puisque le jugement ne revient qu'à Dieu, mais ils savent qu'ils ne peuvent certainement pas dire que l'Enfer soit destiné à demeurer vide, idée bien différente, qui bafoue l'Écriture et la justice divine). Il faut naturellement « tenir compte de l'Enfer », dit Martini, même s'il faut comprendre qu'à bien y regarder, « l'Enfer est déjà sur terre ». À la fin, de toute façon, l'amour de Dieu

triomphera de tout, fait comprendre le cardinal. Si l'on prend d'un côté l'Enfer vide et de l'autre côté le triomphe final de l'amour de Dieu (naturellement, on ne parle jamais de sa Justice, du Jugement Universel, de la séparation entre élus et réprouvés, de la prédestination à la Gloire), on peut en déduire que le cardinal insinue de façon ambiguë mais perceptible « l'idée de la rédemption finale pour tous », c'est-à-dire qu'il va dans le sens de cette scandaleuse et funeste erreur, tellement à la mode de nos jours parmi les Catholiques (et seulement parmi eux, car pour les Musulmans et les Juifs, ceux qui n'appartiennent pas à leur religion sont ipso facto damnés pour l'éternité, sans autre forme de procès, alors que pour leurs coreligionnaires mauvais, l'Enfer existe mais il ne serait que temporaire).

Sola Scriptura. Le cardinal Martini semble mettre au centre de la religion chrétienne non pas l'enseignement de l'Église, mais la lecture personnelle de la Bible, à la façon des protestants. Il affirme en effet que « le bon chrétien » est celui qui « croit en Dieu, a confiance en le Christ, le connaît dans la Bible, l'écoute... ». Il ne dit jamais (remarque l'auteur du compte rendu) que le bon chrétien est avant tout celui qui suit en toutes choses l'enseignement de l'Église, enseignement qui s'applique aussi à la façon correcte d'interpréter la Bible. Pour ne pas tomber dans l'erreur qui consiste à se fabriquer une religion personnelle, le bon chrétien doit donc s'appliquer surtout à lire la Bible, selon Martini. *Sola Scriptura*, donc, commente justement l'auteur, à la façon des protestants.

L'évangélisation des peuples est superflue. Martini soutient ensuite que Dieu aidera « toutes les églises, toutes les religions », à « réaliser le bien dans le monde », à « mieux

COURRIER DE ROME
IX^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE
les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris
VATICAN II
UN DÉBAT À OUVRIR
Voir page 3

remplir leur mission à l'égard du monde ». De cette façon, souligne le critique, le cardinal en arrive à attribuer une « mission divine » à toutes les religions. Dans ces conditions, on ne comprend pas quel sens peut encore avoir l'évangélisation catholique. À quoi sert l'Église, dans une telle optique ? Il est clair (remarque l'auteur) que pour le cardinal, la seule évangélisation possible devrait être de type « a-dogmatique », c'est-à-dire réalisée sans la prétention de proposer et prôner une vérité absolue, comme l'est en soi la vérité révélée par Notre-Seigneur, qu'il a ordonné à ses disciples de prêcher de façon *inconditionnelle*, sans compromis, parce qu'elle est la seule qui puisse conduire les âmes au salut.

Exaltation du bouddhisme et du yoga. Dans cette optique, on comprend pourquoi Martini, bien qu'il dise (évidemment) préférer les exercices de saint Ignace, affirme que « le bouddhisme et le yoga sont des aides merveilleuses pour une vie approfondie ». Pour la vie des Catholiques ? S'il y a une philosophie de vie incompatible avec le Catholicisme, c'est bien, à notre avis, le bouddhisme, de même que la philosophie yoga, qui en est un sous-produit. Ne possédant pas de dimension transcendante, le

LES ACTES DU VIII^e CONGRÈS DU COURRIER DE ROME DE JANVIER 2009 SONT DISPONIBLES



Le discours du Pape Benoît XVI, du 22 décembre 2005 à la Curie Romaine, a suscité de nombreuses réactions au sujet de l'interprétation des textes de Vatican II. Un des points les plus retenus est la question de l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture d'une part, et celle de l'herméneutique de la continuité et de la réforme d'autre part. Les intervenants de ce VIII^e congrès théologique ont voulu proposer une réflexion sur le concept d'herméneutique. Faut-il prendre ce concept comme un synonyme d'interprétation — comme une simple explication de texte —, ou dans le sens de la pensée contemporaine, c'est-à-dire dans une acception plus large qui conduit à une notion subjective de la vérité et de la compréhension qu'on peut en avoir?

D'autres interventions portent sur certains textes du Concile Vatican II et s'interrogent sur la possibilité d'adopter une herméneutique

de continuité, lorsque la doctrine exposée est difficilement conciliable avec la ligne du magistère antérieur ou n'a pas de fondement évident dans la Tradition.

Prix 20 e + 3 e de port.

bouddhisme vise à dissoudre l'individu dans le néant (le soustrayant ainsi à la « douleur » de l'existence) au moyen de techniques de méditation conçues pour anéantir peu à peu non seulement les passions mais aussi la pensée consciente elle-même, la volonté. Il en résulte une philosophie de la vie d'un égoïsme absolu, caché derrière une sollicitude féminine pour la « douleur », élevée arbitrairement au rang de catégorie fondamentale de l'existence humaine. Certaines sectes bouddhistes pratiquent la « magie sexuelle » comme composante pratique de leurs « méditations ». La patience du chrétien à l'égard des souffrances de cette vie, dans la perspective de la rédemption et du salut de son âme et de celles des autres, voilà qui constitue un idéal de vie totalement incompréhensible pour le bouddhisme (comme d'ailleurs pour toutes les autres religions). Ce répugnant mélange du Christianisme avec les religions orientales et les philosophies qui en dépendent est, nous le savons, une des conséquences les plus tristes de Vatican II. Il est vraiment incompréhensible que le cardinal Martini puisse associer la limpide spiritualité vraiment chrétienne des Exercices de saint Ignace avec la spiritualité ambiguë des « méditations » bouddhistes et avec le yoga.

Un faux Jésus, qui ne condamne pas le péché. À l'égard de Notre-Seigneur, le cardinal a un comportement confidentiel, tranquille : il le voit comme « le maître » mais surtout comme « mon ami », avec lequel, dit-il, « je parle sur un ton tout à fait normal,

pas pieux du tout ». Comme si s'adresser à Jésus-Christ Notre-Seigneur était la même chose que de s'adresser à l'un quelconque de nos bons amis !

Ce Jésus compréhensif, compatissant, amical, humain, tolérant tous les péchés, *ce faux Jésus* est justement celui qui plaît à Martini et que l'Église, à son avis, devrait proposer aux hommes. « L'Église a beaucoup parlé du péché, trop. De Jésus, elle peut apprendre qu'il vaut mieux donner du courage aux hommes et les engager à lutter contre le péché du monde. » La sainte Église (par le passé) a « trop » parlé du péché? Et Notre-Seigneur, au contraire, aurait principalement parlé du « péché du monde », c'est-à-dire des injustices sociales? Le Nouveau Testament tout entier est là pour démentir de telles affirmations. Et que signifie « donner du courage »? *Donner du courage* signifie manifestement ici présenter une version édulcorée du Christianisme, en évitant de parler de la nécessité de pratiquer les vertus chrétiennes si l'on veut être agréable à Dieu; en évitant même ne serait-ce que d'évoquer le Jugement Universel et la damnation éternelle pour les réprouvés. Cela revient à faire montre d'un humanisme hyperoptimiste (à la Jean XXIII), en cachant en substance l'existence du mal, de l'erreur, du péché, originel et individuel, de la Justice divine infaillible; cela signifie taire la nécessité absolue de se convertir au Christ en paroles et en actes, seule façon d'obtenir la vie éternelle.

II. LA CONTRE-ÉTHIQUE DU CARDINAL MARTINI

Passons sur d'autres aspects également répréhensibles de la pensée martinienne et venons-en à la « morale sexuelle », domaine dans lequel le cardinal exprime encore davantage d'énormités.

Contre Humanæ Vitæ. L'interviewer de Martini émet, dans le livre, un jugement négatif sur l'encyclique *Humanæ Vitæ* (dans laquelle Paul VI interdit la contraception). Il partage l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle aurait « dressé une barrière entre l'Église et la jeunesse ». Martini déclare être du même avis. Il idéalise les « jeunes », plus que de raison. Au lieu de fustiger (comme elles le mériteraient) les mœurs corrompues des jeunes d'aujourd'hui, le cardinal se met de leur côté, et contre le magistère de l'Église. Les jeunes, rappelle-t-il, posent à l'Église des questions concernant « la sexualité, le mariage, le célibat ». Sur ces questions, l'Église avec raison est demeurée ferme dans sa position traditionnelle, c'est-à-dire qu'elle n'a pas adopté la façon dont les « jeunes » voudraient qu'elle les résolve. Et comment l'aurait-elle pu? La « façon » dont les « jeunes » voudraient que l'Église réponde n'est pas autre chose que le flétrissement total à l'égard de l'hédonisme et du matérialisme qui inondent l'Occident. Ils voudraient que l'Église autorise la contraception (et donc l'avortement), les relations sexuelles avant le mariage, la sexualité non reliée à la procréation comme fin première du mariage. En somme, ils voudraient en pratique que l'Église supprime les cinquième et sixième commandements!

Le cardinal trouve que l'enseignement de l'Église en la matière n'est pas approprié. Il dit en effet dans l'interview qu'il faut aborder ces questions « dans un horizon plus large ». Il faut trouver « une voie pour parler de manière appropriée du mariage, du contrôle des naissances, de la fécondation artificielle et de la contraception ». Aborder ces questions « dans un horizon plus large », trouver « une voie pour parler de manière appropriée » de ces questions délicates »... Il s'agit d'un langage évasif, typique des novateurs d'aujourd'hui, qui toutefois montre clairement de quel côté penchent ces derniers. C'est la position contraire à l'enseignement officiel et constant de l'Église, et donc au dogme de la foi. En effet Martini, toujours dans l'entretien, s'aligne assez ouvertement sur les positions de ces évêques autrichiens, allemands et d'autres pays, qui ont contesté *Humanæ Vitæ*. « Ils ont pris — dit-il — un chemin que nous pourrions suivre aujourd'hui. Une période de quarante ans [depuis la publication de l'encyclique], comme celle que nous venons de vivre — aussi longue que la traversée du désert par Israël — pourrait nous permettre de porter un regard nouveau sur ces questions ».

IX^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DU COURRIER DE ROME
en partenariat avec
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X et D.I.C.I.
VATICAN II : UN DÉBAT À OUVRIR
PARIS

8, 9 ET 10 JANVIER 2010

Sous la Présidence de S.E. Mgr BERNARD FELLAY
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PROGRAMME

VENDREDI 8 JANVIER : 14h00 – 17h00

- Introduction : « Vatican II un débat à ouvrir » de Mgr Brunero Gherardini
Abbé Emmanuel du Chalard
- Le fondement pérenne de la Révélation divine et de la doctrine de l'Église
Abbé Philippe Bourrat
- Principes et fondements philosophiques de la nouvelle théologie
Dottoressa Luisella Scrosati
- Influence de la pensée moderne dans Vatican II — essai d'interprétation
Professore Paolo Pasqualucci

SAMEDI 9 JANVIER :

9h00 – 12h00

- La Tradition vivante
Abbé Jean-Michel Gleize
- La personne de l'Église au fondement de la nouvelle ecclésiologie
Abbé Patrick de La Rocque
- Flottement stylistique et théologique dans Nostræ Ætate
Professeur Dominique Viain

14h00 – 17h00

- La liberté religieuse et la nouvelle doctrine sociale
Abbé Renaud de Sainte Marie
- Foi et raison dans la pensée de Joseph Ratzinger
Abbé Christian Thouvenot
- La mise en parenthèse du principe de non-contradiction
Abbé Alain Lorans

DIMANCHE 10 JANVIER : 14h00 – 17h00

- La situation présente à Rome et dans l'Église
Abbé Emmanuel du Chalard
- Synthèse et perspectives
S.E. Monseigneur Bernard Fellay

DÉTAILS PRATIQUES

- **Lieu** : Palais de la Mutualité, 24 rue Saint Victor 75005 Paris, salle Jussieu au 1^{er} étage
 (entrée à droite à côté de l'église Saint Nicolas du Chardonnet)
- **Conférences** : le vendredi 8 janvier de 14h00 à 17h00 ; le samedi 9 janvier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le dimanche 10 janvier de 14h00 à 17h00
- **Tarifs** : 3 jours 25 € — 2 jours 20 € — 1 jour 10 € — étudiants 8 € pour les 3 jours
 (Inscriptions possibles sur place avant chaque conférence)
- **Pour toute correspondance** (spécifier) :
 Secrétariat du congrès : 15 rue Pierre Corneille, 78000 Versailles ; tel : 01 39 51 08 73
 courriel : courrierderome@wanadoo.fr

(Les repas de midi des prêtres sont assurés sur place à proximité immédiate de la Mutualité)

La référence biblique du cardinal bibliste Martini dans ce contexte nous semble un blasphème. Il fait clairement comprendre qu'il faut revoir l'enseignement d'*Humanæ Vitæ* et aller dans les sens des positions du Siècle à l'égard du mariage, du contrôle des naissances, de la fécondation artificielle, de la contraception ! En substance, il laisse entendre qu'à son avis, le Pape avait tort : il faut changer l'enseignement du Magistère pour le conformer aux desiderata du monde (desiderata d'un monde de plus en plus décadent, mais c'est là manifestement un détail sans importance).

Acceptation de l'homosexualité. L'entretien aborde ensuite, le thème de l'homosexualité. Nous disons « naturellement » parce que chacun sait que l'homosexualité est devenue désormais un grave problème en Occident. Au sujet des rapports sexuels dans le mariage, le cardinal manifeste une grande indulgence, en faisant comprendre qu'il faut dépasser les traditionnelles distinctions et interdictions enseignées au cours des siècles par l'Église, et qui visent toutes à préserver la morale, la dignité des épouses et la fin première du mariage, qui est la procréation et non le *remedium concupiscentiæ* (fin secondaire). L'interviewer demande alors : « [votre] attitude libérale s'applique-t-elle aussi à la question de l'attitude de l'Église à l'égard de l'homosexualité ? »

La réponse semble évasive, mais seulement en apparence. « Dans mon cercle de connaissances, il existe des couples homosexuels, des gens qui sont très estimés et socialement intégrés. On ne m'a jamais demandé, et il ne me serait d'ailleurs jamais venu à l'idée, de les condamner. La question est seulement de savoir comment nous pouvons nous situer face à cette réalité. » Là est donc seulement la « question » ? L'homosexualité en tant que telle n'est donc pas, pour notre cardinal, un péché grave, à condamner, mais un phénomène social à accepter ! S'il voyait les choses autrement, il ne prendrait pas comme exemple le phénomène de ces couples homosexuels israélites « très estimés et socialement intégrés » ! La recension rappelle que Karl Rahner, le célèbre théologien en odeur d'hérésie, professait à ce sujet la même opinion, pour ainsi dire « agnostique » (Rahner – sauf erreur de notre part – a eu une maîtresse pendant vingt ans, dont l'existence a été découverte après sa mort).

Mais cet « agnosticisme » est difficilement conciliable avec la condamnation biblique de l'homosexualité, qui se prolonge dans le Nouveau Testament, comme on le déduit de certains passages de saint Paul, à commencer par le célèbre chapitre d'ouverture (avec aussi un esprit de charité chrétienne qui a pour but la conversion du pécheur) de l'Épître aux Romains (dans la capitale babylonesque de l'immense empire, en crise de

valeurs, prospéraient aussi les vices, y compris l'homosexualité). Voici comment Martini trouve le moyen d'esquiver la prescription donnée par l'Écriture. C'est le vieux truc (bien ingénue, en réalité) de l'historicisme de la vérité contenue dans cette prescription : la considérer comme limitée aux besoins de l'époque, et donc comme non valable de façon absolue. À cause de « la pratique douteuse qui régnait dans l'Antiquité, où des hommes avaient, à côté de leur famille, des garçons pour leur plaisir [pédérastie] et des amants masculins, la Bible veut protéger la famille, la femme et l'espace réservé aux enfants ». Un exemple classique d'homosexualité en ce sens serait Alexandre le Grand, d'après le cardinal.

Contre Martini : la Bible et Platon condamnent l'homosexualité en tant que telle. Aux affirmations de Martini, l'auteur du compte rendu répond avec raison que la Bible ne condamne pas l'homosexualité uniquement selon un critère d'opportunité, dans le but de défendre une institution fondamentale comme la famille : elle la condamne tout d'abord pour ce qu'elle est en soi : une rébellion à l'ordre de la procréation voulue par Dieu. En dehors du fait que la défense de la famille constitue une raison plus que suffisante de condamner l'homosexualité (manifestement cette défense importe peu au cardinal), il ne faut jamais oublier que les rapports sexuels entre personnes du même sexe constituent en soi des « actes contre nature ».

Quant à nous, nous voulons ajouter qu'il n'est pas sûr du tout qu'Alexandre le Grand ait été homosexuel. Toutes sortes de légendes ont fleuri à son sujet, en bien et en mal, dont il n'est pas facile de démêler le vrai du faux. Les racontars sur sa prétendue homosexualité sont peu crédibles, entre autres parce qu'ils proviennent de sources douteuses ou hostiles. Un passage de Plutarque nous révèle qu'il considérait l'homosexualité comme une chose honteuse (Alex., XXII). Le cardinal Martini aurait plutôt dû se souvenir de la condamnation explicite de l'homosexualité *en tant que telle* (en tant que comportement immoral précisément parce que contre nature) par Platon, dans les *Lois* : «... il faut reconnaître que ce plaisir [de l'entreinte] semble avoir été attribué par la nature au sexe féminin et au sexe masculin dans la mesure où ils s'unissent pour la génération, mais l'union des hommes avec les hommes, ou des femmes avec les femmes est contre nature, acte téméraire causé dès le commencement par un plaisir désordonné. » (I, 636 c.)

S'intéressant aux autres religions, le cardinal affirme que « dans les communautés protestantes et dans le judaïsme réformé, l'homosexualité n'est pas un problème, alors que pour les orthodoxes [gréco-schismatiques], l'homosexualité est une horreur ». L'Église (qui pourtant – rappelons-le

– l'a toujours fermement condamnée, tout en considérant les homosexuels avec charité chrétienne comme des pécheurs à sauver et non comme des criminels à persécuter) devrait « chercher sa voie dans cette diversité », c'est-à-dire (tel est le sens des déclarations du cardinal) trouver un point d'équilibre entre ces deux visions opposées. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie proposer une « voie » qui semble laisser présager une reconnaissance de l'homosexualité, sinon directement du moins indirectement, ne serait-ce que parce qu'on ne voudrait plus la considérer comme une réalité peccameuse que l'Église a le devoir de condamner, en tant que tel !

Contre Martini : l'homosexualité crée de graves problèmes aussi chez les Protestants et les Juifs. Les références du cardinal à l'attitude des Protestants et du judaïsme réformé appellent quelques observations. Il n'est pas vrai que l'homosexualité ne constitue pas un problème pour les Protestants. Dans la secte anglicane, après des années de discussions et de disputes, on est arrivé récemment à une sorte de scission avec les communautés nord-américaines (dites « épiscopales ») précisément parce que celles-ci ont légitimé la nomination de pasteurs notoirement homosexuels et vivant en concubinage. Ce sont surtout les communautés anglicanes africaines qui ont poussé vers cette séparation, en particulier celle du Nigéria. L'Église d'Angleterre admet le mariage entre divorcés et ne s'oppose pas aux unions civiles entre homosexuels. Dans le cas de couples de pasteurs qui vivent de fait ensemble, ils doivent toutefois pratiquer la chasteté (et une certaine discréetion). Certains anglicans admettraient aussi le « mariage homosexuel ». Mais d'autres communautés anglicanes sont beaucoup moins tolérantes. Il semble que la pratique des couples de pasteurs homosexuels cohabitant discrètement (c'est-à-dire feignant d'être simplement amis) ne soit pas rare en Angleterre ni aux États-Unis. La situation a empiré avec l'accession des femmes au pastoraat (en 1974 en Amérique, en 1992 en Angleterre). Parmi elles se trouvent en effet des féministes acharnées, lesbiennes déclarées, qui ont mis agressivement à l'ordre du jour la question des droits des « gays ». On veut une reconnaissance explicite. L'Anglicanisme, né pour satisfaire la luxure (selon nature) du sanguinaire Henri VIII d'Angleterre, semble être en train de s'étouffer dans la sordide luxure (contre nature) de notre siècle. À notre humble avis, il y aurait là une grande moisson de vocations à récolter, étant donné l'égarement compréhensible dans lequel tombent des secteurs importants de l'anglicanisme, s'il existait encore une Hiérarchie catholique digne de ce nom, c'est-à-dire entièrement vouée à la sainteté de vie et à la conversion des âmes au Christ.

En effet « si Sparte pleure, Messène ne rie pas », comme l'on disait autrefois. Avec des

princes de l'Église comme le cardinal Martini, qui voudraient redéfinir la doctrine catholique de façon à l'adapter aux exigences du Siècle, y compris les pires, même l'avenir de l'Église (« modernisée » en fonction des « valeurs » du Siècle) semble de plomb. Et le présent l'est aussi. En effet nous savons que dans certains pays, le vice de l'homosexualité a hélas atteint le clergé dans des proportions qui semblent inquiétantes, même si elles le sont certainement moins que ce que veulent nous faire croire les media et les lobbys homosexuels. Et nous ne parlons pas des prêtres qui aujourd'hui pèchent contre le vœu de chasteté, ne résistant pas aux pulsions de la nature, et font pression pour l'abolition de l'obligation du célibat ecclésiastique.

En ce qui concerne l'allusion au « judaïsme réformé », il faut préciser que l'on entend par là en réalité l'aspect prédominant du judaïsme, qui ne comprend pas les juifs orthodoxes qui, s'ils le pouvaient, condamneraient probablement les homosexuels et les lesbiennes aux peines prévues pour eux dans l'Ancien Testament. Il s'agit en réalité du judaïsme laïc, partagé entre intellectuels politiquement conservateurs ou libéraux. La composante « libérale », représentée depuis toujours aux États-Unis par le mythique quotidien *New York Times*, s'est révélée dans ces dernières années beaucoup plus sensible aux requêtes des « gays ». En Israël, elle a réussi à créer un véritable sanctuaire législatif pour les homosexuels, qui voient beaucoup de leur « droits » supposés reconnus. Mais ce fait ne facilite pas les rapports avec les juifs orthodoxes ni avec la composante musulmane de l'État, car dans de nombreux États islamiques on a assisté ces derniers temps (au moins formellement) à un raidissement extraordinaire à l'égard de l'homosexualité, à l'inverse de ce qui se passe en Occident.

Le célibat des prêtres doit être revu et il faut ordonner les femmes. Il va de soi que le cardinal Martini ne se montre pas favorable au célibat des prêtres. L'Église, affirme-t-il, « devra avoir une nouvelle vision à ce sujet ». Il va également de soi qu'il se montre féministe, au point de se déclarer favorable à l'ordination des femmes, utilisant les mêmes arguments ridicules que les féministes. Mais que signifie ici « une nouvelle vision » ? On pratique ou on ne pratique pas le célibat. Il n'existe pas de « nouvelle vision » sur la pratique du célibat, un célibat « différent » du célibat. Le sens de l'affirmation, autrement incompréhensible, du cardinal, ne peut être que : le célibat des prêtres doit être supprimé, pourquoi pas en le rendant facultatif ! L'Église de demain, selon les troubles visions du cardinal Martini, non seulement accorderait une plus grande liberté sexuelle, en acceptant les rapports contre nature, mais devrait comporter des prêtresses et des prêtres mariés !

Pour l'apologétique « nicolaïte » (Ap. 2, 6)

Courrier de Rome

du cardinal, cela suffit. Passons à quelques considérations sur sa science de bibliste.

III. L'EXÉGÈSE NÉO-MODERNISTE DU CARDINAL MARTINI

Nous abandonnons maintenant la critique du livre-entretien pour porter à la connaissance de nos lecteurs une autre intervention de cet ineffable prélat, digne du plus grand intérêt à notre avis. Depuis quelque temps, le cardinal publie de temps à autre une rubrique dominicale dans le *Corriere della Sera*, le célèbre quotidien milanais, dans laquelle il répond aux lettres que les lecteurs lui envoient, sur des sujets variés. Remarquons tout d'abord l'inconvenance, pour un prêtre, d'une telle tribune. L'ex « journal national des italiens » et en effet devenu depuis longtemps un journal anticlérical et même antichrétien, car il déploie depuis des années une propagande en faveur de la « libération sexuelle », sous toutes ses formes. Il publie aussi parfois des articles ou des images obscènes ou choquantes, dans les pages consacrées aux spectacles ou dans les rubriques d'actualité, ou encore dans les pages de publicité.

Quoi qu'il en soit, dans le *Corriere* du 26 juillet 2009, p. 11, répondant à quelques lettres qui demandaient des éclaircissements sur le sens et la crédibilité du récit biblique, le cardinal fait des considérations de méthode sur l'herméneutique biblique.

Martini expose synthétiquement la méthode selon lui correcte pour interpréter la sainte Écriture. « Nombreuses sont les lettres qui concernent tel ou tel passage biblique d'interprétation difficile. Beaucoup de ces questions révèlent la conception encore répandue d'une Bible écrite sous la dictée divine et absolument dépourvue d'erreurs. » Cette saine et traditionnelle conception, qui par la grâce de Dieu semble encore répandue parmi les croyants, est-elle partagée par notre cardinal ? Il semble vraiment que non. Voici en effet ce qu'il affirme.

D'après Martini, l'interprétation que l'Église donne de l'Écriture n'est pas inspirée. « Il faut remarquer tout d'abord que les chrétiens lisent les Écritures comme un livre unique, qui a été remis [par qui ?] à l'Église pour qu'elle l'interprète sûrement, à partir de son centre qui est Jésus mort sur la croix et ressuscité. » Remarquons bien cette phrase, dont nous espérons qu'elle a été aussi notée par les lecteurs du *Corriere* : « pour qu'elle l'interprète sûrement. » Seulement « sûrement » ? Le Saint-Esprit (non nommé par le cardinal) aurait remis les Écritures saintes (inspirées par Lui) à l'Église pour qu'elle se limite à les interpréter « sûrement », comme une quelconque autorité académique pourvue d'une bonne préparation philologique ? Il ne s'agit pas seulement d'interprétation « sûre » : c'est à l'Église et à *elle seule* qu'a été conférée l'autorité pour juger du « sens vrai » des Écritures et donc de l'*unique* vérité qui doit

s'y trouver. Voici ce que proclame la Profession de Foi prononcée à l'ouverture du Concile œcuménique dogmatique Vatican I, dont la notion fut ensuite réaffirmée dans la constitution conciliaire dogmatique sur la foi catholique *Dei Filius*, du 24 avril 1870, au chapitre III, dans laquelle fut « renouvelé » ce dont avait déjà délibéré le Concile de Trente : «... Dans les matières de foi et de mœurs qui concernent l'élaboration de la doctrine chrétienne, on doit tenir pour véritable sens de la sainte Écriture celui qu'a tenu et que tient notre Mère la sainte Église, à laquelle il appartient de juger du sens et de l'interprétation véritable des saintes Écritures ; et que, dès lors, il n'est permis à personne d'interpréter cette sainte Écriture contrairement à ce sens ni non plus contrairement au consentement unanime des Pères. » (DS, 1788/3007).

Pour un vrai catholique, il n'y a pas de signification des Écritures qui puisse être différente de celle professée par l'Église, et ce parce qu'à son Eglise *seulement*, assistée par le Saint-Esprit, Notre-Seigneur a confié le dépôt de la foi et donc l'interprétation véritable des Écritures.

La façon dont Martini expose cette vérité de foi est pour le moins *réductrice*. Ou plutôt, *il ne l'expose pas du tout*. Mais voyons la suite.

Le subjectivisme évident de la méthode suggérée par le cardinal. « De plus, la Bible n'est pas seulement un enseignement doctrinal, mais en grande partie récit, interpellation, consolation, parabole, exhortation, prière, reproche, etc. Dans tout ceci nous sommes conduits à marcher sur la bonne route, sans craindre de nous tromper. Dans l'ensemble la tradition biblique, quand elle est bien interprétée, se révèle solide et collant à la vie, bien que ne manquent pas les erreurs historiques, sociologiques, géographiques, etc. » Donc, il y aurait dans la Bible une quantité notable d'*erreurs*, qui impliquent l'histoire, la sociologie (?), la géographie, etc. Ce « etc. », quel type d'erreurs sous-entend-il ? La Bible est donc pleine d'erreurs, mais « solide et collant à la vie », comprenons-nous, si elle est « bien interprétée ». « Collant » à quelle vie ? À la vie éternelle ? À notre vie de tous les jours, semble-t-il, à la vie quotidienne de l'homme.

Mais voilà : la Bible n'est pas un simple résumé de sagesse populaire pour la vie quotidienne. Le fait est que la perspective surnaturelle (qui est le propre de l'Écriture) semble totalement absente de l'herméneutique biblique de notre cardinal. Lequel, et ce n'est pas par hasard, retire sa signification doctrinale à une grande partie de la Bible, affirmant qu'elle est « récit, interpellation, etc. » *séparément de la doctrine*. Comme si l'on pouvait priver une seule ligne des deux Testaments de sa signification « doctrinale », c'est-à-dire du fait qu'elle est la manifestation de la Vérité

révélée par Dieu, ou au moins qu'elle s'y réfère !

Pour Martini, qui pense et écrit de façon conforme à l'exégèse subjectiviste confuse des Protestants, qui a pénétré (entre autres grâce à lui) l'exégèse catholique actuelle, les faits relatés dans la Bible ne sont pas vrais parce que vrais, c'est-à-dire en tant qu'événements réels ; ils le sont parce que leur expérience par les croyants est « vraie ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Que cette « expérience » est vraie parce que celui qui l'a faite l'a crue vraie ? Que cette expérience est vraie parce qu'elle s'avère dans la vie des croyants ? Celui qui y comprend quelque chose est très fort. Mais voici le passage.

« Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, etc., au-delà de ce que l'on peut en savoir par l'histoire, sont « vrais » parce que leur expérience est « vraie », expérience qui s'avère sans cesse dans la vie des croyants. » L'expérience d'Abraham a été celle de pouvoir parler à Dieu directement, et Dieu lui est apparu sous une forme humaine, avec deux anges à forme humaine, à la porte de sa maison (*Gen. 18, 1 ss.*). Cette « expérience » est-elle vraie parce que le fait s'est réellement produit ou non ? De foi, nous croyons comme l'a toujours enseigné l'Église : que ces choses extraordinaires sont réellement arrivées. Dire, comme le fait le cardinal, que ces faits sont « vrais parce que leur expérience est vraie, expérience qui s'avère sans cesse dans la vie des croyants » signifie s'exprimer de façon obscure, suffisant toutefois à introduire le doute sur la vérité objective et donc sur l'historicité des faits racontés dans la Bible, étant donné que la « vérité » de ces faits, dépendant *exclusivement* de l'« expérience » que l'on en a eue, serait en fait un produit de l'« expérience » de celui qui les raconte. Cela va contre le dogme et rend un très mauvais service à ceux qui écrivent au cardinal, éminent bibliste, pour être éclairés sur les Saintes Écritures.

La partie méthodologique, pour ainsi dire, de la réponse du cardinal, se conclut par une inévitable référence à Vatican II.

*Martini interprète dans un sens néo-moderniste *Dei Verbum* 11.* « Plus délicats sont ces passages où, à propos par exemple de la guerre, ou de la vie après la mort, on exprime une doctrine qui à nos yeux semble tronquée. Ces passages doivent être lus comme une étape du chemin vers la plénitude de la lumière. Le Concile Vatican II dit que « les livres de l'Écriture enseignent nettement, fidèlement et sans erreur, la vérité telle que Dieu, en vue de notre salut, a voulu qu'elle fût consignée dans les saintes Lettres » (cf. *Dei Verbum*, n. 11). Ceci posé, j'essaie de répondre à quelques-unes des lettres que j'ai reçues.

Cher Monsieur X, les premières pages de la Genèse nous présentent, à l'aide de sym-

boles, une profonde vérité sur Dieu, sur l'homme et sur le mal. Tout n'est pas dit, mais c'est déjà beaucoup pour commencer... »

Notre commentaire : dans les Écritures se trouveraient donc des passages qui expriment une doctrine « qui à nos yeux semble tronquée ». Le cardinal veut dire ici, manifestement, que dans les Écritures sont enseignées des doctrines qui, de notre point de vue d'hommes modernes, sont « incomplètes ». Quelles sont-elles ? La référence est générale. Il s'agirait de passages sur la façon de concevoir la guerre ou l'au-delà. Il serait intéressant de savoir en quel sens l'éminent bibliste considère *doctrinalement incomplet* tel ou tel passage de l'enseignement néotestamentaire à propos de « la vie après la mort ». Peut-être pense-t-il précisément à ce que Notre-Seigneur a révélé sur le jugement particulier et sur le jugement dernier, et sur la damnation éternelle des réprouvés ? Ces passages qui semblent doctrinalement « tronqués » devraient être lus, dit-il, « comme une étape du chemin vers la plénitude de la lumière ». Qu'est-ce que cela veut dire ? À notre avis, cela veut dire que le « message » contenu dans l'Écriture n'est pas complet, que la Révélation ne s'est pas encore accomplie, que le chemin vers « la plénitude de la lumière », c'est-à-dire la plénitude de la Révélation, est encore ouvert. Pour tous, pour toutes les religions, étant donné qu'à chacune d'elles a été confiée une « mission divine » ! Nous sommes en plein débat œcuméniste.

Quoi qu'il en soit, malgré les lacunes qui pullulerait dans les textes sacrés [sic], il ne faut pas nous inquiéter. Vatican II nous informe que l'Écriture « enseigne fidèlement et sans erreur, la vérité telle que Dieu, en vue de notre salut, a voulu qu'elle fût consignée dans les saintes Lettres ». Tout va bien. Il suffit de savoir que la Bible nous enseigne « fidèlement et sans erreur » la vérité salvifique, malgré les erreurs historiques, sociologiques, géographiques, etc. et ses lacunes doctrinales ! En effet, l'enseignement scriptural qui compte vraiment est celui qui concerne la « vérité en vue de notre salut » dont « Dieu a voulu qu'elle fût consignée » dans les Écritures ! Tout le reste est plein d'erreurs mais cela ne compte pas pour notre salut ! Mais quelles seraient ces vérités salvifiques ? Martini ne nous le dit pas. Et comment peut-il y avoir un noyau de vérité dans des textes truffés d'erreurs en tous genres, y compris doctrinales ? On ne peut vraiment pas le comprendre. Mais on comprend, au contraire, que le cardinal, à la manière de certains hérétiques, doute fortement de l'historicité du récit de la Genèse.

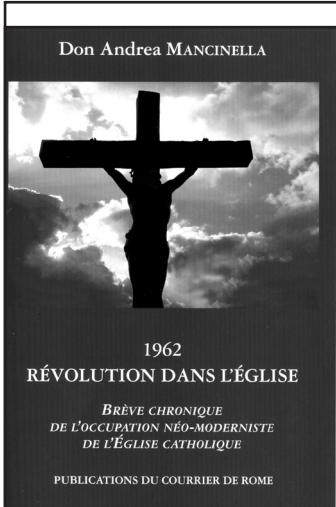
La tentation d'Adam et Ève serait un récit uniquement symbolique. En effet, à un lecteur qui lui demande : « la première partie de la Genèse est-elle le fruit d'une simple

réflexion par l'auteur sur l'origine du mal, comme le pensent plusieurs prêtres que j'ai entendus, ou bien représente-t-elle, bien que sous forme symbolique (l'arbre, la pomme, le serpent) une ressemblance de vérité ? » le cardinal, comme on l'a vu, donne une réponse dans le sens de l'interprétation rationaliste (et donc hérétique) déjà offerte au lecteur par des prêtres que celui-ci a consultés. Pour lui, la première partie de la Genèse nous représente une profonde vérité sous une forme symbolique, elle ne nous représente pas des faits. Sauf erreur, Pie XII, dans l'encyclique *Humani Generis*, n'a-t-il pas justement condamné des exégèses de ce genre ? Et si oui, pourquoi cette condamnation n'est-elle pas appliquée par l'autorité compétente ?

On déduit également de ce contexte que le cardinal Martini interprète le célèbre et ambigu art. 11 de la constitution conciliaire *Dei Verbum* sur la divine Révélation (l'un des articles les plus contestés de tout le Concile) dans le sens des novateurs néo-modernistes : le dogme de l'inerrance s'applique seulement à ces parties de l'Écriture qui enseignent la vérité placée en elle (par Dieu) pour notre salut. Mais cela signifie nier le dogme de l'inerrance au sens propre, cela signifie répandre de fausses doctrines.

Le compte rendu publié en juin dernier par le *Courrier de Rome* rapporte aussi l'opinion du vaticaniste de la célèbre revue de gauche *L'Espresso*, Sandro Magister, qui est considéré comme un journaliste bien informé. « Dans les hautes sphères de la hiérarchie, les critiques envers l'auteur sont sévères et révèlent une inquiétude. Mais en public, la règle est de se taire. Il y a la crainte que contester publiquement les thèses de ce livre vienne ajouter des problèmes aux problèmes ». On peut comprendre la situation difficile dans laquelle se trouve la Curie. Martini, dont l'audace a augmenté progressivement ces dernières années, représente toute l'aile néo-moderniste de la Hiérarchie, aile qui demeure assez puissante, entre autres grâce aux multiples appuis extérieurs dont elle jouit, connus de tous. Mais, demandons-nous, jusqu'à quand l'autorité compétente pourra-t-elle continuer de se taire ? Le scandale est maintenant énorme : un cardinal conteste ouvertement, et sans être inquiété, le magistère de l'Église sur des points fondamentaux de la morale et du dogme, et fait litière de la bonne exégèse biblique catholique. Jusqu'à quand la Prima Sedes pourra-t-elle repousser le bilan du néo-modernisme qui gangrène toute l'Église depuis si longtemps ? Les années passent, les Papes changent, mais les plaies de l'Église, qui se sont ouvertes avec Vatican II, demeurent. Et elles s'infectent de plus en plus.

Le Glaneur

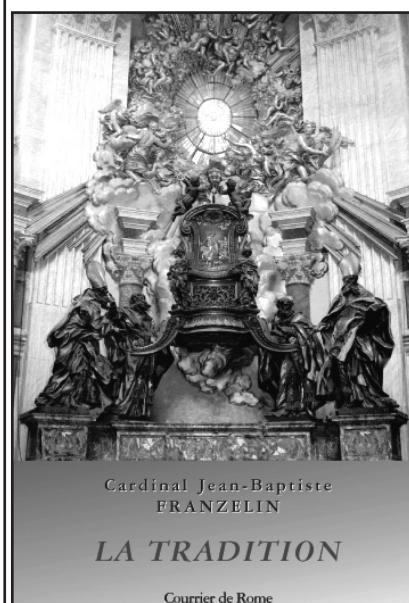


Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Si Si No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 € + 2 euros pour le port



Après la publication, en 2007, de **Tradition et modernisme** du cardinal Billot, le Courrier de Rome a fait paraître en 2008 la première traduction française du **Traité sur la Tradition divine** du cardinal Franzelin (400 pages, 15 € + 3 €, port, légers défauts dans cette édition).

L'abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire International Saint-Pie X à Écône a assuré la traduction du traité du cardinal Franzelin, avec une présentation et des notes substantielles qui en facilitent grandement la lecture.

Élevé au cardinalat par le pape Pie IX en 1876, Jean-Baptiste Franzelin (1816-1886) enseigna pendant vingt ans la théologie dogmatique, au

collège jésuite de Rome. Théologien écouté lors du premier concile du Vatican en 1870, il publia cette même année un traité sur la tradition, le *De traditione divina*, qui l'a rendu célèbre et que l'on considère à juste titre comme l'ouvrage de référence sur la question. Franzelin ne se contente pas d'y déployer, avec une érudition parfaitement maîtrisée, toutes les ressources de la patrologie grecque et latine. Son traité est construit comme doit l'être une œuvre proprement scientifique. Les deux fonctions, positive et speculative, de la théologie y sont mises à contribution pour définir avec précision le concept de tradition, dans la dépendance la plus étroite des sources de la révélation. L'ouvrage de Franzelin met ainsi le doigt sur le vice radical du système protestant, qui repose en grande partie sur le refus de ce dogme catholique de la Tradition divine. Il garde surtout toute son actualité, à l'heure où la fausse notion de tradition vivante, qui est au centre des enseignements du concile Vatican II, est à l'origine des confusions doctrinales dont pâtissent bien des fidèles de l'Église catholique.

TOUS LES LIVRES PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS À :
courrierderome@wanadoo.fr

Cardinal Louis Billot, s.j.



L'Église
I - Sa divine institution
et ses notes

COURRIER DE ROME

Le jésuite Louis Billot (1846-1931) fut appelé à Rome par le pape Léon XIII, qui voulait donner une orientation nettement thomiste à l'enseignement. Saint Pie X l'élèvera au cardinalat en 1911, après l'avoir nommé, l'année précédente, consulteur du Saint-Office. Principal artisan du renouveau thomiste, défenseur réputé de l'orthodoxie dans le contexte de la crise moderniste, le cardinal Billot est demeuré surtout célèbre à cause de son cours d'ecclésiologie. Le *Traité de l'Église du Christ*, paru en 1900 est en effet la dernière grande synthèse théologique, grâce à laquelle, pendant plus de cinquante ans, des générations d'étudiants, prêtres et séminaristes, pourront trouver l'expression achevée de la pensée de l'Église, sur l'un des points où les remises en cause de la nouvelle théologie devaient se faire le plus durement sentir. Depuis le concile Vatican II (1962-1965) la constitution *Lumen gentium* sur l'Église et le décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme n'ont fait qu'entretenir la confusion. Cette première traduction française du maître ouvrage du cardinal Billot n'a d'autre ambition que d'éclairer les esprits, en leur donnant accès à ce qui reste l'une des meilleures sources de la théologie de l'Église. Le présent volume offre à la lecture la première des trois parties dont se compose ce traité, et qui a pour objet l'aspect proprement apologétique de l'Église, avec la question de son institution divine et de ses notes (Couverture « La tempête apaisée » - Enluminure de l'Évangéliaire de Hilda (12^e siècle) - Landesbibliothek von Darmstadt).

21 € + 3 € de port.

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 € ajouter 3 €, au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 €, de 40,01 à 100 € ajouter 6 €, au-dessus de 100 € franco de port.

LIVRES DISPONIBLES

SAINTE PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X

2 tomes reliés -

Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99 €
 Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
 UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p. - 160x240 23 €

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.
 Un bon complément aux deux autres ouvrages.

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE

YVES CHIRON

1 volume, 346 p. - 21 €

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, a avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

CATÉCHISME DE SAINT PIE X

164 p. - 20 € (cartonné), 10 € (broché)

Reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la Province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme voulu par saint Pie X, « *plus bref et adapté aux exigences actuelles* » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES

LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 p. - 9,9 €

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

LE MESSAGE DU PADRE PIO

KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p. - 11 €

Fille spirituelle de saint Padre Pio, Katarina Tangari raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le saint moine stigmatisé.

KATHARINA TANGARI

YVES CHIRON

1 volume 416 p. - 20 €

Parution fin novembre 2006

Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio, membre du Tiers-ordre dominicain, qui a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, a été emprisonnée en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972 pour son aide aux catholiques, et est venue en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Son itinéraire et la façon dont elle a surmonté ses épreuves sont exemplaires pour notre temps.

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 p. - 3,8 €

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

STAT VERITAS

ROMANO AMERICO

1 volume 190 p. - 21 €

Ce livre est la suite de « *Iota Unum* ». C'est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « *Tertio Millenio adveniente* » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 p. - 1,5 €

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 p. - 1,5 €

Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fausse de la Tradition dans son caractère vivant; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 p. - 9,15 €

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « *Courrier de Rome* » au sujet des consécérations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 p. - 18,3 €

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE

P^r PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 p. - 10 €

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

TRADITION ET MODERNISME

CARDINAL BILLOT, S.J. (1846-1931)

Édition 2007 - 200 p. - 20 €

Ce livre est traduit pour la première fois en français par M. l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur au séminaire d'Écône. Le cardinal Billot a joué un rôle décisif pour seconder le pape saint Pie X dans l'analyse du modernisme.

MAÇONNERIE - POLITIQUE

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES

ÉPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON

Réédition - 800 p. - 39,5 €

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse ! » (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. Plus de 100 pages de mises à jour.

GUERRE EN YUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 p. - 3,7 €

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 p. - 6,9 €

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE

8 et 10 décembre 1994 - 165 p. - 12 €.

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II

2 et 5 janvier 1996 - 482 p. - 27,4 €.

3. LA TENTATION DE L'ÉCUMÉNISME

21 et 24 avril 1998 - 518 p. - 22,9 €.

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

3, 4 et 5 août 2000 - 347 p. - 23 €.

5. LA MESSE EN QUESTION

12, 13, 14 avril 2002 - 505 p. - 25 €.

6. PENSER VATICAN II QUARANTE ANS APRÈS

2, 3, 4 janvier 2004 - 478 p. - 25 €.

7. LES CRISES DANS L'ÉGLISE, LES CAUSES, EFFETS, REMÈDES

5, 6, 7 janvier 2007-385 p. - 20 €

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Réglement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Réglement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Réglement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 327 (517)

Mensuel - Nouvelle Série

Novembre 2009

Le numéro 3€

DÉDIÉ AUX PRÊTRES EN L'ANNÉE DU SACERDOCE CATHOLIQUE SOUVENIR DU SAINT CURÉ D'ARS

Une initiative très opportune, mais qui n'est pas bien accueillie par tous

Le 9 août dernier était le cent cinquantième anniversaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney, Confesseur, plus connu sous le nom de « saint Curé d'ars ». Au mois de juin précédent, le Saint-Père avait ouvert « l'année du sacerdoce catholique », en la plaçant sous l'égide du saint Curé. Dans la lettre apostolique du 16 juin, dans laquelle il proclamait le commencement de cette année spéciale, le Pontife déclarait, s'adressant à tous les prêtres : « Demandons au Seigneur Jésus la grâce de pouvoir apprendre nous aussi la méthode pastorale de saint Jean-Marie Vianney »; cette « méthode » était fondée sur une seule chose : la *sainteté*, la sainteté de la vie quotidienne du prêtre! La sainteté et la foi; puisque il ne peut y avoir la première sans la seconde. Le saint Curé d'Ars, déclaré par saint Pie X intercesseur pour le clergé français en 1905, et vingt ans plus tard « patron des prêtres » par Pie XI, est donc à très juste titre désigné par le Pape, en ces temps de grave crise d'identité des prêtres, comme exemple et modèle pour les prêtres et pour toute l'Église, fidèles compris.

La chronique rapporte que toute la Hiérarchie ne s'est pas montrée enthousiasmée par l'exhortation papale. Aujourd'hui, a-t-on fait comprendre avec un raisonnement singulier, le prêtre doit être dans le monde, vivre dans le monde, être « ouvert » à ses exigences, il ne peut certainement pas s'isoler et s'adonner (égoïstement) à la pratique de la sainteté, comme l'a fait Jean-Marie Vianney! Pour cette partie de la Hiérarchie, qui empreint sa mission des funestes « ouvertures au monde » proposées par Vatican II et mises en œuvre de la façon que nous connaissons par l'après-Concile, le curé d'Ars ne peut manifestement pas représenter un modèle à suivre, ni par la vie de dure pénitence qu'il s'était imposée, ni par le type de « message » qu'il répandait, puisqu'il s'agit d'un message qui contenait toutes les vérités traditionnelles du Christianisme, sans aucune concession aux pseudo valeurs en lesquelles croit le monde.

LA VIE ET LA PERSONNALITÉ DU SAINT CURÉ D'ARS

Mais qui était saint Jean-Marie Vianney? Une édition de 1960 du Missel Romain (celui de l'ancien Rite Romain, improprement connu sous le nom de « tridentin ») le rappelait ainsi au souvenir des fidèles, en quelques mots simples : « Saint Jean-Marie Vianney naquit le 8 mai 1786 à Dardilly, dans le diocèse de Lyon. Dès l'enfance il se montra petit apôtre parmi les pastoureaux qui gardaient les troupeaux avec lui, et il fit preuve à l'égard des pauvres d'une générosité particulière, bien qu'étant lui-même très pauvre. Ayant reçu une instruction tardive, il rencontra de très graves difficultés dans ses études, qu'il effectua tout d'abord sous la conduite du curé d'Écully. Ordonné prêtre en raison de sa sainteté plus que pour son savoir, il fut pendant trois ans vicaire d'Écully, puis il devint curé d'Ars, petit village, dont les habitants étaient très indifférents aux devoirs religieux. Par d'après pénitences, il commença par punir en lui-même les péchés de son troupeau; puis progressivement il réussit à s'imposer par sa vie exemplaire. Il devint le conseiller de toute la France et même de l'Europe et de l'Amérique; il fut un véritable martyr du confessionnal, dans lequel il passait environ 18 heures par jour. Ars devint pendant une vingtaine d'années, grâce à son saint et simple curé, un lieu de pèlerinage pour plus de cent mille personnes par an. Le curé d'Ars mourut le 4 août 1859, à l'âge de 73 ans. Pie XI le canonisa et le déclara patron des prêtres le 25 mai 1925 »¹. Sa fête est célébrée le 9 août.

« Martyr du confessionnal », comme le fut au siècle suivant saint Léopold de Padoue et l'italien saint Padre Pio, tous deux capucins. « Martyrs du confessionnal »? Et qu'a donc fait du sacrement de Confession la Liturgie

1. Le pèlerinage des fidèles à Ars a encore lieu aujourd'hui.

COURRIER DE ROME

IX^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE

les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris

Voir page 3

« créative » de l'après-Concile? Combien de fidèles se confessent encore, dans les églises presque désertes où l'on célèbre la Messe suivant le rite du *Novus Ordo*?

Des informations précieuses sur la personnalité du saint Curé nous sont données dans un petit ouvrage contenant des pensées choisies et « *fioretti* ».

« Par un matin gris du 9 février 1818, Jean-Marie Baptiste Vianney, prêtre, se met en route pour sa nouvelle paroisse et son nouveau village : Ars, dans les Dombes.

Le curé d'Ars a trente-deux ans. Bien vite, il prend la mesure du petit bourg dont il a la charge. Deux cent trente habitants, c'est peu – mais, dans son humilité profonde, l'abbé Vianney trouve encore que c'est trop de cette gerbe d'âmes pour les épaules d'un moissonneur. Il est heureux d'être prêtre, mais il a peur d'être curé. Jusqu'à sa mort, le souci de mener à Dieu son troupeau le hantera. Il ne cessera plus, jour et nuit, de prier pour ses paroissiens et pour « les pauvres pécheurs »².

En 1818, la France et l'Europe sont encore bouleversées par les tempêtes révolutionnaires et napoléoniennes. Moins de trois ans sont passés depuis la bataille de Waterloo (18 juin 1815). Un simple prêtre de campagne est envoyé prendre possession de sa minuscule paroisse, un village qui semble oublié de Dieu,

2. Préface de « Pensées choisies du saint Curé d'Ars et petites fleurs d'Ars », par Janine Frossard, préface de Michel de Saint-Pierre (p. 7).

situé dans une région âpre, peu salubre et à demi déserte de la Bourgogne, et de surcroît plongée dans l'atmosphère spirituellement engourdie de l'époque. Mais le curé d'Ars ne perd pas courage. Bien que se sentant écrasé par son devoir immense, il s'emploie de toutes ses forces à l'œuvre de conversion et de salut à laquelle l'appelle l'Esprit-Saint.

« On sait les difficultés auxquelles l'abbé Vianney se heurte, dès les débuts de son ministère à Ars. La danse et le cabaret sont ses ennemis, et par son enseignement, par des sermons maladroits et cependant irrésistibles, par ses catéchismes fameux, surtout par son exemple de piété et d'austérité, il faudra bien qu'il en vienne à bout... » (p. 8). Le saint Curé démontre par les faits la validité de l'ancien dictum selon lequel la meilleure prédication est celle de l'exemple. Il s'imposait de dures pénitences et mortifications. « Il se fabrique lui-même des instruments de pénitence composés avec des chaînes, des pointes de fer et des morceaux de plomb. Il s'en frappe à coup redoublés, quand il est seul, et les femmes qui s'occupent de son ménage diront en pleurant d'admiration horrifiée : "Ça fait pitié de voir l'épaule gauche de ses chemises tachée et maculée de sang!" » (*ibid.*). Son régime lui aussi « faisait pitié ». « Il ne prend, pendant longtemps, qu'un seul repas par jour et il trouve le moyen de l'expédier debout, en quelques minutes. Il s'agit d'eau à peine rougie de vin, de pommes de terre bouillies et froides, d'une poignée de farine, et parfois, en tout et pour tout, d'horribles croûtons de pain qu'il a rachetés à de vieux mendiants et qui moisissaient au fond des besaces. Car le suprême honneur, pour l'abbé Vianney, c'est de manger le pain des pauvres. » (pp. 8-9). Si notre souvenir est bon, saint François lui aussi suivait un régime semblable. Les autres « martyrs du confessionnal » furent eux aussi de grands jeûneurs et pénitents pour nos péchés.

Avec une pareille vie, soutenue par une pareille foi, la Providence ne tarda pas à faire fructifier l'œuvre du saint Curé.

« L'activité du curé d'Ars, de jour en jour, deviendra plus étendue et plus tenace. Il crée à Ars l'école des filles et l'orphelinat, sous le nom de "La Providence". Il fonde l'école des garçons. Il va dans toutes les autres paroisses, où il est de plus en plus demandé, réclamé, pour prêcher des missions. Et puis, la ferveur extraordinaire de ses sermons et de ses catéchismes commençant à le rendre célèbre, les pécheurs viennent à lui de toutes parts. C'est déjà ce qu'on appellera "le Pèlerinage d'Ars" – et les foules se mettent en marche de tous les coins de la France et même de divers pays d'Europe, vers ce seul homme, vers ce prêtre de campagne dans son village perdu, vers ce paysan ignorant, intuitif, inépuisable et ruisselant de charité, dont le XIX^e siècle, cynique et désespéré, a tant besoin! » (pp. 9-10).

Le XIX^e siècle! Et le nôtre, qui est certainement encore plus cynique et désespéré? Après saint Padre Pio, mort le 23 septembre 1968, auprès duquel des foules de pénitents se rendaient également en pèlerinage du monde entier, il n'y a plus eu de « martyrs du

confessionnal ». L'année suivant sa disparition entra en vigueur la Messe du *Novus Ordo*, la Messe construite sur le papier par les théoriciens de la créativité liturgique et du « dialogue », avec la collaboration d'experts protestants, c'est-à-dire d'hérétiques et de schismatiques, ennemis depuis toujours de la vraie Messe catholique, qu'ils haïssent de la haine perverse de Luther.

Mais revenons au curé d'Ars. Le succès qu'il avait auprès des âmes irrita outre mesure l'Adversaire. Les soucis que le « grappin » lui causa pendant des années sont connus : depuis les bruits épouvantables en pleine nuit, suivis par exemple de l'entrée de l'invisible entité infernale dans la petite chambre où dormait le curé, accompagnée des paroles « Vianney, Vianney, nous t'aurons bien, toi, nous t'aurons! », aux désolations spirituelles, qui tentaient de susciter chez le saint prêtre la conviction de ne pas être à la hauteur de son devoir, pour le décourager, le faire fuir (pp. 10-11). Mais le saint Curé tint bon. La vie de pénitence et de mortification qu'il menait, les si nombreuses heures passées chaque jour au confessionnal, tout cela ne nuisait aucunement à sa santé.

« En 1845, M. Vianney, curé d'Ars, a cinquante-neuf ans. En vérité, il ne porte plus d'âge... Il a, nous dit un témoin "ce don merveilleux de paraître aux yeux de tous l'image de Jésus-Christ, *un autre Jésus-Christ*". Le même témoin nous dit aussi : "Lorsqu'on avait une fois rencontré son regard ou entendu sa parole, cette parole et ce regard vous fascinaient." Et les personnes qui l'ont approché s'accordent en ceci "qu'une impression profonde fait trouver à tous, dans la figure de ce prêtre, quelque chose de surhumainement beau". Pourtant, il n'est pas un bel homme, tant s'en faut! Sa taille est petite (un mètre cinquante-huit). Il semble maladroit, "de formes grêles". On le sent doué d'une certaine vigueur, mais sa nature demeure éminemment nerveuse. L'âge n'a cependant rien enlevé de leur souplesse à ses membres de paysan. S'il voulait bien dormir un peu, manger un peu, il serait même d'une extrême robustesse en dépit de son gabarit modeste. Il a l'oreille très fine et la vue fort nette. Jusqu'au bout, son esprit restera lucide. [...] Comme il possède une sorte de gaieté naturelle, la malice paysanne pétille souvent dans son regard. Enfin, il est doué à un degré vraiment extraordinaire d'une intuition qui lui permet de voir à travers les regards, les esprits, les âmes; de deviner, par exemple, le contenu d'une lettre avant de l'avoir lue, ou l'aveu d'une faute avant de l'avoir entendu; et parfois même de pressentir les événements futurs. Mais il en fait trop, et son épuisement le réduit chaque année, semble creuser ses traits davantage. » (pp. 12-14).

Ses pouvoirs sont des pouvoirs extraordinaires, semblables à ceux accordés par la divine Miséricorde à saint Léopold de Padoue et à saint Padre Pio.

Dans sa vieillesse, son visage apparaît « amaigri et pour ainsi dire détruit »; le teint « blêmi par les séances quotidiennes de dix-huit heures de confessionnal, et des rides profondes comme des blessures... ». Le visage « détruit » et des « rides profondes comme des blessures »,

à la fin d'une vie passée à rendre gloire à Dieu en écoutant pendant quarante-et-un ans toute la journée les fautes des pécheurs repentis, pour les absoudre, pour les conduire au salut éternel. Quel homme pourrait être « un martyr du confessionnal » sans l'aide constante de l'Esprit-Saint? Un tel fait ne constitue-t-il pas un argument supplémentaire pour démontrer la vérité de notre religion?

Le sens du péché et la nécessité de la prière et du repentir, de la confession et d'une vie très honnête, vraiment chrétienne, sont au centre de la prédication du saint Curé d'Ars. Il fut toujours pasteur d'âmes, celui qui sentit jusqu'à l'angoisse et au total oubli de soi le devoir de conduire à la vie éternelle les brebis que lui avait confiées le Bon Pasteur, en les arrachant pour toujours au démon. « Sa vie, à coup sûr, a été celle d'un homme exceptionnel, en même temps que d'un saint... Mais elle a été remplie jusqu'au bord, et nous ne le dirons jamais assez, par le souci d'un *ministère paroissial* que cet homme-là s'est toujours jugé incapable d'exercer. M. Vianney est le pasteur d'un village qu'il entend mener à Dieu. Pas un instant cette vision des choses ne le quitte : sa vie, d'abord et avant tout, aura été celle d'un curé. Il meurt à la tâche, comme un travailleur sur le chantier. » (pp.14-15).

DES PENSÉES DU SAINT CURÉ D'ARS

L'ouvrage cité ci-dessus contient une sélection de « pensées choisies et fioretti » du saint. Nous en proposons le choix suivant :

Il faut connaître notre religion

Il faut avant tout connaître notre sainte religion, la seule vraie religion, parce que la seule révélée par Dieu : « Mes enfants, pourquoi est-on si aveugle et ignorant? Parce qu'on ne fait point de cas de la parole de Dieu... Avec une personne instruite [de la religion catholique] il y a toujours de la ressource. Elle a beau s'égarer dans toutes sortes de voies mauvaises, on peut toujours espérer qu'elle reviendra au bon Dieu tôt ou tard, quand ce ne serait qu'à l'heure de la mort. Au lieu qu'une personne qui n'est pas instruite de sa religion est comme un malade à l'agonie qui n'a plus sa connaissance; elle ne connaît ni la grandeur du péché, ni la beauté de son âme, ni le prix de sa vertu; elle se traîne de péché en péché. » (p. 22).

Si on ne travaille pas chaque jour pour le ciel, on va en enfer

« Il faut dire en s'éveillant : "Je veux travailler aujourd'hui pour vous, ô mon Dieu! Je me soumettrai à tout ce que vous m'enverrez comme venant de vous. Je m'offre en sacrifice. Mais, mon Dieu, je ne puis rien sans vous; aidez-moi!" Oh! qu'au moment de la mort on regrettera le temps qu'on aura donné aux plaisirs inutiles, au repos, au lieu de l'avoir employé à la mortification, à la prière, aux bonnes œuvres, à penser à sa misère, à pleurer ses péchés! C'est alors que l'on verra que l'on n'a rien fait pour le ciel. Ô mes enfants, que c'est triste! Les trois quarts des chrétiens ne travaillent qu'à satisfaire ce cadavre qui va bientôt pourrir dans la terre, tandis qu'ils ne pensent pas à leur pauvre âme qui doit être éternellement heureuse ou malheureuse. Ils manquent d'esprit et de bon sens : cela fait trembler! » (pp. 24-25).

La vraie joie vient de la Foi

« Ceux qui n'ont pas la foi ont l'âme bien plus aveugle que ceux qui n'ont pas d'yeux... Nous sommes dans ce monde comme dans un brouillard; mais la foi est le vent qui dissipe ce brouillard et qui fait luire sur notre âme un beau soleil... Voyez, chez les protestants, comme tout est triste et froid! C'est un long hiver. Chez nous, tout est gai, joyeux et consolant. Laissons dire les gens du monde. Hélas, comment verraient-ils? Ils sont aveugles. Notre-Seigneur Jésus-Christ ferait aujourd'hui tous les miracles qu'il a faits en Judée, qu'ils ne croiraient pas. » (p. 32).

Le péché est notre bourreau

« Le péché est le bourreau du bon Dieu et l'assassin de l'âme. C'est lui qui nous arrache du ciel pour nous précipiter en enfer. Et nous l'aimons!... Quelle folie! Si on y pensait bien, on aurait une si vive horreur du péché qu'on ne pourrait pas le commettre. Ô mes enfants, que nous sommes ingrats! Le bon Dieu veut nous rendre heureux, et nous ne le voulons pas! Nous nous détournons de lui et nous nous donnons au démon! Nous fuyons notre ami et nous cherchons notre bourreau! Nous commettons le péché; nous nous enfonçons dans la boue. » (p. 38).

Nous sommes trop attachés aux biens terrestres parce que nous nous aimons trop

« En dehors du bon Dieu, voyez-vous, mes enfants, rien n'est solide, rien, rien! Si c'est la vie, elle passe; si c'est la fortune, elle s'écroule; si c'est la santé, elle est détruite; si c'est la réputation, elle est attaquée. Nous allons comme le vent... Tout s'en va à grand train, tout se précipite [vers la mort]. Ah! Mon Dieu, mon Dieu! Qu'ils sont donc à plaindre, ceux qui mettent leur affection dans toutes ces choses! Ils l'y mettent parce qu'ils s'aiment trop; mais ils ne s'aiment pas d'un amour raisonnable; ils s'aiment avec l'amour d'eux-mêmes et du monde, en se cherchant, en cherchant les créatures plus que Dieu. C'est pourquoi ils ne sont jamais contents, jamais tranquilles; ils sont toujours inquiets, toujours tourmentés, toujours bouleversés. » (pp. 41-42).

Deux minutes pour perdre son âme

« Mes enfants, nous avons peur de la mort... je crois bien! C'est le péché qui nous fait avoir peur de la mort; c'est le péché qui rend la mort affreuse, épouvantable; c'est le péché qui effraie le méchant à l'heure terrible du passage. Hélas! Mon Dieu! Il y a bien de quoi être effrayé... Penser qu'on est maudit! Maudit de Dieu!... Cela fait trembler... Maudit de Dieu! Et pourquoi? Pourquoi les hommes s'exposent-ils à être maudits de Dieu? Pour un blasphème, pour une mauvaise pensée, pour une bouteille de vin, pour deux minutes de plaisir! Pour deux minutes de plaisir perdre Dieu, son âme, le ciel pour toujours! » (p. 43).

L'enfer entrouvert

« Dieu dira aux réprouvés : "Allez, maudits!..." – Maudits de Dieu! Ah! Quel horrible malheur! Comprenez-vous, mes enfants? Maudits de Dieu! De Dieu qui ne sait que bénir! Maudits de Dieu, qui est tout amour! Maudits de Dieu, qui est la bonté même! Maudits sans rémission! Maudits pour toujours, maudits de Dieu! Quand nous nous lasserons de

IX^E CONGRÈS THÉOLOGIQUE DU COURRIER DE ROME
en partenariat avec
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X et D.I.C.I.
VATICAN II : UN DÉBAT À OUVRIR
PARIS

8, 9 ET 10 JANVIER 2010

Sous la Présidence de S.E. Mgr BERNARD FELLAY
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X
PROGRAMME

VENDREDI 8 JANVIER : 14H00 – 17H00

- Introduction : « Vatican II un débat à ouvrir » de Mgr Brunero Gherardini
Abbé Emmanuel du Chalard
- Le fondement pérenne de la Révélation divine et de la doctrine de l'Église
Abbé Philippe Bourrat
- Principes et fondements philosophiques de la nouvelle théologie
Dottoressa Luisella Scrosati
- Influence de la pensée moderne dans Vatican II — essai d'interprétation
Professore Paolo Pasqualucci

SAMEDI 9 JANVIER :

9H00 – 12H00

- La Tradition vivante
Abbé Jean-Michel Gleize
- La personne de l'Église au fondement de la nouvelle ecclésiologie
Abbé Patrick de La Rocque
- Flottement stylistique et théologique dans Nostræ Ætate
Professeur Dominique Vian

14H00 – 17H00

- La liberté religieuse et la nouvelle doctrine sociale
Abbé Renaud de Sainte Marie
- Foi et raison dans la pensée de Joseph Ratzinger
Abbé Christian Thouvenot
- La mise en parenthèse du principe de non-contradiction
Abbé Alain Lorans

DIMANCHE 10 JANVIER : 14H00 – 17H00

- La situation présente à Rome et dans l'Église
Abbé Emmanuel du Chalard
- Synthèse et perspectives
S.E. Monseigneur Bernard Fellay

DÉTAILS PRATIQUES

- **Lieu** : Palais de la Mutualité, 24 rue Saint Victor 75005 Paris, salle Jussieu au 1^{er} étage (entrée à droite à côté de l'église Saint Nicolas du Chardonnet)
- **Conférences** : le vendredi 8 janvier de 14h00 à 17h00; le samedi 9 janvier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00; le dimanche 10 janvier de 14h00 à 17h00
- **Tarifs** : 3 jours 25 € — 2 jours 20 € — 1 jour 10 € — étudiants 8 € pour les 3 jours (Inscriptions possibles sur place avant chaque conférence)
- **Pour toute correspondance** (spécifier) :

Secrétariat du congrès : 15 rue Pierre Corneille, 78000 Versailles;
tel : 01 39 51 08 73 courriel : courrierderome@wanadoo.fr

(Les repas de midi des prêtres sont assurés sur place à proximité immédiate de la Mutualité)

nos exercices de piété et que la conversation avec Dieu nous ennuiera, allons à la porte de l'enfer, voyons ces pauvres damnés qui ne peuvent plus aimer le bon Dieu. Si un damné pouvait dire une seule fois : "Mon Dieu, je vous aime !" il n'y aurait plus d'enfer pour lui. Mais, hélas ! Cette pauvre âme ! Elle a perdu le pouvoir d'aimer qu'elle avait reçu, et dont elle n'a pas su se servir. Son cœur est desséché comme la grappe quand elle a passé sous le pressoir. Plus de bonheur, dans cette âme, plus de paix, parce qu'il n'y a plus d'amour ! Les damnés seront enveloppés dans la colère de Dieu, comme le poisson dans l'eau. Il y en a qui perdent la foi et ne voient l'enfer qu'en y entrant... On croit bien qu'il y a un enfer, mais on vit comme s'il n'y en avait pas ; on vend son âme pour quelques pièces de monnaie. » (p. 46-47).

Et aujourd'hui, en 2009, on a tout de suite envie de remarquer : combien de catholiques, prêtres et religieuses inclus, croient encore à l'existence de l'enfer ? Combien, au contraire, ne croient pas que s'il existe, il est néanmoins destiné à demeurer vide, parce que Jésus aurait déjà, par son Incarnation, sauvé toute l'humanité ? Vide pour toujours, puisque la condamnation des pécheurs impénitents à la damnation éternelle serait en contradiction avec l'amour de Dieu pour l'humanité ! Cette fausse croyance est une authentique hérésie, présente à l'état diffus, et montrant l'incapacité actuelle à raisonner de façon linéaire et lucide, comme le saint d'Ars ; fausse croyance qui certainement provoque la juste et terrible colère de Dieu.

Du bon usage des tentations

« Comme le bon soldat n'a pas peur du combat, de même le bon chrétien ne doit pas avoir peur de la tentation. Tous les soldats sont bons en garnison : c'est sur le champ de bataille que l'on fait la différence des courageux et des lâches. La plus grande des tentations est de n'en point avoir. On peut presque dire qu'on est heureux d'avoir des tentations : c'est le moment de la récolte spirituelle où nous amassons pour le ciel. C'est comme au temps de la moisson : on se lève de grand matin, on se donne beaucoup de peine, mais on ne se plaint pas, parce qu'on amasse beaucoup. Le démon ne tente que les âmes qui veulent sortir du péché et celles qui sont en état de grâce. Les autres sont à lui, il n'a pas besoin de les tenter. Si nous étions bien pénétrés de la sainte présence de Dieu, il nous serait très facile de résister à l'ennemi. Avec cette pensée : *Dieu te voit !* nous ne pécherions jamais.

Il y avait une sainte, qui se plaignait à Notre-Seigneur après la tentation et lui disait : "Où étiez-vous donc, mon Jésus tout aimable, pendant cette horrible tempête ?" Notre-Seigneur lui répondit : "J'étais au milieu de ton cœur, prenant plaisir à te voir combattre". » (p. 48-49).

Une vérité fondamentale souvent répétée par le saint Curé, est qu'il est impossible de se sauver sans une *lutte quotidienne contre le Tentateur*.

« Il ne faut pas croire qu'il y ait quelque lieu sur la terre où nous puissions échapper à la lutte contre le démon. Nous le trouverons partout, et partout il cherchera à nous ravir le ciel, mais

partout et toujours nous pouvons être vainqueurs. Ce n'est pas comme dans les autres combats. Entre deux partis, il y a toujours un vaincu ; là, si nous voulons, avec la grâce de Dieu qui ne nous est jamais refusée, nous pouvons toujours triompher [...]. Nous n'avons pas encore souffert comme les martyrs : demandez-leur s'ils sont fâchés maintenant... Le bon Dieu ne nous en demande pas tant... Il y en a qu'un seul mot renverse. Une petite humiliation fait chavirer la barque. Courage, mes amis, courage ! Quand viendra le dernier jour, vous direz : "Heureux combats qui m'ont valu le ciel !". De deux choses l'une : ou un chrétien domine ses penchants, ou ses penchants le dominent, il n'y a pas de milieu [...]. Si vous n'êtes pas un saint, vous serez un réprouvé ; il n'y a pas de milieu ; il faut être l'un ou l'autre : prenez-y garde ! » (pp. 57-59).

Le meilleur des baumes : la confession

« Mes enfants, on ne peut pas comprendre la bonté que Dieu a eue pour nous d'instituer ce grand sacrement de pénitence... Si l'on disait à ces pauvres damnés qui sont en enfer depuis si longtemps : "Nous allons mettre un prêtre à la porte de l'enfer. Tous ceux qui voudront se confesser n'ont qu'à sortir" ; mes enfants, croyez-vous qu'il en restât un seul ? Les plus coupables ne craindraient pas de dire leurs péchés, et même de les dire devant tout le monde. Oh ! Comme l'enfer serait vite désert, et comme le ciel se peuplerait ! Eh bien ! Nous avons le temps et les moyens que ces pauvres damnés n'ont pas [...]. C'est beau de penser que nous avons un sacrement qui guérit les plaies de notre âme ! Mais il faut le recevoir avec de bonnes dispositions. Autrement, ce sont de nouvelles plaies sur les anciennes. » (pp. 77-78).

Et puis il y a tous ceux qui croient pouvoir vivre comme ils le veulent, en comptant sur le fait de pouvoir toujours se repentir à la fin de leur vie. Grave erreur. « Le bon Dieu n'est pas méchant, mais il est juste. Croyez-vous qu'il s'accommodera à toutes vos volontés ? Croyez-vous, après l'avoir méprisé toute votre vie, qu'il va se jeter à votre cou ? Oh ! Que non ! Il y a une mesure de grâce et de péché au bout de laquelle Dieu se retire. Que diriez-vous d'un père qui traiterait de la même manière un enfant sage et l'autre pas si sage ? [...] Eh bien ! Dieu ne serait pas juste s'il ne faisait point de différence entre ceux qui le servent et ceux qui l'offensent. » (pp. 80-81).

Il faut donc lutter sans trêve chaque jour contre les tentations et fuir les occasions du péché, en commençant par déraciner les mauvaises inclinations de notre cœur.

Il ne faut haïr personne et il faut rechercher l'humilité et la mortification

« Dès qu'on hait son prochain, Dieu nous rend cette haine : c'est un trait qui se retourne contre nous [...]. Ceux qui conservent de la rancune sont malheureux ; ils ont le front soucieux, des yeux qui semblent tout dévorer. » (pp. 55-56). Il faut pardonner les offenses, être simples et humbles de cœur, comme nous l'a enseigné notre divin Maître.

« L'humilité est le grand moyen pour aimer Dieu. C'est notre orgueil qui nous empêche de devenir des saints. L'orgueil est la chaîne du

chapelet de tous les vices ; l'humilité est la chaîne du chapelet de toutes les vertus. Les saints se connaissaient mieux que les autres, c'est pourquoi ils étaient humbles. Hélas ! On ne conçoit pas comment et de quoi une si petite créature que nous peut s'enorgueillir... Une pincée de poussière grosse comme une noix : voilà ce que nous deviendrons après notre mort. Il y a bien de quoi être fier ! Ceux qui nous humilient sont nos amis, et non ceux qui nous louent [...]. Oh ! Que j'aime ces petites mortifications qui ne sont vues de personne, comme de se lever un quart d'heure plus tôt, de se lever un petit moment pour prier la nuit ; mais il y en a qui ne pensent qu'à dormir. On peut se priver de se chauffer ; si l'on se trouve mal assis, ne pas chercher à mieux se placer ; si l'on se promène dans son jardin, se priver de quelques fruits qui feraient plaisir [...] Lorsque nous allons dans les rues, fixons notre regard sur Notre-Seigneur portant sa croix devant nous, sur la Sainte Vierge qui nous regarde, sur notre ange gardien qui est à nos côtés. C'est encore une bien bonne chose que de renoncer à sa propre volonté. La vie d'une pauvre domestique, qui n'a de volonté que celle de ses maîtres, si elle sait mettre à profit ce renoncement, peut être aussi agréable à Dieu que celle d'une religieuse qui est toujours en face de la règle. » (pp. 50-54).

On aimerait continuer à l'infini d'exposer les pensées du saint Curé, qui nous éclairent sur le Saint-Esprit, sur la très Sainte Vierge médiatrice de toutes grâces, sur la sainte Eucharistie, sur la signification de la Croix et sur d'autres vérités de la foi et de la morale chrétienne ; des pensées si simples et si profondes, si instructives pour le salut de notre âme ! Nous concluons cet aperçu, nécessairement bref, par ses méditations sur l'importance de la prière et sur la figure du prêtre.

Importance fondamentale de la prière

« Mes enfants, vous avez un petit cœur, mais la prière l'élargit et le rend capable d'aimer Dieu. La prière est un avant-goût du ciel, un écoulement du paradis. Elle ne nous laisse jamais sans douceur. C'est un miel qui descend dans l'âme et qui adoucit tout. Les peines fondent devant une prière bien faite, comme neige au soleil. La prière est une rosée embaumée ; mais il faut prier avec un cœur pur pour sentir cette rosée. Votez, mes enfants : le trésor d'un chrétien n'est pas sur la terre, il est dans le ciel. Eh bien ! Notre pensée doit aller où est notre trésor. L'homme a une belle fonction, celle de prier et d'aimer... Vous priez, vous aimez : voilà le bonheur de l'homme sur la terre !

La prière n'est autre chose qu'une union avec Dieu. Quand on a le cœur pur et uni à Dieu, on sent en soi un baume, une lumière qui éblouit [...]. Ceux qui ne prient pas se courbent vers la terre, comme une taupe qui cherche à faire un trou pour s'y cacher. Ils sont tout terrestres, tout abrutis, et ne pensent qu'aux choses du temps... [...] Le bon Dieu n'a pas besoin de nous : s'il nous commande de prier, c'est qu'il veut notre bonheur, et que notre bonheur ne peut se trouver que là. Lorsqu'il nous voit venir, il penche son cœur bien bas vers sa petite créature, comme un père qui s'incline pour écouter son petit enfant qui lui parle. » (pp. 63-66).

Sans le prêtre, les dons de Dieu ne serviraient à rien

« Qu'est-ce que le prêtre? Un homme qui tient la place de Dieu, un homme qui est revêtu de tous les pouvoirs de Dieu. "Allez, dit Notre-Seigneur au prêtre. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations... Celui qui vous écoute m'écoute; celui qui vous méprise me méprise." Lorsque le prêtre remet les péchés, il ne dit pas : "Dieu vous pardonne." Il dit : "Je vous absous." Saint Bernard nous assure que tout nous est venu par Marie; on peut dire aussi que tout nous est venu par le prêtre : oui, tous les bonheurs, toutes les grâces, tous les dons célestes. Si nous n'avions pas le sacrement de l'Ordre, nous n'aurions pas Notre-Seigneur. Qui est-ce qui l'a mis là, dans ce tabernacle? C'est le prêtre. Qui est-ce qui a reçu votre âme à son entrée dans la vie? Le prêtre. Qui la nourrit pour lui donner la force de faire son pèlerinage? Le prêtre. Qui la préparera à paraître devant Dieu, en lavant cette âme pour la dernière fois, dans le sang de Jésus-Christ? Le prêtre, toujours le prêtre. Et si cette âme vient à mourir, qui la ressuscitera? Qui lui

Courrier de Rome

rendra le calme et la paix? Encore le prêtre. Vous ne pouvez pas vous rappeler un seul bienfait de Dieu, sans rencontrer, à côté de ce souvenir, l'image du prêtre. Allez vous confesser à la Sainte Vierge ou à un ange : vous absoudront-ils? Non. Vous donneront-ils le corps et le sang de Notre-Seigneur? Non. La Sainte Vierge ne peut pas faire descendre son divin Fils dans l'hostie. Vous auriez deux cents anges, là, qu'ils ne pourraient vous absoudre. Un prêtre, tant simple soit-il, le peut; il peut vous dire : "Allez en paix; je vous pardonne." [...]. Après Dieu, le prêtre, c'est tout! Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, on y adorera les bêtes. Quand on veut détruire la religion, on commence par attaquer le prêtre, parce que là où il n'y a plus de prêtre, il n'y a plus de sacrifice, et là où il n'y a plus de sacrifice, il n'y a plus de religion. » (pp. 94-96).

Dans ces dernières réflexions, le saint Curé pensait sûrement aux expériences terribles de la Révolution Française, avec sa féroce persécution des prêtres restés fidèles à l'Église, et le désert moral qui s'en est suivi dans la société. Mais ses paroles valent encore pour aujourd'hui. La contestation de la figure et de la

signification du sacerdoce viennent non seulement de la société en proie à un matérialisme crasse, mais aussi du sein de la hiérarchie. Que l'on pense à l'étrange et tenace prétention des femmes d'aujourd'hui – appuyées par tout le clergé progressiste et même par des Cardinaux, comme par exemple C.M. Martini s.j. – à être investies elles aussi du sacrement de l'Ordre, comme si les problèmes actuels de l'Église pouvaient être résolus en cherchant un contingent de prêtresses, qui seraient peut-être en définitive plus nombreuses que les prêtres. Ces prétentions illicites et perverses, qui se heurtent au Magistère infaillible de l'Église, sont professées en particulier par les féministes, pour lesquelles, on le sait, la crasse immonde qui a pris le nom de « libération sexuelle de la femme » constitue un article de foi et une règle de vie.

Saint Curé d'Ars, intercédez pour nous, aidez-nous à résister, à être fidèles jusqu'à la mort, dans la lutte quotidienne contre nous-mêmes pour notre sanctification et contre les ténèbres qui nous enveloppent de plus en plus de tous côtés!

Catholicus

« L'INTELLIGENCE EN PÉRIL DE MORT »

Par Marcel De Corte

Cette solidarité entre le réalisme surnaturel de la foi et le réalisme naturel de l'intelligence humaine a duré deux millénaires environ et, avec diverses péripéties, elle a constitué l'axe du christianisme et le pivot de l'Église constituée en dépositaire et gardienne vigilante de la foi, de l'intelligence et des mœurs. Elle a été rompue au cours de Vatican II.

On ne mesurera jamais les conséquences pour l'Église et l'humanité de cette catastrophe provoquée par un *gang* de Pères conciliaires à l'intelligence déboussolée. On sait que toute la préparation du Concile, d'ordre de Jean XXIII, s'était effectuée selon les normes traditionnelles et coulée dans le vocabulaire scolaire, forme évoluée du langage et propre à la « métaphysique naturelle de l'esprit humain ». La majorité du Concile, entraînée par sa minorité « structurée », repoussa cette méthode de présentation et se déclara pour une formulation prétendument plus accessible à l'esprit moderne et à l'*aggiornamento* réclamé par le Pape. Il ne s'agissait là, semblait-il, que d'un simple changement dans la seule présentation du message évangélique et du dogme. Le retour préconisé au parler biblique paraissait même requis, du moins en certains secteurs et notamment celui de la prédication, par les Pères les plus attachés à la tradition de l'Église. Les Géorgiens du Concile se donnèrent ainsi une bonne conscience à peu de frais et l'affaire passa, telle une lettre à la poste. C'était une lettre chargée, bourrée d'explosifs. Nous commençons à subir les premières secousses déclenchées par sa déflagration.

On ne change pas en effet de langage comme de vêtement. Sans doute toute langue est-elle affaire de convention. Le langage est originellement un système d'expression verbale de la pensée composé de signes artificiels inventés par l'homme. Mais dans son effort pour créer

ces signes, l'intelligence humaine est puissamment aidée par sa nature même qui l'ordonne à la réalité à laquelle son acte doit correspondre pour être vrai. L'art humain s'ajoute ici comme partout à la nature, sous peine de dégénérer en pur arbitraire dépourvu de toute signification autre que celle d'une volonté subjective, n'ayant à rendre compte à personne qu'à elle-même. Le langage *participe* donc au dynamisme de la nature intellectuelle en quête de vérité. Plus cette nature sera développée et plus le langage se lestera de signification objective. C'est le cas du grec, langue du peuple le plus intelligent du monde, et qui véhicula, à travers tous les remous de l'histoire, « la métaphysique naturelle de l'esprit humain ». C'est le cas du latin scolaire qui en est l'héritier.

En refusant d'utiliser le langage de la scolastique où l'effort naturel de l'esprit humain est parvenu à un point de perfection inégalé, le Concile s'est délesté du même coup de ce réalisme dont l'Église avait toujours eu la charge jusqu'à lui. Dans l'autre vidée, ce n'est pas un vin nouveau qui fut versé, mais le vent de toutes les tempêtes de la subjectivité humaine dont nous voyons avec une horreur stupéfaite les ravages dans l'Église et dans la civilisation chrétienne. En répudiant le langage, signe des concepts, on a répudié les choses, on est entré d'un seul coup, au grand étonnement des Pères eux-mêmes ou de la plupart d'entre eux, dans la Subversion et dans la Révolution permanentes.

On essaya bien d'enrayer cette dégringolade, pudiquement appelée « mentalité post-conciliaire », que les esprits les moins avertis pouvaient prévoir. Faute de trouver leur unité au niveau de la vérité, objet de l'intelligence contemplative, les Pères firent basculer le Concile dans « l'action » : les désaccords s'effacent lorsqu'on poursuit un même dessein.

Nous proposons quelques extraits du livre « L'intelligence en péril de mort » de Marcel De Corte (Éditions Dismas, 1987). Les trois chapitres qui le constituent dans sa majeure partie avaient paru précédemment : les deux premiers respectivement dans le n° 122 (avril 1968) et dans le n° 126 (septembre-octobre 68) de la revue *Itinéraires*, le troisième, suivant une version notablement différente, dans les actes du Congrès de Lausanne de 1965, intitulé *L'Information*.

Après plus de 40 ans, ces textes n'ont rien perdu de leur actualité, bien au contraire. Marcel De Corte, en bon philosophe, avait analysé les causes du désastre sans attendre de voir tous les effets dévastateurs qui sont aujourd'hui sous nos yeux. Ces réflexions de Marcel De Corte permettent aussi de connaître les remèdes à la crise.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION (14 AOÛT 1968)

La philosophie grecque est celle du sens commun, du réalisme, de l'intelligence humaine fidèle à son essence, bref de la santé supérieure de l'homme. Chaque fois qu'on la répudie, on en paie les conséquences.

Nous n'en voulons qu'un exemple, et il est de taille.

La religion chrétienne, et singulièrement la religion catholique, n'est pas liée à la philosophie grecque à l'occasion d'un simple hasard historique, mais sous la poussée de la foi en quête d'intelligence, de la *fides querens intellectum*, et dès lors d'une conception de l'esprit qui fût universelle comme le message de l'Évangile lui-même. La conception que les Grecs se faisaient de l'intelligence, faculté du réel où tous les hommes se rencontrent et s'accordent entre eux, lui garantissait cette *universalité*.

C'est pourquoi ce Concile s'est voulu strictement *pastoral*, à la différence de tous les Conciles antérieurs. Il n'a proclamé aucun dogme et il n'aurait pu le faire sans articuler ses définitions aux dogmes traditionnels et démontrer par là son impuissance à définir, à s'ajuster aux essences, à utiliser comme instrument, *sicut ancilla*, la seule philosophie qui puisse s'accorder avec la foi et dont l'histoire de l'Église a démontré la fécondité.

Mais cette tentative de circonscrire le Concile au « pastoral » devait avorter, ainsi que nous pouvons le constater. Le « pastoral » n'est autre que l'ensemble des règles de conduite destinées à diriger l'homme vers sa fin surnaturelle et que les pasteurs du troupeau sont chargés d'appliquer. Mais comment mener l'homme à sa fin surnaturelle s'il n'a pas connaissance de sa fin naturelle ? La stratégie suppose la connaissance du terrain : en l'occurrence l'homme inséré dans le monde. La grâce n'abolit pas la nature, elle ne la remplace pas davantage. Comment l'homme connaît-il sa fin naturelle s'il ignore la place qu'il occupe dans l'univers et la relation fondamentale de son intelligence au réel et au Principe de la réalité ? Le « pastoral » ne peut faire abstraction de la philosophie pratique et de la philosophie spéculative. Comment y recourir alors que la caractéristique de notre temps auquel on veut précisément assortir à tout prix le christianisme est de les ignorer et de les remplacer par la seule activité *poétique* de l'esprit ?

Le « pastoral » n'avait pas le choix. Il a fallu et il faut encore qu'il devienne à son tour activité *poétique* de l'esprit, fabricatrice d'un monde nouveau, édificatrice d'une société nouvelle, constructrice d'un homme nouveau ! Le « pastoral » est devenu ou tend à devenir constamment révolutionnaire, subversif, et, dans la mesure où il projette des formes imaginaires dans la réalité, mystificateur. Il est devenu également l'alibi et le masque de la volonté de puissance progressiste et d'un théocratisme qui n'ose pas dire son nom, dissimulant la pire des tyrannies, celle dont Chesterton disait qu'elle joue en l'âme sur le clavier de « l'amour ».

Ce phénomène extraordinaire de destruction de l'Église par l'intérieur et de la civilisation par ceux-là même qui jadis la sauverent du désastre, se passe sous nos yeux. Les pages qui suivent jettent sur lui une lumière que nous n'avons pas voulu atténuer.

L'Église (du moins celle qui tient le haut du pavé, monopolise l'information et s'ébat dans la pagaille de l'*aggiornamento*), en manifestant sans vergogne son indifférence et son mépris pour la valeur de vérité des concepts intellectuels et des formules qui les expriment, en rompant le cordon ombilical bimillénaire qui l'unissait à la philosophie aristotélicienne du sens commun, est entrée, toutes voiles dehors, dans la fiction. L'exemple du *Nouveau Catéchisme*, approuvé par la totalité de l'épiscopat hollandais, le manifeste. La Commission chargée de l'examiner n'y relève pas moins de dix-huit points majeurs dont la conception et la formulation ne correspondent pas aux réalités de la foi. Les entorses mineures au dogme et au surnaturel sont plus nombreuses. Or les auteurs dudit catéchisme ne cachent nullement qu'ils

ont voulu, de manière délibérée, se défaire d'un aristotélisme et d'un thomisme « dépassés ».

Ce qui semble universel toutefois, dans l'Église contemporaine, avec des exceptions aussi nombreuses qu'on voudra, mais éparses, isolées, dépourvues de larges moyens de diffusion, parfois réduites au silence, c'est la primauté de l'activité *poétique* de l'esprit et, par suite, la volonté de puissance. On veut partout « faire quelque chose », on transforme tout. Rien n'échappe au zèle des nouveaux *réformateurs* qui imposent à tous leur jactance. Une telle Église est ainsi poussée à concurrencer les systèmes politiques et sociaux en proie à la même maladie, voire à en prendre la relève. Comme eux, elle frappe d'un sceau artificiel, préfabriqué dans des cénacles, et dans des clubs, les conduites intellectuelles et morales, tant surnaturelles que profanes, des fidèles sur lesquels s'étend son autorité. Cette forme nouvelle selon laquelle la « *pastorale* » façonne désormais les âmes, comme le sculpteur l'argile, c'est le « Royaume de Dieu » *ici-bas*, l'inverse même de l'ascension, l'exaltation de la chute, le *oui* répondu au Tentateur qui accorde de tous les pouvoirs sur la terre à celui qui *tombe* en adoration devant lui. On comprend alors toute la signification du mot de l'évêque Schmitt : « La socialisation est une grâce », et les innombrables déclarations parallèles de tant de clercs qui introduisent, selon l'admirable expression de Dietrich von Hildebrand, « le Cheval de Troie dans la cité de Dieu », sur l'identité entre communisme et christianisme.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE DE LA NOUVELLE ÉDITION (AVRIL 1987)

[...] Mais c'est surtout dans l'Église catholique que l'information déformante coupée de sa relation constitutive avec le surnaturel se constate, avec sa conséquence immédiate : la rupture avec la nature de l'homme et de la société où il vit depuis sa naissance. Nature et surnaturel vont de pair : l'une ne va pas sans l'autre. En quoi le surnaturel s'incarnerait-il sinon dans ce qui est naturel en l'homme : son intelligence, sa volonté, sa chair même ? En quoi le surnaturel pourrait-il atteindre la plénitude de son être sinon dans le surnaturel qui se greffe sur lui pour le réaliser entièrement et pour s'y fonder solidement ? Les notions de nature et de surnature ont, à de rares exceptions près, totalement disparu du vocabulaire des ecclésiastiques d'aujourd'hui, du sommet à la base ; Comment alors pouvoir restaurer la *nature* de l'homme dénaturée par le seul axe économique où les dirigeants politiques la placent ? Comment y incarner solidement le surnaturel ? Le *verbalisme* clérical tente toujours de remplacer les *réalités* divines transcendentales ; ses informations bavardes et prolixes tournent inévitablement à la déformation des vertus théologales pourtant essentielles. Dans la plupart des cas, les théologiens actuels, et le clergé contemporain qui obéit aveuglément à des chefs, n'en parlent plus.

Dom Gérard, moine bénédictin, nous l'assure : « Je maintiens, écrit-il voici peu, que la transcendance divine est entrée depuis trente ans dans la saison des brumes et que ceux qui ne s'en souviennent pas ont abdiqué la fierté des fils jaloux de l'honneur du Père. » La situa-

tion de l'Église depuis Vatican II nous montre que l'hérésie contemporaine, qui met entre parenthèses les vérités théologales essentielles, sape de plus en plus toute croyance surnaturelle sans que les clercs haut perchés s'en inquiètent. Un christianisme abstrait, désaxé de son orientation essentielle et existentielle vers le Dieu de la Révélation, se finalise sur l'homme en général et sur les biens temporels dont il faut désormais le pourvoir. Il ne s'agit plus de l'homme en tant que membre de la famille, de la région, de la patrie – ces mots ont quasiment disparu de l'esprit ecclésiastique avec les *devoirs* qu'ils comportent et les liens réels qu'ils nouent –, il s'agit de l'Homme conceptuel issu de la Révolution française, du communisme et de la franc-maçonnerie dont on reprend tous les thèmes au point, en certains cas jamais critiqués par la Hiérarchie, de faire une alliance *effective* avec leurs informations déformantes.

[...] Celles-ci tendent à devenir officielles dans le clergé catholique universel sous la croise du Pape actuel dont toute la philosophie, sous-jacente à la théologie, est fondée sur la primauté de l'individu camouflé en « personne », à l'encontre des traditions augustiniennes et thomistes de l'Église traditionnelle. Jean-Paul II est assurément un prêtre pieux, mais sa piété est avant tout un *sentiment individuel* qui risque fort de métamorphoser l'enseignement de l'Évangile si elle n'est pas nourrie de *réalisme* philosophique et théologique, comme le montrent l'exemple de Vatican II, l'introduction massive de la nouvelle messe dans le catholicisme et l'atténuation (sinon la disparition) des différences abyssales qui séparent le rituel catholique du rituel protestant.

[...] Encore une fois, l'information déformante, la négation du surnaturel, le pseudo-créativisme humain, trop humain, le cléricalisme malsain ont triomphé sans qu'il y ait de lutte officielle de la part de la papauté pour endiguer leurs ravages.

Qu'un saint Pie X nous manque pour revigorer l'Église catholique et la rétablir sur les bases solides de la Tradition, l'exemple de la réunion œcuménique d'Assise, provoquée par Jean-Paul II, le prouve. Des représentants qualifiés des diverses religions chrétiennes et païennes se sont rassemblés pour dire – ce qu'on savait depuis toujours – que la croyance en Dieu est un phénomène normal dans la vie de l'humanité et qu'il est nécessaire de la restaurer. Un tel « concile » vide, de toute évidence, la religion catholique du caractère surnaturel *révélé à elle seule*. L'information que ce « synode » répand est, avec certitude, une mise entre parenthèses *du fait historique* que l'Église catholique est la seule qui possède la vérité divine. Il informe et il déforme en même temps, avec toute l'autorité qui reste encore aux papes actuels depuis Paul VI.

Répétons-le inlassablement : il importe de résister et de maintenir en nous la nature humaine intégrale que nous possédons et le Surnaturel qui nous a été révélé. Prions inlassablement.

PREMIER EXTRAIT DU LIVRE « L'INTELLIGENCE EN PÉRIL DE MORT »

La situation de l'intelligence est d'autant plus

dramatique que l'Église catholique qui, jusqu'à présent, s'était toujours présentée à l'opinion publique universelle, aux fidèles des autres religions, à ses propres fidèles, comme la gardienne des vérités de la nature et de la grâce, la dispensatrice de la sagesse naturelle et surnaturelle, la conservatrice de la foi et des moeurs, voit une notable partie de son clergé, de ses prosélytes, sinon de ses adeptes, avec une désinvolture et une impudence nonpareilles, faire fi de cette tradition qui fut la sienne et collaborer à la transformation radicale de l'homme et du monde sous le signe de la révolution technocratique triomphante.

L'Église catholique contemporaine et ses relations avec l'intelligence; son investissement par une hiérarchie parallèle, contempratrice des valeurs de vérité, qui se substitue à la hiérarchie véritable; l'extraordinaire isolement de celle-ci par rapport au monde réel et à l'homme réel; le rideau d'illusions, de chimères, de mirages, voire même de visions, qui l'aveugle, parfois chez ses plus éminents représentants; son incapacité qui s'accentue de jour en jour à discriminer la vérité de l'erreur; les exercices de haute voltige, souvent extravagants, que les clercs les mieux intentionnés exécutent sur le fil de la niaiserie, de l'ignorance, de la compromission, voire de la trahison; le culte qu'ils vouent publiquement à tous les veaux de la nouveauté; la frénésie de l'*aggiornamento* à tout prix qui les agite et qui témoigne de leur peu de discernement intellectuel et spirituel, tout cela forme un sujet immense dont nous ne pouvons esquisser ici qu'une ou deux lignes maîtresses.

La première est, sans aucun doute possible, l'orientation imprimée par le récent Concile à l'Église universelle où les valeurs de la contemplation ont été reléguées à l'arrière-plan au bénéfice des valeurs de l'action, et celles-ci, dans la mentalité dite post-conciliaire, ont reculé à leur tour devant les valeurs de la fiction et la volonté de puissance. Cette chute et cette rechute étaient fatales. Dès qu'en ses premières séances, la majorité des Pères ont rejeté le schéma d'allure scolastique sur la définition de l'Église, sous le prétexte qu'il était inaccessible à l'esprit moderne, la vérité devait céder la place à l'efficacité, l'intelligence au vouloir, l'éternel au temporel. Le propre de la philosophie et de la théologie scolastiques est en effet d'exalter la différence spécifique de l'homme et de faire de l'intelligence – éclairée par la grâce – l'instrument le plus parfait dont nous disposons pour comprendre la nature de Dieu et de tout ce qui est. Tous les autres instruments lui sont subordonnés.

Il suit de là que, pour l'Église catholique, le savoir conforme à la réalité naturelle et à la réalité surnaturelle est le cadre où toutes les autres activités humaines se développent et qu'elles ne peuvent déborder sans dommage. L'Église a toujours réprouvé le fidéisme : elle le considère comme indigne de l'homme dont la fonction principale est la raison. Aussi quelle que soit la part de volonté dans l'acte de foi, cette intervention du vouloir n'est pas un saut dans l'inconnu. L'acte de foi se fonde sur des données qui, sans être ni évidentes ni démontrables, sont des signes de vérité pour la raison; les miracles et la résurrection du Christ sont les signes de sa divinité. La contemplation reste la première activité de l'Esprit livré à lui-même ou illuminé par la grâce, et l'action est placée sous sa dépendance.

En s'engageant dans la voie de la « pastorale », de l'*aggiornamento* et de l'adaptation au « monde moderne », à la suite et à l'invitation du Concile, bon nombre de clercs sont portés à sacrifier les valeurs de vérité aux valeurs d'efficacité. Pour atteindre l'homme contemporain, il faut laisser tomber les parties des dogmes auxquelles sa mentalité ne peut plus consentir, il faut atténuer les exigences des autres, et les infléchir de telle sorte qu'elles puissent être acceptées, il faut réformer la conscience morale de manière à ce qu'elle s'adapte aux impératifs de la vie moderne, etc. L'essentiel n'est plus de présenter le vrai Dieu à l'homme contemporain pour qu'il soumette son intelligence à la Révélation comme il la soumet aux données de l'expérience et aux principes qui régissent toute réalité et toute connaissance qu'il en a. Il est d'aménager et d'accompagner l'Évangile, et Dieu lui-même qui s'y révèle, à la subjectivité de l'homme d'aujourd'hui, à ses aspirations, à ses désirs, à ses desseins. Autrement dit, pour atteindre son but et pour restituer à nos contemporains la religion qu'ils ont délaissée ou reniée, le clerc se soucie moins de la vérité qu'il dit que de la réussite de son action. À la limite de cette perversion de l'intelligence, on se trouve devant une religion sans Dieu, une religion où le Christ est ramené à l'homme, une religion de l'homme. Mais comme une religion de l'homme est inévitablement une religion qui érige l'homme en seigneur de l'univers, et comme l'action la plus efficace est celle qui soustrait l'homme à sa nature et en opère la refonte radicale, les valeurs de l'action font place aux valeurs de transformation démiurgique de l'homme et du monde, aux valeurs de création d'un monde nouveau et d'auto-créa-

tion de l'homme par l'homme. Autrement dit encore, le seul christianisme qui soit aujourd'hui « valable » est le christianisme révolutionnaire où le pouvoir de l'homme sur le monde, sur soi-même et sur autrui se manifeste pleinement.

Tel est le gouffre où dégringole le clerc qui subordonne la contemplation à l'action et l'action à la volonté de puissance. En cet abîme d'iniquité, il n'y a plus la moindre place pour l'intelligence.

SECOND EXTRAIT DU LIVRE « L'INTELLIGENCE EN PÉRIL DE MORT »

En rompant avec la tradition du langage scolastique où chaque terme est défini et renvoie à des réalités déterminées, le récent Concile, par exemple, a créé une quasi-unanimité factice entre ses membres et, sous couvert d'obtenir du « peuple chrétien » une meilleure audience, il a gonflé d'équivoques le langage biblique dont deux millénaires d'efforts théologiques avaient distillé la substance intelligible. Quand un organisme aussi soucieux que l'Église catholique de ne sacrifier en rien aux séductions du subjectivisme et de sauver la portée ontologique de l'intelligence humaine en arrive là, on peut dire que le mal est universel. L'inoculation de la mentalité démocratique aux sociétés les plus robustes en contraint les membres à ne s'entendre que sur des mots et, comme chacun met sous ces mots « le petit monde » imaginaire qu'il s'est fabriqué et qui ne coïncide pas avec celui des autres, il faut alors distendre à l'extrême la signification des vocables employés ou les prendre en des sens différents dans un même contexte, sinon dans une même phrase. N'insistons pas sur ce point douloureux : les Pères conciliaires se sont évertués à imiter les politiques toujours lancées à la recherche de formules qui subliment la chèvre et le chou en propos vaporeux et contentent tout le monde. Les textes sur la liberté religieuse ou sur les rapports de l'Église avec le monde peuvent être étirés dans tous les sens. Ce n'est pas sur des réalités que les Pères se sont accordés, mais sur un langage dont la relation avec ces réalités est indécise. La preuve en est que les interprétations des textes les plus opposées se sont fait immédiatement jour et qu'une « mentalité post-conciliaire » est apparue qui s'applique à vider les mots employés de leur référence résiduelle au monde de la Grâce pour les appliquer comme des formes vides à un monde désacralisé. La tentative eût été impossible si le Concile avait gardé le langage traditionnel de l'Église.

PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 € ajouter 3 €, au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 €, de 40,01 à 100 € ajouter 6 €, au-dessus de 100 € franco de port.

- Documents pontificaux de Sa Sainteté Saint Pie X 99 €
2 tomes reliés -Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages.
- Saint Pie X réformateur de l'Église 21€
Yves Chiron, 1 volume, 346 pages.
- Conduite de saint Pie X dans sa lutte contre le modernisme
« Disquisitio » 23 €
1 volume, 323 pages.

- Catéchisme de saint Pie X (Cartonné), 20 €
- La petite histoire de ma longue histoire 9,9 €
Mgr Lefebvre, 1 volume 128 pages.
- Le message du Padre Pio 11€
Katharina Tangari, 1 volume, 168 pages.
- Katharina Tangari 20 €
Yves Chiron, 1 volume, 416 pages.

- **J'ai tué mes sept enfants.** 57 pages. 3,8 €
- **Stat Veritas** 21 €
- Romano Amerio, 1 volume, 190 pages.
- **L'œcuménisme** 9,2 €
- 1 volume, 144 pages.
- **Politique et religion, essai de théologie de l'Histoire** 10 €
- Professeur Paolo Pasqualucci, 1 volume, 108 pages.
- **La théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise** 18,3 €
- **La Tradition catholique peut-elle être excommuniée** 1,5 €
- 1 volume, 35 pages.
- **La Tradition vivante et Vatican II** 1, 37 pages, 5 €
- **La Tradition excommuniée** 9,15 €
- **Tradition et Modernisme** 20 €
- Cardinal Billot, S.J. (1846-1931), 200 pages.
- **La Tradition** 21 €
- Cardinal Franzelin, S.J. (1816-1886), 400 pages
- **L'Église. I - Sa divine institution et ses notes** 21 €
- Cardinal Billot, S.J. (1846-1931), 320 pages, première partie d'un livre en 3 volumes.
- **1962 Révolution dans l'Église - Brève chronique de l'occupation néo-moderniste de l'Église catholique.** Don Andrea Mancinella. 195 pages.
- **Maçonnerie et sectes secrètes** 39,5 €
- Epiphanius, préface de Monsieur Henri Coston, réédition, 800 pages.
- **La maçonnerie à la conquête de l'Église** 6,9 €
- Carlo Alberto Agnoli, 1 volume 52 pages.
- **Guerre en Yougoslavie et Europe chrétienne.** 57 pages., 3,7 €

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SÌ SÌ NO NO

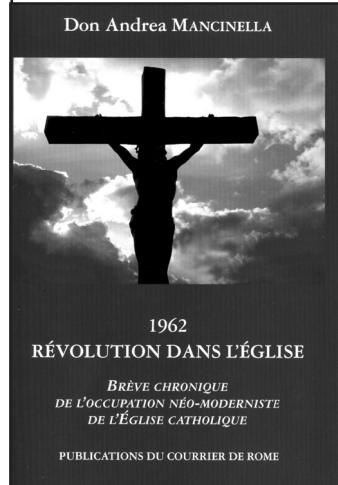
- 1. Principes catholiques pour rester fidèle à l'Église en ces temps extraordinaire de crise** 12 €
8 et 10 décembre 1994, 165 pages.
- 2. Église et Contre-Église au concile Vatican II** 27,4 €
2 et 5 janvier 1996, 482 pages.
- 3. La tentation de l'œcuménisme** 22,9 €
21 et 24 avril 1998, 518 pages.
- 4. Bilan et perspectives pour une vraie restauration de l'Église** 23 €
3, 4 et 5 août 2000, 347 pages.
- 5. La messe en question** 25 €
12, 13, 14 avril 2002, 505 pages.
- 6. Penser Vatican II quarante ans après** 25 €
2, 3, 4 janvier 2004, 478 pages.
- 7. Les crises dans l'Église, les causes, effets et remèdes** 20 €
5, 6, 7 janvier 2007, 385 pages.
- 8. L'Église d'aujourd'hui : continuité ou rupture ?** 20 €
2, 3, 4 janvier 2009, 318 pages



L'Église
I - Sa divine institution
et ses notes

Le jésuite Louis Billot (1846-1931) fut appelé à Rome par le pape Léon XIII, qui voulait donner une orientation nettement thomiste à l'enseignement. Saint Pie X l'élèvera au cardinalat en 1911, après l'avoir nommé, l'année précédente, consulteur du Saint-Office. Principal artisan du renouveau thomiste, défenseur réputé de l'orthodoxie dans le contexte de la crise moderniste, le cardinal Billot est demeuré surtout célèbre à cause de son cours d'écclésiologie. Le

Traité de l'Église du Christ, paru en 1900 est en effet la dernière grande synthèse théologique, grâce à laquelle, pendant plus de cinquante ans, des générations d'étudiants, prêtres et séminaristes, pourront trouver l'expression achevée de la pensée de l'Église, sur l'un des points où les remises en cause de la nouvelle théologie devaient se faire le plus durement sentir. Depuis le concile Vatican II (1962-1965) la constitution *Lumen gentium* sur l'Église et le décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme n'ont fait qu'entretenir la confusion. Cette première traduction française du maître ouvrage du cardinal Billot n'a d'autre ambition que d'éclairer les esprits, en leur donnant accès à ce qui reste l'une des meilleures sources de la théologie de l'Église. Le présent volume offre à la lecture la première des trois parties dont se compose ce traité, et qui a pour objet l'aspect proprement apologétique de l'Église, avec la question de son institution divine et de ses notes. (Couverture « La tempête apaisée » - Enluminure de l'Évangéliaire de Hilda (12^e siècle) - Landesbibliothek von Darmstadt). **21 € + 3 € de port.**



Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*. La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la

première fois entre les mains la revue *Sì Sì No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle.

Prix 14 € + 2 € de port

Actes du VIII^e Congrès du Courrier de Rome (janvier 2009)

Le discours du Pape Benoît XVI, du 22 décembre 2005 à la Curie Romaine, a suscité de nombreuses réactions au sujet de l'interprétation des textes de Vatican II. Un des points les plus retenus est la question de l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture d'une part, et celle de l'herméneutique de la continuité et de la réforme d'autre part. Les intervenants de ce VIII^e congrès théologique ont voulu proposer une réflexion sur le concept d'herméneutique. Faut-il prendre ce concept comme un synonyme d'interprétation - comme une simple explication de texte -, ou dans le sens de la pensée contemporaine, c'est-à-dire dans une acception plus large qui conduit à une notion subjective de la vérité et de la compréhension qu'on peut en avoir? D'autres interventions portent sur certains textes du Concile Vatican II et s'interrogent sur la possibilité d'adopter une herméneutique de continuité, lorsque la doctrine

exposée est difficilement conciliable avec la ligne du magistère antérieur ou n'a pas de fondement évident dans la Tradition.

Prix 20 € + 3 € de port.



COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No No
Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì nono

« Que votre **OUI** soit **OUI**, que votre **NON** soit **NON**, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLIII n° 328 (518)

Mensuel - Nouvelle Série

Décembre 2009

Le numéro 3€

FAUX ŒCUMÉNISME ET VRAIE CHARITÉ

Le cardinal Bagnasco, président de la Conférence épiscopale italienne, a rencontré le 22 septembre dernier les rabbins Giuseppe Laras, Président de l'Assemblée Rabbinique Italienne, et Riccardo Di Segni, Rabbin chef de la communauté juive de Rome. Il a déclaré qu'« **il n'y a, de la façon la plus absolue, aucun changement dans l'attitude que l'Église Catholique a développé envers les Juifs, surtout à partir du Concile Vatican II** » et « **qu'il n'est pas dans l'intention de l'Église catholique d'œuvrer activement pour la conversion des Juifs** » (agence SIR, 22/09/2009).

Les affirmations du cardinal Bagnasco sont d'une extrême gravité et contredisent les paroles de Jésus, qui affirme catégoriquement : « Nul ne vient au Père, si ce n'est par moi » (*Jn*, 14, 6); « Je suis la Porte, si quelqu'un entre par moi, il ira sain et sauf » (*Jn* 10, 9). Toute la Tradition de l'Église nous a transmis cette doctrine, enseignée et définie de manière infaillible par son Magistère : personne ne peut se sauver sans la foi en Jésus-Christ et sans appartenir à son Église qui continue son œuvre d'évangélisation.

Ne pas vouloir « œuvrer activement pour la conversion » de notre prochain signifie le discriminer injustement, le priver coupablement des secours nécessaires à son salut et l'exposer à la damnation éternelle.

Cela signifie avoir perdu ce désir naturel à tout homme de bonne volonté de partager avec son prochain le Bien le plus précieux.

Cela signifie être infidèle au mandat donné par Jésus à ses apôtres et donc à son Église : « Allez dans le monde entier, proclamez la Bonne Nouvelle à toute la création. Celui qui aura cru et aura été baptisé sera sauvé; celui qui n'aura pas cru sera condamné » (*Mc* 16, 15-16).



Brunero Gherardini

Le Concile œcuménique Vatican II UN DÉBAT À OUVRIR

Casa Mariana Editrice

Dans ce livre Mgr. Gherardini étudie la question de la valeur du magistère du Concile et de son interprétation. Nos lecteurs y verront sans doute une manière différente d'aborder les problèmes doctrinaux, mais pour arriver pratiquement aux mêmes conclusions que bien de nos publications. Ce nouvel ouvrage a l'avantage d'ouvrir un débat au cœur de la Rome éternelle et donc de l'Église.

Table des matières

- Préface, Prologue
- Ch. I – Le concile œcuménique Vatican II
- Ch. II – Valeur et limites du concile Vatican II
- Ch. III – Pour une herméneutique de Vatican II
- Ch. IV – Évaluation globale
- Ch. V – La Tradition dans Vatican II
- Ch. VI – Vatican II et la liturgie
- Ch. VII – Le grand problème de la liberté religieuse
- Ch. VIII – œcuménisme ou syncrétisme?
- Ch. IX – L'Église de la Constitution dogmatique *Lumen Gentium*
- Épilogue
- Supplique au Saint-Père

Brunero Gherardini, prêtre de Prato (Italie) est au service du Saint-Siège depuis 1960, notamment comme professeur d'écclésiologie et d'œcuménisme à l'Université pontificale de Latran jusqu'en 1995. Il est l'auteur d'une centaine d'ouvrages et de plusieurs centaines d'articles de revues, sur trois cercles de recherche concentriques : la Réforme du XVI^e siècle, l'écclésiologie, la mariologie. Brunero Gherardini est actuellement chanoine de l'Archibasilique Vaticane et directeur de la revue internationale de théologie « Divinitas ».

Ce livre sera disponible au Courrier de Rome fin décembre et pourra être commandé au prix de 15 € + 3 € de port à l'adresse : courrierderome@wanadoo.fr

*Il sera en vente à la Mutualité à l'occasion du IX^e congrès du Courrier de Rome
« Vatican II : Un débat à ouvrir »*

les 8, 9 et 10 janvier 2010 à Paris (voir le programme du congrès page 3)

Où donc est la vraie charité qui doit nous pousser à vouloir pour notre prochain le plus grand bien, qui est le salut de son âme ?

Tout ceci fait penser à la parabole du bon samaritain.

Le prêtre, le lévite... *le cardinal...* passent sans s'inquiéter d'aider l'homme dépouillé et blessé par les brigands. Seul le bon samaritain se penche vers lui pour le soigner, et lui sauve la vie.

L'Église catholique a toujours voulu être le

bon samaritain pour tous les hommes qui sont loin de la foi, en la leur prêchant et en la leur proposant pour leur salut éternel.

Rien à voir avec les principes du faux œcuménisme du Concile Vatican II dont les affirmations du cardinal Bagnasco se font l'écho... pour la plus grande ruine spirituelle des âmes.

Dommage que les évêques italiens – comme c'était prévisible – n'aient pas déchiré leurs vêtements face à cette offense épiscopale cardinalice faite à la Rédemption de Notre-

Seigneur et à la mission de son Église; seul Mgr Luigi Negri est intervenu sur cette question dans les pages de *Il Timone*, n° 87, nov. 2009.

Prions pour que l'Église et ses ministres retrouvent la flamme missionnaire génératrice de missionnaires, prêts à donner leur vie pour la prédication de l'Évangile et le salut des âmes qui en dépend.

Don Pierpaolo Petrucci
Traduit de La Tradizione Cattolica
n°4 (2009)

ANGLICANORUM CONFUSIO RÉFLEXIONS EN MARGE DE LA PROMULGATION DE LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE ANGLICANORUM CŒTIBUS

Nous pensons qu'il est encore trop tôt pour évaluer de façon sereine et globale l'affaire relative à l'institution d'ordinariats par le Saint-Siège, dans le but d'accueillir des fractions de l'Église anglicane qui ne se reconnaissent plus dans leur dénomination d'origine à cause des bénédicitions d'unions homosexuelles et de l'administration du sacrement de l'Ordre – ou présumé tel – à des homosexuels déclarés ou à des femmes.

Nous n'avons pas l'intention d'aborder immédiatement tous les problèmes que la Constitution Apostolique a soulevés; toutefois il est inévitable de s'interroger sur la délicate question du célibat ecclésiastique et des répercussions que pourrait avoir la situation qui se profile, bien qu'elle soit définie comme passagère.

Parallèlement, nous pensons qu'il ne serait pas juste de passer sous silence ou de minimiser – à cause de problèmes contextuels – une donnée indubitablement positive: la recherche de l'union avec Rome par une fraction significative de l'Église anglicane.

C'est sur cette dernière donnée que nous souhaitons réfléchir et dire quelques mots, puisqu'elle n'est pas, techniquement parlant, le fruit de l'œcuménisme, qui ne prévoit pas de conversion, si bien qu'un certain malaise est né chez les grandes icônes du dialogue interreligieux : le cardinal Kasper, en effet, s'est empressé de lire ce qui s'est produit à la lumière de la liberté de conscience et non à la lumière de la nécessité de revenir à l'unité catholique. Il s'agit d'une lecture typiquement œcuménique, sur laquelle nous reviendrons avant de conclure.

Toutefois, avant d'aborder ce point, nous voudrions réfléchir un instant sur les présupposés ecclésiologiques qui constituent le bagage dogmatique et spirituel des anglicans, et également sur les prémisses ecclésiologiques de ceux qui les accueillent: l'affaire semble en effet un peu confuse, et suscite quelques inévitables interrogations.

UNE ÉTRANGE TRADITION

Que les mariages gays, les femmes prêtres ou l'ordination d'homosexuels déclarés puis-

sent choquer même en Angleterre et au sein de la communion anglicane, nous le comprenons sans difficulté; nous ne sommes pas non plus surpris par le fait qu'une église ait glissé au cours de l'histoire de plus en plus loin du droit chemin et loin de l'Évangile, que seule l'Église catholique garde dans son intégrité.

Toutefois, il ne suffit pas de fuir ces aberrations pour être catholique. L'Église anglicane est née comme église nationale et s'est développée autour de – et sous – la couronne britannique, forgeant et véhiculant à travers les siècles une tradition résolument anti-romaine, césaropapiste et autocéphale. Si au cours de ces dernières décennies, la dépendance vis-à-vis du souverain est devenue de plus en plus virtuelle (d'ailleurs elle n'existe pratiquement plus hors du Royaume-Uni), on ne peut pas en dire autant du caractère autocéphale et anti-romain propre à la tradition anglicane.

Il est donc nécessaire de se demander ce qui a été réellement renié de cette ecclésiologie, fruit non seulement d'erreurs théologiques, mais aussi expression d'une attitude de fond qui peut difficilement être corrigée par une simple fuite des aberrations contingentes évoquées ci-dessus. En d'autres termes, on peut légitimement se demander si la « fuite » loin des déviations les plus extrêmes de l'Anglicanisme contemporain a suffisamment contribué à remédier à une déformation ecclésiologique enracinée et structurée, patrimoine ancestral de la tradition anglicane.

Il est vrai que la *High Church* a conservé dans les formes une considérable ressemblance avec la liturgie et l'apparat extérieur romains. Mais il serait erroné de lui attribuer une tradition théologique et ecclésiologique substantiellement différente de celle des autres fractions de la communion anglicane, c'est-à-dire plus papale et pro-romaine.

Ces prémisses étant posées, on reste perplexe sur la volonté exprimée par le Vatican de maintenir vivante la tradition anglicane – qui est même définie comme un enrichissement pour l'Église Romaine, et comme un don à partager – malgré la requête de l'adhésion au Catéchisme de l'Église catholique.

Voici comment s'exprime, à ce propos, le père Ghirlanda S.J., Grand Recteur de l'Université Pontificale Grégorienne, dans le bulletin officiel du Saint-Siège:

« À la lecture de la Constitution Apostolique et des Normes Complémentaires émanant du Siège Apostolique, on perçoit clairement l'intention, avec le projet d'érection d'Ordinariats personnels, de concilier deux exigences : d'une part celle de « maintenir vivantes au sein de l'Église catholique les traditions spirituelles, liturgiques et pastorales de la Communion Anglicane, en tant que don précieux pour nourrir la foi de ses membres, et richesse à partager » (Cost. Ap. III); d'autre part celle d'une pleine intégration de fidèles ou de groupes de fidèles, issus de l'Anglicanisme, dans la vie de l'Église Catholique. L'enrichissement est réciproque : les fidèles venant de l'anglicanisme, entrant dans la pleine communion catholique, reçoivent la richesse de la tradition spirituelle, liturgique et pastorale de l'Église Latine Romaine, pour l'intégrer avec leur tradition, dont l'Église Latine Romaine s'enrichit à son tour. Par ailleurs c'est précisément cette tradition anglicane, reçue dans son authenticité dans l'Église Latine Romaine, qui a constitué l'un de ces dons de l'Église du Christ qui ont poussé ces fidèles vers l'unité catholique » (P. Gianfranco Ghirlanda S.J., *La signification de la Constitution Apostolique Anglicanorum Cœtibus*, Bulletin officiel du Saint-Siège, 09/11/2009).

Suit une liste détaillée de sept éléments à travers lesquels la Constitution Apostolique entend protéger la tradition anglicane¹.

1. La sauvegarde et l'entretien de la tradition anglicane sont assurés :

- a) par la concession à l'Ordinariat de la faculté de célébrer l'Eucharistie et les autres sacrements, la Liturgie des Heures et les autres actions liturgiques selon les livres liturgiques propres à la tradition anglicane approuvés par le Saint-Siège, sans toutefois exclure que les célébrations liturgiques aient lieu selon le Rite Romain (Const. Ap. III);
- b) par le fait que l'Ordinaire, pour la formation des séminaristes de l'Ordinariat qui vivent dans un séminaire diocésain, peut établir des programmes spécifiques ou bien ériger pour eux une maison de

Henri VIII lui-même en resterait probablement perplexe.

Le raisonnement du père Ghirlanda n'est pas autre chose que l'application de ce schéma théologique typiquement conciliaire selon lequel tous les éléments chrétiens présents dans les églises non catholiques seraient des éléments de l'Église du Christ (entité qui transcende toutes les églises, y compris l'Église catholique) et pousseraient vers l'unité catholique, c'est-à-dire vers cette plénitude que seule l'Église catholique possède.

En réalité, ce que l'anglicanisme historique – par exemple – possède de chrétien est plutôt un bien appartenant à l'Église catholique, dont elle a été frustrée, et grâce auquel et sur lequel a été construite une église schismatique et nationale.

Le raisonnement du jésuite est exactement opposé, et il n'est compréhensible qu'à travers les dynamiques ecclésiologiques du Concile, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

En ce qui concerne la nature spécifique de la tradition anglicane, la confusion règne.

On ne comprend pas comment une tradition schismatique puisse *en tant que telle* être un enrichissement pour l'Église catholique, et doive donc, *en tant que telle*, être conservée.

En effet, nous ne nous trouvons pas face à une tradition faisant partie du patrimoine commun de l'Église catholique comme pour-

formation (Const. Ap. VI § 5; NC Art. 10 § 2); les séminaristes doivent venir d'une paroisse personnelle de l'Ordinariat ou de l'Anglicanisme; c) par la concession que ceux qui étaient ministres mariés dans l'anglicanisme, même évêques, peuvent être admis au presbytérat, aux termes de l'Encyclique de Paul VI *Sacerdotalis cœlibatus*, n. 42 et de la Déclaration *In June*, c'est-à-dire en demeurant dans l'état matrimonial (Const. Ap. VI § 1);

d) par la possibilité, après un processus de discernement fondé sur des critères objectifs et les nécessités de l'Ordinariat (NC Art 6 § 1), de demander au Pontife Romain d'admettre cas par cas à l'ordre du presbytérat des hommes mariés, en dérogation au Code de Droit Canonique can. 277, § 1, bien que la règle veuille que ne soient admis à l'ordre du presbytérat que des hommes célibataires;

e) par l'érection de paroisse personnelles par l'Ordinaire, après avoir entendu l'avis de l'évêque diocésain du lieu et obtenu l'accord du Saint-Siège (Const; Ap. VI § 2);

f) par la possibilité de recevoir des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique venant de l'anglicanisme, et d'en ériger de nouveaux;

g) par le fait que, pour le respect de la tradition synodale de l'anglicanisme: 1) l'Ordinaire est nommé par le Pontife Romain, sur la base de trois noms présentés par le Conseil de direction (NC Art. 4 § 1); 2) la constitution du Conseil Pastoral est prévue comme obligatoire (Const. Ap. X § 2); 3) le Conseil de direction, composé d'au moins six prêtres, outre les fonctions établies par le Code de Droit Canonique pour le Conseil presbytéral et le Collège des consulteurs, exerce aussi celles qui sont spécifiées dans les Normes complémentaires, car il doit dans certains cas donner son accord ou exprimer son vote délibératif (Const. Ap. X § 2; NC Art. 12).

IX^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DU COURRIER DE ROME

en partenariat avec

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X et D.I.C.I.

VATICAN II : UN DÉBAT À OUVRIR

PARIS

8, 9 ET 10 JANVIER 2010

Sous la Présidence de S.E. Mgr BERNARD FELLAY

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PROGRAMME

VENDREDI 8 JANVIER : 14H00 – 17H00

- Introduction : « Vatican II un débat à ouvrir » de Mgr Brunero Gherardini
Abbe Emmanuel du Chalard
- Le fondement pérenne de la Révélation divine et de la doctrine de l'Église
Abbe Philippe Bourrat
- Principes et fondements philosophiques de la nouvelle théologie
Dottoressa Luisella Scrosati
- Influence de la pensée moderne dans Vatican II — essai d'interprétation
Professore Paolo Pasqualucci

SAMEDI 9 JANVIER :

9H00 – 12H00

- La Tradition vivante
Abbe Jean-Michel Gleize
- La personne de l'Église au fondement de la nouvelle ecclésiologie
Abbe Patrick de La Rocque
- Flottement stylistique et théologique dans Nostræ Ætate
Professeur Dominique Vian

14H00 – 17H00

- La liberté religieuse et la nouvelle doctrine sociale
Abbe Renaud de Sainte Marie
- Foi et raison dans la pensée de Joseph Ratzinger
Abbe Christian Thouvenot
- La mise en parenthèse du principe de non-contradiction
Abbe Alain Lorans

DIMANCHE 10 JANVIER : 14H00 – 17H00

- La situation présente à Rome et dans l'Église
Abbe Emmanuel du Chalard
- Synthèse et perspectives
S.E. Monseigneur Bernard Fellay

DÉTAILS PRATIQUES

- **Lieu** : Palais de la Mutualité, 24 rue Saint Victor 75005 Paris, salle Jussieu au 1^{er} étage (entrée à droite à côté de l'église Saint Nicolas du Chardonnet)
- **Conférences** : le vendredi 8 janvier de 14h00 à 17h00; le samedi 9 janvier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00; le dimanche 10 janvier de 14h00 à 17h00
- **Tarifs** : 3 jours 25 € — 2 jours 20 € — 1 jour 10 € — étudiants 8 € pour les 3 jours (Inscriptions possibles sur place avant chaque conférence)
- **Pour toute correspondance** (spécifier) :

Secrétariat du congrès : 15 rue Pierre Corneille, 78000 Versailles;
tel : 01 39 51 08 73 courriel : courrierderome@wanadoo.fr

(Les repas de midi des prêtres sont assurés sur place à proximité immédiate de la Mutualité)

rait l'être la tradition Ambrosienne ; nous sommes face à une tradition qui naît et se développe comme schismatique, et se pose historiquement comme alternative au Catholicoïsme.

Le fait historique que cette tradition ait conservé des éléments catholiques, comme par exemple le baptême, ne signifie pas que le noyau « sain » à l'intérieur de la tradition anglicane légitime en quelque façon l'anglicanisme lui-même, mais il rend simplement témoignage du fait que cette tradition est née en tant que séparation de l'Église catholique, à laquelle elle a « emprunté » quelque chose qui toutefois ne lui appartient pas à titre spécifique.

Dire par conséquent que la tradition anglicane *en tant qu'anglicane* peut être un enrichissement pour l'Église catholique, qu'elle a conduit à l'unité et qu'elle doit donc être maintenue comme telle au sein de l'Église catholique, dont elle n'a jamais fait partie et dont elle a toujours été l'ennemie, est une absurdité qui n'est compréhensible que dans une optique conciliaire, et plus exactement à la lumière de *Lumen Gentium*.

LE PROBLÈME DU CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE

Parmi les éléments propres à la tradition anglicane qui sont sauvegardés par la Constitution Apostolique, se trouve la « concession que ceux qui étaient des ministres mariés dans l'Anglicanisme, même évêques, puissent être admis au presbytérat » (P. Ghirlanda, S.J., *ibidem*).

Il est vrai que, par le passé, l'Église a déjà accordé *ad casum* cette permission à des ministres anglicans qui se convertissaient au catholicisme. Toutefois, la chose était justifiée en tant que tolérance due aux circonstances particulières de ces cas individuels. À présent, la chose est en revanche insérée parmi les éléments propres à la tradition anglicane que l'Église accueille et s'engage à conserver comme enrichissement et don à partager. Les deux perspectives sont non seulement différentes, mais aussi résolument inconciliables. Par conséquent, et ici les choses s'aggravent davantage, « la sauvegarde et l'entretien de la tradition anglicane sont assurés [...] par la possibilité, après un processus de discernement fondé sur des critères objectifs et les nécessités de l'Ordinariat (NC Art. 6 § 1), de demander au Pontife Romain d'admettre aussi, au cas par cas, des hommes mariés à l'Ordre du presbytérat, en dérogation au Code de Droit Canonique can. 277, § 1, bien que la règle veuille que ne soient admis à l'ordre du presbytérat que des hommes célibataires » (*ibidem*). La chose fait penser immédiatement, sans exagération ni préjugés, au cheval de Troie. Même si la possibilité ci-dessus est prévue *ad casum*, elle est déjà institutionnalisée noir sur blanc : elle ne concerne pas simplement les ministres qui se convertissent au moment présent, mais elle ouvre une nouvelle perspective pour le futur, c'est-à-dire pour des candidats au sacerdoce qui se présenteront à l'avenir.

Si l'on ajoute que dans le monde catholique, le désir d'abattre le célibat ecclésiastique est bien loin d'être éteint, et que la possibilité

accordée aux anglicans en tant qu'élément de leur tradition est définie comme « un don précieux et une richesse à partager » (*ibidem*), on se demande si « l'enrichissement est réciproque »... comme le suggère le père Ghirlanda.

La situation qui se profile nous semble très dangereuse pour la sauvegarde du célibat ecclésiastique : ce ne serait pas la première fois que la modification d'une praxis commune et universelle commence par une concession à portée apparemment limitée, mais potentiellement lourde des conséquences les plus extrêmes.

LE RISQUE DU LIBRE EXAMEN

L'assimilation de la tradition anglicane, dans les termes décrits par la Constitution et par le père Ghirlanda, fait immédiatement penser aux multiples possibilités dont ce procédé pourrait être le prototype. Pourquoi ne pas aussi englober, de façon analogue, les traditions luthérienne, calviniste, vaudoise ou adventiste ? Le procédé utilisé et utilisable à l'avenir nous semble extrêmement dangereux pour une raison bien précise.

Le Vatican s'est limité à demander comme contrepartie l'adhésion à un texte écrit : le Catéchisme de l'Église Catholique.

Mais nous ne devons pas oublier que le monde protestant, dont les anglicans font partie intégrante, a pour critère herméneutique universel le libre examen appliqué à un texte écrit : la Bible. Par conséquent, se limiter à remettre à un protestant un texte écrit, en lui demandant d'y souscrire, risque de créer une situation extrêmement équivoque.

Pour le catholique, en effet, le Catéchisme est un texte qu'il doit recevoir dans la mesure où, à travers lui, c'est l'Église qu'il reçoit ; le protestant, au contraire, sur la base de sa structure mentale et de sa tradition ecclésiale, reçoit le texte écrit, mais non l'autorité supérieure qui en lie l'interprétation.

Autrement dit, le catholique n'accepte pas un texte simplement parce qu'il accepte sa signification, mais parce qu'il accepte l'autorité de Dieu qui s'exprime à travers l'Église ; le protestant, au contraire, se limite à donner ou ne pas donner son assentiment au contenu d'un texte dans la mesure où il le considère recevable. C'est, en dernière analyse, l'élément vraiment spécifique et caractéristique de la tradition anglicane et protestante.

Si l'on ajoute qu'actuellement, le monde catholique lui-même semble avoir perdu la conception d'un Magistère interprète infaillible – et donc faisant autorité – de la Révélation, la situation qui se profile semble être encore plus chaotique.

LE DYNAMISME DE L'ÉGLISE DU CHRIST

Nous avons déjà évoqué la façon dont est justifié théologiquement le processus guidé par le Saint-Esprit qui aurait conduit les anglicans au sein de l'Église catholique : « Ces fidèles anglicans qui ont demandé à entrer en pleine communion avec l'Église catholique, sous l'action de l'Esprit Saint, ont été poussés vers la reconstitution de l'unité des éléments

propres de l'Église du Christ qui ont toujours été présents dans leur vie chrétienne personnelle et communautaire » (*ibidem*).

La chose mérite toute notre attention.

Dans l'optique conciliaire, le parcours décrit n'est pas le résultat de la réfutation de l'erreur et de l'adhésion à la Vérité, mais le fruit mûr de la tradition anglicane elle-même qui, possédant certains éléments de l'Église du Christ, serait depuis toujours en marche, comme du reste toutes les autres dénominations chrétiennes, vers l'unité plus pleine : « Cette tradition anglicane, qui est reçue dans son authenticité dans l'Église catholique romaine, a constitué dans l'anglicanisme l'un de ces dons de l'Église du Christ qui ont poussé ces fidèles vers l'unité catholique » (*ibidem*).

Pour cette raison – et c'est là, au fond, que se trouve la donnée vraiment nouvelle et anormale – la tradition anglicane est maintenue et elle est accueillie comme élément positif (*don précieux*) au sein de l'Église catholique.

Ce principe n'est pas autre chose qu'une application emblématique et significative de la doctrine contenue dans la Constitution conciliaire *Lumen Gentium*, reprise textuellement par la Constitution *Anglicanorum Cœtibus* :

« Cette unique Église du Christ, dont nous professons dans le Symbole qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique, « subsiste dans l'Église catholique gouvernée par le Successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique". »

Selon cette doctrine, l'Église fondée par Jésus (Église du Christ) ne s'identifie plus simplement à l'Église catholique, mais à une réalité plus large, dont les éléments sont présents aussi dans les autres dénominations, bien que l'Église catholique en possède la plénitude. Par conséquent, comme nous l'avons déjà montré, l'appartenance à une autre église (en vertu de la possession matérielle de quelque chose de chrétien) n'est jamais vue comme une séparation de l'Église catholique, mais au contraire comme un élément d'union au moins imparfaite avec elle.

Autrement dit, si je suis vraiment et authentiquement anglican, je suis virtuellement déjà catholique, et ce non tant dans la perspective d'un abandon de ma confession anglicane, mais grâce à celle-ci : voilà pourquoi la tradition anglicane doit être maintenue comme telle ; voilà pourquoi être accueilli dans l'Église catholique ne signifie plus renoncer catégoriquement à l'anglicanisme.

Ce qui semble manquer, pour employer un langage traditionnel, c'est la notion classique de conversion, qui est remplacée par un parcours dynamique, dont la conduite est attribuée au Saint-Esprit, qui utiliserait l'appartenance à une fausse église comme moyen positif pour atteindre la vraie.

Sans entrer dans des considérations théologiques, mais en nous tenant simplement aux

faits, il est évident que le raisonnement ne tient pas : ce qui a poussé les anglicans « hors » de leur communion et « vers » le catholicisme, ce ne sont pas des éléments positifs propres à l’Église du Christ, mais des éléments aberrants tels que l’ordination d’homosexuels. L’ordination d’un évêque gay n’est pas en soi un élément apte à unir les églises, mais Dieu se sert aussi du mal pour en tirer du bien, et de cela nous ne pouvons que nous réjouir. Voilà tout. Déranger le Saint-Esprit en voulant en faire le propulseur du processus œcuménique décrit par *Lumen Gentium* et l’appliquer à ces récents événements nous semble une interprétation idéologiquement forcée, peu crédible et surtout ne correspondant pas à la réalité des faits.

ŒCUMÉNISME : L’EMBARRAS DU CARDINAL KASPER

Naturellement, nous ne souhaitons pas autre chose qu’une véritable et sérieuse conversion des anglicans en question et ne pouvons que nous en réjouir. Les réserves exprimées sont simplement liées à la situation contingente qui se présente, et surtout à la confusion que l’écclésiologie de *Lumen Gentium* provoque inévitablement dans des cas comme celui-ci.

Nous nous réjouissons pour une raison très simple : nous savons que Dieu sait écrire droit sur des lignes courbes, et donc rien ne peut empêcher une conversion authentique malgré les mille circonstances négatives ou défavorables.

Mais tout le monde ne pense pas ainsi. Le premier à être embarrassé est le cardinal Kasper, leader du dialogue avec les autres confessions chrétiennes.

Il est clair que pour ce dernier, l’événement de la conversion au Catholicisme du groupe anglican ne profite pas à la cause œcuménique. Voyons pourquoi.

Il y a deux ans, Kasper avait déjà réussi à stopper une demande analogue à la demande anglicane actuelle ; il avait demandé à ce groupe de rester dans sa propre église, en promettant que le Vatican se serait employé à l’aider au sein de celle-ci.

La raison est claire : si le faux œcuménisme d’aujourd’hui promeut l’unité, il ne le fait jamais en proposant une conversion au Catholicisme comme unique bercail, mais il le fait en valorisant ces éléments communs présents dans toutes les dénominations, qui sont par conséquent respectées et reconnues comme des instruments de salut. Dans cette optique, l’unité est le fruit du dialogue, de la compréhension, de la prière commune, du partage, de la fraternité, de l’échange, de l’enrichissement réciproque... mais pas de la conversion.

Demander une conversion équivaudrait à nier le statut de légitimité reconnu aux autres églises, et qui représente la plateforme pour le dialogue lui-même.

En ce sens, l’œcuménisme ne peut être qu’« anti-conversioniste », autrement les pré-supposés obligatoires qui lui permettent d’exister disparaîtraient.

Mais il y a plus dans le cas présent.

Étant donné que le groupe qui s’est adressé

à Rome représente seulement une partie de l’obéissance anglicane, son accueil au sein de l’Église provoque inévitablement une fracture interne à la communion anglicane, dont l’Église catholique est indirectement responsable. La chose pourrait compromettre sérieusement les efforts œcuméniques et le dialogue avec les autorités de l’anglicanisme, choses qui pour Kasper sont des priorités absolues. En effet, une icône du dialogue comme Kasper ne fait pas bonne impression, dans ces conditions, face à l’archevêque de Canterbury, qui pourrait se sentir frustré et trompé après des décennies de dialogue, ouverture, aide réciproque, promesses de soutien... Ceci explique la réticence que Kasper a manifestée il y a deux ans.

Cela montre surtout les contradictions de l’œcuménisme et son incompatibilité avec la doctrine catholique, avec la nature missionnaire de l’Église, et avec sa mission de prêcher la vérité à toutes les créatures.

Pour sortir de son embarras, Kasper est intervenu le 15 novembre dernier dans les colonnes de *L’Osservatore Romano*. Le ton de l’intervention est bien sûr extrêmement positif mais quelques éléments intéressants n’échapperont pas à ceux qui savent lire entre les lignes.

Avant toute chose Kasper assure, avec l’emphase typique de quelqu’un qui est mortifié et qui doit se défendre, que l’œcuménisme n’est pas en danger, et toute son intervention vise à développer cette idée de fond ; toute affirmation contraire ne serait que le fruit de quelque *scoop* journalistique et le cardinal est extrêmement ennuyé.

Avec l’archevêque de Canterbury, les rapports seraient excellents, selon la version de Kasper. Toutefois le primat anglican a téléphoné à Kasper « en pleine nuit » alors que celui-ci se trouvait à Chypre (pour une énième et stérile rencontre avec les orthodoxes – ndr) pour lui demander des explications. Or pour un *gentleman* anglais réservé, qui plus est archevêque, déranger un cardinal en pleine nuit est au minimum le signe d’un malaise de fond difficilement éliminable par un coup d’éponge, c’est-à-dire en répétant quelque promesse stéréotypée typique du dialogue œcuménique.

Sur les causes du rapprochement du groupe anglican de l’Église catholique, Kasper s’efforce par tous les moyens de démontrer que ce n’est pas sa faute, ni la faute de l’œcuménisme, comme s’il devait justifier quelque chose de négatif que personne n’a pu éviter.

Il pousse avant tout un soupir de soulagement en soulignant que « tous ceux qui ne sont pas d’accord avec ces nouveautés ne veulent pas devenir catholiques ». C’est comme s’il disait : « nous déclinons toute responsabilité en cas de conversion », en démontrant que chaque anglican agit librement sans aucune persuasion catholique préalable.

Puis le cardinal revient avec insistance sur la même idée : il n’y est pour rien, ce n’est pas sa faute. Entre les lignes, on perçoit son embarras : « Restons-en aux faits. Un groupe

d’anglicans a demandé librement et légitimement à entrer dans l’Église catholique. Ce n’est pas à notre initiative. » En effet : « Ce n’est pas à notre initiative. » Pendant ces longues années de dialogue et de rencontres, il n’y a jamais eu la moindre invitation ou la moindre allusion à la conversion. Seulement des paroles creuses. L’appel à la conversion a été remplacé par le dialogue, et par conséquent au moment où une conversion arrive, malgré les omissions du côté catholique, il est nécessaire de la justifier et de se justifier !

La pensée de Kasper et son embarras se font encore plus clairs : « Si un anglican ou un groupe d’anglicans veut entrer dans la pleine et visible communion avec l’Église catholique, il n’est pas possible de nous y opposer. » La chose est tellement évidente que son affirmation aurait quelque chose de ridicule et d’inexplicable sur les lèvres d’un cardinal, si l’on ne connaissait pas le malaise de fond.

Pour éviter tout malentendu supplémentaire, Kasper précise que non seulement il n’y est pour rien, mais l’œcuménisme en tant que tel non plus : « Une chose est l’œcuménisme, une autre chose est la conversion. »

Le cardinal conclut par une solennelle promesse de ne pas faire de prosélytisme, de ne pas faire de « conversionisme » envers personne, ni en Orient ni en Occident. Il s’agit, d’après lui, de méthodes qui appartiennent au passé et qui ne sont valables ni pour le présent ni pour le futur.

Mais alors – demandons-nous – qu’est-ce qui peut justifier une conversion sans invitation, avec qui plus est le risque inévitable de déchirer l’unité interne de l’église d’origine et de créer de graves malentendus ?

Kasper sort ici la panacée à tous les maux et à toutes les contradictions : « Il faut respecter la conscience et la liberté de conscience. » Oui, même si celle-ci va contre l’œcuménisme et les bons rapports avec l’archevêque de Canterbury, sa suprématie indiscutée est reconnue universellement et personne ne pourra accuser l’Église d’œuvrer activement pour la conversion du prochain. Mais ici Kasper démolit d’un seul coup le seul vrai fondement qui légitime une conversion : l’adhésion à la Vérité.

Dans son intervention, Kasper ne nomme jamais la nécessité d’adhérer à la Vérité, à la véritable Église, à la vraie Foi. Il ne fait pas la moindre allusion au fait que c’est de la conversion que dépend le salut de l’âme de celui qui se convertit. Son argumentation au ton socio-politique démontre d’une part l’échec historique de l’œcuménisme, de l’autre son incapacité à se relier au Vrai, son désintérêt pour le salut du prochain, son âme anti missionnaire, et – une fois de plus – son caractère inconciliable avec la Foi et la praxis catholiques.

Don Davide Pagliarani
Traduit de La Tradizione Cattolica
n°4 (2009)

LE MÉCONTENTEMENT DU PRIMAT DE L'ÉGLISE ANGLICANE

Le 19 novembre dernier, l'archevêque de Canterbury Rowan Williams a pris la parole à Rome, lors d'un congrès organisé sur la figure du card. Willebrands.

Bien entendu, il ne pouvait pas ne pas évoquer la Constitution *Anglicanorum Coetibus*.

D'un côté, le prélat apprécie le fait que la « Constitution Apostolique montre certains signes de la reconnaissance du fait que la différence d'éthique ne compromet pas en soi l'unité de l'Église catholique, même au sein des limites du patriarcat occidental historique ». Il est clairement fait référence ici au clergé marié qui, en quelque sorte, a acquis un droit de cité aussi en Occident, au sein du clergé catholique de rite latin. En somme Williams lui aussi – comme nous – y voit une reconnaissance significative et certainement un pas en avant vers un possible résultat ultérieur. Naturellement la perspective d'une influence inverse, c'est-à-dire de la valorisation du célibat ecclésiastique auprès des anglicans, ne semble pas l'intéresser, et elle n'a vraisemblablement pas été véhiculée par le dialogue œcuménique avec Kasper.

Quant au retour à l'Église catholique du groupe anglican, Williams ne voit pas là un bon résultat sur le plan œcuménique : c'est le signe que l'Église catholique ne reconnaît pas à la communion anglicane un plein statut de légitimité, et cela ne correspond pas à ce que l'on avait promis de faire au point de vue œcuménique. Williams – comme Kasper – a bien compris ce qu'est l'œcuménisme. Malgré le ton apaisé et académique, il est facile de relever une certaine déception : pour Williams aussi, l'œcuménisme est blessé.

« Il est évident que la Constitution [*Anglicanorum Coetibus*] ne cherche pas à faire ce que nous avons tracé : elle ne se fonde sur aucune reconnaissance formelle de ministères existants ni d'unités de supervision, ni sur des méthodes décisionnelles indépendantes, mais elle reste au niveau de la culture liturgique et spirituelle, pourrions-nous dire. En tant que telle, c'est une réponse pastorale ingénue aux nécessités de certains, mais ce n'est pas une innovation ecclésiologique. Il reste à voir si la flexibilité suggérée dans la Constitution pourra mener à quelque chose de moins semblable à une « chapellenie » et de plus semblable à une Église autour d'un évêque [ici le mépris est mal dissimulé]. Tout ce que j'ai essayé de dire ici est que le verre œcuménique est authentiquement à moitié plein » (*Osservatore Romano*, 21/11/2009).

Don Davide Pagliarani
Traduit de La Tradizione Cattolica
n°4 (2009)

LE SACRIFICE DE LA MESSE

Certaines choses dans la vie sont trop belles pour être oubliées. Certaines d'entre elles concernent la façon dont les hommes vivent dans le monde ; d'autres, au contraire, la façon dont ils meurent. La plupart des pays ont institué un jour commémoratif pour rappeler l'extrême sacrifice que leurs patriotes ont accompli pour la défense de leur nation et de la société. Puisque la vie était ce qu'ils pouvaient donner de plus précieux, il n'est pas permis à ceux qui ont survécu d'oublier ce don. Ces héros n'auraient pas pu demander un tel mémorial, ni l'instituer, puisque cette tâche était réservée aux survivants.

Si l'on a établi des jours commémoratifs pour ceux qui meurent afin de sauvegarder la liberté de l'oppression des hommes, à plus forte raison devait être institué un mémorial pour le suprême Sacrifice du Christ qui mourut pour nous libérer de la tyrannie du péché. Mais il y a de nombreuses différences entre ces patriotes et le Christ. Aucun d'entre eux n'était né pour mourir ; chacun était né pour vivre, et la mort a été pour chacun d'eux une interruption violente. Notre-Seigneur, au contraire, est né pour mourir. Il n'est pas venu au monde dans un autre but que celui de racheter l'humanité pécheresse.

De plus, à la différence des hommes qui ne peuvent pas faire leur propre mémorial, Il a institué la façon précise dont sa mort devait être rappelée. Puisqu'Il est venu pour mourir, sa Mort était la chose la plus importante dont Il voulait que nous nous souvenions. Il n'a pas dit que les hommes devraient écrire une histoire à ce sujet, ou être charitables envers les pauvres en mémoire de Lui. Non. Il leur a dit comment Il voulait que fût commémoré son Sacrifice : le mémorial qu'Il nous a laissé est la Messe.

Celle-ci a été instituée la nuit précédant sa mort, au cours de ce qui, depuis lors, est appelé la Sainte Cène. Prenant du pain dans ses mains, Il dit : « Ceci est mon Corps, livré pour vous », c'est-à-dire livré sur la Croix, le lendemain. Puis sur la coupe de vin Il dit : « Ceci est mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance, versé pour un grand nombre en rémission des péchés. » Il était le Prêtre qui s'offrait Lui-même comme victime afin que les hommes n'oublient jamais qu'« *il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* ». Et après avoir préfiguré et prévu la façon dont Il allait mourir, le jour suivant, pour la rédemption du monde, Il donna à ses Apôtres et à l'Église ce commandement divin : « Faites ceci en mémoire de moi. » Au cours de la Sainte Cène, Il avait prévu la Croix, au cours de la Messe nous revenons à cette Cène et à cette Croix.

La Messe est l'application et la projection dans l'espace et dans le temps de l'amour rédempteur du Christ sur la Croix. Imaginons une station radio qui transmet des messages depuis l'éternité : elle est là depuis toujours, mais nous n'écoutes les messages que lorsque nous commençons à nous accorder à sa fréquence. De la même façon, le Sacrifice qui fut offert sur la Croix a une valeur éternelle, mais la Messe aide les créatures à « s'accorder » sur

ses mérites et à se les appliquer.

La Rédemption de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la Croix a été accomplie une fois pour toutes, mais son actualisation dépend du déroulement de l'histoire. Potentiellement, chaque être humain dans le monde a été racheté sur la Croix, mais l'actualisation et l'application de cette Rédemption sont conditionnées par la libre coopération de l'homme au cours de l'histoire.

Le Calvaire n'a occupé qu'une petite durée de temps, mais étant le Sacrifice d'un Dieu éternel, il est capable d'éclairer le temps tout entier, dans chacune de ses périodes historiques. La Messe, donc, est la projection dans le temps des valeurs éternelles du Calvaire.

De la même façon, le Calvaire n'a été qu'un lieu de faible étendue sur la terre, carrefour entre Jérusalem, Athènes et Rome. Mais ce qui s'y est passé, c'est-à-dire le Sacrifice du tout-puissant, concerne l'homme où qu'il se trouve, aux quatre coins du monde.

La Messe plante la croix du Christ dans une ville, dans un village, dans une mission, dans une grande cathédrale, elle soulève le rideau du temps et de l'espace et actualise ce qui s'est passé sur le Calvaire. La Croix – de façon préfiguratrice – a intéressé également tout le temps passé : tous les sacrifices de jeunes bœufs, de chèvres, de brebis et, en particulier, le sacrifice de l'agneau pascal ont trouvé leur accomplissement dans la Croix du Christ. La Croix a aussi influé sur le futur, passant à travers le temps comme un puissant torrent qui forme des canaux dans les vallées et les plaines.

Le fait que tous les sacrifices cessent après celui du Calvaire signifie qu'il est la perfection et la plénitude de tous les sacrifices. Même les Juifs ne sacrifient plus les agneaux pascals dans leurs synagogues, puisque l'Agneau pascal a déjà été immolé.

Le Sacrifice de la Croix, donc, n'est pas un événement passé : il se passe maintenant. Ce n'est pas un souvenir ou un reliquat du passé qui perdure dans le présent : c'est un drame actuel, maintenant comme alors, et il en sera ainsi pendant toute la durée du temps et de l'éternité.

Sur la Croix, notre divin Rédempteur savait de quelle façon chaque âme répondrait à son plus grand acte d'amour : il savait si elle allait l'accueillir ou le refuser. Nous-mêmes ne savons pas comment nous réagirons à son amour tant que nous ne serons pas face à face avec Lui et sa Croix. De notre point de vue, nous avons besoin de temps pour comprendre le « drame » du Calvaire. Mais la Messe nous donne un indice ; nous n'étions pas conscients d'être présents sur le Calvaire le Vendredi Saint, mais nous le sommes à la Messe. Nous pouvons connaître quelque chose du rôle que nous avons eu sur le Calvaire à partir de la façon dont nous nous comportons à la Messe du vingtième siècle, et dont la Messe nous aide à vivre notre existence quotidienne.

La Messe n'est pas un nouveau *Sacrifice* mais une représentation du même suprême

Sacrifice du Calvaire. Il y a deux moments dans l'histoire: le premier, lorsque le Sacrifice est attendu (c'est le temps « avant Jésus-Christ »), et le second, lorsque le Sacrifice est accompli et offert (c'est le temps « après Jésus-Christ »).

Si la très Sainte Vierge Marie et saint Jean, au pied de la Croix, avaient fermé les yeux pendant que Notre-Seigneur s'offrait pour les péchés du monde, les résultats spirituels n'auraient pas été différents en eux de ceux qui nous recevons en assistant maintenant au Sacrifice de la Messe. Mais leurs yeux étaient ouverts, et c'est pourquoi ils virent le suprême Sacrifice se réaliser avec effusion de sang, et ce dernier couler des plaies ouvertes des mains, des pieds et du côté du Sauveur sur l'humanité pécheresse. À la Messe, nous voyons tout cela se réaliser sans effusion de sang.

La Messe, donc, n'est pas un remplacement de la Croix. Au contraire, les mérites que nous acquérons en participant à la Messe sont les mêmes que ceux que nous aurions obtenus si nous avions été présents sur le Calvaire.

Et ce, parce qu'il existe un seul Sacrifice, le Sacrifice de celui qui est à la fois Prêtre et Victime: sur la Croix et à la Messe, c'est la même et unique Personne qui s'immole. Avant la venue du Fils de Dieu, de nombreux sacrifices étaient offerts pour les péchés. Les hommes comprenaient bien qu'ils étaient indignes de se trouver en présence de Dieu. En enlevant la vie à un animal ou en détruisant un objet, par une fonction de substitution, ils se punissaient et se purifiaient. Chez presque tous les peuples, en plus des Juifs qui eurent le grand privilège de la Révélation divine, il y avait des prêtres qui offraient des victimes en sacrifice. Mais quand Notre-Seigneur offrit le Sacrifice éternel, il fut à la fois Prêtre et Victime, Offrant et Offrande. Le prêtre et la victime n'étaient plus séparés comme ils l'étaient avant. Sur la Croix, donc, Jésus fut élevé comme Prêtre et abaissé comme Victime, puisqu'il s'offrit lui-même.

Le prêtre célèbre la Messe uniquement « *in persona Christi* », c'est pourquoi il ne dit pas, au moment de la consécration, « *ceci est le Corps du Christ* », mais « *ceci est mon Corps* » et « *ceci est mon Sang* »; il n'est qu'un instrument du Christ, un crayon dans la main de celui qui écrit. On dit que l'une des différences entre la Croix et la Messe est qu'à celle-ci, le Sacrifice est offert sans effusion de sang, tandis que sur la Croix, il y avait les scènes déchirantes de la crucifixion. C'est très vrai. Mais il y a une autre différence: sur la Croix Notre-Seigneur était seul, alors qu'à la Messe nous sommes avec Lui.

La façon dont nous sommes avec Lui sera éclairée en examinant l'*Offertoire*, la *Consécration*, et la *Communion*.

Offertoire

Pour appliquer les mérites de la Rédemption à nos âmes, nous devons considérer la mort au péché, qui s'est accomplie sur la Croix. Le premier acte nécessaire est donc de nous offrir en union avec le Christ.

Dans l'Église primitive, on faisait cela en offrant les mêmes éléments que ceux que Notre-Seigneur avait offerts durant la Sainte

Cène, c'est-à-dire le pain et le vin. Le fidèle apportait à la Messe le pain et le vin, dont une partie était utilisée par le prêtre pour le Sacrifice. Il existe des raisons intrinsèques pour lesquelles ces éléments devaient être utilisés. La première est que le pain et le vin ont été les aliments traditionnels de la majeure partie des hommes au cours de l'histoire. Le pain est comme la substance de la terre, et le vin est comme son sang. Les fidèles, en offrant ce qui leur apporte la subsistance physique et la vie, se donnent donc aussi eux-mêmes. La deuxième raison est qu'il n'existe pas dans la nature deux autres substances qui représentent mieux l'unité que le pain et le vin. Le pain est fait d'une grande quantité de grains de blé, et le vin de multiples grappes de raisin. De la même façon les fidèles, qui sont nombreux, se réunissent pour faire une unique offrande avec le Christ. La troisième raison est que peu d'éléments dans la nature symbolisent mieux le Sacrifice que le blé et le raisin. Le blé ne devient pain qu'après être passé à travers le Calvaire de l'hiver et les tortures de la meule. Le raisin ne devient vin qu'après avoir été broyé par le Gethsémani du pressoir.

De nos jours, les fidèles n'apportent plus le pain ni le vin du Sacrifice de la Messe mais un équivalent: c'est la raison pour laquelle la quête est faite pendant l'offertoire. Le sacrifice matériel que les fidèles offrent pour la Messe est toujours un symbole de leur incorporation à la mort du Christ. Bien qu'ils n'apportent plus de pain ni de vin, ils procurent ce qui sert à l'acquisition de ces éléments qui représentent matériellement l'unité de leur sacrifice.

Consécration

Nous nous sommes offerts à Dieu comme Notre-Seigneur s'est offert à son Père des cieux. L'essence du Christianisme est de reproduire dans la vie de chacun ce qui est arrivé à Notre-Seigneur. La nature humaine qu'Il a prise est le prototype ou le modèle naturel pour chacun de nous. Comme Il a été crucifié, qu'Il est ressuscité et est monté au ciel dans la gloire pour racheter le monde, chaque individu doit librement lui offrir sa nature humaine et mourir au péché pour vivre dans la grâce et dans la gloire avec Lui. La Messe constitue le sommet de l'incorporation à la mort et à la gloire du Christ.

À l'offertoire, nous nous présentons à Dieu sous les espèces du pain et du vin. La consécration est le moment où se réalise ce que l'on appelle la « transsubstantiation ». Nous avons commencé à mourir dans la partie inférieure de nous-mêmes pour vivre du Christ. Le terme « transsubstantiation » signifie qu'aux paroles de la consécration, la substance du pain devient la substance du Corps du Christ, et celle du vin devient la substance du Sang du Christ. La consécration a pour effet une nouvelle présence, sans effusion de sang, de l'offrande du Calvaire. À la Messe il n'y a pas une autre offrande, mais une autre présence de l'offrande du Calvaire à travers le ministère du prêtre.

Le pain et le vin sont consacrés séparément. D'abord le pain, qui devient le Corps du Christ, puis le vin, qui devient son Sang. Cette consécration séparée du pain et du vin constitue une sorte de séparation mystique du Corps et du Sang du Christ, qui représentent la façon dont

Il mourut sur le Calvaire.

La consécration qui a lieu à la Messe ne signifie pas que Notre-Seigneur meurt de nouveau. En effet, Il ne peut pas mourir dans sa nature humaine individuelle, puisqu'Il est maintenant dans la gloire à la droite du Père, mais Il peut prolonger sa mort en nous. [...] C'est comme si, au moment de la Consécration, Notre-Seigneur disait: « Je ne peux pas mourir de nouveau dans ma nature humaine qui est dans la gloire à la droite du Père, mais toi, fidèle, donne-moi ton humanité et Je mourrai encore en toi ».

À l'offertoire, nous nous sommes offerts en sacrifice avec le Christ; à la consécration, nous mourons avec Lui. Nous nous appliquons sa mort pour avoir part à sa gloire. À ce moment ce qui est éternel fait irruption dans le temps, et il n'y a rien de plus solennel sur la terre que le moment suggestif et plein de révérence de la consécration. Ce n'est pas une prière, ce n'est pas une hymne: c'est un acte divin qui nous rend capables de nous appliquer la Croix salvifique du Christ.

Bien que les paroles de la consécration signifient avant tout que le Corps et le Sang du Christ sont présents sur l'autel, il y a une autre signification, qui nous concerne. Les prêtres et le peuple sont appelés à faire un semblable et total don d'eux-mêmes en mourant au péché et aux misères de la vie, pour pouvoir dire: « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Peu m'importe que ces espèces, accidents ou appartenances de ma vie – que sont mes devoirs, mon travail, mes activités – demeurent: qu'elles restent donc comme elles sont. Mais ce que je suis devant vous, mon Dieu, c'est-à-dire mon intelligence, ma volonté, mon corps, mon âme, tout doit se transformer afin que je ne sois plus mien mais vôtre. » De cette façon nous réalisons, au sens le plus profond, les paroles de saint Paul aux Galates: « J'ai été crucifié avec Jésus-Christ. » Nous pourrions prier en disant: « Je me donne à vous, mon Dieu. Voici mon corps, prenez-le. Voici mon sang, prenez-le. Voici mon âme, mon énergie, ma force, mes facultés, ma santé, tout ce que j'ai. Elles sont à vous. Prenez-les ! Consacrez-les ! Offrez-les avec vous-même au Père céleste afin que, voyant ce Sacrifice, Il puisse ne voir que vous, son Fils bien-aimé en qui Il s'est complu. Transformez le misérable pain de ma vie en votre vie divine; vivifiez le vin de ma vie aride avec votre Esprit divin; unissez mon cœur brisé à votre Coeur transpercé; faites que je ne porte pas la Croix mais que je sois crucifié. Ne permettez pas que mon abandon, mes peines et mes privations soient perdues. Ramassez-en les fragments et, comme la goutte d'eau est absorbée par le vin à l'offertoire de la Messe, faites que ma vie soit absorbée par la vôtre; faites que ma petite croix soit serrée contre votre grande Croix, afin que je puisse mériter les délices du bonheur éternel en union avec vous, mon Bien supérieur ».

La communion

À l'offertoire, nous sommes comme des agneaux conduits à l'abattoir. À la consécration, nous sommes des agneaux abattus dans la partie inférieure de notre « moi » peccameux. À la communion, nous découvrons que nous ne

sommes pas du tout morts, mais que nous sommes revenus à la vie.

Pour pouvoir comprendre, à travers la loi des contraires, ce qui se réalise dans la sainte communion, il peut être utile de considérer la nature du totalitarisme et du communisme. Dans ces philosophies de vie, chaque personne doit se donner totalement et complètement, corps et âme, esprit et volonté, œuvres et vie, à un dictateur humain. Dans la réalité chrétienne aussi, il y a un dictateur; nous nous donnons complètement et entièrement à Dieu à travers son divin Fils, Jésus-Christ.

Mais il y a une grande différence. Dans le communisme, ceux qui se livrent à l'État se consacrent au matérialisme, puisqu'ils nient Dieu et l'âme. Quand quelqu'un s'abandonne à ce qui est matériel, il en est possédé, comme un homme qui se noie est possédé par l'eau, ou un homme qui est sur le point d'être brûlé est pris par le feu. Le communisme ne pourra jamais enrichir ni élever les âmes de ses disciples.

En revanche, quand nous nous donnons à Dieu et que nous mourons dans la partie inférieure de nous-mêmes, comme cela est le cas à la consécration de la Messe, alors nous retrouvons nos âmes élevées et enrichies. Nous commençons à être finalement libres, glorifiés, élevés, divinisés. Nous comprenons qu'après tout, à la consécration, notre mort ne devait pas durer plus longtemps que celle du Christ sur le Calvaire, puisque dans la sainte communion nous donnons notre humanité et nous recevons la Divinité. Nous donnons notre temps et nous recevons la toute-puissance de la volonté divine. Nous donnons notre petit amour et nous recevons le feu de l'Amour divin, nous donnons notre néant et nous recevons le Tout. Et cela parce que le Christ a dit: « *Celui qui perd sa vie à cause de moi la sauvera* ».

Il existe une vie supérieure à celle du corps, et c'est la vie de l'âme. Et de même que la vie du corps est l'âme, de même la vie de l'âme est Dieu. Cette vie divine, nous la recevons dans la communion. Si la lumière du soleil, l'humidité et les substances chimiques de la terre pouvaient parler, elles diraient aux plantes: « Si

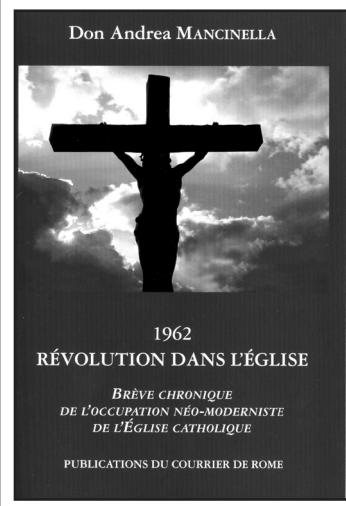
vous ne me mangez pas, vous n'aurez pas la vie en vous. » Si les plantes et l'herbe des champs pouvaient parler, elles diraient aux animaux: « Si vous ne me mangez pas, vous n'aurez pas la vie en vous. » Si les animaux, les plantes et les substances chimiques de l'univers pouvaient parler, ils diraient à l'homme: « Si tu ne me manges pas, tu n'auras pas la vie en toi. » De la même façon Dieu nous dit que, si nous ne le recevons pas, nous n'aurons pas la vie divine en nous. Selon la loi de la transformation, ce qui est plus petit est transformé en plus grand: les substances chimiques en plantes, les plantes en animaux, les animaux en l'homme et l'homme en Dieu, sans toutefois que l'homme perde son identité personnelle.

On dit communément que, dans la communion, nous « recevons » Notre-Seigneur pour avoir en nous sa vie divine, bien plus qu'un nouveau-né qui reçoit la vie humaine de sa mère, puisque dans ce dernier cas, l'être humain est nourri par un autre être humain (son égal), tandis que dans la communion l'être humain reçoit la vie divine de Dieu. Mais en réalité, à bien y regarder, ce n'est pas tellement nous qui recevons le Christ dans la communion: c'est le Christ qui nous reçoit, en nous incorporant à Lui.

Nous savons que nous n'en sommes pas dignes. Tout amour, en vérité, se considère indigne. L'amant est toujours à genoux, l'aimé sur un piédestal. C'est pourquoi, avant de recevoir la communion, nous répétons avec le prêtre: *Domine, non sum dignus*, « mon Dieu, je ne suis pas digne ». C'est comme si nous n'avions pas le courage de nous approcher de la sainte Table, conscients de ne pas mériter le Don de Dieu.

Il faut remarquer que, même dans la nature, il n'y a pas de communion sans sacrifice. De même que nous ne pouvons faire aucune « communion naturelle » avec la nourriture sans que celle-ci ait été traitée et mise au feu, et que les animaux aient été soumis au couteau et à une purification, de même nous ne pouvons pas faire de communion au Christ sans qu'il y ait d'abord eu une mort. Voilà pourquoi la

Les Publications du Courrier de Rome peuvent être commandées par fax (0149628591) ou par mail courrierderome@wanadoo.fr. Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 € ajouter 3 €, au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 €, de 40,01 à 100 € ajouter 6 €, au-dessus de 100 € franco de port.



étude et de la distribuer à tous les prêtres de son diocèse pour mieux leur montrer sa position de fidélité à la Rome éternelle. **Prix 14 € + 2 € de port**

Cette étude, intitulée *1962-Révolution dans l'Église* et réalisée avant 2002, fut publiée de janvier 2007 à avril 2008 dans la revue *Courrier de Rome*.

La clarté du texte, accompagné d'un très grand nombre de citations et de faits, donne à cette étude toute sa valeur et met le lecteur devant la situation actuelle de l'Église d'une manière impressionnante et tout à fait objective.

Don Andrea Mancinella, prêtre du diocèse d'Albano Laziale (Roma), ordonné en 1983, en est l'auteur. Ce prêtre conscient que quelque chose n'allait pas dans l'Église a eu pour la première fois entre les mains la revue *Si Si No No*, cela l'a incité à faire des recherches et des études personnelles pour mieux comprendre la crise que traversait l'Église. Ensuite ayant constaté la désinformation générale du clergé pour ce qui concerne la crise actuelle et la position de Mgr. Lefebvre, il décida de publier la synthèse de son

Messe n'est pas seulement une cérémonie, c'est un Sacrifice qui se termine à la communion. La communion est la conséquence du Calvaire; nous vivons de ce que nous tuons. Nos corps vivent de l'abattage du bétail et des plantes du jardin; nous recevons la vie de leur crucifixion: nous les tuons non pas pour le goût de détruire mais pour avoir la vie en plus grande abondance. Nous les immolons pour l'utilité que nous retirons de la communion avec eux.

Par un magnifique paradoxe de l'Amour divin, Dieu fait de la Croix un réel moyen de salut. Nous l'avons tué, nous l'avons cloué et crucifié; mais l'amour infini de son Cœur ne pouvait pas se tarir. Il voulait nous donner la vraie Vie, que nous avons tuée; la vraie Nourriture, que nous avons détruite; Il voulait nous nourrir avec le vrai Pain, que nous avons enseveli, et avec le vrai Sang, que nous avons versé. Nous avons transformé notre crime effectif en une heureuse faute. Nous avons converti une Crucifixion en une Rédemption; une immolation en une communion; une mort en une vie sans fin.

Et c'est justement cela qui fait de l'homme un mystère! Que l'homme – fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, qui est amour – doive être aimé, ce n'est pas un mystère. Mais pourquoi il n'aime pas en retour, voilà un grand mystère. Pourquoi notre Dieu très doux doit-il être le grand mal-aimé, pourquoi l'Amour n'est-il pas aimé? Il est aimé en tous ceux qui s'unissent au Christ, Prêtre et Victime.

**Fulton J. Sheen
Archevêque 1895-1979**

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Si Si No No

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Réglément à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Réglément :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Réglément :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR